

# ANNALES PARLEMENTAIRES DE BELGIQUE

SESSION ORDINAIRE 1934-1935

## SÉNAT

SÉANCES DU 13 NOVEMBRE 1934 AU 31 JUILLET 1935.

### TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

Note : La table contient l'indication des « Pièces imprimées par ordre du Sénat » ou « Documents parlementaires ».  
ABRÉVIATIONS : *Doc.* (Documents parlementaires). *Ann.* (Annales parlementaires).

A	
<b>Accidents du travail et pension des sauveteurs volontaires.</b> — V. Assurances sociales : Marins.	<b>Affaires étrangères (suite)</b>
<b>Accises.</b> — V. Impôts : Douanes et accises.	AFRIQUE.
<b>Actes de cruauté envers des animaux.</b> — V. Interpellations, au nom de M. Diriken.	<i>Projet de loi portant approbation de la convention relative à la conservation de la faune et de la flore à l'état naturel, signée à Londres, le 8 novembre 1933.</i>
<b>Administrateurs de sociétés par actions dans les entreprises belgo-coloniales.</b> — V. Impôts : Impôts indirects.	<i>Doc.</i> — N° 123. Rapport de M. le baron van Zuylen.
<b>Administrations publiques.</b>	<i>Ann.</i> — Transmis par la Chambre des représentants, le 25 juin 1934, p. 703. — Le projet est renvoyé à la commission des affaires étrangères.
<b>ADMISSION ET RÉINTÉGRATION DANS LES EMPLOIS PUBLICS.</b>	Pas de discussion générale.
<i>Projet de loi modifiant la loi du 21 juillet 1924 assurant la réintégration des Belges mobilisés dans les fonctions et emplois publics et facilitant aux mutilés, combattants, mobilisés, etc., l'admission aux fonctions et emplois publics.</i>	L'article unique est adopté sans observations, p. 766.
<i>Doc.</i> — N° 29. Rapport de M. Berryer.	L'ensemble du projet de loi est adopté par 109 voix et 2 abstentions, p. 800 (27 juin 1935). — Se sont abstenus : MM. le baron de Dorlodot et Rolin, p. 800. — Le projet est soumis à la sanction royale.
<i>Ann.</i> — Communication de M. le président, qui annonce que la commission de l'intérieur propose de ne pas adopter ce projet, qui est devenu sans objet, le but qu'il se propose étant atteint depuis plusieurs années, p. 122.	<b>ALCOOLS.</b> — V. plus loin : Grand-Duché de Luxembourg (conventions avec le Grand-Duché de Luxembourg).
Personne ne demandant la parole, l'article unique est mis aux voix et est rejeté par assis et levé, p. 122.	<b>COMMERCE ET INDUSTRIE.</b> — V. plus loin : Grand-Duché de Luxembourg (conventions avec le Grand-Duché de Luxembourg).
M. le président déclare qu'il sera fait part à la Chambre des représentants du rejet de ce projet de loi, p. 122.	<b>DÉCÈS.</b>
<b>FONCTIONNEMENT DES SERVICES PUBLICS EN TEMPS DE GUERRE.</b> — V. Guerre : Mobilisation.	<i>Ann.</i> — M. le président rend hommage à la mémoire de S. M. le Roi Alexandre de Yougoslavie, de M. le ministre Barthou et de M. Raymond Poincaré, puis donne lecture au Sénat des télégrammes échangés entre le Sénat belge, d'une part, et les Sénats yougoslaves et français, d'autre part, p. 5. — M. Jaspar, m. a. ét., s'associe, au nom du gouvernement, à l'hommage rendu par M. le président à S. M. le Roi Alexandre et à MM. Barthou et Poincaré, p. 5, 6.
<b>Admission dans les fonctions et emplois publics.</b> — V. Administrations publiques.	<b>DROIT COMMERCIAL.</b>
<b>Adultère.</b> — V. Droit civil.	<i>Chèques.</i> — <i>Projet de loi concernant l'approbation des trois conventions internationales relatives au chèque, conclues à Genève, le 19 mars 1931.</i>
<b>Affaires étrangères.</b>	<i>Ann.</i> — Transmis par la Chambre des représentants, le 27 février 1935, p. 112. — Le projet est renvoyé à la commission de la justice.
<b>AÉRONAUTIQUE.</b> — V. plus loin : Transports.	<b>FAUNE ET FLORE :</b> Conservation en Afrique. — V. plus haut la sous-rubrique : Afrique.
SÉNAT. — TABLE DE LA SESSION ORDINAIRE 1934-1935.	<b>FINANCES.</b> — V. plus loin : Grand-Duché de Luxembourg (conventions avec le Grand-Duché de Luxembourg).

## Affaires étrangères (suite)

## FRANCE.

Décès de M. Raymond Poincaré et de M. Barthou. — V. plus haut : Décès.

## GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

*Conventions avec le Grand-Duché de Luxembourg. — Projet de loi approuvant la convention relative aux questions financières et monétaires conclue le 23 mai 1935 entre la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg, la convention instituant entre la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg un régime commun en matière de réglementation des importations, des exportations et du transit, conclue le 23 mai 1935 entre la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg, la convention établissant entre la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg une communauté spéciale de recettes en ce qui concerne les droits d'accise perçus sur les alcools conclue le 23 mai 1935 entre la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg, et l'arrangement conclu le 23 mai 1935 entre la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg en vue de permettre la majoration du multiplicateur servant au calcul du prélèvement prévu à l'article 13 de la convention du 25 juillet 1921 établissant une union économique entre la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg.*

Doc. — N° 100. Projet transmis par la Chambre des représentants.

N° 101. Rapport de M. Rolin.

Ann. — Dépôt du projet de loi par M. van Zeeland, p. m., m. a. ét. et c. e., p. 649 (27 mai 1935). — Le projet est renvoyé à la commission des affaires étrangères, p. 649. — M. Digneffe demande à pouvoir réunir cette commission à 15 h. 30 à l'effet d'examiner immédiatement ce projet, p. 649.

Dépôt du rapport par M. Rolin, p. 666 (28 mai 1935). — M. Rolin annonce que la commission, désireuse de soutenir l'effort gouvernemental qui a abouti dans une affaire qui présente une réelle importance à divers points de vue, demande l'urgence pour la discussion de ce projet, p. 666. — M. le baron de Moffarts prie le Sénat de ne pas décider l'urgence, fait remarquer que l'on veut substituer à la liberté de commerce existant entre la Belgique et le Grand-Duché, un régime très différent et, tout en estimant que le projet doit être voté pendant la session en cours, estime également qu'il ne serait pas de la dignité du Sénat, ni conforme à l'importance de la question, que la Haute Assemblée se prononce, sans pouvoir le faire en connaissance de cause, p. 666. — M. van Zeeland, p. m., m. a. ét. et c. e., rappelle qu'il a exposé devant la commission les raisons pour lesquelles le gouvernement demande au parlement de se prononcer, le plus rapidement possible, sur cet ensemble de conventions; remercie la commission de la diligence qu'elle a apportée à cet examen, et déclare que, s'il convenait à la Haute Assemblée d'examiner à loisir, même pendant plusieurs jours les dites conventions, il n'y verrait aucun inconvénient, mais demande qu'une décision soit prise avant la fin de la session, p. 666. — M. le président Lippens déclare que la discussion générale des conventions sera jointe à la discussion générale du budget des affaires étrangères et appelle l'attention du Sénat sur le fait que le budget des affaires étrangères doit être voté le lendemain afin d'éviter l'expédient des douzièmes provisoires; M. le président propose donc de décider que le vote du budget aura lieu après la réponse du ministre, que ceci n'empêcherait pas l'assemblée de traiter la question des conventions belgo-luxembourgeoises au cours de la discussion du budget et d'en poursuivre l'examen après le vote du budget, p. 666. — Assentiment du Sénat.

Voyez donc pour la première partie de la discussion la rubrique : Budgets : Budget des affaires étrangères pour l'exercice 1935, la partie de la discussion générale et des conventions jointes, p. 666 à 685. — Notamment les discours de M. Misson et la partie du discours de M. van Zeeland, p. m., m. a. ét. et c. e., dans laquelle il traite les questions soulevées par les dites conventions et le discours de M. Rolin, p. 683, 684.

Au moment où le Sénat décide de passer à l'examen des articles du budget des affaires étrangères, M. le président annonce que la discussion des conventions sera reprise après le vote des articles et annonce qu'il n'y a plus que deux orateurs inscrits sur cette question, M. Clesse qui a déclaré que son intervention serait brève, et M. Croquet qui lui a fait part de son désir de ne parler que le mardi suivant, p. 685. — MM. Hicquet et Volckaert suggèrent de ne pas prendre de décision immédiatement quant au moment où la discussion sera reprise, p. 685. — Le Sénat marque son assentiment, p. 685.

Après le vote du budget des affaires étrangères, M. le président annonce que la discussion générale des conventions va être reprise; M. Hicquet fait des observations à ce sujet et estime que le baron de Moffarts désirera parler; que, conséquence, il serait préférable de remettre la discussion au

## Affaires étrangères. GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG. Conventions avec le Grand-Duché. Projet de loi y relatif (suite)

mardi; M. Mullie demande formellement que le débat soit continué le mardi suivant, p. 688. — M. le président fait remarquer qu'il est décidé que la discussion sera continuée le mardi, que le seul point en suspens est de savoir si certains orateurs parleront avant que la séance en cours ne soit levée, ainsi que le Sénat l'avait précédemment décidé, p. 688. — M. Beauduin propose de remettre toute la discussion au mardi et M. Digneffe fait remarquer que le premier ministre a annoncé qu'il serait à la disposition du Sénat le mardi et que, certainement, d'autres de ses collègues désireront prendre la parole, M. Digneffe propose donc également la remise au mardi suivant, p. 688. — M. le président Lippens déclare que, la Haute Assemblée paraissant désirer la remise, la suite de la discussion aura lieu le mardi, p. 688.

Reprise de la discussion générale des conventions :

Discours de M. Clesse (qui commence par déclarer que l'on désire rester en bons termes avec les voisins grands ducaux, mais que ce désir ne doit pas conduire trop loin et arriver à ce que les intérêts belges soient lésés, fait remarquer qu'il en était ainsi au point de vue agricole, et après avoir signalé certains faits, souhaite que les nouvelles conventions portent de bons fruits et prie en tout cas le gouvernement belge d'être vigilant), le baron de Moffarts (qui commence par déclarer qu'il se rallie aux observations développées par M. Mullie pendant la discussion du budget des affaires étrangères, observations tendant à faire remarquer combien l'agriculture belge avait été lésée dans certains accords commerciaux, applique ensuite cet avis aux nouvelles conventions avec le grand-duché de Luxembourg et développe ses critiques, estimant que c'est non seulement son droit, mais son devoir d'exprimer son sentiment, termine en faisant certaines suggestions et déclare que son vote dépendra de la réponse que lui fera le ministre), Beauduin (qui examine particulièrement la partie des conventions qui concerne les alcools, termine ses observations en déclarant que, malgré les critiques qu'il a émises il fait confiance au ministre luxembourgeois et au premier ministre et qu'il émettra un vote affirmatif), Legrand (qui déclare qu'il ne pourra voter le projet, ne pouvant donner son adhésion à la convention concernant les alcools et développe ses critiques à ce sujet), Nihoul (qui développe les motifs pour lesquels il estime que les distilleries agricoles sont lésées par la nouvelle convention soumise à l'approbation du Sénat, tout en déclarant qu'il ne fait pas un plaidoyer en faveur de la fabrication de l'alcool), Mullie (qui estime que les orateurs qui l'ont précédé ont, avec raison, fait remarquer que les conventions protégeaient plus que suffisamment les intérêts luxembourgeois au détriment de l'agriculture belge et déclare que les intérêts des agriculteurs belges n'ont pas été défendus; fait remarquer que le problème de l'alcool n'a pas été résolu; termine en demandant que l'on étudie la question des distilleries agricoles et que l'on assure, par la revalorisation des céréales, une protection efficace aux agriculteurs, déclare que, en attendant, il réserve son vote), p. 690 à 697. — Interr. de MM. Beauduin et Rolin, p. 696, 697. — Discours de M. van Zeeland, p. m., m. aff. étr., qui répond aux observations présentées et estime que en ce qui concerne les alcools il peut sincèrement déclarer qu'il y a une amélioration sur le régime antérieur et termine en exprimant sa conviction que le nouveau régime contribuera, pour sa part, à favoriser l'avènement de conditions meilleures pour l'économie des deux pays, loyalement et cordialement associés au sein de l'Union économique, p. 697, 698. — Discours de M. Ferminne (qui prie le ministre d'affirmer autrement que par l'expression d'un désir que des compensations seront données à l'agriculture en échange des sacrifices qui lui ont été imposés), p. 698. — M. van Zeeland, p. m., m. aff. étr., déclare se trouver assez embarrassé, ne pouvant que difficilement prendre un engagement sans savoir exactement sur quoi il porte, déclare que si on lui indique un fait précis, il verra immédiatement s'il peut prendre l'engagement réclamé, que, à ce moment, en donnant l'assurance qu'il vient de donner, il a été aussi loin qu'il lui était possible d'aller, p. 698. — Interr. de M. Segers, p. 698.

L'article unique est adopté sans observations, p. 698.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 105 voix et 10 abstentions, p. 698 (4 juin 1935). — Se sont abstenus : MM. le chevalier Cartuyvels, Clesse, Coenen, le baron de Kerchove d'Exaerde, Dujardin, Legrand, Matagne (Auguste), Misson, Nihoul et Verheyden, p. 699. — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

## MARINE.

Projet de loi portant approbation : a) de la convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer, signée à Londres, le 31 mai 1929, et du règlement y annexé; b) de la convention internationale sur les lignes de charges, signée à Londres, le 5 juillet 1930, du protocole final et des règles pour la détermination des lignes de charge maxima des navires de commerce.

Doc. — N° 61. Rapport de M. Dens.

- Affaires étrangères. MARINE. *Projet de loi portant approbation de diverses conventions (suite)***  
*Ann.* — Dépôt du rapport par M. Dens, p. 225 (7 mars 1935).  
 Pas de discussion générale.  
 L'article unique est adopté sans observations, p. 431.  
 L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 113 membres présents, p. 455 (4 avril 1935). — Le projet est soumis à la sanction royale.
- POSTES.**  
*Union postale universelle. *Projet de loi approuvant l'arrangement de l'Union postale universelle, signé au Caire, le 20 mars 1934, concernant les colis postaux, et son règlement d'exécution.**  
*Doc.* — N° 121. Rapport de M. Carnoy.  
*Ann.* — Transmis par la Chambre des représentants, le 18 juin 1935, p. 703. — Le projet est renvoyé à la commission des affaires étrangères.  
 Pas de discussion générale.  
 Les articles sont adoptés sans observations, p. 765.  
 L'ensemble du projet de loi est adopté par 109 voix et 2 abstentions, p. 799 (27 juin 1935). — Se sont abstenus : MM. le baron de Dorlodot et Rolin, p. 800. — Le projet est soumis à la sanction royale.
- SUÈDE.**  
*Ann.* — Communication de M. le président, qui propose au Sénat d'adresser un télégramme de félicitations au président de la première Chambre du Riksdag de Suède, à l'occasion du 500<sup>e</sup> anniversaire de la constitution du parlement suédois, p. 648. — Adhésion du Sénat.
- TRAITÉ DE VERSAILLES.**  
*Garantie de sécurité pour la Belgique.* — V. Interpellations, au nom de M. le baron de Dorlodot.  
*Violation par l'Allemagne.* — V. Interpellations, au nom de M. le baron de Dorlodot.
- TRANSPORTS.**  
*Aéronautique. — *Projet de loi portant approbation de la convention sanitaire internationale pour la navigation aérienne, signée à La Haye, le 12 avril 1933.**  
*Doc.* — N° 122. Rapport de M. Branquart.  
*Ann.* — Transmis par la Chambre des représentants, le 18 juin 1935, p. 703. — Le projet est renvoyé à la commission des affaires étrangères.  
 Pas de discussion générale.  
 L'article unique est adopté sans observations, p. 765.  
 L'ensemble du projet de loi est adopté par 109 voix et deux abstentions, p. 800 (27 juin 1935). — Se sont abstenus : MM. le baron de Dorlodot et Rolin, p. 800. — Le projet est soumis à la sanction royale.
- YUGOSLAVIE.**  
*Décès du Roi Alexandre.* — V. plus haut la sous-rubrique : Décès.
- UNION ÉCONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE.** — V. plus haut : Grand-Duché de Luxembourg (conventions avec le grand-duché de Luxembourg).
- UNION POSTALE UNIVERSELLE.** — V. plus haut : Poste.
- Aéronautique.**  
**CONVENTION SANITAIRE INTERNATIONALE.** — V. Affaires étrangères : Transports.
- Afrique : préservation de la faune et de la flore.** — V. Affaires étrangères : Afrique.
- Alcool.**  
**COMMUNAUTÉ DE RECETTES SUR LES DROITS D'ACCISES.** — V. Affaires étrangères : Grand-Duché de Luxembourg : Conventions avec le grand-duché de Luxembourg.
- PROTECTION CONTRE L'ALCOOLISME.**  
*Projet de loi de protection contre l'alcoolisme.*  
*Doc.* — N° 57. Sous-amendements aux amendements présentés par le gouvernement.
- Alcool. PROTECTION CONTRE L'ALCOOLISME. *Projet de loi y relatif (suite)***  
*Ann.* — Dépôt, par M. Gutt, m. f., d'amendements du gouvernement à ce projet, p. 200 (6 mars 1935).  
*Proposition de loi de protection contre l'alcoolisme.*  
*Dor.* — N° 62. Rapport de M. Ligy sur la recevabilité de la proposition de M. Orban.  
 N° 80. Proposition de M. Orban.  
*Ann.* — Dépôt de cette proposition de loi par M. Orban, p. 206.  
 Vote et adoption de la prise en considération et renvoi à la commission de la justice, p. 324, 325.
- Agriculture.**  
**BEURRES.** — V. Alimentation et ravitaillement.
- CONVENTIONS AVEC LE GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.**  
 V. Affaires étrangères : Grand-Duché de Luxembourg.
- Alimentation et ravitaillement.**  
**BEURRE, MARGARINE, GRAISSES COMESTIBLES.**  
*Projet de loi relatif aux beurres, margarines, graisses préparées et autres matières grasses comestibles.*  
*Doc.* — N° 39. Projet transmis par la Chambre.  
 N° 127. Rapport de M. Mullie.  
*Ann.* — Transmis par la Chambre des représentants, le 14 février 1935, p. 112. — Le projet est renvoyé à la commission de l'agriculture.  
 A l'occasion de la fixation de l'ordre du jour des dernières séances de la session, M. Bologne rappelle ce projet qu'il considère comme extrêmement urgent, p. 704. — M. le président déclare que ce projet figure à l'ordre du jour du Sénat, p. 704.  
*Discussion générale.*  
 Discours de MM. Lindekens (qui exprime son regret de ne pouvoir, comme le rapporteur, considérer que ce projet aboutira à l'amélioration de la qualité du beurre, à la répression plus sévère de la fraude et à l'amélioration du commerce, estime, au contraire, que l'on arrivera à favoriser les organismes capitalistes et à léser les producteurs et commerçants, puis développe ses critiques), du Bus de Warnaffe, m. i. (qui commerce par apporter au Sénat certains apaisements désirés par la commission et que le rapport de M. Mullie a fait escompter, puis déclare qu'il n'entre pas dans les intentions du gouvernement d'exercer ses droits jusqu'à la tracasserie (t que les mesures utiles, qui seront utiles, le seront dans un esprit très large, puis fait encore certaines déclarations qu'il estime être de nature à répondre aux préoccupations de la commission), p. 769, 770.  
 Les articles sont adoptés sans observations, p. 771 à 775.  
 L'ensemble du projet de loi est adopté par 108 voix contre une (M. Lindekens) et 2 abstentions, p. 800 (27 juin 1935). — Se sont abstenus : MM. le baron de Dorlodot et Rolin, p. 800. — Le projet est soumis à la sanction royale.
- Ancienneté des militaires (pension d').** — V. Pensions : Pensions militaires.
- Animaux : actes de cruauté.** — V. Interpellations : au nom de M. Diriken.
- Anormaux et déments : réparation des dommages qu'ils causent.** — V. Droit pénal.
- Armée.**  
**CONTINGENT.**  
*Projet de loi fixant le contingent de l'armée pour 1935.*  
*Doc.* — N° 24. Projet transmis par la Chambre des représentants.  
 N° 26. Rapport de M. Raport.  
*Ann.* — Transmis par la Chambre des représentants le 19 décembre 1934, p. 74. — Le projet est renvoyé à la commission de la défense nationale.  
 L'urgence est déclarée et M. Raport donne lecture, en français et en flamand, de son rapport, p. 93 (20 décembre 1934).  
*Discussion générale.*  
 Discours de MM. Crokaert (qui attire l'attention sur deux points qu'il considère comme très importants : 1° celui de la formation militaire des miliciens; 2° celui du ravitaillement de la population civile et de l'armée en temps de guerre), Lindekens (qui déclare renoncer à prononcer un discours pour

**Armée. CONTINGENT. Contingent pour 1935. Discussion générale (suite)**

motiver l'attitude des nationalistes flamands et renvoie donc à l'opinion développée par son groupe à la Chambre), Bologne (qui motive l'attitude du groupe socialiste en ce qui concerne le contingent), Pierlot, m. i. (qui, au nom de M. le ministre de la défense nationale, répond quelques mots aux observations qui ont été présentées et exprime le regret de M. Devèze, m. d. n., de ne pouvoir être présent), p. 93 à 95.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 95.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 79 voix contre 35, p. 96 (20 décembre 1934). — Le projet est soumis à la sanction royale.

**DÉCÈS DU LIEUTENANT GÉNÉRAL BARON DE CEUNINCK.**

*Ann.* — M. le président rend hommage à la mémoire du lieutenant général baron de Ceuninck et s'associe, au nom du Sénat, aux sentiments de regrets soulevés dans le pays par le décès de ce grand soldat, p. 548.

**DÉFENSE NATIONALE.**

*Crédit de 210 millions de francs alloué en 1931 pour le relèvement du système défensif du pays. Autorisation d'utiliser, au cours de 1935, le solde disponible du 31 décembre 1934.* — Voir Finances : Mesures destinées à assurer le bon fonctionnement des services des recettes et des dépenses.

**MILICE.**

*Indemnité à allouer aux miliciens : modification. — Projet de loi apportant des modifications à la loi sur la milice, le recrutement et les obligations de service.*

*Doc.* — N° 28. Projet transmis par la Chambre des représentants. N° 31. Rapport de Rapport.

*Ann.* — Transmis par la Chambre des représentants, le 20 décembre 1934, p. 98. — Le projet est renvoyé à la commission de la défense nationale.

Dépôt du rapport par M. Raport, p. 98 (21 décembre 1934). — M. Raport demande l'urgence; l'urgence est déclarée et M. Raport donne lecture, en français et en flamand, de son rapport, p. 98.

*Discussion générale.*

Discours de MM. Moyersoen (qui motive son abstention), Devèze, m. d. n. (qui répond à M. Moyersoen, mais estime ne pouvoir que répéter les explications qu'il a données à la Chambre), Raport, rapp. (qui, tout en comprenant les scrupules de M. Moyersoen, défend le projet et prie le Sénat de l'adopter, mais demande au ministre de veiller à ce que les indemnités promises par l'acceptation de l'amendement présenté par M. Heyman à la Chambre aillent uniquement à la famille), Van Belle (qui estime que l'amendement Heyman sera réalisé aux dépens des travailleurs) p. 98, 99. — Interr. de MM. Bologne, Moyersoen, Devèze, m. d. n., p. 98, 99. — Discours de M. Devèze, m. d. n. (qui répond à M. Van Belle), p. 99, 100. — Interr. de M. Van Belle, p. 99, 100.

L'article unique est adopté sans observations, p. 100.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 84 voix contre 10 et 14 abstentions, p. 107 (2 décembre 1934). — Se sont abstenus : MM. Lindekens, Logen, Moyersoen, Van Belle, Van Vlaenderen, Verbrugge, Vinck, Volckaert, Bernard, Bologne, Breugelmans, Clesse, Danhier et Dujardin, p. 107. — Le projet est soumis à la sanction royale.

**MOBILISATION. — V. Guerre.****OFFICIERS DE RÉSERVE.**

*Projet de loi instituant l'octroi de grades par voie de commissionnement dans les cadres de réserve de l'armée.*

*Doc.* — N° 132. Rapport de M. F. Demets.

*Ann.* — Transmis par la Chambre des représentants, le 6 juin 1934, p. 703. — Le projet est renvoyé à la commission de la défense nationale.

Dépôt du rapport par M. F. Demets, p. 736 (26 juin 1935).

Pas de discussion générale.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 795, 796.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 108 voix contre une (M. Lindekens) et 2 abstentions, p. 800 (27 juin 1935). — Se sont abstenus : MM. le baron de Dorlodot et R<sup>o</sup>l<sup>o</sup>n, p. 800. — Le projet est soumis à la sanction royale.

**Armements de l'Allemagne. — V. Interpellations, au nom de M. le baron de Dorlodot.****Arrêts des Cours d'appel du Congo belge en matière d'impôts : recours en cassation. — V. Colonie : impôts directs.****Arts, sciences et lettres.**

**BIBLIOTHÈQUE ALBERT I<sup>er</sup>.** — V. Roi et Famille royale : Mémorial du règne du Roi Albert.

**Assurances sociales.****ACCIDENTS DU TRAVAIL.**

*Sauveteurs volontaires.* — V. plus loin la sous-rubrique : Marins.

**CHOMAGE.**

*Intervention des provinces dans les dépenses du fonds de crise.* — V. Interpellations, au nom de M. Moyersoen.

**MARINS.**

*Projet de loi assurant aux sauveteurs volontaires une pension de retraite par limite d'âge et la réparation des dommages résultant des accidents du travail.*

*Doc.* — N° 34. Rapport de M. Misson.

*Ann.* — Rapporteur : M. Misson.

Pas de discussion générale.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 125, 126.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 108 membres présents, p. 139 (27 février 1935). — Le projet est soumis à la sanction royale.

**Assureurs agréés des services d'autobus et d'autocars : contrôle. — V. Budgets : Budget des voies et moyens.****Autobus et autocars : services publics. Surveillance, frais, contrôle : remboursement. — V. Budgets : Budget des voies et moyens.****B****Beurre, margarines, graisses comestibles — V. Alimentation et ravitaillement.****Bibliothèque Albert I<sup>er</sup>.** — V. Roi et Famille royale : Mémorial du Roi Albert.**Billets à ordre. — V. Droit commercial : Lettres de change et billets à ordre.****Budgets.****EXAMEN DES BUDGETS.**

*Ann.* — A la suite d'observations de M. Laboulle en ce qui concerne le retard dans le dépôt des budgets, M. le président Lippens déclare qu'il est évident que le Sénat est unanime à estimer qu'il doit défendre ses prérogatives en matière de contrôle et que le pouvoir exécutif doit soumettre les budgets en temps opportun au parlement, mais estime qu'il est inutile de prolonger un débat sur cette question, vu la situation exceptionnelle et le peu de temps dont le gouvernement a disposé depuis son arrivée au pouvoir, p. 92.

Au moment de la reprise des travaux du Sénat, en février, M. le président fait une communication à l'assemblée au sujet de l'examen des budgets. M. le président propose d'appliquer aux budgets de 1935 les règles admises pour la discussion pendant la précédente session; M. le président propose encore la jonction des interpellations aux budgets, sauf urgence, et ces propositions sont unanimement admises, p. 114. — V. pour le surplus la rubrique : Chambres législatives. — Sénat : Fixation de l'ordre du jour.

Au début de la séance du 12 mars, M. le président annonce que la commission des transports demande la jonction au budget des transports du budget des P. T. T., ainsi que de certains autres objets; M. le président rappelle ensuite les décisions prises au début de la session pour l'examen des budgets, demande que ces décisions soient respectées et souligne l'obligation pour le Sénat de voter les budgets le plus promptement possible; certaines observations sont faites à cette occasion, p. 242, 243. — V. éventuellement pour le détail de ces observations la rubrique : Chambres législatives : Sénat : Fixation de l'ordre du jour.

Après la formation du nouveau cabinet présidé par M. van Zeeland, M. le président attire tout particulièrement l'attention du Sénat sur la nécessité de voter les budgets avant les vacances de Pâques afin de permettre au nouveau gouvernement d'accomplir la tâche très difficile que le parlement vient de lui assigner en votant une nouvelle loi de pouvoirs spéciaux, p. 371. — M. le président donne lecture au Sénat du tableau

**Budgets. EXAMEN DES BUDGETS (suite)**

qui a été dressé en vue de l'achèvement des travaux de la Haute Assemblée et il est fait diverses observations à ce sujet, p. 371. — V. éventuellement la rubrique : Chambres législatives : Sénat : Fixation de l'ordre du jour.

Au début de la séance de l'après-midi du 4 avril, M. le président Lippens annonce que la Chambre des représentants a décidé de faire un grand effort pour terminer avant le 11 avril l'examen des budgets qui doivent encore être transmis au Sénat; M. le président indique quels sont ces budgets, prie ensuite les commissions compétentes de se réunir d'urgence dès le mardi suivant afin que les rapports puissent être rapidement déposés, et prie le Sénat de faire à son tour un effort afin que tous ces budgets soient également discutés et votés par le Sénat avant que cette assemblée ne parte en vacances de Pâques, le 17 avril, p. 451.

A la fin de la séance du 4 avril, M. le président demande à nouveau au Sénat de prendre des dispositions afin de siéger les 15, 16 et 17 avril matin et après-midi pour terminer l'examen des budgets avant les vacances de Pâques, p. 461.

Pendant la séance du 9 avril, M. le président rappelle à nouveau les observations qu'il a faites le 4 avril au sujet de la nécessité de terminer l'examen des budgets avant les vacances de Pâques et les mesures à prendre pour y arriver, p. 469. — V. encore, éventuellement, la rubrique : Fixation de l'ordre du jour.

**CRÉDITS PROVISOIRES.**

*Projet de loi décrétant diverses mesures destinées à assurer le fonctionnement des services des recettes et des dépenses.*

*Doc.* — N° 27. Rapport de M. Moyersoën.

*Ann.* — Transmis par la Chambre des représentants, le 19 décembre 1934, p. 74. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

M. le président demande si l'assemblée est d'accord pour aborder d'urgence l'examen de ce projet et le Sénat décide l'urgence, p. 89.

M. Moyersoën donne lecture de son rapport en français et en flamand, p. 89 (20 décembre 1934).

*Discussion générale :*

Discours de MM. Mullie (qui insiste à cette occasion sur la nécessité d'une révision du système fiscal en vigueur et traite la question de la contribution foncière), Gutt, m. f. (qui déclare ne pas vouloir faire perdre son temps au Sénat en revenant sur le rapport de M. Moyersoën (rapport si parfaitement complet), et à l'occasion d'un projet essentiellement provisoire, M. Gutt se borne donc à répondre aux observations de M. Mullie relativement à l'impôt foncier où il y a d'incontestables injustices), Moyersoën, rapp. (qui remercie le ministre de la déclaration qu'il vient de faire et signale notamment les charges qui grèvent la propriété bâtie), Laboulle (qui critique la politique du gouvernement en matière d'emprunts indirects et en matière d'emprunts), Godding (qui demande au ministre pourquoi les communes de moins de 30,000 habitants sont exclues de la nouvelle péréquation cadastrale qui vient d'être annoncée par le ministre), Ferminne (qui insiste pour obtenir une promesse quant à la réparation des injustices signalées par M. Mullie), 89 à 91. — Interr. de MM. Nihoul, Hicquet, Mullie (qui prend acte des déclarations du ministre), Volckaert, Wauters, p. 90, 91. — M. Gutt, m. f., déclare en réponse à M. Godding, que les communes de moins de 30,000 habitants ne seront pas exclues de la révision qu'il a annoncée, mais qu'il est impossible d'y procéder rapidement), p. 91. — M. Laboulle prend à nouveau la parole et prononce un discours afin de faire remarquer que, malgré les promesses faites par le gouvernement précédent, le parlement n'est pas encore saisi des budgets de 1935 et déclare que son groupe y trouve un motif péremptoire pour refuser de voter les crédits provisoires demandés par le gouvernement en fonctions), p. 91, 92. — Interr. de M. Volckaert, p. 92. — Discours de M. Gutt, m. f., qui, en réponse aux reproches de M. Laboulle quant au retard apporté au dépôt des budgets, fait remarquer que le gouvernement en fonction n'a été constitué que un mois auparavant, qu'il n'est investi que depuis quinze jours ses pouvoirs spéciaux, estime qu'il ne pouvait, dans ce court délai, établir un budget répartissant également entre tous les différentes charges fiscales et déclare que le budget sera déposé vers la mi-janvier, termine en répondant à MM. Mullie et Laboulle qu'il est d'accord avec eux sur la nécessité de diminuer le coût de la vie, p. 92. — Interr. de MM. Rolin et Volckaert, p. 92.

M. le président Lippens déclare qu'il est évident que le Sénat est unanime à estimer qu'il doit défendre ses prérogatives en matière de contrôle et que le pouvoir exécutif doit soumettre les budgets en temps opportun au parlement, mais estime qu'il est inutile de prolonger un débat sur cette question, étant donné qu'il est incontestable que l'on se trouve devant une situation exceptionnelle et que l'on ne peut exiger du gouvernement plus qu'il n'a fait depuis le peu de temps qu'il occupe

**Budgets. CRÉDITS PROVISOIRES. *Projet de loi décrétant diverses mesures destinées à assurer le fonctionnement des services des recettes et des dépenses. Discussion générale (suite)***

le pouvoir, p. 92. — M. Rolin déclare que le Sénat est unanime à déclarer que c'est au gouvernement précédent qu'incombe la faute signalée, p. 92.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 92, 93.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 79 voix contre 35, p. 96 (21 décembre 1934). — Le projet est soumis à la sanction royale.

Au cours de la discussion d'un autre projet, M. Lindekens déclare qu'il a renoncé, vu le peu de temps dont le Sénat dispose, à motiver l'attitude du groupe nationaliste flamand et s'en réfère aux déclarations faites à ce sujet par ses amis nationalistes flamands de la Chambre, p. 94.

*Projet de loi allouant des crédits provisoires à valoir sur les budgets de l'exercice 1935.*

*Doc.* — N° 81. Rapport de M. Mullie.

*Ann.* — Transmis par la Chambre des représentants, le 29 mars 1935, p. 330. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Rapporteur : M. Mullie.

Pas de discussion générale.

Les articles sont adoptés sans observations.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 99 membres présents, p. 333 (30 mars 1935). — Le projet est soumis à la sanction royale.

**CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES. RÉGULARISATIONS. TRANSFERTS. VIREMENTS.**

*Projet de loi autorisant des régularisations et des transferts et allouant des crédits supplémentaires se rapportant aux exercices 1933 et antérieurs à l'exercice 1934 et à l'exercice 1935.*

*Doc.* — N° 118. Rapport de M. Jos. De Clercq.

*Ann.* — Transmis par la Chambre des représentants, le 6 juin 1935, p. 703. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

A la proposition de M. le président Lippens, la discussion générale de ce projet de loi est réunie à la discussion générale du projet sur la fiscalité provinciale et communale, à des projets relatifs au tarif des douanes et au projet portant règlement définitif du budget de 1925, p. 776. — Voyez éventuellement la rubrique : Impôts : Fiscalité provinciale et communale.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 782 à 792.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 108 voix contre une (M. Lindekens) et 2 abstentions, p. 800 (27 juin 1935). — Se sont abstenus : MM. le baron de Dorlodot et Rolin, p. 800. — Le projet est soumis à la sanction royale.

*Projet de loi approuvant une ordonnance du gouverneur général opérant un virement de crédit au budget des dépenses extraordinaires du Congo belge pour l'exercice 1930 et réalisant des transferts de crédits des budgets extraordinaires du Congo belge des exercices 1929 et 1930 au profit du budget des dépenses extraordinaires du Congo belge, pour l'exercice 1932.*

*Doc.* — N° 20. Rapport de M. Leyniers.

*Ann.* — Pas de discussion générale.

L'article unique est adopté sans observations, p. 75.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 79 voix contre 35, p. 96 (20 décembre 1934). — Le projet est soumis à la sanction royale.

*Projet de loi portant approbation de l'arrêté royal du 26 octobre 1934 ordonnant des virements de crédits au budget des dépenses ordinaires du Congo belge pour l'exercice 1933.*

*Doc.* — N° 115. Rapport de M. Leyniers.

*Ann.* — Transmis par la Chambre des représentants, le 29 mai 1935, p. 690. — Le projet est renvoyé à la commission des colonies.

A la proposition de M. le président, tous les projets de loi concernant les budgets du Congo belge et du Ruanda-Urundi sont englobés dans une seule et même discussion générale, p. 705 (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> colonne). — Le Sénat marque son accord sur la proposition de M. le président. — Voyez donc plus loin, sous la même rubrique générale : Budgets, la sous-rubrique : Colonies : Discussion générale d'ensemble de six projets concernant les budgets du Congo belge et du Ruanda-Urundi.

L'article unique est adopté sans observations, p. 741.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 108 voix contre une (M. Lindekens), et 2 abstentions, p. 800 (27 juin 1935). — Se sont abstenus : MM. le baron de Dorlodot et Rolin, p. 800. — Le projet est soumis à la sanction royale.

**Budgets. CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES. RÉGULARISATIONS. TRANSFERTS. VIREMENTS (suite)**

*Projet de loi portant approbation de l'arrêté royal du 30 mars 1935 ordonnant des virements de crédits au budget des dépenses ordinaires du vice-gouvernement général du Ruanda-Urundi pour l'exercice 1934.*

Doc. — N° 138. Projet de gouvernement.

**RÈGLEMENTS DÉFINITIFS.**

*Budget de 1919. — Projet de loi contenant le règlement définitif du budget de l'exercice 1919.*

Doc. — N° 18. Rapport de M. Philips.

Ann. — Pas de discussion générale.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 76 à 82.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 79 voix contre 35, p. 96 (20 décembre 1934).

Le projet est soumis à la sanction royale.

*Budgets de 1920 à 1924. — Projet de loi contenant le règlement définitif des budgets des exercices 1920 à 1924.*

Doc. — N° 19. Rapport de M. Philips.

Ann. — Pas de discussion générale.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 82 à 89.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 79 voix contre 35, p. 96 (20 décembre 1934). — Le projet est soumis à la sanction royale.

*Budget de 1925. — Projet de loi contenant le règlement définitif du budget de l'exercice 1925.*

Doc. — N° 120. Rapport de M. le baron Houtart.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 6 juin 1935, p. 703. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

A la proposition de M. le président, la discussion générale de ce projet est jointe à celle du projet sur la fiscalité provinciale et communale, à des projets relatifs au tarif des douanes et à un projet de crédits supplémentaires, p. 776.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 793 à 795.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 108 voix contre 1 M. Lindekens) et 2 abstentions, p. 800 (27 juin 1935). — Se sont abstenus : MM. le baron de Dorlodot et Rolin, p. 800. Le projet est soumis à la sanction royale.

*Colonie. — Règlements définitifs. — Compte général de l'année 1928 et budget de l'exercice 1927. — Projet de loi arrêtant le compte général de la colonie de l'année 1928 et contenant le règlement définitif du budget de l'exercice 1927.*

Doc. — N° 113. Rapport de M. Leyniers.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 29 mai 1935, p. 690. — Le projet est renvoyé à la commission des colonies.

A la proposition de M. le président, tous les projets de loi concernant les budgets du Congo belge et du Ruanda-Urundi sont englobés dans une seule et même discussion générale, p. 705 (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> colonne). — Le Sénat marque son accord sur la proposition de M. le président. — Voyez donc plus loin à la sous-rubrique *Colonies* : Discussion générale d'ensemble des six projets concernant les budgets du Congo belge et du Ruanda-Urundi.

Les articles du tableau sont adoptés sans observations, p. 738. — V. annexe aux *Annales parlementaires* de la Chambre des représentants, séance du 29 mai 1935.

Les articles du projet de loi sont adoptés sans observations, p. 738 à 740.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 108 voix contre une (M. Lindekens), et 2 abstentions, p. 800 (27 juin 1935). — Se sont abstenus : MM. le baron de Dorlodot et Rolin, p. 800. — Le projet est soumis à la sanction royale.

*Ruanda-Urundi : Compte général de l'année 1928 et budget de l'année 1927. — Projet de loi arrêtant le compte général du Ruanda-Urundi de l'année 1928 et contenant le règlement définitif du budget de l'exercice 1927.*

Doc. — N° 114. Rapport de M. Leyniers.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 29 mai 1935, p. 690. — Le projet est renvoyé à la commission des colonies.

A la proposition de M. le président tous les projets de loi concernant les budgets du Congo belge et du Ruanda-Urundi sont englobés dans une seule et même discussion générale, p. 705 (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> colonne). — Le Sénat marque son accord sur la proposition de M. le président. — Voyez donc plus loin

**Budgets. RÉGLEMENTS DÉFINITIFS. Ruanda-Urundi. Compte général de l'année 1928 et budget de l'année 1927. Projet de loi y relatif (suite)**

à la sous-rubrique *Colonies* : Discussion générale d'ensemble de six projets concernant les budgets du Congo belge et du Ruanda-Urundi.

Les articles du tableau sont adoptés sans observations, p. 740. — V. annexe aux *Annales parlementaires* de la Chambre des représentants, séance du 29 mai 1935.

Les articles du projet de loi sont adoptés sans observations, p. 740, 741.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 108 voix contre 1 (M. Lindekens) et 2 abstentions, p. 800 (27 juin 1935). — Se sont abstenus : MM. le baron de Dorlodot et Rolin, p. 800. — Le projet est soumis à la sanction royale.

**AFFAIRES ÉCONOMIQUES.****Exercice 1935.**

Doc. — N° 5-X. Projet transmis par la Chambre des représentants.

N° 87. Rapport de M. F. Demets.

Ann. — Dépôt du rapport par M. F. Demets, p. 464 (9 avril 1935).

Transmis par la Chambre des représentants, le 11 avril 1935, p. 545. — Le budget est renvoyé à la commission des affaires économiques.

Une interpellation de M. Van Berckelaer sur l'attitude du gouvernement en matière de réglementation de l'industrie diamantaire belge est jointe à la discussion générale de ce budget.

**Discussion générale du budget et de l'interpellation de M. Van Berckelaer.**

Discours de M. Van Berckelaer (qui développe son interpellation, p. 548 à 550. — Interr. de M. Van Isacker, m. a. é. (qui fait remarquer à M. Van Berckelaer que ces observations s'adressent plutôt au ministre de la prévoyance sociale et trouveraient mieux leur place dans la discussion de ce budget), p. 550. — M. Van Berckelaer fait remarquer que lorsqu'il a introduit sa demande d'interpellation, les attributions ministérielles n'étaient pas ce qu'elles sont au moment où il développe son interpellation et prie, en conséquence, M. Van Isacker, m. a. é., de transmettre les observations qu'il a développées à son collègue compétent, puis termine son discours, p. 550. — Discours de MM. le baron Gillès de Pélicy (qui parle en faveur de l'apprentissage et termine son discours en demandant que le subsidé à l'Institut international des classes moyennes soit liquidé sans plus de retard), Van Roosbroeck (qui commence par demander s'il ne serait pas possible qu'il soit répondu plus promptement aux questions posées aux ministres par les membres du parlement, et souligne les inconvénients de la lenteur qui y est apportée, demande ensuite s'il ne serait pas possible de centraliser au ministère de l'instruction publique tous les services qui concernent l'enseignement et termine en traitant la question des ouvriers frontaliers), Spreutel (qui, en sa qualité de représentant du Borinage, fait au Sénat l'exposé de la situation catastrophique dans laquelle se trouve cette région, présente des suggestions afin de remédier à cette situation vraiment calamiteuse et signale certains travaux qui apporteraient de l'ouvrage aux chômeurs, notamment les travaux qui porteraient remède aux inondations de la Vallée de la Haine), p. 550 à 553. — Interr. de MM. Wauters, F. Demets, rapp., p. 551. — Discours de M. F. Demets, rapp. (qui prie les orateurs qui comptent encore prendre la parole de ne pas poser au ministre des questions qui ne ressortent pas de son département, tout en estimant qu'il est difficile de ne pas se méprendre sur les attributions du département des affaires économiques par suite des multiples remaniements récemment subis par ce département), p. 553. — M. le président Lippens attire l'attention du ministre sur la difficulté pour les orateurs de faire la discrimination entre les attributions des départements : des affaires étrangères, des affaires économiques ou du travail et de la prévoyance sociale, M. le président exprime ensuite le vœu que les observations développées à l'occasion du budget en discussion ne soient pas présentées à nouveau pendant la discussion des autres budgets, 553. — Observations de MM. Spreutel et Renard qui expriment l'espoir que le ministre des affaires économiques fera part à ses collègues des questions qui ne concernent pas son département, p. 553. — Discours de M. Van Coillie (qui signale, à nouveau, les plaintes des classes moyennes, traite la question de la politique des prix, des ventes avec primes, des colporteurs, en ce qui concerne les nouveaux arrêtés pris sur ces questions), Crokaert (qui commence par exprimer le regret des classes moyennes d'avoir vu supprimer leur nom dans la nouvelle terminologie du ministère tout en faisant confiance au ministre en fonctions, puis défend les intérêts des classes moyennes en attirant l'attention sur la nécessité de les soutenir pour la plus grande prospérité du pays; fait certaines suggestions à cet effet, attire en terminant tout spécialement l'attention du gouvernement sur la protection à donner aux sabotiers et à la batellerie), Misson (qui, le temps faisant défaut, se contente d'attirer l'attention du ministre

**Budgets. AFFAIRES ÉCONOMIQUES. Discussion générale du budget et de l'interpellation de M. Van Berckelaer (suite)**

sur la nécessité de favoriser davantage l'apprentissage artisanal), Vande Moortele (qui, bien que la question qu'il va traiter ne concerne pas le budget en discussion, parle brièvement de la nécessité de sauver l'industrie cigarière et prie le ministre de transmettre ses observations à son collègue de la justice compétent en cette matière), p. 553 à 557. — Interr. de MM. Van Isacker, m. a. é., et Crokaert, p. 554, 555. — Discours de M. Van Isacker, m. a. é. (qui répond à l'interpellation de M. Van Berckelaer ainsi qu'aux observations qui ont été présentées en usant, tour à tour, de la langue employée par les orateurs auxquels il répond), p. 557, 558. — Interr. de MM. Demets, Spreutel, le baron Gillès de Pélichy, p. 557.

V. aussi plus loin à la discussion de l'article 32 le discours de M. Renard : orateur mandaté du groupe socialiste.

*Discussion des articles du tableau :*

Art. 32 : Frais du contrôle pour l'importation de combustibles. — Discours de M. le baron van Zuylen qui, en faveur des producteurs de fruits du pays de Liège, demande malgré les temps de stricte économie, les frigorifères de l'Etat étant en bénéfice, que l'on agrandisse le frigorifère de Bressoux, la construction seule devant être touchée, les machines étant suffisamment puissantes pour suffire à cet agrandissement, p. 560. — M. Van Isacker, m. a. é., déclare qu'il examinera la question développée par M. le baron van Zuylen, p. 560.

Avant de donner la parole à M. Renard, M. le président Lippens fait remarquer que celui-ci était inscrit dans la discussion générale et que cette discussion a été close en son absence, que pourtant M. Renard étant mandaté par son groupe, il lui accorde à ce moment la parole, p. 560. — Discours de M. Renard (qui commence par déclarer que bien qu'une certaine réserve s'impose, le groupe socialiste a donné sa confiance au nouveau gouvernement présidé par M. van Zeeland, que ceci engage son groupe à montrer infiniment de prudence dans les observations qu'il estime devoir présenter étant disposé à seconder généralement le gouvernement dans la tâche très difficile qu'il a assumée : attire ensuite l'attention du gouvernement et du ministre sur le manque de coordination dans les pouvoirs accordés en matière économique aux différents ministres, puis traite l'ensemble des questions économiques au point de vue de la reconstruction du pays au point de vue économique et termine en donnant lecture des conclusions qui résument l'exposé qu'il a fait devant le Sénat et exprime d'avance sa reconnaissance au ministre de l'attention que, il en est convaincu, il voudra bien accorder à ses suggestions), p. 560 à 563. — Interr. de MM. Spreutel, Moversoen, Godding, Ronvaux, le chevalier Dessain, p. 560 à 562. — L'article 32 est adopté, p. 563.

Les autres articles du tableau sont adoptés sans observations, p. 559. — Voyez l'annexe aux *Annales parlementaires* de la Chambre des représentants : Séance du 5 avril 1935.

L'article unique contenant le budget est également adopté, p. 563.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 127 voix contre 1 (M. Lindekens), p. 588 (16 avril 1935). — Le projet est soumis à la sanction royale.

**AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE EXTÉRIEUR.***Exercice 1935.*

*Doc.* — N° 94. Rapport de M. Dens.

*Ann.* — Transmis par la Chambre des représentants le 16 avril 1935, p. 609. — Le budget est renvoyé à la commission des affaires étrangères.

Voyez éventuellement à la rubrique : Organisation judiciaire : Emploi des langues, une motion d'ordre de M. Rolin, qui propose de remettre l'examen des budgets restant encore à examiner jusqu'après les vacances de Pâques afin de consacrer plus de temps au projet sur l'emploi des langues.

Motion d'ordre de M. Gillon, qui rappelle celle faite la semaine précédente par M. Rolin qui, déjà, avait fait remarquer que le gouvernement, ayant obtenu les pleins pouvoirs, il n'y avait aucune nécessité de hater indûment la discussion des budgets, M. Gillon propose formellement, à son tour, la remise jusqu'après les vacances de Pâques de l'examen du budget des affaires étrangères, considérant que ce budget, qui touche à des questions extrêmement importantes et délicates ne peut être discuté dans l'atmosphère de fièvre dans laquelle le Sénat siège à ce moment, et estimant que la dignité du Sénat en souffrirait, p. 583. — M. le président Lippens, en réponse à M. Gillon, déclare qu'il a assisté lui-même à la réunion de la commission des affaires étrangères, commence par constater qu'il y a quelques erreurs dans le rapport, puis fait remarquer qu'il est plus soucieux que qui ce soit de la dignité du Sénat, mais qu'il est indispensable que le budget des affaires étrangères soit voté avant que le Sénat ne parte en vacances de Pâques, que cette décision a été prise sur les instances du premier ministre, déclare encore

**Budgets. AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE EXTÉRIEUR. Exercice 1935 (suite)**

que le premier ministre lui a dit et qu'il en a fait part à la commission, que la situation internationale exigeait la plus grande vigilance et que M. van Zeeland avait le désir de conserver un contact permanent avec la commission des affaires étrangères du Sénat après les vacances de Pâques, afin de prendre, éventuellement, avec celle-ci, les mesures que comporterait la situation, mais qu'il est nécessaire de laisser au gouvernement la possibilité de se livrer au travail considérable qu'il a entrepris, M. Lippens prie donc le Sénat de maintenir l'ordre du jour tel qu'il a été fixé antérieurement, p. 583. — M. Digneffe, président de la commission des affaires étrangères déclare que la commission des affaires étrangères saisie la veille d'un budget non encore transmis par la Chambre a approuvé le rapport rédigé avec une rapidité méritoire par M. Dens en s'excusant de n'avoir pas pu étudier les problèmes de la politique étrangère, que tous les membres de la commission ont eu le sentiment que la discussion fixée au lendemain ne pouvait avoir de portée sérieuse, mais que pourtant celle-ci s'est inclinée à l'unanimité devant le désir de M. van Zeeland, p. m. m. a. é. et c. e., celui-ci ayant fait annoncer qu'il désirait reprendre prochainement contact avec la commission, p. 583. — M. le président estime que dans ces conditions le Sénat sera d'accord pour maintenir l'ordre du jour tel qu'il avait été fixé. M. Gillon déclare devant les explications fournies par M. le président Lippens et par M. Digneffe qu'il aurait mauvaise grâce à insister, mais qu'il doit être entendu que le débat du lendemain aura une allure purement académique et que les membres de la Haute Assemblée pourront formuler leurs observations ultérieurement devant la commission des affaires étrangères, p. 583.

Motion d'ordre de M. Rolin, qui fait valoir les motifs pour lesquels il estime qu'il serait très fâcheux que le Sénat vote dans la fièvre du dernier moment avant sa séparation pour les vacances de Pâques, un budget de l'importance du budget des affaires étrangères, et propose, en conséquence personnellement la remise de la discussion jusqu'après les vacances, p. 636. — M. le président Lippens fait remarquer à M. Rolin que la même proposition a déjà été faite la veille et que le Sénat a, à l'unanimité, décidé de suivre, sans modification, l'ordre du jour qui avait été arrêté précédemment; puis donne la parole au premier ministre, celui-ci devant quitter la séance pour aller présider un conseil des ministres et ayant demandé la parole pour faire une déclaration avant l'ouverture de la discussion générale du budget des affaires étrangères, p. 636. — L'extrême-gauche proteste contre ceci, et M. le président Lippens demande si l'on désire qu'il mette au voix la proposition de M. Rolin; M. Boeckx estime que l'on devrait demander l'avis du gouvernement, et M. Moversoen propose d'entendre d'abord la déclaration du ministre, p. 636. — M. le président Lippens déclare que, si le Sénat décide d'ajourner la discussion il est inutile de retenir M. van Zeeland, p. m. m. a. é. et c. e., en séance et met aux voix la proposition de remise de M. Rolin, p. 636. — Cette proposition est adoptée par assis et levé, p. 636.

*Discussion générale du budget des affaires étrangères.*

Discours de MM. Coole (qui attire l'attention du gouvernement sur trois questions qui sont de nature à nuire à la résorption du chômage et à la politique suivie, à cet effet par le gouvernement : 1° la convention franco-belge relative à la carte des ouvriers frontaliers; 2° la diminution de 20 p. c. des salaires des ouvriers frontaliers; 3° la situation des belges résidant dans le nord de la France), Segers (qui rappelle l'exposé qu'il a fait l'année précédente tant dans son rapport sur le budget des affaires étrangères que en séance publique faisant remarquer que toute la politique de la Belgique était dominée par le fait allemand, rappelle tout ce qui s'est passé au point de vue allemand et international depuis 1933, au point culminant de son discours fait ressortir les obligations imposées à la Belgique par le projet de Locarno de l'air, souhaite que certaines paroles qu'il cite et émanant d'un publiciste, dont l'anonymat ne supprime pas la valeur trouvent écho de l'autre côté de la Manche et termine en estimant que la seule vraie sécurité de la Belgique contre la guerre se trouve dans le concours pratique autant que dans l'union et la force des nations qui veulent la paix), le baron de Kerchove d'Exaerde (qui expose au Sénat l'importance vitale pour l'avenir commercial et industriel de la Flandre orientale et du port industriel de Gand), L. Matagne (qui à l'occasion du budget des affaires étrangères expose la détresse des ouvriers verriers), Nihoul (qui développe les motifs de l'appréhension justifiée du monde agricole vis-à-vis des traités et accords commerciaux conclus par le ministre des affaires étrangères dans lesquels il apparaît clairement que les intérêts agricoles sont subordonnés aux intérêts des industries d'exportation et demande que le travail de la terre belge soit dorénavant l'objet des mêmes sollicitudes que celles dont est l'objet le travail industriel), p. 649 à 658. — Interr. de MM. Van Fleteren, Beauwijn et Renard, p. 652, 658. — Discours de M. le comte de Broqueville (qui examine, rapidement, le chemin parcouru sur le terrain de la politique internationale depuis la dernière discussion du budget des affaires étrangères, puis tire quelques

**Budgets. AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE EXTÉRIEUR. Exercice 1935. Discussion générale du budget (suite)**

conclusions de cet examen, conclusions suggérées par l'état actuel de l'Europe, déclare qu'il serait heureux de voir le gouvernement tenir compte dans l'orientation de sa politique extérieure de ses constatations ou suggestions), Rolin (qui s'en tient exclusivement à la question du maintien de la paix, estimant que personne n'ignore la valeur prépondérante de celle-ci pour la vie nationale tout entière de la Belgique, et termine son exposé en résumant sa pensée par la constatation : qu'il ne faut pas que l'Europe se fige dans une attitude de crainte, d'indécision et d'hostilité, p. 659 à 665.

Au moment du dépôt du rapport sur le projet de loi approuvant des conventions conclues entre la Belgique et le grand duché de Luxembourg, à la date du 23 mai 1935, M. Rolin, rapporteur du dit projet annonce que l'urgence est demandée pour l'approbation de ces conventions, et, après certaines observations, la discussion générale du projet est jointe à celle du budget, quitte à être reprise après le vote du budget. M. le président Lippens faisant remarquer que le budget doit nécessairement être voté le lendemain pour éviter le vote de douzièmes provisoires, p. 666.

**Reprise de la discussion générale du budget et discussion générale du projet de loi approuvant les conventions conclues entre la Belgique et le grand-duché de Luxembourg, le 23 mai 1935.**

Discours de MM. Forthomme (qui traite particulièrement la question du commerce extérieur et estime qu'il a, à peine, besoin de rappeler au Sénat ce qu'est la grande pitié de ce commerce international), p. 666 à 669. — Interr. de M. Hicguet, p. 666. — Discours de M. Dens, rapp. (qui déclare que, après les discours qui ont déjà été prononcés, il pourra se permettre d'être très bref, mais tient pourtant, son rapport ayant été rédigé très rapidement dans la pensée que le budget devait être discuté avant les vacances de Pâques, à revenir sur certaines considérations et fait remarquer que son rapport s'arrête à la conférence de Strésa; puis indique les principaux faits qui se sont présentés depuis, au point de vue international, estime que tout le monde est d'accord sur la matérialité des faits et que seules certaines divergences de vue existent sur les moyens à employer pour y faire face, termine en déclarant que c'est un truisme que de parler du pacifisme belge et qu'il ne faut perdre aucune occasion pour consolider la paix, mais que le pays ne sera satisfait que si l'assistance mutuelle garantit sa sécurité), G. Rutten (qui s'attache à faire connaître l'influence occulte et l'activité des marchands de canons et des fabricants de munitions, et termine son discours en déclarant qu'il veut joindre ses efforts à tous ceux qui, sans distinction de parti et en dépit de tous les obstacles veulent se donner, corps et âme, à la noble cause du désarmement, progressif, simultané et contrôlé), le baron du Four, qui commence par rendre hommage au ministre pour l'impulsion qu'il a donnée à son département dans le sens du commerce extérieur, fait alors plusieurs suggestions notamment en ce qui concerne : la nécessité d'encourager les échanges; la nécessité pour les légations belges à l'étranger de rendre tous les services possibles à leurs nationaux, etc., et termine en faisant remarquer que ses suggestions ne sont pas formulées dans un esprit critique mais parce qu'il estime que tous les Belges doivent, à ce moment, coordonner leurs efforts pour que la Belgique puisse reprendre son essor vers la prospérité d'antan), Hanquet (qui commence par prier M. van Zeeland, p. m. et m. aff. ét. et c. e, de ne pas se froisser des réserves qu'il va formuler, déclare que ses amis et lui sont obligés de s'abstenir (ne voulant pas émettre un vote négatif, parce qu'il leur en coûterait de prendre cette attitude envers le ministre des affaires étrangères) afin de protester contre la reprise des relations avec les Soviets, politique imprudente et peu noble, selon lui, et au sujet de laquelle il formule les plus expresses réserves), p. 666 à 672. — Interr. de MM. Hicguet, Wauters, Van Overbergh G. Rutten, p. 666 à 671.

M. le président propose, à 5 1/2 heures de remettre la suite de la discussion au lendemain et propose, après le discours du ministre, de passer au vote du budget et de procéder ensuite à la reprise de l'examen des conventions avec le grand-duché de Luxembourg, p. 672. — Cette proposition est admise, p. 672.

**Reprise de la discussion générale du budget et des conventions avec le Grand-Duché.**

Discours de MM. de Selys Longchamps, qui se contente de faire une brève déclaration, afin de ne pas retarder l'exposé de M. van Zeeland, p. m., traite donc brièvement la question de la rénovation économique, parle de deux résolutions qui ont été votées à l'unanimité à l'Union interparlementaire de Genève : 1° concernant la stabilisation de la monnaie; 2° la reprise de la vie économique dans le monde et demande au président de faire paraître ces deux résolutions en annexe aux *Annales*, déclare encore apporter son adhésion sans réserve au discours prononcé la veille par le R. P. Rutten, au sujet de la politique des armements et termine en déclarant sa foi dans la réussite de M. van Zeeland, si l'on ne lui porte pas de coup

**Budgets. AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE EXTÉRIEUR. Exercice 1935. Reprise de la discussion générale du budget et des conventions avec le Grand-Duché (suite)**

bas et s'il a derrière lui le pays et le parlement, p. 674, 675. — Interr. de MM. Van Overbergh, Coole, L. Matagne et Van Fleteren, p. 674, 675. — M. le président ayant autorisé l'insertion demandée par M. de Selys Longchamps, voyez cette annexe à la page 675, 2<sup>e</sup> colonne. — Discours de MM. Bosuyt (qui signale au ministre l'état d'excitation dans lequel se trouvent les ouvriers frontaliers belges et fait remarquer que cet état d'esprit est dû à deux faits d'ordre différent : 1° le renouvellement de la carte d'ouvrier frontalier; 2° la diminution de 20 p. c. de leurs salaires; et prie le gouvernement de prendre leurs revendications tout spécialement en considération), Renard (que tout en reconnaissant la tâche ardue déjà accomplie par le gouvernement, fait certaines observations au sujet de la façon dont il devra œuvrer dans la suite, estime qu'il faut surtout retrouver les marchés étrangers), Mullie (qui se borne à développer quelques observations au sujet de la politique économique du gouvernement, estime, en terminant que l'agriculture peut, elle aussi, résorber le chômage et que c'est par de bons accords commerciaux que l'on pourra le mieux remédier à cette plaie sociale), le duc d'Ursel (qui prononce un bref discours touchant une question extrêmement importante, la condition essentielle de la sauvegarde du pays : la confiance; termine en déclarant qu'il faut se serrer autour des chefs et, étant en pleine action, ne pas laisser enfoncer la seconde ligne de défense), Misson (qui traite particulièrement la question des conventions belgo-luxembourgeoises, qui constituent une matière complexe et délicate, exprime le vœu que la discussion en soit reprise après le vote du budget, fait remarquer qu'il représente une province particulièrement intéressée dans la question et développe particulièrement certains points concernant celle des conventions qui est relative à la réglementation des importations, des exportations et du transit, termine en souhaitant que le gouvernement puisse démontrer que ses appréhensions et celles de ses amis sont vaines, déclare que, dans le cas contraire, il ne pourra pas donner son adhésion au projet), p. 675 à 680. — Interr. de MM. L. Matagne, Van Fleteren, p. 677, 679. — Discours de M. van Zeeland (qui, dans la situation grave dans laquelle on se trouve, développe son point de vue dans quelques domaines particulièrement importants : 1° la situation politique de l'Europe; 2° l'état du commerce extérieur belge; 3° les accords destinés à assurer une meilleure application de la convention d'union économique de 1921 avec le Grand-Duché et tendant à compléter cette convention en quelques parties, le premier ministre répond, au cours de ces développements, aux diverses observations qui ont été formulées), p. 680 à 685. — Interr. de M. Van Overbergh, p. 682. — Par voie d'interr., M. Rolin fait une observation au sujet des protocoles signés au même moment que les conventions soumises à l'approbation du parlement le 23 mai 1935, et estime que bien que les matières qui y sont traitées soient très importantes le Sénat ne doit avoir aucune inquiétude au sujet de ces protocoles, ceux-ci amorçant des négociations ultérieures et fixant le programme d'une convention qui sera soumise au parlement et M. van Zeeland demande au Sénat si celui-ci désire qu'il lui donne le résumé des dits protocoles, p. 684. — Le résumé n'est pas donné, le Sénat n'en témoignant pas le désir formel.

M. le président déclare à ce moment que la discussion générale d'ensemble sur le budget et les conventions est close et consulte le Sénat sur le point de savoir s'il lui convient d'aborder immédiatement les articles du budget, p. 685. — Le Sénat décide de passer immédiatement à la discussion des articles du budget, p. 685.

M. le président propose de reprendre immédiatement après l'examen des articles du budget la discussion générale des conventions avec le Grand-Duché, déclare qu'il n'y a que deux orateurs inscrits : M. Clesse, qui a annoncé une brève intervention, et M. Croquet, qui désire ne parler que le mardi suivant, p. 685. — MM. Hicguet et Volckaert estiment qu'il faut réserver toute décision au sujet du moment où cette discussion sera reprise, p. 685. — Le Sénat se déclare d'accord avec MM. Hicguet et Volckaert, p. 685. — V. donc éventuellement pour les conventions avec le grand-duché de Luxembourg la rubrique : Affaires étrangères.

**Discussion des articles du budget.**

Art. 1<sup>er</sup>. Discours de M. le baron de Dorlodot, qui traite la question du réarmement de l'Allemagne, rappelle ses anciens avertissements, puis reproduit une demande faite par un membre de la Chambre et tendant à savoir si, lors du voyage des ministres belges à Paris à la fin de mars, ceux-ci ont demandé à la France quelque chose de précis et d'étudié; et, en posant cette question, s'en réfère à la déclaration de M. van Zeeland au Sénat, le 30 mars; déclare que, s'il pose cette question, ce n'est pas pour revenir sur le passé, mais dans le but de réduire à néant un argument injuste dont une dangereuse propagande antifranaise et antialliée se sert à l'étranger), p. 685, 686. — Interr. de MM. Branquart, le comte de Broqueville, Van Fleteren, Volckaert, Rolin (qui fait des observations diverses au sujet de la demande de M. le baron de Dorlodot et déclare que, vu la manière dont la question est posée, il comprend que le ministre n'y ait pas répondu, estimant qu'il aurait agi de même

**Budgets. AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE EXTÉRIEUR. Exercice 1935. Discussion des articles du budget (suite)**

à sa place), p. 685, 686. — Pendant le discours de M. le baron de Dorlodot, M. le président Lippens lui fait remarquer qu'il sort de l'objet en discussion, et M. le baron de Dorlodot déclare qu'il est de tradition de poser certaines questions à l'occasion de l'article 1<sup>er</sup>, p. 686. — M. Van Overbergh déclare qu'il est toujours admis que l'on puisse traiter des questions générales à l'occasion de l'article 1<sup>er</sup>, que M. le baron de Dorlodot est donc dans son droit, p. 686. — L'article 1<sup>er</sup> est adopté, p. 686.

Art. 2. Discours de M. le baron de Dorlodot (qui commence par constater que M. van Zeeland, p. m., m. aff. étr., n'a pas répondu à la question qu'il lui a posée à l'article 1<sup>er</sup>, puis défend les intérêts des agents diplomatiques et consulaires à l'étranger qui ont vu subitement les traitements, qui leur sont payés en échange de leurs services, perdre 30 à 40 p. c. de leur pouvoir d'achat), p. 686, 687. — Pendant le discours de M. le baron de Dorlodot, M. Rolin demande la parole pour une motion d'ordre, M. Moyersoen déclare que l'on ne peut interrompre un discours pour une motion d'ordre, M. Rolin déclare alors que la question soulevée par M. le baron de Dorlodot ne concerne en rien l'article 2, M. le président déclare qu'un orateur ne peut être interrompu de cette façon, M. le baron de Dorlodot fait remarquer que l'article 2 porte : « Traitement des consuls et fonctionnaires à l'étranger », que, par conséquent, il a le droit de développer ses observations et M. Van Overbergh appuie la protestation de M. le baron de Dorlodot, p. 687. — M. Rolin déclare qu'il a répondu, en commission, à la question soulevée par M. le baron de Dorlodot et M. le baron de Dorlodot fait à son tour remarquer qu'il a été empêché d'assister à la réunion de la commission à laquelle fait allusion M. Rolin, et qu'il s'est excusé de son absence, puis achève le développement de ses observations, p. 687. — M. van Zeeland, p. m., m. a. ét., déclare qu'il a été en effet répondu au baron de Dorlodot et exprime son regret que cette réponse ainsi que les notes qui avaient été rédigées à son intention ne lui soient pas parvenues, puis tient à dire devant le Sénat que la péréquation réclamée par M. le baron de Dorlodot est chose faite, p. 687. — M. le baron de Dorlodot remercie le ministre, p. 687. — Interr. de MM. Van Fleteren et Volckaert, p. 686, 687. — L'article 2 est adopté, p. 687.

Les autres articles du tableau sont adoptés sans observations, p. 687. — V. l'annexe aux *Annales parlementaires* de la Chambre des représentants : séance du 15 avril 1935. L'article unique contenant le budget est adopté, p. 687.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 114 voix contre une (M. Lindekens) et une abstention, p. 687 (29 mai 1935). — S'est abstenu : M. le baron de Dorlodot, p. 688. — Le projet est soumis à la sanction royale.

**AGRICULTURE ET CLASSES MOYENNES.****Exercice 1935.**

Doc. — N° 5-VIII. Projet du gouvernement.

N° 43. Amendements du gouvernement.

N° 47. Rapport de M. Limage.

N° 56. Amendements du gouvernement.

**Discussion générale.**

Ann. — Discours de MM. le baron de Moffarts, p. 164 à 168. — Interr. de MM. Clesse, Ronvaux, Jauniaux, Volckaert, Solau, Van Fleteren, p. 166 à 168. — Discours de MM. Wauters, Criquelion, Lammertijn, le baron d'Huart, le baron du Four, Nihoul, le baron van Zuylen, le baron de Kerchove d'Exaerde, Smits, J. Rutten, Debersé, p. 169 à 180. — Interr. de MM. Renard, Cateau, Mullie, p. 169, 176 et 178. — M. Clesse, auquel M. le président donne la parole à ce moment, demande si le Sénat pourra terminer l'examen du budget pendant la séance en cours, p. 180. — M. le président déclare que le ministre lui a exprimé le désir de parler le lendemain matin, que le rapporteur, M. Limage, souffre de la gorge, puis fait remarquer que, plusieurs orateurs étant encore inscrits, le débat sera certainement encore poursuivi le lendemain matin, mais prie les prochains orateurs inscrits de prendre encore la parole afin que, en tout état de cause, le débat puisse être terminé le lendemain matin, p. 180. — MM. Clesse et de Sélys Longchamps, prochains inscrits, déclarent préférer ne prendre la parole que le lendemain matin et M. le président déclare, dans ce cas, qu'il ne reste plus qu'à lever la séance, p. 180. — Discours de MM. Clesse, Limage, rapp., Mullie, p. 182 à 186. — Interr. de MM. Van Fleteren, de Sélys Longchamps, Hicguet, Du Jardin, Solau, Bologne, p. 182 à 186. — Pendant le discours de M. Clesse, M. le président Lippens lui fait observer qu'il a déjà dépassé son temps de parole n'étant pas mandaté par son parti, p. 182. — M. Clesse proteste contre ces observations et fait remarquer que les orateurs qui l'ont précédé n'ont pas été limités, p. 182. — M. le président déclare qu'il a veillé strictement à ce qu'aucun orateur non mandaté ne dépasse les dix minutes qui lui sont

**Budgets. AGRICULTURE ET CLASSES MOYENNES. Exercice 1935. Discussion générale (suite)**

assignés en vertu de la décision prise par le Sénat et fait remarquer qu'il ne peut montrer aucune partialité pour l'un ou l'autre sénateur; M. le président Lippens prie en conséquence M. Clesse de conclure, p. 182, 183. — Il est fait diverses observations au sujet de cet incident par MM. Van Fleteren et Clesse, p. 182, 183. — M. le président répète qu'il a le devoir de faire respecter les décisions qui ont été prises et M. Clesse renonce à terminer son discours, p. 183. — Reprise de la discussion générale : Discours de M. Pierlot, m. i. et m. a. *ad interim* (qui commence par exprimer son regret que le débat sur le budget de l'agriculture se déroule en l'absence d'un ministre de l'agriculture en titre puis répond aux observations présentées), p. 186 à 190. — Interr. de MM. Diriken, le baron d'Huart, Limage, rapp., de Sélys Longchamps, p. 187 à 190. — Discours de MM. Diriken, le baron Gillès de Pélichy, Ferminne, Beauduin, Verheyden, p. 190 à 193. — Interr. de MM. Van Fleteren, Hicguet, p. 192, 193.

**Discussion des articles.**

Articles du tableau : Art. 1<sup>er</sup>. M. le président rappelle le texte d'un amendement de la commission, p. 193. — MM. Pierlot, m. i. et m. a. *ad interim*, le baron de Moffarts et Hicguet font des observations au sujet de cet amendement, qui semble ne marquer que le désir de voir le département de l'agriculture avoir un ministre chargé uniquement de ce portefeuille, p. 194. — L'amendement de la commission est adopté, p. 194. — L'article 1<sup>er</sup> ainsi amendé est adopté, p. 194.

Les autres articles du tableau sont adoptés sans observations, p. 194. — Voyez l'annexe à la séance du 6 mars.

L'article unique contenant le budget est adopté sans observations, p. 194.

L'ensemble du budget de l'agriculture est adopté par 72 voix contre 49, p. 200 (6 mars 1935). — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

**COLONIES :****Dépenses métropolitaines. — Exercice 1935.**

Doc. — N° 5-XII. Projet transmis par la Chambre des représentants.

N° 91. Rapport de M. Leyniers.

Ann. — Dépôt du rapport par M. Leyniers, p. 468 (9 avril 1935). — Transmis par la Chambre des représentants, le 11 avril 1935, p. 545. — Le projet est renvoyé à la commission des colonies.

**Discussion générale.**

M. Volckaert, au nom de la commission des colonies, celle-ci estimant qu'il est impossible de procéder, avant les vacances de Pâques, à un examen sérieux du budget métropolitain, propose, à l'unanimité des membres de la dite commission, d'adopter purement et simplement le budget métropolitain, sous réserve que les observations générales que les sénateurs comptaient faire soient reportées au moment où, après Pâques, on discutera le budget ordinaire de la colonie, p. 563. — M. Rubbens, m. c., déclare qu'il était à la disposition du Sénat pour exposer immédiatement la politique générale et économique coloniale que compte poursuivre le gouvernement, mais estime qu'il est plus rationnel de remettre cet exposé jusqu'au moment où l'on discutera le budget colonial proprement dit et se déclare en conséquence complètement d'accord avec la proposition faite par M. Volckaert au nom de la commission, p. 563.

Les articles du tableau sont adoptés sans observations, p. 563. — Voyez l'annexe aux *Annales* de la Chambre des représentants : séance du 10 avril 1935.

L'article unique contenant le budget est adopté sans observations, p. 563.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 127 voix contre 1 (M. Lindekens), p. 588 (16 avril 1935). — Le projet est soumis à la sanction royale.

**Budget extraordinaire. Exercice 1934.**

Projet de loi contenant le budget des dépenses et des recettes extraordinaires du Congo belge et du vice-gouvernement général du Ruanda-Urundi, pour l'exercice 1934.

Doc. — N° 102. Projet amendé par la Chambre des représentants. N° 107. Rapport de M. Godding.

Ann. — Transmis, amendé, par la Chambre des représentants, le 29 mai 1935, p. 690. — Le projet est renvoyé à la commission des colonies.

A la proposition de M. le président, tous les projets de loi concernant les budgets du Congo belge et du Ruanda-Urundi sont englobés dans une seule et même discussion générale,

**Budgets. COLONIES. Budget extraordinaire. Exercice 1934. Dépenses et recettes extraordinaires du Congo belge et du vice-gouvernement général du Ruanda-Urundi (suite)**

p. 705 (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> colonne). — Le Sénat marque son accord sur la proposition de M. le président. — Voyez donc plus loin : Discussion générale d'ensemble des six projets concernant les budgets du Congo belge et du Ruanda-Urundi.

Les articles du tableau sont adoptés sans observations, p. 743. V. annexe aux *Annales parlementaires* de la Chambre des représentants, séance du 29 mai 1935.

Les articles du projet de loi sont adoptés sans observations, p. 743, 744.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 108 voix contre une (M. Lindekens), et 2 abstentions, p. 800 (27 juin 1935). — Se sont abstenus : MM. le baron de Dorlodot et Rolin, p. 800. — Le projet est soumis à la sanction royale.

**Budget extraordinaire. Exercice 1935.**

**Projet de loi contenant le budget des dépenses et des recettes extraordinaires du Congo belge et du vice-gouvernement général du Ruanda-Urundi, pour l'exercice 1935.**

**Doc.** — N° 104. Projet transmis par la Chambre des représentants. N° 109. Rapport de M. Godding.

**Ann.** — Transmis par la Chambre des représentants, le 29 mai 1935, p. 690. — Le projet est renvoyé à la commission des colonies.

A la proposition de M. le président, tous les projets de loi concernant les budgets du Congo belge et du Ruanda-Urundi sont englobés dans une seule et même discussion générale, p. 705 (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> colonne). — Le Sénat marque son accord sur la proposition de M. le président. — Voyez donc plus loin : Discussion générale d'ensemble des six projets concernant les budgets du Congo belge et du Ruanda-Urundi.

Les articles du tableau sont adoptés sans observations, p. 741. — V. annexe aux *Annales parlementaires* de la Chambre des représentants, séance du 29 mai 1935.

Les articles du projet de loi sont adoptés sans observations, p. 741 à 743.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 108 voix contre une (M. Lindekens), et 2 abstentions, p. 800 (27 juin 1935). — Se sont abstenus : MM. le baron de Dorlodot et Rolin, p. 800. — Le projet est soumis à la sanction royale.

**Budget ordinaire. Exercice 1935.**

**Projet de loi contenant le budget ordinaire du Congo belge et du vice-gouvernement général du Ruanda-Urundi, pour l'exercice 1935.**

**Doc.** — N° 103. Projet transmis par la Chambre des représentants. N° 108. Rapport de M. Leyniers.

**Ann.** — Transmis par la Chambre des représentants, le 29 mai 1935. Le projet est renvoyé à la commission des colonies, p. 690.

A la proposition de M. le président, tous les projets de loi concernant les budgets du Congo belge et du Ruanda-Urundi sont englobés dans une seule et même discussion générale, p. 705 (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> colonne). — Le Sénat marque son accord sur la proposition de M. le président. — Voyez donc plus loin : Discussion générale d'ensemble des six projets concernant les budgets du Congo belge et du Ruanda-Urundi.

Les articles du tableau sont adoptés sans observations, p. 736. — V. annexe aux *Annales parlementaires* de la Chambre des représentants, séance du 29 mai 1935.

Les articles du projet de loi sont adoptés sans observations, p. 737, 738.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 108 voix contre une (M. Lindekens), et 2 abstentions, p. 800 (27 juin 1935). — Se sont abstenus : MM. le baron de Dorlodot et Rolin, p. 800. — Le projet est soumis à la sanction royale.

**Discussion générale d'ensemble de six projets de loi figurant à l'ordre du jour et relatifs aux budgets du Congo belge et du Ruanda-Urundi.**

V. pour les documents, le vote des articles et le vote sur l'ensemble, soit ci-dessus, sous rubrique : Colonies : a) Budgets extraordinaires de 1934 et de 1935 ; b) Budget ordinaire de 1935, soit au début de la rubrique : Budgets, les sous-rubriques : 1° Crédits supplémentaires, régularisations, transferts, virements ; 2° Règlements définitifs.

Discours de MM. Leyniers, rapp. (qui, en dehors des questions traitées dans les rapports et auxquelles la commission estime avoir apporté des développements suffisants, tient, à titre personnel, à attirer l'attention du ministre sur quelques points particuliers : de la politique indigène, de la politique agricole, de l'amélioration des conditions morales d'existence des indigènes et enfin de l'épineuse question du colonat blanc, p. 705 à 709. — Interruptions de MM. De Roo et

**Budgets. COLONIES. Discussion générale d'ensemble de six projets de loi relatifs aux budgets du Congo belge et du Ruanda-Urundi (suite)**

Tschoffen, p. 706, 708. — Discours de MM. Godding (qui, tout en s'associant aux félicitations que l'on adresse au rapporteur, dont le travail constitue une précieuse collaboration pour le ministre, déclare qu'il lui reproche cependant de trop s'attacher aux critiques à émettre et de ne pas mettre en lumière l'œuvre immense accomplie depuis cinquante ans, au moment où la Belgique coloniale s'apprête à célébrer le cinquantième anniversaire de la création de l'Etat indépendant du Congo, commente ensuite le rapport de M. Leyniers et termine en faisant remarquer qu'il est réconfortant de constater les signes certains de relèvement de la colonie qui permettent de considérer l'œuvre accomplie, avec une juste fierté, sans qu'il s'y mêle des inquiétudes pour l'avenir), p. 709 à 713. — Interruptions de MM. Tschoffen, Van Overbergh, Rolin, p. 710 à 712.

M. le président fait remarquer à ce moment que, bien qu'il ne soit que quatre heures, un grand nombre de membres ont quitté la salle, déclare qu'il fait cette observation afin de répondre à celles qui ont été faites au début de la séance, au moment de la fixation de l'ordre du jour, attirant l'attention du président sur le désagrément, pour les orateurs, de parler devant un auditoire peu nombreux, p. 713.

Reprise de la discussion générale d'ensemble. Discours de MM. Lindekens (qui développe les motifs pour lesquels il se voit obligé de voter contre les budgets afin de protester contre le fait que, dans toutes les écoles et instituts d'enseignement colonial, le français est l'unique langue véhiculaire, seule la section de culture coloniale à l'école d'horticulture de Vilvorde possédant une section flamande ; développe ses critiques et formule des demandes qui, si elles étaient écoutées par le ministre, amèneraient probablement l'approbation du budget par les Flamands), Lalemand (qui attire l'attention du ministre sur la situation créée aux œuvres en faveur des aveugles par la modification du règlement de la loterie coloniale), Volckaert (qui commence, au nom de la commission des colonies tout entière, par apporter à M. Leyniers, rapp., les félicitations les plus chaleureuses, déclare que c'est grâce au travail de M. Leyniers que le Sénat est documenté sur le Congo et estime que ce travail devrait être publié, puis extrait de ce rapport un certain nombre de points, afin que les lecteurs des *Annales parlementaires* et du *Compte rendu analytique* puissent se rendre compte de l'état exact de la colonie et termine en déclarant qu'il est grand temps que le gouvernement de la colonie s'explique sur diverses questions importantes : la conversion des rentes congolaises, la question des obligations aux intérêts garantis, et la conversion de la dette indirecte), Mullie (qui traite particulièrement la question de l'agriculture au Congo, notamment celle de l'élevage), p. 713 à 718. — Interruptions de MM. Godding (qui proteste notamment contre une imputation dirigée contre lui par M. Volckaert), Rubbens, m. c., p. 716.

M. le président consulte à ce moment le Sénat au sujet de la suite de la discussion et sur le point de savoir si la séance sera prolongée après cinq heures, p. 718. — MM. Van Fleteren et Volckaert estiment préférable de remettre la suite du débat au lendemain ; MM. Leyniers, rapp., Rubbens, m. c., et Carnoy, font diverses observations, p. 718. — M. le président fait remarquer que s'il a soulevé la question, c'est que la Haute Assemblée se trouve en présence d'un ordre du jour assez chargé, mais déclare que, si le Sénat désire siéger encore la semaine suivante, il sera déferé à son désir, tout en estimant que le travail doit être organisé de telle manière que l'on en accomplisse le maximum dans le minimum de temps, p. 718. — M. Rubbens, m. c., demande, si les orateurs encore inscrits y consentent, à ce que ceux-ci développent leurs observations pendant la séance en cours, afin qu'il puisse répondre dès le lendemain, p. 718. — Le Sénat marque son accord au sujet de la proposition du ministre, p. 718.

**Reprise de la discussion générale.**

Discours de MM. Carnoy, qui traite la question de l'agriculture, au point de vue des produits destinés à l'industrie comme au point de vue des produits alimentaires, signale certaines choses qui, selon lui, sont à encourager ou à éviter, et termine en demandant s'il est vrai que, au Congo, on s'applique à adapter le plus vite possible les prix des vivres et des salaires à la valeur nouvelle du franc belge, alors que la politique en Belgique est que la dévaluation n'ait qu'une influence modérée et graduelle sur les prix), p. 718. — M. Rubbens, m. c., déclare que le dernier point du discours de M. Carnoy est tout à fait inexact, p. 719. — M. Carnoy se déclare extrêmement heureux de l'affirmation du ministre, p. 719. — Discours de M. F. Demets (qui attire l'attention sur la question du recrutement des agents coloniaux, fait remarquer que de grandes puissances coloniales, telles que la Grande-Bretagne et la France ne recrutent que des éléments ayant reçu un enseignement supérieur, mais que le ministre des colonies continue, nonobstant les desiderata exprimés, à maintes reprises par le parlement, à recruter, pour son administration territoriale des éléments dépourvus d'instruction supérieure, et développe cette question, tout en estimant qu'il

**Budgets. COLONIES. Discussion générale d'ensemble de six projets de loi relatifs aux budgets du Congo belge et du Ruanda-Urundi (suite)**

faut tenir compte des situations acquises, puis pose certaines questions au ministre au sujet des traitements des fonctionnaires du ministère des colonies et du nombre des fonctionnaires qui ont obtenu une délégation soit dans un établissement d'enseignement colonial, soit dans un organisme ou société coloniale, estime que si l'on remédiait à cette situation, le problème des cumuls serait à peu près résolu), p. 719, 720. — Discours de MM. Rolin (qui commence par s'associer à l'éloge fait précédemment, notamment par M. Volckaert, du rapport de M. Leyniers, et déclare qu'il est heureux de se déclarer, une fois de plus, d'accord sur les idées maîtresses du rapporteur en matière coloniale, traite la question de l'exploitation des richesses naturelles de la colonie et celle de l'élevation des populations indigènes à la civilisation, estime que cette dernière question doit primer l'autre, proteste ensuite parce que les Belges trouvent au Congo une atmosphère qui n'assure par l'indépendance des pouvoirs laïcs et religieux, et estime que la procédure nouvelle tendant à ce que le gouverneur général consulte aussi bien les autorités religieuses que les autorités civiles ne peut être admise; traite ensuite la question de l'enseignement au Congo, enseignement qu'il estime être presque entièrement aux mains de religieux et de religieuses, et termine en demandant au ministre de donner l'assurance que les convictions des libres-penseurs seraient respectées au Congo), Tschoffen (qui déclare que le discours de M. Rolin le détermine à lui répondre brièvement au sujet de l'organisation de l'enseignement dans la colonie, déclare notamment qu'il est tout à fait exact que des missionnaires catholiques ou protestants assurent cet enseignement, mais que les missionnaires de toutes confessions peuvent ouvrir des écoles ou cela leur convient, fait ensuite remarquer que l'organisation de l'enseignement au Congo a été faite à peu de frais et a donné des résultats admirables étant données les ressources dont on disposait et termine en déclarant que, à ce moment, l'enseignement donné par les missionnaires et subventionné par les pouvoirs publics est le seul possible en Afrique et qu'il faut choisir entre l'école missionnaire et l'ignorance, p. 723 à 726. — Interruptions de MM. Leyniers, rapp., Hanquet, Van Overbergh, Tschoffen, J.-J. De Clercq, Renard, Bologne, Moyersoën, Van Belle, Rolin, p. 724 à 726. — Discours de M. Rubbens, m. c. (qui commence par affirmer à son tour la valeur du rapport de M. Leyniers, puis expose au Sénat comment il envisage les principaux problèmes de la politique coloniale; répond ensuite aux diverses questions, critiques et objections formulées au cours de ce débat, débat qu'il se félicite d'avoir vu se produire dans le calme et la sérénité), p. 726 à 736. — Interr. de M. Volckaert, Leyniers, rapp., Rolin, Van Overbergh, Van Fleteren, p. 727 et 730 à 736. — Pendant le discours du ministre, M. Leyniers, rapp., fait, sous forme d'interruptions certaines observations en faveur de l'établissement au Congo de budgets par province ou par district, p. 734. — Discours de M. Rolin, qui, en réponse au discours du ministre, développe certaines observations et cite certains exemples en ce qui concerne les colonies françaises relativement à la question de l'enseignement au Congo, M. Rolin déclare qu'il s'abstiendra sur les budgets afin d'indiquer l'importance qu'il attache aux observations qu'il a présentées ainsi que sa volonté de voir changer la situation qu'il a dénoncée, p. 736.

**DÉFENSE NATIONALE.****Exercice 1935.**

**Doc.** — N° 5-XIII. Projet du gouvernement.  
N° 40. Rapport de M. de Savoie.

**Discussion générale.**

**Ann.** — Discours de MM. Lebon, Calonne, p. 134 à 138. — Interr. de M. Devèze, m. d. n., p. 134. — Discours de MM. Crokaert, Devèze, m. d. n. (qui déclare, vu le caractère limité des observations qui ont été présentées, se borner à donner à ces observations une brève réponse, p. 140 à 143. — Interr. de MM. Tschoffen, Hicquet, Volckaert, Renard, G. Rutten, Van Belle, p. 142, 143. — M. Renard, étant donnée l'absence de M. Rolin, appelé soudainement à l'étranger, et de M. Bologne, indisposé, qui, tous deux avaient été désignés pour prendre la parole au nom du groupe socialiste, dans la discussion du budget en cours, demande que le Sénat veuille bien remettre à une prochaine séance la suite de la discussion, p. 143. — M. Devèze, m. d. n., combat la demande de remise, p. 143. — M. le président estime qu'il est de l'intérêt de l'assemblée de ne pas faire perdurer la discussion, fait remarquer qu'il n'y a plus d'orateurs inscrits dans la discussion générale et déclare que, dans ces conditions, il est obligé de clore la discussion générale et de faire procéder à l'examen des articles, qu'il est du reste toujours permis de prendre la parole sur l'un ou l'autre article, p. 143. — Observations de M. Renard, p. 143.

**Articles et vote sur l'ensemble.**

Les articles sont adoptés sans observations, p. 143, 144. — V. pour les articles l'annexe A à la fin de la séance du 27 février, p. 151 à 158.

**Budgets. DÉFENSE NATIONALE. Exercice 1935. Articles et vote sur l'ensemble (suite)**

L'ensemble du projet de loi est adopté par 79 voix contre 50 et 3 abstentions, p. 168 (5 mars 1934). — Se sont abstenus : MM. Lebon, Orban et Vandeweerd, p. 169. — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

**DETTE PUBLIQUE.****Exercice 1935.**

**Doc.** — N° 5-II. Projet transmis par la Chambre des représentants.  
N° 60. Rapport de M. le baron de Mévius.

**Ann.** — Transmis par la Chambre des représentants le 6 mars 1935, p. 211. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

La discussion générale de ce budget est jointe à l'ensemble des budgets financiers. — V. donc pour cette discussion, sous la même rubrique générale : Budgets, la sous-rubrique : Budget des voies et moyens, puis la discussion générale d'ensemble sur les budgets financiers, ainsi que sur deux interpellations qui y ont été jointes.

**Discussion des articles du budget de la dette publique.**

Discours de M. Moyersoën, qui pose une question (qui avait déjà été visée par M. Rolin dans un amendement qu'il avait présenté et qu'il a retiré ensuite), sur la fixation du taux des coupons des emprunts dits « américains », p. 374. — Discours de M. Rolin, qui rappelle les conditions dans lesquelles son amendement a été retiré, s'étonne que l'on discute encore cet amendement, puis répond à l'argument de M. Moyersoën, quant à l'intérêt des porteurs et leur qualité, p. 374, 375. — Interr. de M. Moyersoën, p. 375. — Discours de M. Arm. Huysmans, qui précise la position de la question, p. 375. — Interr. de M. Rolin, p. 375. — M. Max-Léo Gérard, m. f., déclare qu'il ne s'attendait pas à un débat de cette ampleur et que, avant comme après la loi monétaire du 30 mars 1935, le service des emprunts visé par M. Moyersoën a été et continuera à être payé sur le pied de 35 fr. 60 c., p. 375. — M. Moyersoën déclare que cette réponse lui donne satisfaction, p. 375. — M. Arm. Huysmans demande si la déclaration du ministre engage, selon lui, l'avenir d'une façon définitive, et M. Max-Léo Gérard, m. f., déclare que sa déclaration ne vise que le budget de 1935. M. Arm. Huysmans déclare dans ces conditions être d'accord, p. 375. — M. Moyersoën prononce un discours, afin de déclarer que, au contraire, dans ces conditions, lui et ses amis ne sont plus d'accord, et développe les motifs pour lesquels il estime qu'il ne convient pas de laisser planer l'incertitude sur la solution qui interviendra et demande que le paiement continue à être fait sur la base de 35 fr. 60 c., p. 375, 376. — Interr. de M. Rolin, p. 375, 376.

Les articles du budget sont adoptés sans observations, p. 376. — V. l'annexe aux *Annales parlementaires* de la Chambre des représentants : séance du 21 février 1935.

L'article unique contenant le projet de loi est également adopté sans observations, p. 376. — M. Moyersoën annonce qu'il émettra un vote négatif sur l'ensemble du budget, 376.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 110 voix contre 4 (MM. Lindekens, Moyersoën, Mullie et Coenen) et 2 abstentions, p. 376 (2 avril 1935). — Se sont abstenus : MM. le comte de Broqueville et le duc d'Ursel, p. 377. — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

**DOTATIONS.****Exercice 1935.**

**Doc.** — N° 5-III. Projet transmis par la Chambre des représentants.  
N° 92. Rapport de M. Jos. De Clercq.

**Ann.** — Transmis par la Chambre des représentants, le 16 avril 1935, p. 609. — Le budget est renvoyé à la commission des finances.  
Pas de discussion générale.

Les articles du tableau sont adoptés sans observations, p. 612. — V. l'annexe aux *Annales parlementaires* de la Chambre des représentants : Séance du 12 avril 1935.

L'article unique contenant le budget est également adopté sans observations, p. 612.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 106 membres présents, p. 644 (17 avril 1935). — Le projet est soumis à la sanction royale.

**EXTRAORDINAIRE.** — V. plus loin : Recettes et dépenses extraordinaires.

**FINANCES.**

Pour le débat d'ensemble sur certains budgets financiers, voir plus loin la sous-rubrique : Voies et moyens.

**Exercice 1935.**

**Doc.** — N° 5-XV. Projet transmis par la Chambre des représentants.

N° 89. Rapport de M. Van Overbergh.

**Budgets. FINANCES. Exercice 1935 (suite)**

*Ann.* — Dépôt du rapport par M. Van Overbergh, p. 463 (9 avril 1935).

Transmis par la Chambre des représentants, le 11 avril 1935, p. 545. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

*Discussion générale.*

*Ann.* — Discours de MM. Vandewiele (qui, en ordre principal, prie le gouvernement d'aviser aux moyens de faire exécuter les engagements pris par ses prédécesseurs, et termine en plaidant la cause des déportés civils de la guerre 1914-1918, qui n'ont reçu aucune indemnité n'ayant pas été mis au courant des poursuites intentées par une partie d'entre eux), Van Overbergh, rapp. (qui ne répète pas les suggestions et les questions contenues dans son rapport, mais estime utile avant que la session législative ne soit close pour laisser le gouvernement à son œuvre de redressement, de préciser devant le Sénat certaines bases de la politique financière du lendemain : la défense du franc, le soutien et la conversion des rentes, l'équilibre du budget et l'inventaire financier, termine son discours en demandant au ministre s'il estime admissible que ceux qui ont soutenu le franc soient ruinés et que ceux qui l'ont attaqué bénéficient du résultat de leurs manœuvres ou de leur méfiance), Godding (qui défend les intérêts du commerce anversois si gravement atteint par la crise bien que se débattant vaillamment contre elle, fait remarquer que ce commerce n'a jamais demandé aucune aide, mais prie le gouvernement de reporter maintenant de ce côté une partie de la grande sollicitude qu'il témoigne à l'agriculture et à l'industrie), Misson (qui, vu la nécessité d'écourter les débats, se contente d'exprimer le vœu de voir le ministre des finances faire connaître ses intentions en matière de simplification d'impôts et termine en parlant de la revision de la situation des receveurs des contributions), Wauters (qui commence par faire remarquer que les budgets se discutent dans des conditions tout à fait insolites, le gouvernement défendant des budgets qu'il n'a pas élaborés et qui ne répondent pas à sa nouvelle politique, déclare donc que, dans ces conditions, il comptait renoncer à la parole, mais traite pourtant la question des caisses d'épargne privées et plaide la cause de certains déposants estimant qu'il ne faut pas qu'il soit fait de différence entre certaines catégories de citoyens), p. 572 à 577. — Interr. de MM. Van Overbergh, Huisman Van den Nest et le vicomte Simonis, p. 572 à 577. — Discours de MM. Max-Léo Gérard, m. f. (qui commence par déclarer combien il sent le poids de la responsabilité qu'il a assumée et rend hommage à certaines grandes personnalités qui ont été, avant lui, ministres des finances, notamment à M. C. Gutt, salue ensuite et rend hommage au rapporteur, M. Van Overbergh, puis répond aux diverses observations qui ont été présentées et termine, en assurant au Sénat, que le dévouement du ministre des finances est entièrement acquis au pays), p. 577 à 580. — Interr. de MM. le baron de Mévius, François, Godding, Wauters, p. 577 à 579. — Discours de MM. Becelaere (qui traite de la question des charges fiscales qui grèvent la petite industrie et l'obligent à renoncer à toutes ses entreprises), Lindekens (qui plaide comme l'année précédente la cause du petit personnel des douanes), p. 580, 581.

*Articles et vote sur l'ensemble.*

Les articles du tableau sont adoptés sans observations, p. 581. — V. l'annexe aux *Annales parlementaires* de la Chambre des représentants : Séance du 4 avril 1935).

L'article unique contenant le budget est également adopté sans observations, p. 581.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 127 voix contre une (M. Lindekens), p. 588 (16 avril 1935). — Le projet est soumis à la sanction royale.

**GENDARMERIE.***Exercice 1935.*

*Doc.* — N° 5-XIV. Projet du gouvernement.

N° 41. Rapport de M. de Savoye.

*Ann.* — M. le président annonce que, le budget de la défense nationale ayant été terminé plus tôt qu'on ne le croyait, le Sénat va immédiatement passer à l'examen du budget de la gendarmerie, afin d'épuiser l'ordre du jour et de pouvoir s'ajourner au mardi suivant, p. 143. — M. Disière déclare qu'il avait été désigné par son groupe pour parler dans ce budget, mais que, étant donné que cet objet ne devait venir en discussion que le lendemain, il n'est pas muni de ses dossiers, M. Disière déclare pourtant que, si l'assemblée désire aborder le budget ce même jour, il improvisera ses observations, p. 143. — M. le président tient à faire remarquer que, comme M. Disière, il a été surpris par l'absence des orateurs inscrits dans le budget de la défense nationale et demande si le Sénat est d'accord pour aborder immédiatement l'examen du budget de la gendarmerie, p. 143. — Le Sénat marque son accord, p. 143.

**Budgets. GENDARMERIE. Exercice 1935 (suite)***Discussion générale.*

Discours de M. Disière, p. 144 à 147. — Interr. de MM. Devèze, m. d. n., Tschoffen, Renard, Volckaert, Van Flcterem, p. 144 à 147. — Discours de M. Devèze, m. d. n., qui répond à M. Disière, notamment au sujet des régiments légers, p. 147. — Interr. de M. Disière, p. 147. — Discours de MM. Disière, Rapport, p. 148, 149. — Interr. de MM. Devèze, m. d. n., Classe, Hans, p. 148, 149. — Discours de M. Devèze, m. d. n., qui répond aux dernières observations présentées, p. 149. — Interr. de MM. Disière et A. Huysmans, p. 149.

Les articles du tableau sont adoptés sans observations, p. 150. — V. l'annexe B à la fin de la séance du 27 février, p. 159 à 161.

Les articles du projet de loi contenant le budget sont adoptés, p. 150.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 79 voix contre 50 et 3 abstentions, p. 168 (5 mars 1935). — Se sont abstenus : M. Leban, Orban et Vandeweerd, p. 169. — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

**INSTRUCTION PUBLIQUE.***Exercice 1935.*

*Doc.* — N° 5-VII. Projet transmis par la Chambre des représentants.

N° 88. Rapport de M. Carnoy.

*Ann.* — Dépôt du rapport par M. Carnoy, p. 463 (9 avril 1935).

Transmis par la Chambre des représentants le 11 avril 1935, p. 545. — Le projet est renvoyé à la commission de l'instruction publique.

*Discussion générale.*

Discours de MM. Huisman Van den Nest (qui déclare s'associer à ceux qui estiment que la restauration économique et financière du pays commande une trêve politique et exige la solidarité de tous les partis; se borne donc à s'en référer aux réserves qu'il a faites en matière d'instruction publique lors de la discussion des budgets de 1933 et de 1934, mais se trouve dans la nécessité de demander que cette trêve scolaire soit réciproque, cite quelques exemples fâcheux, à cet égard, en ce qui concerne l'enseignement libre, demande au ministre d'apporter quelques tempéraments aux restrictions financières en matière d'instruction publique, notamment en ce qui concerne les institutrices et en ce qui concerne les instituteurs malades et les pensions, termine en demandant que l'office de l'enseignement technique ne continue pas à compliquer certaines réglementations, mais s'efforce, au contraire, de simplifier), Carpentier (qui plaide la cause des artistes et des académies, signale notamment la misère du Musée de Gand, puis parle de l'école industrielle de Gand et termine en appuyant les observations de M. Huisman Van den Nest, en ce qui concerne l'enseignement primaire et insiste sur le tort que les arrêtés royaux récents occasionnent aux instituteurs, p. 583 à 588. — Interr. de MM. Renard, Bovesse, m. i. p., p. 586, 587. — Discours de MM. Renard (qui commence comme M. Huisman Van den Nest par déclarer que les conditions dans lesquelles le gouvernement travaille imposent une grande réserve dans les exposés des membres du parlement en matière d'enseignement, fait ensuite, au nom du groupe socialiste, les mêmes observations que M. Huisman Van den Nest, en matière d'arrêtés de compression en matière scolaire, demande la constitution d'une commission qui élaborerait en faveur du personnel enseignant une nouvelle législation : a) en matière de responsabilité civile; b) rendant l'assurance obligatoire par les communes et les provinces, puis traite différentes questions spéciales, parle ensuite de l'enseignement des arts, de l'enseignement technique, plaide surtout la cause de l'enseignement artisanal et termine en déclarant qu'il a confiance en M. Bovesse, m. i. p., pour le développement intensif de l'enseignement professionnel), Carnoy, rap. (qui, en réponse à des observations qui lui ont été présentées, traite la question de la formation des intellectuels ayant déjà longuement parlé de ce point dans son rapport), Verbist (qui fait sienne, comme mandataire de la droite, les observations faites par les orateurs précédents au sujet de l'arrêté-loi n° 77, qui cause un tort énorme et injustifié, notamment aux femmes et aux directeurs d'école, puis critique l'application, dans l'agglomération bruxelloise, des lois sur l'emploi des langues dans l'enseignement), p. 588 à 595. — Interr. de MM. L. Matagne, Smets, de Savoye, Van Overbergh, Bovesse, m. i. p., p. 589 à 591. — Discours de M. Carnoy (qui appuie les observations faites par M. Verbist, en ce qui concerne le mauvais résultat obtenu par la fâcheuse application des lois linguistiques en ce qui concerne l'enseignement dans l'agglomération bruxelloise), p. 595, 596. — Discours de Mme Spaak (qui illustre par quelques exemples les observations qui ont été développées par les orateurs qui ont déjà pris la parole concernant les restrictions, la responsabilité civile et rompt une lance en faveur de l'enseignement ménager, termine en

**Budgets. INSTRUCTION PUBLIQUE. Exercice 1935. Discussion générale (suite)**

signalant un cas où un subside supérieur à celui qui avait été sollicité a été accordé), MM. Vandewiele (qui s'associe aux paroles conciliantes prononcées par M. Gillon, en 1934, en matière d'enseignement, forme le vœu de voir accorder aux parents non seulement le choix de l'école qu'ils croient répondre le mieux à leurs aspirations, mais aussi de la langue dans laquelle ils désirent que l'enseignement soit pratiqué, puis développe certaines considérations en faveur de l'enseignement officiel, notamment en ce qui concerne les locaux d'école), Lindekers (qui commence par attirer l'attention sur les effets déplorable de la politique des pleins pouvoirs au point de vue pédagogique, puis attire l'attention du ministre sur la situation défavorable dans laquelle se trouve la Flandre, non seulement au point de vue pédagogique, mais au point de vue matériel et développe des arguments afin de prouver que l'on veut contraindre la Flandre au point de vue linguistique), le baron de Kerchove d'Exaerde (qui fait ressortir la situation précaire du personnel comme aussi de l'école industrielle supérieure de Gand), Becelaere (qui développe succinctement trois points concernant : 1° les programmes des écoles primaires; 2° la question de la diminution des traitements (arrêté-loi n° 77); 3° la nécessité de mettre le personnel des écoles adoptables et des écoles frébéliennes sur un pied d'égalité avec le personnel des autres écoles en ce qui concerne les pensions), Braconnier (qui attire également l'attention sur le mécontentement provoqué dans le personnel enseignant par la diminution de son standard de vie; parle ensuite du réajustement des pensions, de l'amélioration des pensions des veuves et de la suppression des retenues extraordinaires), Ohn (qui attire notamment l'attention sur l'influence néfaste qu'a eu sur l'enseignement la politique de déflation, comme sur la question du surpeuplement des classes), le vicomte Simonis (qui attire particulièrement l'attention du ministre sur la situation des écoles officielles dans la commune de La Calamine), Orban (qui attire, à son tour, l'attention sur l'école supérieure industrielle de Huy, fait remarquer la supériorité de l'Allemagne au point de vue de certaines productions et estime qu'il faut arriver à un enseignement supérieur, de niveau élevé qui conduise à une meilleure production et de ce fait à la prospérité nationale), F. Demets (qui plaide la cause des inspecteurs de l'enseignement primaire), Huisman Van den Nest (qui proteste contre les affirmations erronées de M. Verbist en ce qui concerne l'enseignement du flamand dans les écoles de Bruxelles et proteste contre ses accusations injustifiées), p. 596 à 606. — Interr. de MM. Renard, Thienpont, Orban, p. 597 à 602. — Discours de M. Bovesse, m. i. p. (qui, plutôt que d'employer la formule ordinaire lorsque l'on se trouve dans la nécessité d'abréger les débats, répond succinctement aux nombreux discours qui viennent d'être prononcés et expose sa politique en matière scolaire et linguistique, points qui ont trop divisé les partis et devraient être résolus de manière à ce que la paix règne, politique qui visera à ce que la concorde règne en Belgique, terre de bonne volonté), p. 606 à 608. — Interr. de MM. le baron de Kerchove d'Exaerde, Huisman Van den Nest, Catteau, Carnoy, rapp., Mme Spaak, p. 607, 608.

*Articles et vote sur l'ensemble.*

Les articles du tableau sont adoptés sans observations, p. 608. — V. l'annexe aux *Annales parlementaires* de la Chambre des représentants, séance du 9 avril 1935.

Les articles du projet de loi sont adoptés sans observations, p. 608, 609.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 106 membres présents, p. 644 (17 avril 1935). — Le projet est soumis à la sanction royale.

**INTÉRIEUR.***Exercice 1935.*

**Doc.** — N° 5-VI. Projet du gouvernement.

N° 67. Amendements du gouvernement.

N° 70. Rapport de M. le baron Delvaux de Fenffe.

N° 76. Amendements du gouvernement.

N° 85. Amendements du gouvernement.

**Ann.** — Dépôt du rapport par M. le baron Delvaux de Fenffe, p. 292 (14 mars 1935).

*Discussion générale.*

M. le baron Delvaux de Fenffe, rapp., demande, n'ayant pas avec lui les documents qui doivent étayer son discours et le budget n'étant inscrit qu'à l'ordre du jour du lendemain, à céder son tour de parole à M. Vinck, qui désire parler immédiatement, p. 414. — M. le président admet cette demande et donne la parole à M. Vinck, p. 414.

Discours de MM. Vinck (qui proteste contre les atteintes portées aux libertés communales et provinciales, cite un certain nombre de cas à l'appui de ses observations et termine en expri-

**Budgets. INTÉRIEUR. Exercice 1935. Discussion générale (suite)**

mant le vœu que, s'il y a des abus dans les communes, on les corrige, mais que l'on en revienne le plus possible à l'autonomie communale), Van Roosbroeck (qui se plaint de la propagande menée contre le gouvernement par le journal *La Gazette* et de l'envoi de ce journal par un fonctionnaire du ministère de l'intérieur à une directrice d'école, ainsi que de la façon dont la Banque du Travail est attaquée dans ce même journal), Catteau (qui traite la question de la protection de la population civile contre l'éventualité d'attaques par les gaz toxiques), le chevalier Dessain (qui parle de la nouvelle disposition imposée par le département de l'intérieur pour les budgets communaux et demande quelques modifications aux dispositions qui ont été prises), Orban (qui commence par déclarer qu'il approuve les instructions données récemment à la police afin que celle-ci assiste aux réunions publiques, mais proteste contre les enseignements quant à leurs noms, nationalité, etc., demandés aux membres du parlement qui y prennent la parole), Mme Spaak (qui commence par exprimer sa joie en apprenant qu'une tentative énergique allait être faite pour redresser la situation économique du pays, mais attire l'attention sur l'état déficient de la santé publique et surtout des enfants et cite de nombreux cas à l'appui de ses observations, proteste contre la décision prise d'exclure les femmes des emplois dans les départements ministériels), p. 414 à 422. — Interr. de MM. Hans, Moyersoer et de Selys Longchamps, p. 417, 421 et 422.

*Reprise de la discussion générale du budget de l'intérieur, à laquelle est jointe une interpellation de M. Moyersoer au sujet du pourcentage exagéré d'intervention de la Flandre orientale dans les dépenses du Fonds national de crise.*

Discours de M. Digneffe, qui fait remarquer l'utilité éventuelle d'une modification dans la législation en ce qui concerne les administrations communales et provinciales, le régime qui les régit datant de plus d'un siècle et qui donne à ses observations certains développements afin de préciser sa pensée), le baron Delvaux de Fenffe, rapp. (qui fait remarquer que le département de l'intérieur est en pleine évolution, que l'honneur en revient à M. Pierlot, qui s'est passagèrement retiré, mais que, après les nombreux changements dans la direction de ce ministère, l'on s'est trouvé en présence d'un programme méthodique et d'une volonté qui entendaient assurer la restauration administrative et la politique du département, puis esquisse les réformes déjà accomplies et celles qui doivent encore être élaborées, fait l'éloge des mandataires communaux, des fonctionnaires qui ont élaboré les arrêtés-lois, mais demande que l'intérêt exigé par le Crédit communal soit abaissé, celui qui est réclamé constituant une charge trop lourde pour les communes, fait diverses observations concernant l'ensemble des finances communales et termine en s'adressant à Mme Spaak qu'il convie à présenter une proposition de loi donnant le vote aux femmes auxquelles, en ce faisant, elle aurait rendu un grand service, 437 à 442. — Interr. de MM. Bernard, Ronvaux, Bologne, de Selys Longchamps, Van Fleteren, Moyersoer, le chevalier Dessain, p. 438 à 441. — Discours de M. Moyersoer, qui développe son interpellation au sujet des dépenses du fonds de crise et de la contribution exagérée demandée à la Flandre orientale, p. 442, 443. — Interruption de M. Ronvaux et discours prononcé sous forme d'interruption par M. le vicomte Pouillet (qui rappelle, à l'occasion de l'interpellation de M. Moyersoer, que sur les dix bases qui existaient, il a pris la moyenne et fait diverses observations au sujet de la méthode qu'il a appliquée), p. 442. — Discours de MM. Braconnier (qui parle des critiques émises contre l'augmentation du nombre de fonctionnaires dans les administrations communales et fait remarquer que de nombreux travaux qui leur incombent sont imposés par les pouvoirs supérieurs, et fait ensuite diverses observations concernant les finances communales, l'établissement des budgets; termine en exprimant un doute sur la supériorité du nouveau régime à celui qui, pendant un siècle, a fait la prospérité des communes belges et la grandeur du pays), p. 443, 444. — Discours de M. du Bus de Warnaffe, m. i. (qui commence par prier le Sénat de ne pas s'attendre, devant un nouveau titulaire du département dont il n'a pris la direction que peu de jours auparavant, à un exposé général de la politique qu'il compte suivre, puis répond dans leur ordre aux différents discours qui ont été prononcés, ainsi qu'à l'interpellation de M. Moyersoer et déclare qu'il tient à remercier le rapporteur, M. le baron Delvaux de Fenffe, et à lui dire combien il lui est reconnaissant du travail si intéressant qu'il a présenté à la Haute Assemblée), p. 444 à 447. — Interr. de MM. Quinchon, Bologne, Hans, p. 445, 446. — Discours de M. le baron van Zuylen, qui attire avec insistance l'attention du ministre sur l'application arbitraire de la loi linguistique dans certaines communes de la frontière nord de la province de Liège et qui termine en demandant que les Wallons qui veulent le rester ne soient pas flamandisés contre leur gré), p. 447 à 449. — M. Toch déclare renoncer à la parole, p. 447. — M. le président déclare close la discussion générale, ainsi que l'interpellation de M. Moyersoer, p. 449.

**Budgets. INTÉRIEUR. Exercice 1935 (suite)***Discussion des articles et vote sur l'ensemble.*

Art. 1<sup>er</sup>. M. le président Lippens donne la parole à M. Ronvaux, p. 453. — M. Ronvaux proteste parce que la discussion générale a été close, alors qu'il était encore inscrit dans cette discussion et M. le président Lippens déclare que c'est pour permettre à M. Ronvaux d'intervenir qu'il lui donne la parole, p. 453. — M. Ronvaux proteste parce que M. le ministre de l'intérieur n'est plus présent, puis prononce un discours afin de protester contre l'impossibilité d'obtenir une solution quant à une demande faite depuis longtemps déjà par la commune de Profondeville, tendant à rattacher cette commune à la justice de paix de Namur-Sud, le département de la justice et celui de l'intérieur se déclarant tous deux incompétents, attire également l'attention sur une situation similaire qui existe entre le département de l'agriculture et celui de l'intérieur en ce qui concerne la pollution des eaux de la rivière « Ligne » par les usines Dumont de Chassart et parle de la nécessité de porter rapidement remède à ces situations, la dernière étant même dangereuse pour la santé publique, p. 453. — Discours de M. le vicomte Berryer, qui traite la question de la transfusion de sang et de la nécessité de prendre des mesures pour que cette méthode de guérison puisse être plus aisément et efficacement appliquée, p. 454.

Les articles du tableau sont adoptés sans observations avec les amendements proposés par le gouvernement, p. 454. — Voyez l'annexe A à la séance du 4 avril 1935.

L'article unique contenant le budget est également adopté, p. 454.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 111 voix et une abstention, p. 456 (4 avril 1935). S'est abstenu : M. Lindekens, p. 456. — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

**JUSTICE.***Exercice 1935.*

**Doc.** — N° 5-IV. Projet du gouvernement.  
N° 49. Rapport de M. le baron Meyers.

**Ann.** — Motion d'ordre de M. Volckaert, qui proteste contre la fixation de la discussion de ce budget au lendemain après-midi, alors que le rapport vient seulement d'être remis aux sénateurs; M. Volckaert demande que, à l'avenir, il y ait au moins un certain intervalle entre le dépôt des rapports et la discussion en séance publique, p. 195. — M. Gillon appuie la motion de M. Volckaert, p. 196. — M. le président Lippens déclare trouver l'observation de M. Volckaert tout à fait fondée et annonce qu'il veillera, dans la mesure du possible, à ce qu'il ait satisfaction, puis déclare l'incident clos, p. 195, 196.

*Discussion générale.*

Discours de M. Catteau, p. 222, 223. — Interr. de MM. Renard, J.-J. De Clercq, Orban, p. 222, 223.

V. ici une motion d'ordre de M. Lebon, qui déclare avoir demandé au ministre de retarder l'examen du budget afin d'y joindre l'examen du projet de loi relatif à l'emploi des langues en justice, et indique au Sénat les conditions dans lesquelles lui et ses amis renoncent à cette demande, p. 223. — M. Bovesse, m. j., répond à cette motion et M. Van Fleteren fait à cette occasion diverses observations au sujet de la façon dont la commission de la justice s'occupe de ce projet, p. 223, 224. — V. pour le surplus la rubrique : Organisation judiciaire : Emploi des langues.

*Reprise de la discussion générale.*

Discours de M. Gillon, p. 224, 225. — Discours de MM. G. Rutten, Vinck, Becelaere, Orban, Volckaert, Hanquet, Van Fleteren, le baron Meyers, rapp., Rolin, p. 226 à 234. — Interr. de MM. Vinck, Jos. De Clercq, Volckaert, le baron du Four, Bovesse, m. j., Van Fleteren, Toch, le comte de Brouhoven de Bergeyck, Hanquet, Moyersoën, Branquart, le baron van Zuylen, François, Toch, le baron de Steenhault de Waerbeek, G. Rutten, p. 226 à 234. — Discours de M. Bovesse, m. j. (qui répond brièvement à quelques points des discours qui ont été prononcés, notamment en ce qui concerne : la révision de la loi de 1891, les critiques émises sur les arrêtés-lois, la situation des agents temporaires, la question des commissions d'assistance, le procès que lui a fait M. Orban au sujet de l'emploi des langues en justice, puis encore au sujet des bibliothèques de prison, de l'Œuvre nationale des orphelins du travail, etc., puis répond aux critiques développées par M. le baron Meyers dans son rapport et dans son discours, p. 235 à 238. — Interr. de MM. Van Fleteren, Gillon, G. Rutten, Volckaert, Rolin, le baron Meyers, rapp., p. 235 à 238.

*Articles et vote sur l'ensemble.*

Les articles du tableau sont adoptés sans observations, p. 238. — V. l'annexe B à la séance du jeudi 7 mars 1935.

**Budgets. JUSTICE. Exercice 1935. Articles et vote sur l'ensemble (suite)**

Les articles du projet de loi sont également adoptés sans observations, p. 238, 239.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 70 voix contre 57 et 9 abstentions, p. 247 (12 mars 1935). — Se sont abstenus : MM. Depontieu, de Spot, Hebbinckhuys, Lantmeeters, Raport, Rutten (Joseph), Smets, Smits et Van Coillie, p. 247. — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

**NON-VALEURS ET REMBOURSEMENTS.***Exercice 1935.*

**Doc.** — N° 66. Rapport de M. Jos. De Clercq.

**Ann.** — Transmis par la Chambre des représentants, le 6 mars 1935, p. 211. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

La discussion générale de ce projet est jointe à la discussion générale d'ensemble des budgets financiers. — V. donc pour cette discussion, sous la même rubrique générale : Budgets, la sous-rubrique : Budget des voies et moyens pour l'exercice 1935 et la discussion générale d'ensemble sur les budgets financiers ainsi que sur deux interpellations qui sont jointes à ce débat.

Les articles du budget des non-valeurs et remboursements sont adoptés sans observations, p. 376. — V. l'annexe aux *Annales parlementaires* de la Chambre des représentants, séance du 21 février 1935.

L'article unique contenant le budget est également adopté sans observations, p. 376.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 113 voix contre une (M. Lindekens) et 2 abstentions, p. 376 (2 avril 1935). — Se sont abstenus : MM. le comte de Broqueville et le duc d'Ursel, p. 377. — Le projet est soumis à la sanction royale.

**POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.***Exercice 1935.*

**Doc.** — N° 5-XVII. Projet du gouvernement.  
N° 52. Rapport de M. de Spot.

**Ann.** — Dépôt du rapport par M. de Spot, p. 114 (26 février 1935).

La discussion générale de ce budget est jointe, avec la question de la jonction Nord-Midi et celle de l'emprunt de la Société nationale des chemins de fer, à la discussion générale du budget des transports. — V. donc pour la discussion générale plus loin, sous la même rubrique générale : Budgets, la sous-rubrique : Budget des transports.

*Discussion des articles et vote du budget des postes, télégraphes et téléphones.*

Art. 1<sup>er</sup>. Discours de MM. Orban (qui se plaint de la lenteur des communications entre Gand et Anvers, puis attire l'attention du ministre sur la situation des fonctionnaires punis pour incivisme pendant la guerre et cite un cas typique où il estime qu'il ne faut pas que le ministre suive l'avis de la commission Goddyn), Lindekens (qui se plaint notamment du nombre insuffisant des perceptions des postes dans la partie flamande du pays, estime que, au point de vue administratif, les Flamands sont toujours sacrifiés et que c'est le régime belge qui est responsable de cet état de choses; parle également de la question linguistique en ce qui concerne le service des chèques postaux), p. 407 à 409. — Interr. de M. Vinck, p. 407. — L'article 1<sup>er</sup> est adopté, ainsi que les autres articles du tableau, p. 409. — V. l'annexe A à la séance de l'après-midi du 3 avril, p. 423 à 426.

Les articles du projet de loi sont adoptés tels qu'ils figurent au budget, p. 409.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 112 voix contre 2, p. 413 (3 avril 1935). — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

**RECETTES ET DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.***Exercice 1935.*

**Doc.** — N° 5-XIX. Projet du gouvernement.  
N° 75. Amendements du gouvernement.  
N° 757. Amendements du gouvernement.

*Discussion générale :*

**Ann.** — Discours de M. Ronvaux (qui se félicite des déclarations faites par le nouveau cabinet relativement à la résorption du chômage, notamment par l'exécution de grands travaux et cite certains travaux qu'il considère comme particulièrement intéressants et urgents), p. 454, 455. — Discours de MM. Debers (qui, à l'occasion du budget extraordinaire, appelle la bienveillante attention du ministre sur de nombreux travaux rendus

**Budgets. RECETTES ET DÉPENSES EXTRAORDINAIRES. Exercice 1935.**  
*Discussion générale (suite)*

nécessaires par des affaissements miniers dans l'arrondissement de Mons (vallée de la Haine), Beauvuin, rapp. (qui commence, en sa qualité de rapporteur, par faire remarquer que la commission a constaté, à grand regret, que de nombreux crédits portés au budget extraordinaire auraient dû figurer au budget ordinaire, cependant, comprenant la situation, la commission a admis exceptionnellement le budget tel qu'il a été dressé, rappelle que tout crédit, non inscrit au budget, doit, préalablement à l'engagement de la dépense, être voté par le parlement, l'article 115 de la Constitution étant formel, et que les pleins pouvoirs ne peuvent permettre d'aller à l'encontre de la Constitution, proteste donc contre les dérogations faites à cette règle et à l'inscription de certaines dépenses dans des demandes de crédits supplémentaires, alors que la dépense était faite; M. Beauvuin souligne ensuite les regrets exprimés par le rapporteur du budget des travaux publics devant la maigreur des crédits qui sont inscrits à ce budget, puis parle de certains travaux, notamment dans la région d'Anvers et du Brabant), le chevalier Dessain (qui déclare sentir une certaine gêne après le discours de M. Beauvuin, et traite pourtant la question de l'établissement du canal de la jonction du Rupel à défaut de la solution idéale qu'il défend avec M. Beauvuin, c'est-à-dire le raccordement du bassin de la Campine aux canaux brabançons), p. 457 à 459. — Interr. de MM. le comte de la Barre d'Erquelines, le comte de Brouchoven de Bergeyck, Hicquet, Van Overbergh, Huisman Van den Nest, Jos. De Clercq, le chevalier Dessain, p. 457 à 459. — Discours de M. Devèze, m. d. n. (qui déclare qu'il fera part à ses collègues des finances et des travaux publics des observations qui les concernent et affirme que le gouvernement tout entier est résolu à poursuivre l'exécution d'un programme d'ensemble de travaux qui répondra certainement à la pensée générale des membres du Sénat), p. 459. — Discours de M. le baron Boël (qui fait remarquer que M. Van Isacker, ministre des travaux publics au moment de la discussion de ce budget, s'était engagé à répondre aux questions qui lui avaient été posées par certains membres de la commission des travaux publics lors de la discussion des grands travaux et qu'aucune réponse n'a encore été faite; exprime le vœu que ces réponses soient prochainement données), p. 459.

*Articles et vote sur l'ensemble.**Discussion des articles des tableaux :*

Art. 60 (subvention extraordinaire à l'Office de la navigation en vue de venir en aide à la batellerie). M. le président rappelle qu'un amendement : augmentation de crédit, a été présenté par M. Lebon, p. 459. — M. Lebon défend son amendement et fait remarquer qu'il ne tendait pas à une augmentation de dépenses avant proposé le transfert de 5 millions du crédit prévu pour la navigation maritime à celui prévu pour la batellerie; M. Lebon exprime sa crainte, le ministre intéressé n'étant pas présent, de n'obtenir aucun succès, p. 459. — M. Devèze, m. d. n., déclare que comme ministre de la défense nationale, il ne peut que déclarer que le gouvernement s'oppose à l'amendement, p. 459. — M. Lebon demande si la déclaration de M. Devèze, m. d. n., concorde bien avec les vues du ministre des travaux publics, et M. Devèze, m. d. n., déclare qu'il en est bien ainsi, p. 459. — M. Lebon déclare, dans ces conditions, retirer son amendement et l'article 60 est adopté tel qu'il figure au budget, p. 459.

Art. 77. M. le président rappelle que M. Lebon a présenté un amendement au § C de cet article et demande si, pour les mêmes motifs que à l'article 60, M. Lebon ne renonce pas à cet amendement, p. 460. — M. Lebon déclare qu'il en est bien ainsi et l'article 77 est adopté tel qu'il figure au budget, p. 460.

Les autres articles des tableaux sont adoptés sans observations, p. 459, 460. — V. les annexes A et B.

Les articles du projet de loi sont adoptés sans observations tels qu'ils figurent au budget, p. 460, 461.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 115 voix et une abstention, p. 468 (9 avril 1935). — S'est abstenu : M. Lindekens, p. 468. — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

**RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE.***Exercice 1935.*

Doc. — N° 5-XX. Projet du gouvernement.

N° 44. Amendement du gouvernement.

N° 45. Rapport de M. Joseph De Clercq.

Ann. — La discussion générale de ce budget est jointe à la discussion générale d'ensemble des budgets financiers. Voyez donc pour cette discussion, sous la même rubrique générale : Budgets, la sous-rubrique : Budget des voies et moyens pour 1935 et la discussion générale d'ensemble sur les budgets financiers, ainsi que sur deux interpellations jointes à ce débat.

**Budgets. RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE. Exercice 1935 (suite)**

Les articles du budget des recettes et des dépenses pour ordre sont adoptés sans observations, p. 376. — Voyez l'annexe aux *Annales parlementaires* de la Chambre des représentants, séance du 21 février 1935.

L'article unique contenant le budget est également adopté sans observations, p. 376.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 113 voix contre une (M. Lindekens) et 2 abstentions, p. 376 (2 avril 1935). — Se sont abstenus : MM. le comte de Broqueville et le duc d'Ursel, p. 377. — Le projet est soumis à la sanction royale.

RUANDA-URUNDI. — V. plus haut : Colonies.

**SÉNAT (BUDGET DU).***Exercice 1935.*

V. Chambres législatives-Sénat : Dotation sénatoriale.

**TRANSPORTS.***Exercice 1935.*

Doc. — N° 5-XVI. Projet du gouvernement.

N° 65. Rapport de M. Waucquez.

N° 69. Amendements du gouvernement.

Ann. — Dépôt du rapport par M. Waucquez, p. 227 (7 mars 1935).

M. le président Lippens annonce que M. De Bruyn, président de la commission des transports, demande, au nom de la commission, que le Sénat discute simultanément le budget des transports, le budget des postes, télégraphes et téléphones, le projet de loi relatif à l'emprunt de 812 millions à contracter par la Société nationale des chemins de fer, ainsi que la proposition de M. Waucquez créant une Société nationale pour l'achèvement de la jonction Nord-Midi, p. 242. — M. le président estime que cette demande peut être admise, d'autant plus que les deux départements sont à ce moment gérés par le même ministre. M. du Bus de Warnaffe, p. 242. — Le Sénat admet la demande, p. 242. — M. Van Fleteren fait diverses observations en ce qui concerne la longueur des débats qui vont se produire sur cette question, p. 243.

*Discussion générale du budget des transports, du budget des postes, télégraphes et téléphones pour 1935, ainsi que du projet de loi autorisant la Société nationale des Chemins de fer belges à contracter un emprunt de 812,000,000 de francs et de la proposition de loi de M. Waucquez instituant une société nationale pour l'achèvement de la jonction Nord-Midi.*

Discours de M. Waucquez (qui, bien que rapporteur du budget des transports et auteur de la proposition de loi relative à la jonction Nord-Midi se limite à deux questions : 1° la situation du chemin de fer; 2° la solution définitive à apporter à la question de la jonction Nord-Midi), p. 238 à 292. — Interr. de MM. Henricot, Renard, Catteau, Hans, Lalemand, p. 290 à 292.

Motion d'ordre de M. Catteau, qui propose la disjonction de la proposition relative à la jonction Nord-Midi, MM. le comte de la Barre d'Erquelines et Vinck s'opposent à la proposition de M. Catteau, M. Carpentier l'appuie, M. De Bruyn, président de la commission des transports, fait remarquer que c'est la commission qu'il préside, qui, unanimement, l'a chargé de s'entendre avec M. le président du Sénat pour joindre les quatre objets en discussion, fait remarquer que le problème de la jonction n'est pas nouveau, et que celle-ci doit être faite ou abandonnée, Bruxelles ne pouvant pas rester dans l'état où il est; M. Waucquez déclare qu'il n'est pour rien dans la décision qui a été prise de réunir les quatre objets en discussion et fait remarquer qu'il n'y a rien de nouveau dans la question de la jonction, p. 293. — MM. Van Fleteren, Henricot, le baron du Four, Carpentier et Hicquet font diverses observations, p. 293, 294. — M. le président Lippens fait remarquer que l'assemblée ayant pris une décision, elle ne peut en prendre une autre à la fin d'une séance du matin; à la proposition de M. Catteau, la décision antérieure ne pouvant être modifiée que par un vote, et le Sénat n'étant pas en nombre à ce moment, M. le président déclare, en conséquence, que le débat d'ensemble va être repris et que le Sénat prendra ultérieurement une décision en ce qui concerne la disjonction, p. 283, 294.

*Reprise du débat d'ensemble.*

Discours de MM. De Bruyn (qui parle du service des postes et de la question des transports), Aug. Matagne (qui signale, à son tour, au Sénat, le manque de politique générale et de coordination de la Société nationale des Chemins de fer), Vandewiele (qui développe certaines questions spéciales concernant les chemins de fer), Lalemand (qui formule à nouveau la demande de réduction qu'il a faite en faveur des grands mutilés du travail et des infirmes congénitaux), p. 294 à 298.

**Budgets. TRANSPORTS ET P. T. T. Exercice 1935. Emprunt de la Société nationale des chemins de fer belges et jonction Nord-Midi (suite)**

*Reprise de l'ensemble de cette discussion interrompue par la discussion des pouvoirs spéciaux demandés par le ministère présidé par M. Theunis, puis par la démission de ce cabinet et par la discussion de la déclaration du nouveau cabinet formé sous la présidence de M. van Zeeland, ainsi que la discussion de la loi monétaire et des nouveaux pouvoirs spéciaux.*

Discours de M. Dens (qui traite particulièrement la question de la marine marchande dont il estime que la situation angoissante est dangereuse pour le pays), le comte de la Barre d'Erquelines, rapp. du budget des transports (qui traite particulièrement la situation de la Société nationale des Chemins de fer belges et termine en rappelant la conclusion de son rapport : la solution du problème suggéré par la commission, c'est-à-dire la formule déjà antérieurement préconisée par elle et connue sous le nom de « Métropolitain électrique de Belgique »), Branquart (qui développe certaines critiques à l'égard de la Société nationale des Chemins de fer et se plaint notamment que celle-ci fasse aussi peu de chose pour la province, que l'on ait supprimé l'arsenal de Luttre et exprime ses hésitations au sujet de la jonction Nord-Midi), Henricot (qui fait une proposition d'ajournement formelle en ce qui concerne la jonction Nord-Midi et suggère que l'on demande officiellement l'avis de la Société nationale), Vinck (qui demande que l'exécution de la jonction soit décrétée et indique les motifs de sa demande), p. 377 à 385. — Interr. de MM. Orban, Henricot, Catteau, Waucquez, Casterman, Moyersoen, Ingenbleek, De Bruyn, le comte de la Barre d'Erquelines, Van Fleteren, Huisman Van den Nest, p. 380 à 385. — Discours de MM. Lebon (qui attire l'attention du Sénat sur la situation déplorable de la navigation intérieure, exprime sa surprise que la navigation maritime et la navigation intérieure soient rattachées à deux départements différents et demande que l'Etat vienne en aide à la navigation intérieure si importante pour le pays), le baron van Zuylen (qui fait de sérieuses réserves sur l'électrification du réseau belge et développe les motifs de ses réserves), Bernard (qui attire l'attention sur les tarifs pour les sous-produits de carrière, en particulier les moëllons et les moëllonets, demande aussi au ministre d'examiner la situation faite à certaines localités entre Rivage et Jemelle par la suppression d'un train), Catteau (qui traite la question de la jonction, demande que cette question soit examinée au cours de l'année par une commission technique et termine en demandant au ministre, qui n'est pas effrayé par les idées neuves, de diriger cette étude avec des vues plus larges que celles auxquelles on avait auparavant borné son horizon), le chevalier Dessain (qui attire l'attention du ministre sur la question de la nouvelle ligne électrique Bruxelles-Anvers et des horaires insuffisants qui semblent avoir été arrêtés, notamment en ce qui concerne Malines, puis traite brièvement la question de l'électrification), Bologne (qui demande que les administrations des chemins de fer, Société nationale, Chemins de fer vicinaux, autobus et tramways prennent des mesures en faveur des employés et voyageurs de commerce qui sont particulièrement atteints par la crise), le duc d'Ursel (qui cite un fait dû à la sagacité de l'administration des télégraphes au sujet d'une dépêche envoyée de Washington, afin de rendre un hommage public au ministre comme à l'administration qu'il dirige), Waucquez, rapp. de la proposition concernant la jonction Nord-Midi et du budget des transports (qui développe à nouveau quelques considérations en faveur de la jonction Nord-Midi et demande que l'on n'accepte pas les propositions de réexamen), p. 398 à 405. — Interr. de MM. le comte de la Barre d'Erquelines, Waucquez, Catteau, p. 400 à 404. — Discours de M. Spaak, m. t. et m. p. t. t. (qui déclare que, ainsi que certains sénateurs l'ont fait remarquer, l'examen des budgets se présente dans des conditions extraordinaires, les budgets ayant été préparés par un autre gouvernement et étant défendus par des ministres qui s'apprétaient à voter contre, examine la situation monétaire et la politique nouvelle instaurée par le cabinet en fonctions, remercie les membres de l'assemblée qui, par la concision de leurs discours ont marqué leur désir d'aider le gouvernement dans la tâche qu'il a entreprise, M. le ministre déclare que pour les questions locales, qui bien que locales, sont importantes, il s'efforcera d'aboutir surtout pour celles signalées par MM. Lalemand et Bologne relatives : 1° aux mutilés du travail; 2° aux voyageurs de commerce, puis répond aux autres observations présentées et déclare qu'il apportera sa jeune ardeur à leur donner une solution, p. 404, 405. — Interr. de MM. Branquart, Lalemand, Van Fleteren, p. 404, 405. — M. le président annonce que la liste des orateurs inscrits étant épuisée, la discussion générale est close et que l'on passera l'après-midi au vote sur les articles des différents projets et aux votes sur l'ensemble, p. 405.

**Pour l'examen des articles et le vote des projets qui ont été discutés en même temps que le budget des transports, voyez :**  
1° budget des postes, télégraphes et téléphones pour 1935;  
2° Transports : a) Chemins de fer : Société nationale des Chemins de fer belges ; Emprunts; b) Jonction Nord-Midi.

**Budgets. TRANSPORTS. Exercice 1935. Discussion des articles du budget (suite)**

*Discussion des articles du budget des transports.*

Art. 1<sup>er</sup> Discours de M. Mullie (qui sans vouloir renouveler les observations qu'il a faites les années précédentes quant à la question des tarifs de transport, prie pourtant le ministre de rappeler à l'activité la commission des tarifs afin que les tarifs appliqués au transport de produits agricoles soient examinés de près), p. 409. — L'article 1<sup>er</sup> est adopté, ainsi que les autres articles du tableau tels qu'ils sont amendés par le gouvernement, p. 409. — Voyez l'annexe à la fin de la séance de l'après-midi du 3 avril 1935, p. 427 à 431.

Les articles du projet de loi contenant le budget sont également adoptés sans observations avec les articles 4 et 5 nouveaux proposés par le gouvernement, p. 409, 410.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 111 voix contre 3 (MM. de Spot, le baron de Moffarts et Lindekens), p. 413 (3 avril 1935). — Le projet est transmis à la Chambre des représentants, p. 413.

**TRAVAIL ET PRÉVOYANCE SOCIALE.**

*Exercice 1935.*

*Dcc. — N° 5-XI.*

*N° 93. Rapport de M. Henricot.*

*Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 11 avril 1935, p. 545. — Le projet est renvoyé à la commission du travail et de la prévoyance sociale.*

*Dépôt du rapport par M. Henricot, p. 556 (15 avril 1935.)*

*M. le président rappelle qu'une interpellation de M. Van Belle a été jointe à la discussion générale de ce budget, p. 612.*

*Discussion générale du budget et discussion d'une interpellation de M. Van Belle au sujet des violations de la loi des huit heures et de la semaine de quarante-huit heures (loi du 14 juin 1921) dans les travaux exécutés pour le compte du département de la défense nationale.*

Discours de MM. Jauniaux (qui commence par déclarer qu'il faut reconnaître que le nouveau ministère au pouvoir n'est pas responsable du budget tel qu'il est présenté au parlement, puis développe, particulièrement en ce qui concerne la mutualité, ce que la classe ouvrière attend de M. Delattre, m. t. p. s.), Henricot, rapp. (qui prononce quelques mots afin de déclarer qu'il est entièrement d'accord avec les suggestions faites par M. Jauniaux en ce qui concerne la répartition du solde disponible des bénéficiaires de la tombola de l'exposition de Bruxelles), Mertens (qui tout en déclarant, à son tour, que la discussion des budgets ne permet pas, dans les conditions dans lesquelles elle se présente, de longues dissertations, tient à demander au nouveau ministre du travail de prendre des mesures relativement au chômage, afin de venir en aide aux travailleurs si durement éprouvés par la crise, puis développe cette question), Van Belle (qui avant de développer son interpellation, attire l'attention du ministre sur des mesures prises par certains patrons, notamment dans l'industrie cimentière, qui, après la dévaluation, ont encore appliqué des diminutions de salaires, alors que leur industrie profitait des mesures monétaires qui avaient été prises, puis aborde et développe son interpellation au sujet des violations de la loi des huit heures par le département de la défense nationale), Nihoul (qui développe, à nouveau, celles-ci ayant déjà été développées par M. le baron de Moffarts à l'occasion du budget de l'agriculture et aussi par d'autres à la Chambre des représentants, les protestations du groupe agricole au sujet de l'estimation exagérée des revenus professionnels agricoles pour la fixation de la majoration gratuite de la pension de vieillesse et demande un ajustement des lois sociales à la véritable situation des gens de la campagne et traite la question du chômage dans l'agriculture), Lammertijn (qui adresse une prière au ministre au sujet de la colombophilie et des secours aux chômeurs), Bossuyt (qui commence par déclarer qu'il est d'accord avec M. Mertens pour dire que l'on ne doit pas demander des miracles au nouveau ministre et qu'il n'exigera pas plus de lui que de son prédécesseur; puis insiste pour que la loi des huit heures soit strictement observée, parle ensuite du fonds des mutilés, des pensions de vieillesse et termine en traitant brièvement la question de la colombophilie), Van Roosbroek (qui commence par exprimer son regret que le règlement permette à certains orateurs de parler aussi longuement qu'ils le désirent, alors que d'autres doivent se contenter de dix minutes et supprimer, en conséquence, la plus grande partie des observations qu'ils voudraient présenter, s'incline pourtant devant le règlement et développe brièvement les motifs pour lesquels, bien que adversaire de la participation socialiste au gouvernement, il profitera cependant de la présence de ses amis dans le cabinet récemment constitué pour faire aboutir deux propositions de loi qu'il a présentées : 1° sur les règlements d'atelier; 2° sur le paiement des salaires), p. 612 à 624. — Interr. de MM. Van Overbergh (qui dans l'une de ses interruptions déclare être d'accord avec M. Jauniaux au sujet de l'utilisation du solde disponible des bénéficiaires de la Tombola de l'exposition de Bruxelles, sous forme de subsides aux œuvres sociales), Mertens, De Bruyn,

**Budgets. TRAVAIL ET PRÉVOYANCE SOCIALE. Exercice 1935. Discussion générale du budget et discussion d'une interpellation de M. Van Belle (suite)**

Clesse, Coole, Van Belle, Toch, Spreutel, J.-J. De Clercq, Wauters, Bernard, Ferminne, De Bersé, Van Eyndonck, p. 614 à 624. — Discours de MM. Demoulin (qui déclare ne pas vouloir reproduire en séance publique les questions qu'il a posées à la commission concernant la sillicose et les affections qui atteignent les mineurs et remercie le ministre de la réponse qu'il lui a donnée, insiste sur le fait qu'il ne profite pas, en cette circonstance de la présence de M. Delattre au ministère, et traite ensuite la question des mutualités des régions minières), Wauters (qui déclare que, en présence du nouveau gouvernement, la classe ouvrière entend ne pas faire preuve d'impatience et placer plutôt des espérances légitimes dans l'œuvre entreprise par le gouvernement présidé par M. van Zeeland, puis traite la question de la hausse des prix et estime que avant que le projet de loi adaptant les salaires aux fluctuations de l'index ne soit présenté et voté, il serait nécessaire, d'après lui, de donner une autorité légale aux commissions paritaires et aux conventions collectives), Coole (qui traite la question de la mauvaise application de la loi des huit heures, attire ensuite l'attention du ministre sur la situation des ouvriers frontaliers et termine en parlant de la question du chômage), Debersé (qui parle de l'ensemble des lois sociales, mais particulièrement des pensions de vieillesse et des allocations familiales, parle également des habitations à bon marché et des primes aux familles nombreuses), p. 626 à 630. — M. le président fait remarquer à ce moment que douze orateurs ont déjà été entendus, qu'il y en a encore neuf inscrits, demande donc à ceux qui doivent encore prendre la parole d'éviter, par déférence pour ceux qui doivent les écouter, de répéter exactement les mêmes observations que ceux qui les ont précédés et les invite à être aussi concis que possible, p. 630. — Discours de M. Bernard (qui traite la question des allocations familiales et demande que l'on remédie aux effets rétroactifs de l'arrêté-loi du 31 mai 1933, termine en traitant brièvement la question de la journée de huit heures), Criquelion (qui traite la question du paiement des cotisations pour allocations familiales pour le personnel logé et nourri chez le patron), Verbrugge (qui attire l'attention sur certains points fâcheux concernant l'application des lois sur les pensions de vieillesse y compris celle des employés), Moyersoen (qui, tenant à ne pas attirer sur lui les foudres présidentielles, se borne à répondre à M. Jauniaux en ce qui concerne l'assurance obligatoire et termine en parlant de la lutte contre les taudis), Vande Moorlele (qui tout en ne voulant pas faire de redites, critique cependant de nombre de secrétaires tout à fait exagéré des sections du fonds de chômage), Spreutel (qui attire l'attention du ministre sur l'attitude de certains groupements industriels, qui profitent de la crise pour modifier les conditions de travail et les salaires et réclame, à son tour, le vote d'une loi sur l'application des conventions collectives de travail), Verbist (qui proteste parce qu'il estime que les Flamands ont été lésés dans la répartition des bénéfices laissés sur la vente des billets de la loterie de l'exposition de Bruxelles), Edouard Claessens (qui fait certaines observations pour critiquer les arrêtés-lois concernant la distribution des allocations de chômage et les allocations aux estropiés), p. 630 à 636.

La liste des orateurs étant épuisés, M. le président propose d'interrompre la discussion momentanément afin de permettre au premier ministre, ministre des affaires étrangères, de faire une déclaration qu'il compte faire au début du budget des affaires étrangères, M. van Zeeland, p. m., m. aff. ét. et m. c. e., étant appelé à présider un conseil des ministres et ne pouvant, en conséquence, rester en séance, p. 636. — A la suite d'une proposition de M. Rolin la discussion du budget des affaires étrangères est ajournée, p. 636.

Reprise de la discussion générale du budget et de la discussion de l'interpellation de M. Van Belle : Discours de M. Delattre, m. t. p. s. (qui, en répondant aux observations présentées, fait remarquer que dans les discours qui ont été prononcés l'on a exigé beaucoup de choses, mais prie le Sénat de mesurer les moyens qu'il devrait avoir à sa disposition pour donner satisfaction à ces nombreuses revendications, puis cite quelques chiffres en rappelant que la déclaration ministérielle annonçait que les budgets devraient être adoptés tels qu'ils avaient été préparés par le gouvernement précédent, puis traite les différents points qui ont été soulevés, répond notamment à l'interpellation de M. Van Belle, et déclare que, en tout cas, il fera tout ce qui lui est possible pour remédier aux défauts qui lui ont été signalés), p. 637 à 643. — Interr. de MM. De Bruyn, Van Overbergh, Rolin, J.-J. De Clercq, Nihoul, Moyersoen, Van Roosbroeck, Jauniaux, Henricot, Van Schoor, Debersé, Rolin, Ronvaux, le chevalier Dessaux, Casterman, Spreutel, Mertens, de Sélys Longchamps, Vinck, G. Rutten, Van Belle, Hans, p. 637 à 642. — Pendant la réponse faite par M. Delattre, m. t. p. s., à l'interpellation de M. Van Belle, M. Van Overbergh fait remarquer que, s'il comprend les arguments développés par le ministre pour marquer le partage de compétence entre son département et celui de

**Budgets. TRAVAIL ET PRÉVOYANCE SOCIALE. Exercice 1935. Discussion générale du budget et discussion d'une interpellation de M. Van Belle (suite)**

la défense nationale, il estime que ceci est une réponse insuffisante en présence des faits graves signalés par M. Van Belle, que ces faits sont même de nature à alarmer le patriotisme des sénateurs et réclame une réponse plus complète, notamment en ce qui concerne l'engagement d'ouvriers étrangers, p. 642. — M. Delattre, m. t. p. s., déclare que M. Devèze, m. d. n., lui a communiqué certains documents qu'il l'a autorisé à communiquer aux sénateurs, déclare que, en ce qui le concerne, il ne peut donner une réponse plus complète, mais que l'on peut, évidemment, s'adresser directement au ministre de la défense nationale, que en ce qui le concerne il estime qu'il est souhaitable que les abus signalés soient supprimés et qu'il priera M. Devèze, m. d. n., de s'y employer le mieux possible, p. 642.

**Discussion des articles :**

Art. 4. M. Van Roosbroeck, à l'occasion du deuxième poste de cet article, parle de la situation faite aux greffiers des conseils de prud'hommes par suite de la fusion de certains conseils, p. 643. — L'article 4 est adopté, p. 643.

Les autres articles du tableau sont adoptés sans observations, p. 643. — Voyez l'annexe aux *Annales parlementaires de la Chambre des représentants*, séance du 10 avril 1935.

Les articles du projet de loi sont également adoptés sans observations, p. 643, 644.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 102 voix et 4 abstentions, p. 644 (17 avril 1935). Se sont abstenus : MM. Misson, Nihoul, Verbist et Verheyden, p. 644. — Le projet est soumis à la sanction royale.

**TRAVAUX PUBLICS.****Exercice 1935.****Doc. — N° 5-IX. Projet du gouvernement.**

N° 46. Rapport de M. Lebon.

N° 51. Amendement du gouvernement.

N° 58. Amendement du gouvernement.

**Discussion générale :**

**Ann.** — Discours de MM. Digneffe, Van Belle, Carpentier, Bernard, p. 196 à 206. — Interr. de MM. Branquart, Van Fleteren, Renard, Ronvaux, Volckaert, Vinck, Van Isacker, m. aff. éc. et m. t. p. *ad interim*; Jauniaux, Orban, p. 197 à 206. — Discours de M. Van Isacker, m. aff. éc. et m. t. p. *ad interim*, qui justifie brièvement devant le Sénat les crédits qui figurent à ce budget : Dépenses administratives, crédits pour travaux à l'ordinaire, crédits pour travaux à l'extraordinaire, et répond aux observations présentées, p. 206 à 208. — Interr. de M. M. Lalemand, Bernard, Orban, De Roo, Toch, p. 207, 208. — Discours de MM. Van Hoestenbergh, le baron d'Huart, Toch, Vinck, p. 208, 211. — Interr. de MM. Van Isacker, m. aff. éc. et m. t. p. *ad interim*, Orban, p. 210. — A 5 h. 50 m. M. le président propose au Sénat de remettre au lendemain la suite de la discussion, annonce qu'il y aura une séance du matin, fait remarquer qu'il y a encore une dizaine d'orateurs inscrits et forme le vœu que le débat puisse, néanmoins, être terminé à la séance du matin, p. 211. — Le Sénat marque son accord au sujet de la fin de la discussion, p. 211. — Discours de MM. Vandewiele, De Bruyn, de Savoye, Lebon, Ohn, Nihoul, Hans, Orban, Breugelmanns, le baron van Zuylen, le baron Boël, Ferminne, Diriken, p. 214 à 220. — Interr. de MM. Van Isacker, m. aff. éc. et m. t. p. *ad interim*, Dujardin, Bernard, Van Belle, de Sélys Longchamps, Lebon, p. 214 à 220.

Les articles du tableau sont adoptés sans observations tels qu'ils sont amendés par le gouvernement, p. 220. — Voyez l'annexe A à la séance du jeudi 7 mars 1935.

L'article unique contenant le budget est également adopté, p. 220.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 69 voix contre 45, p. 225 (7 mars 1934). — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

**VOIES ET MOYENS.****Exercice 1935.**

**Projet de loi contenant le budget des voies et moyens pour l'exercice 1935 et des dispositions relatives : au Fonds d'amortissement institué par la loi du 7 juin 1926, à la garantie d'un emprunt due à la Ligue des familles nombreuses, au remboursement des frais de surveillance et de contrôle par les assureurs agréés des services publics d'autobus et d'autocars, aux pensions de retraite à la charge du Trésor public, à l'impôt foncier et à des modifications aux lois des 15 mai 1846 et 10 mai 1929 sur la comptabilité de l'Etat.**

**Doc. — Projet de loi. N° 5-1.**

N° 59. Rapport de M. Ingenbleek.

**Ann.** — Transmis par la Chambre des représentants, le 6 mars 1935, p. 211. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

**Budgets. VOIES ET MOYENS. Exercice 1935 (suite)**

*Budgets financiers : voies et moyens, dette publique, non-valeurs et remboursements, recettes et dépenses pour ordre et interpellations : 1° de M. Wauters sur la collusion entre la politique et la finance; 2° de M. le baron de Dorlodot au sujet de la nécessité d'opérer, au plus tôt, la conversion libre des rentes de l'Etat.*

Discussion générale de ces budgets et discussion des interpellations qui y sont jointes.

**Ann.** — Discours de M. Laboulle (qui traite en ordre principal la question des impôts), p. 244 à 248. — Interr. de MM. Bologne, Ronvaux, p. 244, 245 et 248.

Discours de M. Wauters (qui développe son interpellation au gouvernement concernant la collusion entre la politique et la finance et annonce le dépôt d'un ordre du jour), p. 248 à 252. — Interr. de MM. le comte de la Barre d'Erquelines, Braconnier, Dejardin, Catteau, Volckaert, Renard, Beauvain, Henricot, Gillon, Huisman Van den Nest, p. 249, 250. — M. Rolin déclare renoncer à la parole, p. 252. — M. Bologne demande à ne parler que le lendemain matin, p. 252.

Discours de M. François, qui traite la question délicate de la monnaie, p. 252 à 254. — Interr. de M. Moyerso n, p. 253.

M. le président donne à ce moment lecture de l'ordre du jour présenté par MM. Wauters, Renard, Van Roosbroeck, Vinck, Mertens et Van Eyndonck, comme conclusion à l'interpellation de M. Wauters, p. 254.

**Reprise du débat sur les budgets et les interpellations.**

Discours de M. Bologne, qui commence par faire un bref examen du budget puis traite la question de la politique que le gouvernement compte suivre pour résoudre la crise, p. 264 à 267. — Interr. de MM. Jos. De Clercq, Ronvaux, p. 265. — Discours de M. le baron de Dorlodot, qui développe son interpellation à M. le ministre des finances, au sujet de la nécessité d'opérer au plus tôt la conversion libre des rentes de l'Etat, p. 267 à 270. — Interr. de MM. Gutt, m. f., Rolin, p. 269. — Discours de M. Gillon, qui justifie son vote et celui de ses amis libéraux sur l'ordre du jour proposé par M. Wauters et cons. et termine en proposant, au nom du groupe libéral, un amendement à cet ordre du jour, p. 270, 271. — Discours de M. Moyersoen, qui précise les différents objets visés par M. Wauters dans son interpellation; déclare que la droite se joint au groupe libéral pour indiquer dans son ordre du jour l'esprit dans lequel, si l'on veut faire à la droite des suggestions permettant (par exemple par un texte législatif plus étendu même que la proposition de M. Soudan) d'empêcher les faits de collusion et de compénétration abusives de la politique et de la finance, la droite sénatoriale examinera ces suggestions, avec le désir de les faire aboutir, p. 271. — Discours de M. Wauters, qui commente les déclarations faites par ses collègues de la droite et du centre libéral et déclare, au nom de la gauche socialiste, se rallier aux amendements qui ont été présentés par le centre libéral et la droite qui déclare que cette décision a été prise pour deux motifs : 1° le nouveau texte proposé est beaucoup plus étendu que celui proposé par la gauche socialiste; 2° cet ordre du jour reprend la terminologie de l'encyclique, qui est plus précise que celle de la gauche socialiste, déclare que cette attitude n'exclut point que son groupe demande au gouvernement de répondre aux questions qu'il lui a posées, p. 271. — M. le président annonce que l'ordre du jour présenté par MM. Wauters et consorts est retiré et qu'il sera procédé, le lendemain, au vote sur l'ordre du jour présenté par MM. Gillon, Moyersoen et consorts, p. 271.

**Reprise du débat :** Discours de M. Rolin (qui donne lecture d'un amendement qu'il présente au budget de la dette publique et défend cet amendement qui apporte un allègement au budget), p. 272 à 275. — Interr. de MM. Bologne, Tschoffen, le baron de Dorlodot, de Sélys Longchamps, p. 272, 273.

**Motion d'ordre de M. Arm. Huysmans, qui, désirant intervenir dans la discussion de l'amendement qui vient d'être présenté par M. Rolin, demande, une dizaine d'orateurs étant encore inscrits, si le débat sera continué pendant la séance en cours ou bien si on le reprendra le mardi suivant, p. 275. — M. le président estime que les projets financiers pourraient être repris après le vote des pouvoirs spéciaux (ministère Theunis), p. 275. — Observations de M. Arm. Huysmans, p. 275.**

**Reprise de l'ensemble du débat :** Discours de M. Gutt, m. f. (qui commence par féliciter M. Ingenbleek de son rapport, qui est exceptionnellement, sous une forme ramassée, riche en substance et nourri d'idées; M. Gutt estime que les critiques qu'il contient sont constructives et faciliteront sa tâche, puis saisit cette occasion pour féliciter l'administration des finances, et particulièrement la direction du budget qui, après la laborieuse préparation du budget, a fourni à M. Ingenbleek une grande partie de sa volumineuse documentation; le ministre apporte ensuite certaines précisions à divers points du rapport, fait un exposé général de la situation, répond à M. Rolin et aux interpellations de M. Wauters et de M. le baron de Dorlodot ainsi qu'aux autres discours qui ont été prononcés

**Budgets. VOIES ET MOYENS. Exercice 1935. Reprise du débat sur les budgets financiers et les interpellations (suite)**

et déclare se rallier à l'ordre du jour de M. Gillon et consorts, puis développe le programme qui selon lui serait de nature à améliorer grandement la situation et termine en faisant un appel à tous les hommes de bonne volonté), p. 275 à 285. — Interr. de MM. Rolin, Ingenbleek (qui joint ses félicitations personnelles à celles que le ministre vient d'adresser à l'administration des finances), Wauters, Orban, le baron de Dorlodot, Moyersoen, Van Fleteren, Volckaert, p. 275 à 284. — La suite de la discussion est remise au lendemain après-midi, après la discussion des pouvoirs spéciaux, p. 285.

Au moment où l'ordre du jour appelle la reprise de ce débat, après la chute du cabinet présidé par M. Theunis et la formation du nouveau cabinet présidé par M. van Zeeland, M. le baron de Moffarts demande l'ajournement du débat jusqu'au moment où le Sénat aura voté la confiance au nouveau gouvernement, p. 325. — M. le président fait diverses observations au sujet de cette proposition et fait remarquer que les orateurs mandatés ont été entendus, qu'il ne reste à entendre que des orateurs ayant des points spéciaux à exposer, que, en tout cas, le Sénat n'émettra pas de vote pendant la séance en cours, puis déclare, quoi qu'il en soit, qu'il soumet au Sénat la proposition de M. le baron de Moffarts, p. 325. — Cette proposition est rejetée par assis et levé, p. 325.

**Reprise de la discussion générale.**

Discours de MM. Van Coillie, Arm. Huysmans (qui donne, au nom de la gauche libérale, lecture d'une déclaration visant l'objet de l'amendement de M. Rolin au budget de la dette publique), Rolin (qui déclare retirer l'amendement qu'il avait présenté au budget de la dette publique, sous réserve que le gouvernement soit d'accord sur la portée du vote qui sera émis sur l'objet auquel son amendement se rattachait, et indique les motifs de son attitude), p. 326, 327. — M. Max-Léo Gérard affirme que le gouvernement est entièrement d'accord sur la déclaration qui vient d'être faite, p. 327. — Interr. de MM. Van Overbergh, François, Arm. Huysmans, p. 327. — Discours de M. Van Overbergh (qui demande dans quel sens le gouvernement est d'accord, et demande qu'aucune décision ne soit prise avant que l'on ne connaisse la politique générale de la rente qui sera adoptée, p. 327, 328. — Observations de MM. Arm. Huysmans et Rolin, qui déclarent être d'accord avec M. Van Overbergh, p. 328. — M. le président demande s'il est bien entendu que l'amendement de M. Rolin est retiré, p. 328. — M. Rolin déclare qu'il en est bien ainsi, p. 328.

**Reprise de l'ensemble du débat :** Discours de MM. De Roo, Mullie, Hans, p. 328 à 330. — M. le président déclare close la discussion générale et annonce que l'examen des articles est remis à une séance ultérieure, p. 330.

Pour le vote sur l'ordre du jour proposé comme conclusion à l'interpellation de M. Wauters voir la rubrique : Interpellations au nom de M. Wauters.

**Discussion des articles du budget des voies et moyens.**

Articles du tableau :

Art. 1<sup>er</sup> à 4. Adoptés sans observations, p. 372.

Art. 5. M. De Bruyn déclare qu'il se proposait de déposer un amendement tendant à la réduction de la taxe sur les permis de pêche, qu'il y a renoncé, mais prie le ministre nouvellement en fonctions de tenir compte de sa demande, p. 372. — Observations de M. le chevalier Dessain, p. 372. — M. Max-Léo Gérard, m. f., rappelle que M. Jaspar avait promis d'examiner la question soulevée par M. De Bruyn avec bienveillance et annonce qu'il l'examinera à son tour avec sympathie, p. 372. — L'article 5 est adopté, p. 372.

Les autres articles du budget, 6 à 142, sont adoptés sans observations, p. 372. — V. pour les articles du budget l'annexe aux *Annales parlementaires* de la Chambre des représentants, séance du 21 février 1935.

Articles du projet de loi :

Art. 1<sup>er</sup>. Discours de M. le comte de la Barre d'Erquelines, qui justifie, en son nom et au nom de M. Waucquez, le vote affirmatif qu'ils vont émettre sur le budget des voies et moyens, p. 372. — L'article 1<sup>er</sup> est adopté, p. 372.

Art. 9 (question de la pension des agents frappés de mesures disciplinaires pour actes d'incivisme commis pendant la guerre). M. F. Demets pose trois questions au ministre afin que la portée du texte de cet article soit nettement définie et prie le ministre, s'il est d'accord avec l'interprétation qu'il donne, de marquer simplement cet accord, p. 374. — M. Max-Léo Gérard, m. f., déclare être d'accord avec M. F. Demets, p. 374. — L'article 9 est adopté, p. 374.

Les articles 10 à 12 sont adoptés sans observations, p. 374.

L'ensemble du budget est adopté par 113 voix contre une (M. Lindekens) et 2 abstentions, p. 376 (2 avril 1935). — Se sont abstenus : MM. le comte de Broqueville et le duc d'Ursel, p. 377. — Le projet est soumis à la sanction royale.

**Budgets. VOIES ET MOYENS. Exercice 1935. Discussion des articles du budget (suite)**

Pour l'examen des articles et le vote des autres objets dont la discussion générale a été jointe au budget des voies et moyens, V. les différentes rubriques auxquelles ces objets se rattachent.

**Bureau définitif.** — V. Chambres législatives-Sénat.

**C**

**Cadres de réserve.** — V. Armée : Officiers de réserve.

**Caisse d'épargne et de retraite.** — V. Finances.

**Catastrophes et accidents.**

**ACCIDENTS A LA MÉTALLURGIQUE DU PRAYON.** — V. Interpellations au nom de M. Rogister.

**Chambres législatives-Sénat.**

*Ajournement du Sénat pour les vacances de Pâques.*

**Ann.** — M. Van Roosbroeck annonce qu'il aurait voulu adresser à M. le président Lippens ses remerciements et ceux de ses amis pour la manière dont il a dirigé les travaux du Sénat pendant les derniers jours avant les vacances, exprime son regret de l'absence de M. Lippens et estime être certain d'être l'interprète de la Haute Assemblée tout entière en priant M. le vice-président d'Huart de transmettre les remerciements qu'il vient d'exprimer à M. Lippens, p. 645. — M. Dens, au nom de la gauche libérale, s'associe aux paroles qui viennent d'être prononcées par M. Van Roosbroeck, p. 645. — M. le vice-président d'Huart s'associe à son tour aux paroles qui viennent d'être prononcées et déclare qu'il se charge, avec plaisir de la mission dont on l'a chargé auprès de M. le président Lippens, p. 645. — M. le vice-président d'Huart remercie également le personnel du Sénat qui s'est acquitté avec bonne humeur et bonne grâce de la lourde tâche qui lui a été récemment imposée et souhaite à tous ses collègues de bonnes vacances, p. 645.

M. le président propose au Sénat de s'ajourner jusqu'à convocation ultérieure et cette proposition est admise, p. 645.

*Ajournement du Sénat à la fin de la session.*

**Ann.** — M. le président Lippens, au moment où le Sénat va se séparer, souligne la façon dont le Sénat a, pendant la session qui va être close, accompli sa mission en des circonstances particulièrement difficiles, fait remarquer la dignité des débats, l'excellent travail en commission, le respect de la bonne tradition parlementaire et l'observance d'une discipline volontaire sévère que les membres se sont imposée, M. le président Lippens remercie les sénateurs de leur assiduité aux séances parfois pourtant fort longues ainsi que de l'aide qu'ils ont apportée au président dans sa tâche, p. 802. — M. Van Overbergh se fait l'interprète de la Haute Assemblée pour remercier M. le président Lippens de la façon distinguée, brillante et énergique dont il a présidé les débats, p. 802. — Les paroles de M. Van Overbergh sont unanimement applaudies, p. 802.

**BUREAU DÉFINITIF.**

**Ann.** — Président du Sénat : Au nom de la gauche libérale, M. Hicguet propose aux suffrages du Sénat la candidature de M. Lippens, ancien ministre et ministre d'Etat, p. 3. — M. Lippens est élu président du Sénat, p. 3.

**Vice-présidents et secrétaire du Sénat :** Au nom du groupe socialiste, M. Volckaert propose la candidature de M. Vinck comme premier vice-président du Sénat; M. Hicguet propose que, selon l'usage, l'on réélise par acclamations les autres membres du bureau, p. 4. — M. Segers appuie cette motion et le Sénat se déclare d'accord, p. 4.

**MM. Vinck, Van Overbergh et le baron d'Huart** sont proclamés respectivement premier, deuxième et troisième vice-présidents, du Sénat, p. 4.

**MM. Van Roosbroeck, Ligy, Huisman Van den Nest, Lebon, Leyniers et L. Matagne** sont élus, par acclamations, secrétaires du Sénat, p. 4.

**COMITÉ SECRET.**

**Ann.** — Le Sénat se constitue en comité secret le 20 décembre 1934, entre 2 heures et 2 1/2 h, p. 89.

**COMMISSIONS. — Commissions permanentes.**

**Doc.** — N° 4. Liste des commissions permanentes et des commissions spéciales.

**Chambres législatives-Sénat. COMMISSIONS. Commissions permanentes (suite)**

**Ann.** — A la fin de la première séance de la session, M. le président Lippens prie les commissions de se réunir à l'issue de la séance afin de se constituer et de prendre leurs dispositions pour examiner, sans plus de retard, l'arriéré soumis à leur examen, p. 8.

*Commissions permanentes, commission des naturalisations et commission des pétitions.*

**Ann.** — Communication de M. le président au sujet de la composition de ces différentes commissions; M. le président annonce que le nombre de candidats présentés pour ces commissions étant égal au nombre de mandats, le bureau les proclame élus dans les diverses commissions et déclare que ces commissions resteront en fonctions jusqu'au prochain renouvellement du Sénat, p. 7.

*Commission de la justice.*

**Ann.** — M. Van Eyndonck remplace M. Hénault, p. 138.

*Commission du travail parlementaire.*

**Ann.** — Communication de M. le président qui annonce que la commission du travail parlementaire doit être reconstituée pour la présente session, indique la composition de cette commission et propose de maintenir dans leurs fonctions les membres qui en faisaient partie au cours de la session précédente, p. 7. — Assentiment du Sénat.

**DÉCÈS.**

**Ann.** — Annonce du décès de M. le sénateur De Graeve : Discours de M. le président, p. 4-5.

Notification du décès de M. Braun, ministre d'Etat et ancien sénateur de l'arrondissement de Bruxelles, p. 370.

Annonce du décès de M. Hénault, sénateur de Liège. Discours de M. le président Lippens, p. 648.

**DOTATION SÉNATORIALE.**

*Dotation sénatoriale pour l'exercice 1935.*

**Doc.** — N° 22. Rapport des questeurs, MM. Volckaert, Hicguet, J. De Clercq, baron Delvaux de Fenffe et Van Belle.

**ENQUÊTE SUR LES IRRÉGULARITÉS DANS LES ENTREPRISES DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ÉTAT. — V. Travaux publics : Irrégularités, etc.****FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

**Ann.** — A la fin de la séance du 30 novembre, après le vote de l'ordre du jour de confiance dans le nouveau cabinet qui vient d'être formé sous la présidence de M. Theunis, M. le président Lippens propose de fixer la prochaine séance au mercredi 5 janvier. M. Volckaert estime qu'il serait préférable de la fixer au jeudi 6, M. Vinck appuie les observations de M. Volckaert et M. le président se rallie à cette proposition, p. 34.

Au début de la séance du 26 février, à la reprise des travaux du Sénat, M. le président Lippens fait une communication à l'assemblée : au sujet de l'organisation des travaux du Sénat, M. le président propose au Sénat d'admettre les règles établies l'année précédente pour la discussion des budgets, orateurs mandatés, deux par groupe, limitation du temps de parole pour les autres orateurs, et, afin d'arriver à voter avant Pâques les vingt budgets qui doivent être examinés : que le Sénat tienne cinq séances par semaine, deux le matin le mercredi et le jeudi, et trois séances de l'après-midi : mardi, mercredi et jeudi, M. le président déclare encore que, sauf exception et cas d'urgence, les interpellations seraient jointes aux budgets, puis termine en rappelant aux sénateurs qu'il a fait distribuer le tableau arrêté par le bureau avec les différents chefs de groupe et fait appel à la bonne volonté des sénateurs, p. 114. — Le Sénat marque unanimement son accord avec le président, p. 114.

Au cours de la séance du mardi 5 mars, M. le président Lippens rappelle les décisions prises et rappelle également à l'assemblée qu'elle tiendra une séance le lendemain matin, p. 163.

Au début de la semaine du 12 mars, M. le président fait diverses communications relatives à l'ordre du jour : 1° il annonce que la commission des transports demande la jonction de deux budgets et de deux autres objets. V. pour ceci la rubrique : Budgets : Budget des transports; 2° M. le président rappelle le programme de travail admis par le Sénat au début de la session, annonce que le Sénat devra, le jeudi suivant, s'occuper d'urgence du projet de loi prorogeant les pouvoirs spéciaux, puis fait remarquer que le Sénat avait décidé de terminer avant Pâques l'examen des budgets, p. 242, 243. — M. Volckaert fait remarquer que la Chambre est loin d'avoir terminé l'examen des budgets qui lui ont été confiés et estime que le Sénat ne recevra certainement pas ces budgets en temps utile pour les examiner

## Chambres législatives-Sénat. FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

à son tour avant Pâques, M. le président Lippens estime, avec tout le respect qu'il doit à l'autre assemblée, que, en ce qui concerne la Chambre, les observations de M. Volckaert sont pertinentes, mais insiste pour que le Sénat ne se laisse pourtant pas aller à travailler d'une façon plus lente, montrant au contraire, dans les circonstances difficiles dans lesquelles l'on se trouve que la Haute Assemblée est à la hauteur de sa tâche, p. 243. — M. Van Fleteren propose de réserver toute décision sur la nécessité de tenir une séance le vendredi jusqu'au moment où il sera avéré que ceci est nécessaire, M. le président Lippens déclare que, en tout état de cause, des membres du gouvernement devant se rendre à l'étranger pour y traiter des questions importantes, le Sénat devra le jeudi, terminer, en siégeant n'importe jusqu'à quelle heure, le projet sur les pouvoirs spéciaux, et consulte le Sénat sur l'admission de la suggestion de M. Van Fleteren, p. 243. — M. Bologne proteste contre la façon précipitée dont on veut faire travailler le Sénat, notamment en ce qui concerne le budget des voies et moyens et les pouvoirs spéciaux, M. le président fait remarquer qu'il se contente de faire respecter par le Sénat les décisions prises au début de la session, que ce n'est donc pas lui qui, comme on vient de le dire conduit le Sénat à la baguette, que, du reste, il s'en rapporte à la volonté du Sénat, p. 243. — M. Van Belle fait remarquer que personne, pendant la session en cours, n'a abusé de la parole et estime, des objets nouveaux ayant été portés à l'ordre du jour qui avait été primitivement élaboré, qu'il faut lui apporter quelques retouches, et propose de réserver toute décision pour le surlendemain jeudi, quand la discussion des pouvoirs spéciaux sera terminée, p. 243. — M. le président déclare se rallier volontiers à la suggestion de M. Van Belle, tout en faisant remarquer la facilité avec laquelle le Sénat a accompli ses travaux grâce à la bonne organisation de ceux-ci estime que le Sénat sera d'accord pour persévérer dans une bonne organisation de ses débats, p. 243, 244. — Le Sénat marque son adhésion unanime, p. 244.

A la fin de la séance du jeudi 14 mars, M. le président propose au Sénat de s'ajourner au mardi suivant pour reprendre ce jour-là, la discussion du budget en cours, p. 313. — Le Sénat admet la proposition de M. le président, p. 313.

Le mardi suivant le gouvernement présidé par M. Theunis est démissionnaire et M. le président propose au Sénat d'interrompre ses travaux jusqu'à ce que un nouveau gouvernement soit constitué, p. 316. — Assentiment du Sénat, p. 316.

Au début de la séance du mardi 2 avril, M. le président attire l'attention du Sénat sur la nécessité d'arriver à voter les budgets avant les vacances de Pâques et, si possible, d'arriver également à terminer complètement ses travaux pour le 17 avril, afin de permettre au nouveau gouvernement présidé par M. van Zeeland d'accomplir la tâche très difficile que le parlement vient de lui assigner en votant de nouveaux pouvoirs spéciaux, p. 370, 371. — M. le président donne ensuite la lecture du tableau de l'emploi du temps qui a été dressé, p. 371. — M. Van Belle estime que M. le président se fait illusion et, sans s'opposer à la réalisation du programme qui vient d'être lu par M. le président, exprime ses doutes en ce qui concerne la possibilité de le réaliser, estime cependant que la discussion des budgets de 1935 présente peu d'intérêt, puisqu'ils ont été élaborés par le gouvernement précédent avant la dévaluation du franc belge, p. 371. — M. le président déclare que, en effet, l'examen des budgets pourra être réduit au minimum et fait encore diverses observations; MM. Van Belle et Gillon font diverses observations au sujet de la discussion des projets relatifs à la jonction et à l'emploi des langues en matière judiciaire, p. 371. — Observations de MM. Volckaert et Hicquet, p. 371. — M. le président annonce qu'il va faire distribuer à tous les sénateurs un exemplaire du tableau dont il vient de donner lecture afin que ceci facilite la tâche de l'assemblée et que les sénateurs puissent plus facilement participer aux discussions qui les intéressent le plus, p. 371. — Assentiment du Sénat, p. 371.

M. le président déclare qu'il vient d'apprendre que la Chambre a décidé la veille de faire un grand effort pour terminer, avant le 11 avril, l'examen de tous les budgets qui doivent être transmis au Sénat et donne la nomenclature de ces budgets; M. le président prie les commissions compétentes de se réunir d'urgence dès le mardi suivant afin que le Sénat puisse terminer l'examen et le vote de ces budgets avant de partir en vacances de Pâques, le 17 avril, M. le président propose encore d'aborder le mardi suivant le projet de loi relatif à l'emploi des langues en matière judiciaire, p. 451. — Le Sénat marque son assentiment à M. le président, p. 451.

A la fin de la séance du 4 avril, M. le président Lippens attire l'attention de MM. les sénateurs sur la nécessité de prendre leurs dispositions pour être libre les 15, 16 et 17 avril, afin de voter les budgets qui seront transmis par la Chambre la semaine suivante, M. le comte de Brouchoven de Bergeyck demande si l'on siégera ces jours-là, le matin et l'après-midi, M. le président répond qu'il en sera ainsi et M. Van Fleteren demande que l'on attende pour prendre une décision, M. Van

## Chambres législatives-Sénat. FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

Fleteren proteste contre la précipitation avec laquelle on veut faire travailler le Sénat et fait remarquer qu'il est avéré que la Chambre n'aura pas terminé ses travaux avant Pâques, p. 461. — M. le président répond à M. Van Fleteren et déclare que le Sénat ne devra statuer sur sa proposition que la semaine suivante, et que la Haute Assemblée devra également se réunir encore au mois de mai, mais que il faut essayer de s'en tenir au programme de travaux tel qu'il a été arrêté, estime du reste que le Sénat désire qu'il en soit ainsi, p. 461.

Pendant la séance du mardi 9 avril, M. le président rappelle les observations qu'il a faites le 4 avril au sujet des dispositions à prendre pour l'examen des budgets venant de la Chambre, M. le président estime que le projet sur l'emploi des langues en matière judiciaire pourrait être terminé pendant la semaine en cours et déclare que si le programme qui a été tracé peut être réalisé, la Haute Assemblée pourrait, après s'être séparée le 17 avril pour les vacances de Pâques, ne plus se réunir que fin mai au début juin pour l'examen des budgets coloniaux, p. 469. — Assentiment du Sénat, p. 469.

Ordre du jour et jours de séance pour la fin de la session : M. le président indique au Sénat les projets qui ont été transmis par la Chambre, et fait remarquer que, bien que l'ordre du jour soit extrêmement chargé, il ne lui a pas été possible de convoquer plus tôt le Sénat, ces projets n'ayant que tout récemment été transmis par la Chambre, p. 704. — M. le président estime qu'il entrera dans les convenances du Sénat de terminer ses travaux pendant la semaine en cours et prévient l'assemblée qu'elle devra probablement tenir des séances du matin, p. 705. — M. Van Fleteren proteste contre la proposition de M. le président tendant à terminer les travaux du Sénat au moyen de séances du matin et demande que le Sénat reprenne ses séances normales de l'après-midi et continue, au besoin, à siéger la semaine suivante, p. 705, 706. — M. le président fait remarquer que la proposition qu'il a faite a été adoptée à l'unanimité par le bureau, fait remarquer que six projets qui doivent être examinés par le Sénat concernent le Congo et pourront être examinés ensemble; que le but du bureau est d'aller au devant des désirs du Sénat, qu'il propose de tenir une séance vendredi si ceci était estimé nécessaire, que tous les projets seront discutés aussi longtemps qu'il le faudra et que par conséquent il n'y a pas de bousculade, ainsi qu'on semble le croire, M. le président proteste donc contre les intentions qu'on lui prête, p. 705. — M. Van Belle insiste dans le sens indiqué par M. le président et estime que, en conscience, lorsqu'on examine les objets figurant à l'ordre du jour, l'on doit reconnaître qu'il n'y aura pas de travail pour plus de trois jours pour le Sénat, p. 705. — M. J.-J. De Clercq, tout en déclarant qu'il ne rend pas le président responsable de la proposition qui a recueilli l'unanimité du bureau, déclare qu'il regrette cette unanimité, fait remarquer que lorsque le Sénat tient des séances du matin, les membres du bureau ne sont pas toujours présents et déclare qu'il parle d'expérience, étant personnellement toujours présent à ces séances, développe ses observations, et termine en demandant que l'on n'impose pas au Sénat des séances du matin, p. 705. — M. le président Lippens fait remarquer que la discussion sur l'ordre du jour occupe le Sénat depuis vingt minutes, puis propose d'aborder immédiatement le premier objet à l'ordre du jour et de réserver pour le surplus toute décision pour la fin de la séance en cours, p. 705.

V. aussi plus loin : Travaux du Sénat.

## GREFFIER DU SÉNAT.

## Décès de M. le vicomte de Biolley.

Communication de M. le président, qui notifie au Sénat le décès de M. le vicomte de Biolley, greffier du Sénat, prononce l'éloge funèbre du défunt et propose à l'assemblée d'adresser à sa famille les vives condoléances du Sénat, p. 214. — Assentiment du Sénat.

## Nomination de M. Maes.

Ann. — Communication de M. le président, qui rappelle à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un greffier en remplacement de M. le vicomte de Biolley, décédé; annonce que le bureau s'est occupé de la question et propose d'élire à ces fonctions M. Maes, greffier adjoint, p. 247. — Le Sénat étant unanime, M. Maes est proclamé, sans scrutin, greffier du Sénat, p. 247.

Prestation de serment de M. Maes, p. 247.

## INCIDENTS.

Ann. — Déclaration du gouvernement : cabinet présidé par M. Theunis. Fait personnel de M. Ingenbleek au sujet d'une partie du discours de M. Wauters, p. 29.

Projet de loi relatif à l'emploi des langues en matière judiciaire. Discussion des articles. Art. 3. Un incident se produit à l'occasion d'un vote sur un amendement de la commission, mis aux voix par assis et levé et sur lequel M. Lebon demande, ultérieurement, l'appel nominal, p. 514. — Un nouvel incident se

**Chambres législatives-Sénat. INCIDENTS (suite)**

produit à l'article 4, au sujet d'une expression employée par M. Lebon; M. le président Lippens déclare qu'il n'avait pas estimé que la façon dont M. Lebon s'était exprimé pouvait blesser personne; que s'il en avait jugé autrement, il serait intervenu, p. 517.

**LISTES.**

*Doc.* — N° 1. Liste alphabétique des membres du Sénat.  
N° 2. Liste des membres du Sénat et de leurs suppléants.  
N° 3. Tableau de l'arriéré.

*Commissions.* — V. plus haut cette sous-rubrique.

**PÉTITIONS.**

*Doc.* — N° 98. Feuilleton n° 1.

**PROCÉDURE PARLEMENTAIRE.**

*Ann.* — Proposition de loi fixant : 1° le nombre de jours pendant lesquels les écoles primaires doivent être ouvertes; 2° la date des vacances. L'objet de cette proposition de loi étant à ce moment à l'examen de la commission parlementaire scolaire, il est fait diverses observations au sujet de la procédure à suivre à son sujet et une proposition de M. Van Belle tendant au renvoi à la commission est adoptée, p. 64, 65. — Voyez la rubrique : Enseignement : Enseignement primaire.

Proposition de loi portant réorganisation de l'inspection du travail. M. Rubbens, m. t. p. s., oppose, au nom du gouvernement, la question préalable à la proposition de loi présentée par MM. Mertens et consorts et indique les motifs de cette attitude, p. 66. — M. Mertens défend sa proposition et combat la question préalable, s'étonnant de l'attitude prise par le gouvernement, p. 66 à 68. — V. pour le surplus la rubrique : Travail : Inspection du travail.

Projet de loi relatif à la répression des fraudes en matière de douanes et d'accise. Au moment où ce projet vient à l'ordre du jour, M. le président rappelle que le rapport de M. Mullie constate que les dispositions de ce projet ont fait l'objet d'un arrêté royal publié le 22 août 1934, pris en vertu des pouvoirs spéciaux. M. le président déclare que la commission estime que ce projet peut être biffé de l'ordre du jour, p. 75. — Le Sénat marque son accord.

Dépôt tardif des rapports et seulement au moment où l'objet auquel ils se rapportent est inscrit à l'ordre du jour. M. Volckaert proteste, par motion d'ordre, contre le fait à l'occasion de la mise à l'ordre du jour du lendemain du débat sur le budget de la justice pour 1935, alors que le rapport vient seulement d'être distribué aux membres du Sénat, p. 195. — M. Gillon appuie les observations de M. Volckaert; M. le président déclare qu'il trouve les observations formulées tout à fait fondées et qu'il veillera, dans la mesure du possible, à ce que ce fait ne se représente plus, p. 195, 196. — V. aussi éventuellement : Budgets : Budget de la justice pour l'exercice 1935.

**QUESTEURS DU SÉNAT.**

*Ann.* — M. Hicguet ayant proposé de réélire par acclamations les membres du bureau, et le Sénat étant unanime à ce sujet, MM. Volckaert, Hicguet, Jos. De Clercq, le baron Delvaux de Fenffe et Van Belle sont proclamés questeurs du Sénat, p. 4.

**SUSPENSION DE SÉANCE.**

*Ann.* — Au début de la séance du 27 février, certains projets intéressant la défense nationale venant en ordre utile, M. le président s'excuse auprès de M. Devèze, m. d. n., du peu de membres présents; M. Hicguet fait remarquer qu'il y a des réunions de groupes; M. Devèze, m. d. n., déclare être à la disposition du Sénat, mais estime pourtant qu'il serait préférable de suspendre la séance pendant quelques instants, p. 132. — M. le président Lippens défère au désir du ministre; la séance est suspendue pendant un quart d'heure, p. 132.

**TRAVAUX DU SÉNAT.**

V. aussi plus haut : Fixation de l'ordre du jour.

*Ann.* — M. le président Lippens fait une communication au Sénat au sujet du dépôt des budgets et de l'ensemble des travaux du Sénat; M. le président prie notamment les commissions de se réunir et de se constituer afin d'examiner, sans plus de retard, l'arriéré restant soumis à leur examen; M. le président indique les deux seuls objets en état d'être discutés en séance publique : choses trouvées et servitude de débroussaillage, puis, venant d'apprendre la démission du gouvernement, propose au Sénat de s'ajourner jusqu'à convocation ultérieure, p. 8. — MM. Volckaert et Vinck font des observations, p. 8.

Discussion rapide et sommaire des budgets avant les vacances de Pâques, afin de laisser l'exécutif à son œuvre de redressement. V. deux motions d'ordre : 1° de M. Rolin, qui propose de

**Chambres législatives-Sénat. TRAVAUX DU SÉNAT (suite)**

remettre l'examen des budgets restant encore à discuter à la rentrée après les vacances de Pâques, afin de donner au Sénat le temps de discuter plus sérieusement le projet de loi relatif à l'emploi des langues en matière judiciaire; 2° de M. Gillon, qui propose la remise à la rentrée de Pâques de la discussion du budget des affaires étrangères, estimant que ce budget est trop important et touche à des questions trop graves et trop délicates pour être discuté dans une atmosphère de fièvre.

V. pour le détail de ces deux motions les rubriques : 1° Organisation judiciaire : Emploi des langues : discussion générale; 2° Budgets : Budget des affaires étrangères pour l'exercice 1935.

**VÉRIFICATION COMPLÉMENTAIRE DE POUVOIRS.**

*Ann.* — Vérification complémentaire des pouvoirs de M. De Roo, appelé à faire partie du Sénat comme membre effectif, en remplacement de M. De Graeve, sénateur de Gand-Ecclou, décédé; M. le baron de Kerchove d'Exaerde donne lecture du rapport sur cette vérification de pouvoirs, p. 3. — Les conclusions du rapport sont adoptées et M. De Roo est proclamé membre du Sénat, p. 3. — Prestation de serment de M. De Roo, p. 3.

Vérification complémentaire des pouvoirs de M. Rogister, appelé à faire partie du Sénat en qualité de sénateur de Liège, en remplacement de M. Hénault, décédé : Dépôt et lecture, par le baron de Kerchove d'Exaerde, du rapport sur cette validation de pouvoirs, p. 649. — Les conclusions du rapport sont adoptées et M. Rogister est proclamé membre du Sénat, p. 649. — Prestation de serment de M. Rogister, p. 649.

**Changes.** — V. Finances : Dette publique et emprunts : Monnaies.

**Charbon et ses dérivés.** — V. Commerce et industrie.

**Chemins de fer.** — V. Transports.

**Chèques.** — V. 1° Droit commercial; 2° Affaires étrangères : Droit commercial.

**Chômage.** — V. Assurances sociales.

**Choses trouvées.** — V. Droit civil.

**Citoyens appelés à assurer le fonctionnement des services publics en temps de guerre.** — V. Guerre : Mobilisation.

**Coke, lignite, agglomérés de houille, etc. : production et commerce.** — V. Commerce et industrie : Charbon.

**Colis postaux : arrangement international.** — V. Affaires étrangères : Postes.

**Collusion de la politique et de la finance.** — V. Interpellations au nom de M. Wauters.

**Colonies.**

**BUDGETS.** — V. la rubrique spéciale : Budgets : a) Crédits supplémentaires, Transferts, Régularisations et Virements; b) Règlements définitifs; c) Colonies.

**DÉCRETS.**

*Projets de décrets déposés sur le bureau pendant trente jours de session, conformément à l'article 15 de la loi sur le gouvernement du Congo belge.*

Projet de décret approuvant la délivrance d'un certain nombre de permis spéciaux de recherches minières accordés par la Compagnie des Chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains. — *Ann.* — Transmis par M. le ministre des colonies, p. 7.

Projet de décret approuvant le renouvellement d'un certain nombre de permis spéciaux de recherches minières accordés par la même compagnie. — *Ann.* — Transmis par M. le ministre des colonies, p. 7.

Projet de décret approuvant l'octroi d'une concession minière à la Compagnie minière du Congo belge. — Projet de décret approuvant la convention conclue entre le Comité spécial du Katanga et la Société belge industrielle et minière du Katanga. — Projet de décret approuvant une concession de mines accordée à M. J.-A. Chennels par le Comité spécial du Katanga. — *Ann.* — Transmis par M. le ministre des colonies, p. 10.

**Colonies. DÉCRETS. Projets de décrets déposés sur le bureau (suite)**

Projet de décret approuvant deux conventions conclues, le 4 juillet 1934, entre la colonie et la société congolaise à responsabilité limitée Compagnie du Kasai. — *Ann.* — Transmis par M. le ministre des colonies, p. 58.

Projet de décret approuvant la convention conclue entre le Comité spécial du Katanga et M. Alfred Weiland. — Projet de décret approuvant la convention conclue entre le Comité spécial du Katanga et la Société de Recherches minières du Sud-Katanga. — Projet de décret approuvant une convention conclue entre le Comité spécial du Katanga et la Société coloniale minière. — Projet de décret approuvant le renouvellement d'un certain nombre de permis spéciaux de recherches minières accordés par la Compagnie des chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains. — *Ann.* — Transmis par M. le ministre des colonies, p. 74.

Projet de décret approuvant le renouvellement d'un certain nombre de permis spéciaux de recherches minières accordées par la Compagnie des Chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains. — *Ann.* — Transmis par M. le ministre des colonies, p. 113.

Projet de décret autorisant le gouvernement de la colonie à proroger de deux ans les droits de recherches minières accordés antérieurement aux sociétés ci-après : La Société coloniale minière; la Société industrielle et minière du Congo oriental; la Société des Ciments du Congo; la Société minière de la Tele. — *Ann.* — Transmis par M. le ministre des colonies, p. 113.

Projet de décret approuvant une convention conclue le 27 octobre 1934 entre la colonie et la Société Exploitation forestière au Kasai. — *Ann.* — Transmis par M. le ministre des colonies, p. 113.

Projet de décret approuvant la concession minière accordée par le gouvernement de la colonie à la Société des Transports fluviaux rapides au Congo belge. — *Ann.* — Transmis par M. le ministre des colonies, p. 113.

Projet de décret approuvant une convention conclue le 2 juillet 1934 entre le comité spécial du Katanga et un groupe constituant la Société générale de l'Étain (Sogétain). — *Ann.* — Transmis par M. le ministre des colonies, p. 318.

Projet de décret approuvant une convention conclue, le 5 février 1935 entre la colonie et la Société cotonnière coloniale. — *Ann.* — Transmis par M. le ministre des colonies, p. 626.

Projet de décret approuvant l'octroi d'un certain nombre de permis spéciaux de recherches minières par la Compagnie des Chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains. — *Ann.* — Transmis par M. le ministre des colonies, p. 626.

Projets de décrets : 1° prorogeant de deux ans les droits de recherches minières de la Société minière du Man'ema; 2° renouvelant les droits miniers accordés à M. Michel, J.-J.; 3° approuvant la convention conclue le 10 janvier 1935 entre le comité spécial du Katanga et la Géomines; 4° approuvant la convention conclue entre le comité national du Kivu et la Compagnie des Chemins de fer des Grands Lacs; 5° approuvant la convention conclue entre le gouvernement de la colonie et M. Max Lohest, ingénieur civil des mines, à Liège. — *Ann.* — Transmis par M. le ministre des colonies, p. 649.

**ENTREPRISES BELGO-COLONIALES : RÉGIME FISCAL.** — V. Impôts : Entreprises, etc.

**FAUNE ET FLORE AFRICAINES : PROTECTION.** — V. Affaires étrangères : Afrique.

**IMPÔTS DIRECTS.**

*Arrêts des Cours d'appel de la colonie. Recours en cassation.* —

*Projet de loi relatif aux recours en cassation contre les arrêts des Cours d'appel du Congo belge en matière d'impôts personnels et d'impôts sur les revenus.*

*Doc.* — N° 210. Rapport de M. Hanquet.

*Ann.* — Pas de discussion générale.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 74, 75.  
L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 135 membres présents, p. 95 (20 décembre 1934). — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

**IMPÔTS INDIRECTS.**

*Entreprises belgo-coloniales.* — *Projet de loi relatif au régime fiscal applicable en ce qui concerne les entreprises belgo-coloniales, leurs associés ainsi que les administrateurs de celles de ces firmes constituées sous la forme de sociétés par actions.* — V. Impôts : Impôts indirects.

**Colonies (suite)****ORGANISATION JUDICIAIRE.**

*Statut des magistrats.* — *Projet de loi amendant les articles 18 et 18bis de la loi sur le gouvernement du Congo belge.*

*Doc.* — N° 130. — Rapport de M. Leyniers.

*Ann.* — Transmis par la Chambre des représentants, le 19 juin 1935, p. 703. — Le projet est renvoyé à la commission des colonies.

Dépôt du rapport par M. Leyniers, p. 705 (25 juin 1935).

Pas de discussion générale.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 745, 746.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 108 voix contre une (M. Lindekens), et 2 abstentions, p. 800 (27 juin 1935). — Se sont abstenus : MM. le baron de Dorlodot et Rolin, p. 800. — Le projet est soumis à la sanction royale.

**Combattants, mobilisés, etc. : admission et réintégration dans les emplois publics.** — V. Administrations publiques.

**Commerce et industrie.**

**ACCIDENTS A LA MÉTALLURGIE DU PRAYON.** — V. Interpellations, au nom de M. Rogister.

**ALCOOL.** — V. la rubrique : Alcool.

**BEURRE, MARGARINE, GRAISSES ALIMENTAIRES.** — V. Alimentation et ravitaillement : Beurre, etc.

**CHARBON.**

*Production et commerce du charbon.* — *Projet de loi complétant les dispositions de la loi du 31 juillet 1934 attribuant au Roi certains pouvoirs en vue du redressement économique et financier et de l'abaissement des charges publiques.*

*Doc.* — N° 10. Projet transmis par la Chambre des représentants. N° 14. Rapport de M. Henricot.

*Ann.* — Transmis par la Chambre des représentants le 5 décembre 1934, p. 36.

M. le président rappelle que la Chambre vient de transmettre ce projet urgent et en propose la discussion immédiate, p. 49. — L'urgence est déclarée et M. Henricot donne lecture de son rapport, p. 49. — M. Eylenbosch donne lecture du texte flamand de ce rapport, p. 49.

**Discussion générale :**

M. le président donne la parole à M. Van Isacker, m. a. éc., et M. Renard demande s'il ne serait pas préférable de laisser parler les orateurs inscrits en premier lieu et que le ministre réponde ensuite aux observations qu'ils auront faites, p. 49. — M. Van Isacker, m. a. éc., déclare qu'il tient avant que le débat ne soit ouvert à faire une courte déclaration qui abrégera le débat, afin de préciser devant la Haute Assemblée les idées qu'il a développées la veille devant la Chambre des représentants, termine son exposé en déclarant que le gouvernement ne peut s'inspirer de l'intérêt exclusif d'une seule industrie, qu'il doit s'inspirer de l'intérêt supérieur de toute l'économie nationale, déclare qu'il reste à la disposition des orateurs qui vont prendre la parole pour répondre à leurs observations, p. 49. — Discours de MM. Godding (qui estime que le projet en discussion constitue la plus vaste entreprise d'économie dirigée à laquelle on ait jamais songé en Belgique, déclare qu'il est hostile par principe à toute tentative d'économie dirigée ou contrôlée, estime que ce projet est un projet essentiellement socialiste, puis développe les motifs pour lesquels il est également hostile au projet en pratique, déclare, en conséquence, qu'il votera contre le projet), Segers (qui déclare que lui et ses amis de la droite émettront un vote affirmatif, que le projet est le complément du projet sur les pouvoirs spéciaux et développe les motifs pour lesquels il estime que l'on doit tenir compte de la situation, que le moindre mal est de faire confiance au gouvernement et exprime le vœu que le Sénat le suive et vote le projet), Van Belle (qui estime notamment que la chose à laquelle on devrait arriver s'est à faire baisser le prix des charbons sans diminuer les salaires et indique les motifs pour lesquels le groupe socialiste regrette que le projet en discussion ait été présenté sous le signe des pouvoirs spéciaux, que ce groupe n'émettra pas un vote hostile parce que le projet tient compte des desiderata des ouvriers mineurs, mais que n'ayant pas confiance dans le gouvernement, il s'abstiendra), Renard (qui pose certaines questions au ministre notamment en ce qui concerne des accords internationaux : Angleterre-Pologne, et

**Commerce et industrie. CHARBON. Production et commerce du charbon. Projet de loi y relatif. Discussion générale (suite)**

celui liant la Belgique à l'Allemagne), p. 49 à 53. — Interruptions de MM. Henricot, Renard, Rolin, Volckaert, Temmerman, P. Rutten, Van Belle, Bologne, p. 50 à 53. — M. Van Isacker, m. a. éc., répond à MM. Van Belle et à M. Renard, p. 52, 53. — Discours de MM. Lebon (qui déclare que, hostile au projet, les assurances qui ont été données par le ministre l'amènent à émettre un vote affirmatif et termine en exprimant le vœu que M. Van Isacker, m. a. éc., conserve le culte de la parole donnée), Leyniers (qui motive son vote affirmatif), Wauquez (qui annonce que les déclarations faites par le ministre l'amènent à lui apporter un concours presque inconditionnel, puis fait quelques suggestions et quelques observations quant à l'organisation projetée par le ministre, parle notamment de la question des transports), p. 53, 54. — Interr. de MM. Moyersoën, Renard, p. 54.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 54, 55.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 77 voix contre 10 (MM. Danhier, Dens, Godding, Huisman Van den Nest, Lindakens, Longville, Toch, Van Berckelaer, Van Eyndonck, Vercammen) et 47 abstentions, p. 56 (6 décembre 1934). — Se sont abstenus : MM. Casterman, Claessens (Ed.), Clesse, Crokaert, De Bruyn, Demets (A.), Demoulin, De Nauw, Dewaele, Diriken, Disière, Dujardin, Gillon, Hennejonck, Jauniaux, Joachim, Laboulle, Lalemand, Logen, Matagne (Léon), Molet, Ohn, Renard, Rolin, Ronvaux, Solau, Mme Spaak, MM. Spreuteels, Temmerman, Van Belle, Vande Moortele, Van Fleteren, Vanheck, Van Schoor, Van Vlaenderen, Verbrugge, Vermeylen, Vinck, Volckaert, Wauters, Beosier, Bernard, Bologne, Braconnier, Branquart, Breughelmans, Calonne, p. 56. — Le projet est soumis à la sanction royale.

Motion d'ordre de M. le baron Meyers, qui déclare n'avoir pas pris part au vote sur ce projet, alors que le *Compte rendu analytique* le renseigne comme ayant émis un vote affirmatif, p. 59.

Motion d'ordre de M. Danhier, qui déclare s'être abstenu sur ce projet, alors que le *Compte rendu analytique* le renseigne comme ayant émis un vote affirmatif, p. 59.

**CONSEILS DE PRUD'HOMMES.**

Modification à la loi en faveur des voyageurs et représentants de commerce. V. Droit commercial : Contrat d'emploi.

**CONTRAT D'EMPLOI.**

Modification en faveur des voyageurs et représentants de commerce. — V. 1° Droit commercial : Contrat d'emploi. — 2° la sous-rubrique : Voyageurs et représentants.

CHÈQUES. — V. 1° Droit commercial. — 2° Affaires étrangères : Droit commercial.

CONTRAT DE TRAVAIL. — V. Travail.

CONTRATS DIFFÉRÉS. — V. Guerre : Mobilisation.

CONVENTIONS COMMERCIALES AVEC LE GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG. — V. Affaires étrangères : Commerce.

CRÉDIT. — V. Finances : Petite épargne.

**CRÉDIT PROFESSIONNEL.**

Élévation du taux prévu à l'article 21 de la loi de 1919. — Proposition de loi modifiant l'article 21 de la loi du 25 octobre 1919 sur le crédit professionnel.

Doc. — N° 72. Rapport de M. J.-J. De Clercq.

Ann. — Dépôt du rapport par M. J.-J. De Clercq, p. 313 (14 mars 1935).

Au moment où cet objet vient en ordre utile, M. le président rappelle que la commission propose le rejet de la proposition de loi, attendu qu'elle fait double emploi, p. 436. — Le Sénat est d'accord au sujet du rejet et l'article unique, mis aux voix par assis et levé, n'est pas adopté, p. 437.

DÉVALUATION DU FRANC BELGE. — V. 1° Finances. — 2° Droit civil : Dommages et intérêts. — 3° plus loin : Prix de vente.

DIAMANTAIRES. — V. Interpellations, au nom de M. Van Berckelaer.

**DUCROIRE.**

Quatorzième rapport de la commission du ducroire, relatif à l'exercice 1934.

Ann. — Transmis par M. le ministre des affaires économiques, p. 704.

HOUILLE. — V. plus haut : Charbon.

**Commerce et industrie (suite)****IMPORTATION, EXPORTATION, TRANSIT.**

Projet de loi portant ratification d'un certain nombre d'arrêtés royaux, pris en vertu de la loi du 31 juillet 1934, modificative de la loi du 30 juin 1931, relative à l'importation, à l'exportation et au transit des marchandises.

Ann. — Dépôt du projet de loi par M. du Bus de Warnaffe, m. i., p. 781 (27 juin 1935). — Le projet est renvoyé à la commission compétente.

IMPORTATIONS, EXPORTATIONS ET TRANSIT; CONVENTIONS AVEC LE LUXEMBOURG. — V. Affaires étrangères : Grand-duché de Luxembourg.

INDUSTRIE HOTELIÈRE : GRIVÈLERIE. — V. Droit pénal : Grivèlerie.

INSPECTION DU TRAVAIL. — V. Travail.

LETTRES DE CHANGE ET BILLETS A ORDRE. — V. Droit commercial : Lettres de change, etc.

OUVRIERS DE L'INDUSTRIE DU ZINC. — V. Interpellations, au nom de M. Rogister.

PRIX DE VENTE : HAUSSE DE CES PRIX APRÈS LA DÉVALUATION DU FRANC BELGE.

Ann. — Motion d'ordre de M. Crokaert, qui rappelle qu'il est intervenu pendant la discussion du projet sur la dévaluation du franc notamment pour inviter le pays à garder son sang-froid et à ne pas augmenter les prix et pour encourager le gouvernement à y veiller, attire l'attention sur le fait que des grands magasins ont haussé leurs prix, déclare que le groupe parlementaire des classes moyennes dont il est président, n'a pas manqué d'attirer l'attention du gouvernement sur cette question et sur les problèmes complexes qu'elle soulève et déclare encore que son groupe aidera de toute sa force le gouvernement à apporter à la situation les solutions les plus opportunes, p. 451. — M. le président déclare l'incident clos, p. 451.

**PRUD'HOMMES.**

Modification à la loi sur les conseils de prud'hommes, en faveur des voyageurs et représentants de commerce. — V. plus loin : Voyageurs et représentants de commerce.

SOCIÉTÉS PRIVÉES : SOCIÉTÉS DE PERSONNES A RESPONSABILITÉ LIMITÉE. — V. Droit commercial.

**VENTE AVEC PRIMES.**

Proposition de loi réglementant la vente avec primes dans le commerce de détail (due à l'initiative de M. Bologne).

Ann. — La proposition de loi, appuyée par quatre membres, est prise en considération et renvoyée à l'examen de la commission des affaires économiques, p. 36.

**VOYAGEURS ET REPRÉSENTANTS DE COMMERCE.**

Proposition de loi modifiant et complétant la loi du 7 août 1922 relative au contrat d'emploi et la loi du 9 juillet 1926, organique des conseils de prud'hommes, en vue d'accorder certains droits aux voyageurs ou représentants de commerce.

Doc. — N° 95. Rapport de M. Henricot sur la recevabilité de cette proposition de loi.

N° 97. Proposition de M. F. Demets.

Ann. — Dépôt, par M. F. Demets, de cette proposition de loi, p. 464.

Dépôt, par M. Henricot, du rapport sur la recevabilité de cette proposition de loi, p. 583 (16 avril 1935). — Vote et adoption de la prise en considération et renvoi à la commission du travail et de la prévoyance sociale, p. 612.

Commissions permanentes. — V. Chambre des représentants : a) Commissions; b) Listes.

**Communes.**

FISCALITÉ PROVINCIALE ET COMMUNALE. — V. Impôts.

Compétence en matière de dégâts houillers. — V. Mines : Dégâts miniers.

Contingent de l'armée. — V. Armée.

**Contrat d'emploi : modifications en faveur des voyageurs et représentants de commerce.** — V. Commerce et industrie : Voyageurs et représentants de commerce.

**Contrat de travail.** — V. Travail.

**Contrats différés.** — V. Guerre : Mobilisation.

**Conversion des rentes de l'Etat.** — V. Interpellations au nom de M. le baron de Dorlodot.

**Cour de cassation.** — V. 1° Chambres législatives-Sénat; 2° Organisation judiciaire : Cour de cassation.

**Cour des comptes.**

DISSENTIMENTS ENTRE LA COUR DES COMPTES ET DES DÉPARTEMENTS MINISTÉRIELS.

Exposé du dissentiment entre la Cour des comptes et le département de l'instruction publique au sujet du calcul de la pension d'un professeur d'athénée. — Exposé du dissentiment entre la Cour des comptes et le même département au sujet d'une dispense du diplôme d'instituteur primaire. — *Ann.* — Transmis par la Cour des comptes le 25 octobre 1934, p. 10.

Exposé du dissentiment entre la Cour des comptes et le département de l'instruction publique au sujet de l'établissement du taux de certaines pensions d'instituteurs. — *Ann.* — Transmis par le collège de la Cour des comptes, p. 74.

Exposé du dissentiment entre la Cour des comptes et le ministère de l'instruction publique au sujet de la mise à charge du budget de ce département des frais inhérents à la remise aux universités libres des publications leur revenant dans un don fait aux universités de Belgique. — *Ann.* — Transmis par la Cour des comptes, p. 690.

Exposé du dissentiment qui s'est produit entre le collège de la Cour des comptes et le département de la défense nationale, à propos de la modification apportée au régime des amendes dans les entreprises confiées au sieur D., dont le patrimoine a été placé sous gestion contrôlée. — *Ann.* — Transmis par le premier président de la Cour des comptes, p. 703.

**Crédit.** — V. Finances : Petite épargne.

**Crédit professionnel.** — V. Commerce et industrie.

**Crédits pour les victimes de dégâts miniers, à Gosselies.** — V. Mines : Dégâts miniers.

**Crédits provisoires.** — V. Budgets.

**Crédits supplémentaires.** — V. Budgets.

**Cruauté envers les animaux.** — V. Interpellations, au nom de M. Diriken.

## D

**Dates des vacances dans les écoles primaires.** — V. Enseignement : Enseignement primaire : Périodes d'ouverture, etc.

**de Biolley, vicomte, greffier du Sénat.**

*Ann.* — Annonce de son décès, p. 214.

**Débroussaillage.** — V. Transports : Chemins de fer : Servitude de débroussaillage.

**Décès de S. M. le Roi Alexandre de Yougoslavie et de MM. Barthou et Poincaré.** — V. Affaires étrangères : Décès.

**Décès du lieutenant-général baron de Ceuninck.** — V. Armée.

**de Ceuninck (lieutenant-général baron de Ceuninck).** — V. Armée : Décès.

**Décès de membres du Sénat.** — V. Chambres législatives-Sénat.

**Décès de M. Nens, gouverneur provincial du Brabant.** — V. Provinces : Brabant.

**Décrets.** — V. Colonie.

**Dégâts houillers.** — V. Mines.

**Dégâts miniers.** — V. Mines.

**Déments et anormaux : responsabilité civile.** — V. Droit civil : Déments et anormaux.

**Démission du gouvernement.** — V. Ministres et départements ministériels.

**Dettes publiques.** — V. Finances.

**Dévaluation du franc belge.** — V. 1° Finances. — 2° Droit civil : Dommages et intérêts : Calcul.

**Dévaluation : hausse des prix des marchandises.** — V. Commerce et industrie : Prix de vente : Motion d'ordre de M. Crokaert à ce sujet.

**Devoirs des fonctionnaires en temps de guerre.** — V. Guerre : Mobilisation.

**Diamantaires.** — V. Interpellations au nom de Van Berckelaer.

**Dissentiments entre la Cour des comptes et des départements ministériels.** — V. Cour des comptes.

**Divorce.** — V. Droit civil : Adultère.

**Dommages causés par les déments et les anormaux.** — V. Droit pénal : Déments et anormaux.

**Dommages causés par les travaux dans les mines.** — V. Mines : Dégâts miniers.

**Dommages et intérêts (Nouvelle évaluation par suite de la dévaluation du franc belge).** — V. Droit civil.

**Dotation sénatoriale.** — V. Chambres législatives-Sénat.

**Douanes et accises.** — V. Impôts.

**Droit civil.**

ADULTÈRE.

*Projet de loi modifiant l'article 298 du Code civil (texte amendé par la Chambre des représentants).*

*Doc.* — N° 54. Rapport de M. Disière.

*Ann.* — Discussion générale : Discours de MM. Hanquet (qui déclare qu'il votera contre le projet et développe les motifs de son opposition, ayant, en sa qualité de président d'un bureau de consultations gratuites depuis près de vingt ans, pu juger du nombre de plus en plus nombreux de demandeurs en divorce, pour les motifs les plus inattendus et les plus fous, estime donc qu'il manquerait à son devoir, non confessionnel, mais social, en donnant son adhésion au projet), Van Fleteren (qui rappelle les rétroactes du projet et la transaction intervenue, à l'initiative de feu M. le sénateur Alexandre Braun, entre les groupes du Sénat, estime donc que le seul devoir du Sénat est d'entériner le projet tel qu'il a été amendé par la Chambre, l'amendement apporté par cette assemblée ne faisant que renforcer légèrement les conditions exigées pour le mariage), Disière, rapp. (qui commence par déclarer qu'il ne comptait pas prendre la parole dans ce débat estimant que celui-ci avait été précédemment épuisé, mais s'y trouve contraint afin de répondre à M. Hanquet, déclare qu'il comprend les scrupules de conscience et même religieux de celui-ci, mais fait remarquer que le but du projet n'est nullement d'avantager le dévergondage, mais, en modifiant l'article 298, de supprimer les conséquences malheureuses et immorales qu'il crée, développe des arguments à l'appui de sa thèse et termine en souhaitant que M. Hanquet se rende à ces arguments et en exprimant le souhait de voir M. le ministre de la justice et le Sénat se rallier également au texte de la Chambre), p. 434 à 436. — Interr. de MM. Hanquet et Van Fleteren, p. 435, 436.

L'article unique est adopté sans observations, p. 436.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 80 voix contre 34, p. 456 (4 avril 1935). — Le projet est soumis à la sanction royale.

**Droit civil (suite)**

ARTICLE 298. — V. plus haut : Adultère.

**CHOSSES TROUVÉES.***Proposition de loi complétant les dispositions du Code civil sur les choses trouvées* (due à l'initiative de M. Arm. Huysmans).

V. les sessions précédentes pour les documents.

*Ann.* — M. le président déclare que la commission de la justice présente, en annexe au rapport de M. Lebon un nouveau texte et demande si M. Huysmans se rallie à ce texte, p. 59. M. Huysmans déclare s'y rallier, p. 59. — M. le président propose de prendre comme base le texte nouveau de la commission. Assentiment du Sénat, p. 59.

Pas de discussion générale.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 59, 60.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 113 membres présents, p. 63 (11 décembre 1934). — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

**CONTRATS DIFFÉRÉS.** — V. Guerre : Mobilisation.**DÉMENTS ET ANORMAUX. RESPONSABILITÉ.***Projet de loi sur la réparation des dommages causés par les déments et les anormaux.**Doc.* — N° 77. Rapport de M. Orban.*Ann.* — Au moment de l'ouverture de la discussion générale, M. Soudan, m. j., exprime son regret de ne pas voir à son banc M. Orban, rapp.; M. le président annonce que M. Orban s'est excusé auprès de lui de ne pouvoir être présent à la séance du matin et propose de remettre la discussion à la séance de l'après-midi; M. Soudan, m. j., faisant remarquer qu'il doit assister à une réunion chez M. le premier ministre à 2 1/2 heures, à la proposition de M. le président le projet est fixé au début de la séance, à 2 heures, p. 437.

Discussion générale : Discours de MM. Soudan, m. j. (qui prie le Sénat de ne pas admettre l'amendement proposé par la commission, estimant que cet amendement vise un cas qui ne se représentera jamais, et fait remarquer que, s'il était adopté, cela entraînerait le renvoi à la Chambre, et qu'il serait désirable que ce projet soit voté sans plus de retard; estime, au surplus, que le texte transmis par la Chambre est de nature à donner satisfaction à tout le monde), Lebon (qui répond au ministre, et bien que n'ayant pas pris part à la naissance de l'amendement au sein de la commission, déclare qu'il ne partage pas l'avis du ministre et ne pourrait voter contre l'amendement), Orban, rapp. (qui exprime son regret que M. Rolin, auteur de l'amendement primitivement présenté en commission, et rendant le patron invariablement responsable d'une infraction commise par un ouvrier présentant des signes d'alinéation mentale, ne soit pas présent; M. Orban déclare que, de l'avis de la commission, la portée de cet amendement était excessive et que le texte présenté au Sénat est le résultat d'une transaction en commission, puis déclare que, personnellement, il n'attache pas grande importance à l'amendement, l'éventualité qu'il prévoit ne se présentant que rarement et se demandant s'il vaut la peine de retarder le vote de la loi par son adoption), p. 451, 452. — Interr. de MM. le comte de Brouchoven de Bergeyck et de Sélys Longchamps, p. 452. — M. Soudan, m. j., insiste à nouveau pour que le Sénat n'accepte pas l'amendement, p. 452.

Discussion des articles :

Art. 1<sup>er</sup>. M. le président annonce que l'on procédera au vote par division, p. 452. — L'alinéa 1<sup>er</sup> est adopté tel qu'il est transmis par la Chambre, p. 452. — L'alinéa 2, qui est formé par le texte de l'amendement de la commission, est rejeté, p. 452. — L'alinéa 3, qui devient l'alinéa 2, est adopté tel qu'il a été transmis par la Chambre, p. 452.

Art. 2 et 3. Adoptés tels qu'ils ont été transmis par la Chambre, p. 452.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 113 membres présents, p. 455 (4 avril 1935). — Le projet est soumis à la sanction royale.

**DOMMAGES ET INTÉRÊTS.***Calculs.* — *Projet de loi déterminant les effets de la loi monétaire du 30 mars 1935 relativement à l'évaluation d'indemnités ou de dommages et intérêts.**Doc.* — N° 96. Projet transmis par la Chambre des représentants. N° 99. Rapport de M. J.-J. De Clercq.*Ann.* — Transmis par la Chambre des représentants, le 16 avril 1935, p. 609. — Le projet est renvoyé à la commission de la justice.

SÉNAT. — TABLE DE LA SESSION ORDINAIRE 1934-1935.

**Droit civil. DOMMAGES ET INTÉRÊTS. Calculs. Effets de la loi monétaire du 30 mars 1935 quant à leur évaluation (suite).**

M. Soudan, m. j., rappelle que l'ordre du jour comprend ce projet qui est d'une urgence extrême, annonce que ce projet a été examiné une heure auparavant par la commission de la justice et prie M. le président de faire en sorte que, si possible, le projet soit voté pendant la séance en cours, p. 636. — Observation de M. de Spot et de M. Rolin, p. 636. — M. le vice-président baron d'Huart déclare que le projet figure à l'ordre du jour de la séance et propose à la Haute Assemblée d'autoriser M. J.-J. De Clercq à donner lecture du rapport de la commission; cette proposition est unanimement admise, p. 636. — M. J.-J. De Clercq donne lecture de son rapport qui conclut à l'adoption du projet, p. 636.

*Discussion générale :*

M. Temmerman pose une question à M. Soudan, m. j., sur le point de savoir : 1° Si le texte doit être interprété comme une évaluation au moment de la décision définitive; 2° s'il s'agit bien d'une allocation effectivement payée, p. 636. — M. Soudan, m. j., déclare qu'il en est bien ainsi et M. Temmerman déclare, dans ces conditions, être d'accord, p. 636. — M. Carnoy pose, à son tour, une question, estimant que le projet laisse une grande élasticité et suppose une grande équité chez les juges et afin de savoir si ceux-ci devront tenir compte de l'époque à laquelle l'indemnité a été fixée; M. Soudan, m. j., déclare que l'indemnité est fixée par les experts et que le juge devra tenir compte de la valeur réelle du franc, p. 637. — M. Arm. Huysmans motive son vote négatif auquel il donne la portée d'une nouvelle protestation contre la dévaluation et, d'autre part, en supposant que celle-ci puisse se justifier dans une certaine mesure, tient à faire remarquer que le texte imprécis du projet, comme la latitude donnée aux tribunaux, donneront lieu à des difficultés d'application et à des divergences dans la jurisprudence, incompatibles avec l'administration d'une bonne justice; M. Gillon motive son abstention afin d'avoir l'occasion d'exprimer au Sénat toute son inquiétude à la suite de la publication de l'arrêté-loi du 11 avril 1935 relatif à la validité de la clause-or et déclare que cette inquiétude résulte de la fréquence avec laquelle le législateur porte atteinte au respect dû aux conventions librement consenties, p. 637.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 637.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 76 voix contre 7 (MM. le baron de Mévius, le baron Gillès de Pélichy, Huisman Van den Nest, Arm. Huysmans, Misson, Van Overbergh et le baron van Zuylen) et 13 abstentions, p. 644 (17 avril 1935). — Se sont abstenus : MM. Beauduin, le baron Boël, le comte de Brouchoven de Bergeyck, le comte de la Barre d'Erquelines, Dens, de Sélys Longchamps, Digneffe, Gillon, Hanquet, Henricot, le vicomte Simonis, Temmerman et Vandewiele, p. 645. — Le projet est soumis à la sanction royale.

**MARIAGE.**

V. plus haut : Adultère.

**SUCCESSIONS.***Petits héritages.* — *Projet de loi portant modification de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 16 mai 1900 sur le régime successoral des petits héritages, modifié par l'article 2 de la loi du 23 juin 1924.**Doc.* — N° 38. Projet transmis par la Chambre des représentants. N° 78. Rapport de M. Coenen.*Ann.* — Transmis par la Chambre des représentants, le 14 février 1935, p. 112. — Le projet est renvoyé à la commission de la justice.

Pas de discussion générale.

L'article unique est adopté sans observations, p. 437.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 113 membres présents, p. 455 (4 avril 1935). — Le projet est soumis à la sanction royale.

**Droit commercial.****CHÈQUES.***Loi uniforme : introduction dans la législation nationale. Projet de loi concernant l'introduction dans la législation nationale de la loi uniforme sur le chèque et sa mise en vigueur.**Doc.* — N° 36. Projet transmis par la Chambre des représentants.*Ann.* — Transmis par la Chambre des représentants, le 7 février 1935, p. 112. — Le projet est renvoyé à la commission de la justice.

V. aussi : Affaires étrangères : Droit commercial.

**Droit commercial (suite)****CONTRAT D'EMPLOI.**

*Voyageurs et représentants de commerce. Dispositions en leur faveur. Proposition de loi modifiant et complétant la loi du 7 août 1922 relative au contrat d'emploi et la loi du 9 juillet 1926, organique des conseils de prud'hommes, en vue d'accorder certains droits aux voyageurs ou représentants de commerce.*

*Doc.* — N° 95. Rapport de M. Henricot sur la recevabilité de cette proposition de loi.

N° 97. Proposition de M. F. Demets..

*Ann.* — Dépôt, par M. F. Demets, de cette proposition de loi, p. 464.

Dépôt, par M. Henricot, du rapport sur la recevabilité de cette proposition de loi, p. 583 (16 avril 1935).

Vote et adoption de la prise en considération et renvoi à la commission du travail et de la prévoyance sociale, p. 612.

**LETTRES DE CHANGE ET BILLETS A ORDRE.**

*Projet de loi concernant l'introduction dans la législation nationale de la loi uniforme sur les lettres de change et billets à ordre et sa mise en vigueur.*

*Doc.* — N° 126. Projet transmis par la Chambre des représentants.

*Ann.* — Transmis par la Chambre des représentants, le 18 juin 1935, p. 703. — Le projet est renvoyé à la commission de la justice.

**SOCIÉTÉS PRIVÉES.**

*Projet de loi instituant des sociétés privées. Adopté sous le titre de « Projet de loi modifiant la loi sur les sociétés coopératives et instituant des sociétés de personnes à responsabilité limitée ».*

*Doc.* — N° 25. Rapport complémentaire de M. Rolin.

N° 125. Projet réamendé par la Chambre des représentants.  
N° 128. Rapport de M. Rollin sur le texte réamendé.

*Ann.* — Dépôt du rapport par M. Rolin, p. 100 (21 décembre 1934).

A la fin de la séance du 5 mars, M. le président donne lecture d'une lettre que lui a adressée M. Rolin, rapporteur, afin (le projet sur les sociétés privées étant porté à l'ordre du jour), de prier les auteurs de propositions éventuelles d'amendements de les faire parvenir en temps utile au rapporteur, p. 180. — M. le président Lippens estime que le vœu exprimé par M. Rolin est justifié et que les débats seraient grandement facilités si les membres du Sénat voulaient bien en tenir compte. M. le président propose, d'accord avec M. Rolin, rapp. de fixer, si cette date convient au ministre de la justice, la discussion de ce projet à la séance du matin du mercredi 13 courant. Assentiment du Sénat, p. 180.

Avant d'ouvrir la discussion sur ce projet, M. le président Lippens rappelle que le texte adopté par lui en première lecture a été soumis, conformément à l'article 54 du règlement, à la commission de la justice, que la commission, au cours de ce nouvel examen, ne s'est pas bornée à revoir les articles amendés en première lecture, mais a réexaminé la question dans son entiereté, et que, c'est un texte complètement remanié, sous un nouvel intitulé, qui est soumis à l'approbation du Sénat, M. le président félicite les membres de la commission ainsi que M. Rolin, rapporteur, du travail qu'ils ont accompli et qui facilitera grandement l'examen en séance publique, p. 255, 256. — M. le président rappelle encore que les votes en première lecture ont été émis par l'ancienne législature, mais estime que le Sénat, se référant à la discussion qui a eu lieu en 1932, pourrait ne pas ouvrir à nouveau une discussion générale et aborder immédiatement la discussion des articles, p. 256. — Le Sénat admet unanimement que la discussion des articles soit immédiatement abordée, p. 256.

*Discussion des articles.*

**Art. 1<sup>er</sup>.** (Cet article complète ou modifie les articles 2, 4, alinéa 2, 6, 7, 8, 10 et 12 des lois sur les sociétés commerciales.) M. le président donne lecture du nouveau texte proposé par la commission et d'un amendement proposé par M. Raport, p. 256, 257. — M. Bovesse, m. j., estime que l'indication du « notaire » au 11° est excessive, M. Rolin, rapp., déclare être d'accord, cette mention se trouvant déjà dans l'article 8 et propose la suppression du 11°, M. Bovesse, m. j., déclare être d'accord et le 11° est supprimé, p. 257. — M. Raport défend son amendement, M. Bovesse, m. j., tout en reconnaissant l'intérêt que présente l'amendement de M. Raport, déclare ne pouvoir s'y rallier, fait valoir brièvement, à cet effet, une considération de droit, M. Bovesse, m. j., saisit cette occasion pour rendre hommage au travail accompli par la commission et particulièrement par M. Rolin, rapp.; M. Rolin, rapp. exprime certains doutes sur la portée exacte de l'amendement de M. Raport, commente cet amendement et estime qu'il est désirable de ne pas l'admettre, p. 257, 258. — Observations de MM. Bovesse, m. j. et Raport (qui

**Droit commercial. SOCIÉTÉS PRIVÉES. Projet de loi modifiant la loi sur les sociétés coopératives et instituant des sociétés de personnes à responsabilité limitée. Discussion des articles (suite)**

défend à nouveau son amendement), 258. — L'amendement de M. Raport est rejeté et l'article 1<sup>er</sup> est adopté tel qu'il est proposé par la commission, p. 258.

Les autres articles du projet sont adoptés sans observations, p. 258 à 262.

Avant de lever la séance, M. le président félicite à nouveau la commission et M. Rolin, rapp., et fait remarquer que l'examen en séance publique du projet qui vient d'être terminé, prouve combien le travail bien fait en commission est utile à l'élaboration des textes législatifs, p. 262.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 144 membres présents, p. 325 (29 mars 1935). — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

*Projet réamendé par la Chambre.*

Transmis (réamendé par la Chambre des représentants), p. 705 (19 juin 1935). — Le projet est renvoyé à la commission de la justice.

Au cours de l'avant dernière séance de la session, le 26 juin, M. le président Lippens propose d'examiner les articles réamendés par la Chambre, fait remarquer que personne n'est inscrit et que le rapporteur et la commission sont d'accord sur les amendements apportés au projet par la Chambre des représentants, p. 758. — Assentiment du Sénat. — MM. Van Fleteren et Joseph Declercq font des observations au sujet de cette fixation. Un membre désirant prendre la parole et M. le président déclare que M. Coenen pourra parler le lendemain avant le vote, p. 758.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 760 à 765.

M. Hicquet annonce qu'il émettra un vote négatif, p. 799.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 107 voix contre 2 (MM. Hicquet et Lindkens) et 1 abstention, p. 800 (27 juin 1935). — C'est abstenu M. le baron de Dorlodot, p. 800. — Le projet est soumis à la sanction royale.

**VOYAGEURS ET REPRÉSENTANTS DE COMMERCE.**

*Modification, en leur faveur, aux lois sur le contrat d'emploi et sur les conseils de prud'hommes.*

V. 1° plus haut : Contrat d'emploi. — 2° Commerce et industrie : Voyageurs, etc.

**Droit pénal.****GRIVÈLERIE.**

*Projet de loi concernant le délit de grivèlerie.*

*Doc.* — N° 106. Projet transmis par la Chambre des représentants.

*Ann.* — Transmis par la Chambre des représentants, le 6 juin 1935, p. 703. — Le projet est renvoyé à la commission de la justice.

**Ducreire.** — V. Industrie, commerce et travail.

**Durée du temps scolaire dans les écoles primaires.** — V. Enseignement : Enseignement primaire : Période d'ouverture et date des vacances.

**E**

**Ecole industrielle de Gand : statut.** — V. Interpellations, au nom de M. Carpentier.

**Ecoles primaires.** — V. Enseignement : Enseignement primaire.

**Emploi des langues.** — V. Organisation judiciaire.

**Emplois et fonctions publics.** — V. Administrations publiques.

**Emprunt de la S. N. C. F. B.** — V. Transports : Chemins de fer

**Emprunts.** — V. Finances : Dette publique et emprunts

**Enfance.****PLACEMENT EN NOURRICE OU EN GARDE.**

*Projet de loi relatif au placement en nourrice ou en garde des enfants âgés de moins de sept ans.*

*Doc.* — N° 35. Rapport de Mme Spaak.

*Ann.* — Rapporteur : Mme Spaak.

*Discussion générale.*

Discours de Mme Spaak, rapp. (qui ajoute quelques explications à son rapport dans le but d'éclairer complètement le Sénat et d'obtenir un vote unanime), de MM. Orban (qui propose un amendement et le défend), le chevalier Dessain (qui estim

**Enfance.** PLACEMENT EN NOURRICE OU EN GARDE. *Placement en nourrice ou en garde des enfants âgés de moins de sept ans. Discussion générale (suite)*

qu'il devrait exister un recours contre les décisions prises quant au placement des enfants), Pierlot, m. i. et m. a. *ad interim* (qui combat l'amendement de M. Orban et estime, au surplus, que cet amendement a été déposé trop tardivement, puis fait remarquer que le projet ne vise qu'une catégorie de personnes toute spéciale), p. 122 à 124. — Interr. de MM. Jauniaux, Van Fleteren, Orban, p. 123, 124. — Discours de Mme Spaak, rapp. (qui déclare accepter l'amendement de M. Orban dont elle estime le texte plus énergique que celui du projet, ce qui ne peut qu'être favorable à l'enfant), Orban (qui combat les objections qui viennent d'être développées par M. Pierlot, m. i.), Pierlot, m. i. et m. a. *ad interim* (qui combat les arguments qui viennent d'être développés par M. Orban et termine en déclarant que, si le Sénat estime ne pas être assez éclairé, il lui reste la solution de ne pas voter le projet pendant la séance en cours et de renvoyer le projet à la commission; M. Pierlot déclare qu'il se rallierait à cette solution subsidiaire, mais qu'il lui paraît préférable de voter le projet tel qu'il a été transmis par la Chambre), Rolin (qui combat l'amendement de M. Orban et demande que l'on vote le texte transmis par la Chambre), p. 124, 125. — Interr. de MM. Pierlot, m. i. et m. a. *ad interim*, Rolin, Orban, p. 124, 125.

*Discussion de l'article unique.*

M. le président rappelle le texte transmis par la Chambre et l'amendement proposé par M. Orban, p. 125. — L'amendement de M. Orban est rejeté et le texte transmis par la Chambre est adopté, p. 125.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 104 voix et 4 abstentions, p. 139 (27 février 1935). — Se sont abstenus : MM. Van Cauwenbergh, De Clercq (J.-J.), le chevalier Dessain, le baron Gillès de Pélichy. — Le projet est soumis à la sanction royale.

**Enquête parlementaire sur les irrégularités dans les entreprises des travaux publics de l'Etat.** — V. Travaux publics.**Enseignement.****ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.**

*Peines académiques.* — *Projet de loi modifiant l'article 24 de la loi du 15 juillet 1849 organique de l'enseignement supérieur donné aux frais de l'Etat.*

*Doc.* — N° 16. Rapport de M. Vermeylen.

N° 50. Rapport de M. Huisman Van den Nest.

*Ann.* — Dépôt de rapport par M. Vermeylen, p. 59 (11 décembre 1934).

*Discussion générale.*

Discours de MM. Hiernaux, m. i. p., Vermeylen, rapp. (qui défend l'amendement de la commission), Orban, G. Rutten, Vandeweerd, Rapport, p. 117 à 119. — Interr. de MM. Volckaert, Orban, Vinck, Vermeylen, p. 118.

*Discussion de l'article unique.*

M. le président donne lecture du texte de cet article et de l'amendement proposé par la commission, p. 119. — L'article unique, ainsi amendé, est adopté, p. 119.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 121 voix contre 3 (MM. Digneffe, Hicquet et Lippens), p. 120 (26 février 1934). — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

*Titres d'enseignement supérieur : protection.* — *Extension.* — *Projet de loi modifiant l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 11 septembre 1933 sur la protection des titres d'enseignement supérieur (déposée par M. L. Matagne le 30 novembre 1934).*

*Doc.* — N° 13. Rapport de M. G. Rutten sur la recevabilité de cette proposition de loi.

N° 15. Proposition de M. Léon Matagne.

*Ann.* — Dépôt de cette proposition de loi par M. L. Matagne, p. 14.

Dépôt et lecture, par M. G. Rutten, du rapport sur la recevabilité de cette proposition de loi, p. 36. — La prise en considération est fixée à une séance ultérieure, p. 36.

Vote et adoption de la prise en considération, p. 59. — La proposition de loi est renvoyée à l'examen de la commission de l'instruction publique.

**ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.**

*Fournitures classiques : gratuité.* — *Projet de loi modifiant l'article 16, alinéa 4, de la loi organique de l'enseignement primaire.*

*Doc.* — N° 37. Projet transmis par la Chambre des représentants.

**Enseignement.** ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. *Fournitures classiques : gratuité (suite)*

*Ann.* — Transmis par la Chambre des représentants, le 14 février 1935, p. 112. — Le projet est renvoyé à la commission de l'instruction publique.

*Discussion générale.*

Discours de MM. De Bruyn (qui pose une question au ministre), Hiernaux, m. i. p. (qui développe devant le Sénat l'utilité et le but du projet), p. 120. — M. G. Rutten proteste contre la mise en discussion de ce projet, qui ne figurait à l'ordre du jour qu'après tous les budgets; M. le président déclare que l'on a voulu profiter de la présence du ministre de l'instruction publique; M. G. Rutten déclare qu'il aurait eu une observation à présenter, mais qu'il ne peut le faire sans avoir les chiffres sous les yeux, et M. Hiernaux, m. i. p., lui passe ces chiffres, p. 120. — M. De Bruyn fait remarquer que le ministre n'a pas répondu à la question qu'il vient de lui poser et estime que le ministre ne l'a pas compris parce qu'il a parlé en flamand; M. De Bruyn formule à nouveau sa demande en français, p. 120. — M. Hiernaux répond à la question de M. De Bruyn en ce qui concerne le rôle de l'instituteur en chef dans la distribution des fournitures classiques, p. 120, 121. — Discours de M. G. Rutten (qui, tout en s'excusant, n'ayant pas prévu la mise en discussion du projet, de n'avoir pu préparer ses observations, propose le renvoi à la commission, estimant que les chiffres indiqués dans le projet sont un peu élevés), Hiernaux, m. i. p. (qui, en réponse au R. P. Rutten, fait remarquer que le principe de la gratuité des fournitures scolaires figure dans la loi organique de l'enseignement primaire et déclare que les charges resteront à peu près les mêmes que précédemment), Van Roosbroeck (qui combat la proposition de renvoi à la commission), p. 121. — M. G. Rutten insiste sur sa proposition de renvoi et en indique à nouveau les motifs, p. 121. — Observations de MM. De Bruyn, Van Roosbroeck, Volckaert, p. 120, 121.

La proposition de renvoi à la commission est rejetée par assés et levé, p. 121.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 121.

Avant qu'il ne soit procédé au vote sur ce projet de loi, le R. P. Rutten développe les observations sous le bénéfice desquelles la droite sénatoriale votera le projet, p. 138.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 108 membres présents, p. 138 (27 février 1935). — Le projet est soumis à la sanction royale.

*Périodes d'ouverture et date des vacances. Proposition de loi fixant :* a) le nombre de jours pendant lesquels les écoles primaires doivent être ouvertes; b) les dates des vacances.

V. les *Doc.* n° 177 et 182 (sess. 1922-23), 209 et 239 (sess. 1923-24), 36 (sess. 1925-26) et la p. 19 des *Ann.* Sénat (sess. 1926-27).

*Ann.* — M. le président Lippens fait remarquer que ce projet, qui date de plus de onze ans, a fait l'objet d'ajournements successifs, que, depuis novembre 1926, personne ne s'est plus intéressé à son sort, M. le président déclare que, avant de porter cet objet à l'ordre du jour de la séance en cours, il a consulté M. le ministre de l'instruction publique et que celui-ci a estimé que le projet devait disparaître, les dispositions qu'il contient faisant à ce moment l'objet d'un examen par la commission parlementaire scolaire, M. le président estime pourtant que, ce projet ayant été transmis par la Chambre, il ne voit qu'un moyen de donner satisfaction au gouvernement, c'est de rejeter l'article unique, p. 64. — Discours de M. Van Belle, qui estime que la procédure proposée par le président est étrange, la commission n'étant pas dessaisie et n'ayant pas désavoué le rapport; M. Van Belle propose, en conséquence, le renvoi à la commission avec prière de faire d'urgence un nouveau rapport pour la semaine suivante, p. 65. — Le Sénat se déclare d'accord pour le renvoi proposé par M. Van Belle, p. 65.

**ENSEIGNEMENT TECHNIQUE.**

*Ecole industrielle de Gand : statut.* — V. Interpellations, au nom de M. Carpentier.

**Enquête sur les irrégularités dans les entreprises des travaux publics de l'Etat.** — V. Travaux publics : Irrégularités, etc.**Entreprises belgo-coloniales : régime fiscal.** — V. Impôts : Impôts indirects.**Entreprises des travaux publics de l'Etat : enquête.** — V. Travaux publics.**Epargne.** — V. Finances : Petite Epargne.**Evaluation d'indemnités ou de dommages et intérêts.** — V. Droit civil : Dommages et intérêts : Calcul.

## F

**Famille royale.** — V. Roi et Famille royale.

**Familles nombreuses.** — V. Budgets : Budget des voies et moyens.

**Faune et flore africaines : préservation.** — V. Affaires étrangères : Afrique.

### Finances.

**BUDGETS.** — V. la rubrique spéciale.

#### CAISSE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE.

*Compte rendu des opérations de la Caisse générale d'Épargne et de Retraite, pour l'année 1933.*

*Ann.* — Transmis par M. le ministre des finances, p. 7.

**COLLUSION DE LA POLITIQUE ET DE LA FINANCE.** — V. Interpellations, au nom de M. Wauters.

**CRÉDIT PROFESSIONNEL.** — V. Commerce et industrie.

**CRÉDITS POUR SECOURIR LES VICTIMES DES DÉGÂTS MINIERES DE GOSSELIES.** — V. Mines : Dégâts miniers.

#### DETTE PUBLIQUE ET EMPRUNT.

*Emprunt de 50 millions de dollars aux Etats-Unis : remboursement du solde.* — V. plus loin : Mesures destinées à assurer le fonctionnement des services des chemettes et des dépenses.

*Emprunt de la Société nationale des Chemins de fer belges.* — V. Transports : Chemins de fer.

*Fonds d'amortissement de la dette publique.* — V. plus loin cette sous-rubrique.

*Fonds d'amortissement de la dette publique et emprunt des familles nombreuses.* — V. Budgets : Budget des voies et moyens.

#### DÉVALUATION DU FRANC BELGE.

*Projet de loi monétaire.*

*Doc.* — N° 82, Projet du gouvernement.

N° 84, Rapport de M. Moyersoën.

*Ann.* — Le dépôt de ce projet est annoncé par M. van Zeeland, premier ministre, au cours de la lecture de sa déclaration sur la politique du nouveau gouvernement qu'il préside, p. 320, 321.

M. le baron de Moffarts, ayant demandé le renvoi du projet de loi prorogeant les pouvoirs spéciaux à une commission spéciale composée des membres des commissions de la justice et des finances, et cette proposition ayant été admise par le Sénat, M. Hymans estime que le projet relatif aux pouvoirs spéciaux et le projet de loi monétaire forment un tout et qu'il serait préférable d'en confier l'étude à une même commission. M. le président soumet cette suggestion au Sénat, et celui-ci marque son accord, p. 324.

Annnonce de la transmission par la Chambre de ce projet de loi, p. 332.

Dépôt par M. Moyersoën du rapport sur ce projet ainsi que sur le projet de loi conférant de nouveaux pouvoirs spéciaux, p. 333 (30 mars 1935).

M. le président croit répondre aux désirs de la Haute Assemblée en priant M. Moyersoën de donner lecture de son rapport, p. 338. — M. Moyersoën donne lecture, en français et en flamand, du rapport sur ces deux projets, rapport qui conclut à leur adoption, p. 338.

La discussion générale du projet de loi monétaire est, à la proposition de M. le président, jointe à celle de la déclaration du gouvernement et à celle du projet conférant de nouveaux pouvoirs spéciaux, p. 339. — V. donc pour cette discussion la rubrique : Politique du gouvernement : Nouveau gouvernement formé, le 25 mars 1935, sous la présidence de M. van Zeeland.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 366.

Il est procédé à un seul vote sur ce projet et sur le projet accordant des pouvoirs spéciaux au nouveau gouvernement présidé par M. van Zeeland, p. 366.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 110 voix contre 20 : MM. Carpentier, Catteau, Coenen, le baron de Dorlodot, le comte de la Barre d'Erquelines, le baron de Moffarts, Dens,

#### Finances. DÉVALUATION DU FRANC BELGE. *Projet de loi monétaire (suite)*

Dierckx, le baron du Four, Gillon, Godding, Huisman van den Nest, Huysmans (Arm.), Leyniers, Mahieu, le baron Meyers, Misson, Van Coillie, Vandewiele et Waucquez, et 19 abstentions, p. 367 (30 mars 1935). — Se sont abstenus : MM. Beauduin, Becelaere, Bossuyt, Criquelion, Croquet, Cuelenaere, Debersé, le comte de Brouhoven de Bergeyck, le baron Delvaux de Fenffe, Deponthieu, de Spot, le baron Gillès de Pélichy, Hanquet, Lammertijn, Nihoul, J. Rutten, le vicomte Simonis, Van Overbergh et le baron van Zuylem, p. 367, 368. — Le projet est soumis à la sanction royale.

M. Vinck déclare que l'assemblée félicite son président de la manière dont il a présidé ces longs débats, p. 368.

*Projet de loi déterminant les effets de la loi monétaire du 30 mars 1935 relativement à l'évaluation d'indemnités ou de dommages et intérêts.*

V. aussi : Droit civil : Dommages et intérêts.

*Ann.* — Transmis par la Chambre des représentants, le 16 avril 1935, p. 609. — Le projet est renvoyé à la commission de la justice.

M. Soudan, m. j., rappelle que l'ordre du jour comprend ce projet qui est d'une urgence extrême, annonce que ce projet a été examiné une heure auparavant par la commission de la justice et prie M. le président de faire en sorte que, si possible, il soit voté pendant la séance en cours, p. 636. — Observations de M. de Spot et de M. Rolin, p. 636. — M. le vice-président baron d'Huart déclare que le projet figure à l'ordre du jour de la séance et propose à la Haute Assemblée d'autoriser M. l.-J. De Clercq à donner lecture du rapport de la commission, proposition qui est unanimement admise, p. 636. — M. l.-J. De Clercq donne lecture de son rapport, qui conclut à l'adoption du projet, p. 636.

#### *Discussion générale.*

M. Temmerman pose une question à M. Soudan, m. j., sur le point de savoir : 1° si le texte doit être interprété comme une évaluation au moment de la décision définitive; 2° s'il s'agit bien d'une allocation effectivement payée, p. 636. — M. Soudan, m. j., déclare qu'il en est bien ainsi et M. Temmerman déclare dans ces conditions être d'accord, p. 636. — M. Carnoy pose à son tour une question estimant que le projet laisse une grande élasticité et suppose une grande équité chez les juges et afin de savoir si ceux-ci devront tenir compte de l'époque à laquelle l'indemnité a été fixée; M. Soudan, m. j., déclare que l'indemnité est fixée par les experts et que le juge devra tenir compte de la valeur réelle du franc, p. 637. — M. Arm. Huysmans motive son vote négatif auquel il donne la portée d'une nouvelle protestation contre la dévaluation et estime que, d'autre part, en supposant que celle-ci puisse se justifier dans une certaine mesure, il faut remarquer que le texte imprécis du projet comme la latitude donnée aux tribunaux donneront lieu à des difficultés d'application et à des divergences dans la jurisprudence, incompatibles avec l'administration d'une bonne justice; M. Gillon motive son abstention afin d'avoir l'occasion d'exprimer au Sénat toute son inquiétude à la suite de la publication de l'arrêté-loi du 11 avril 1935 relatif à la validité de la clause-or et déclare que cette inquiétude résulte de la fréquence avec laquelle le législateur porte atteinte au respect dû aux conventions librement consenties, p. 637.

Les articles sont adoptés sans observation, p. 637.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 76 voix contre 7 (MM. le baron de Mévius, le baron Gillès de Pélichy, Huisman Van den Nest, Arm. Huysmans, Misson, Van Overbergh et le baron van Zuylem) et 13 abstentions, p. 644 (17 avril 1935). — Se sont abstenus : MM. Beauduin, le baron Boël, le comte de Brouhoven de Bergeyck, le comte de la Barre d'Erquelines, Dens, de Sélys Longchamps, Digneffe, Gillon, Hanquet, Henricot, le vicomte Simonis, Temmerman et Vandewiele, p. 645. — Le projet est soumis à la sanction royale.

**EMPRUNTS.** — V. plus haut la sous-rubrique : Dette publique et emprunt.

**ÉPARGNE.** — V. plus loin : Petite épargne.

**FISCALITÉ PROVINCIALE ET COMMUNALE.** — V. Impôts.

**FONCTIONNEMENT DES SERVICES DES RECETTES ET DES DÉPENSES.** — V. plus loin : Mesures destinées à assurer le fonctionnement des recettes et des dépenses.

#### FONDS D'AMORTISSEMENT DE LA DETTE PUBLIQUE.

*Compte des opérations du Fonds d'amortissement de la dette publique pour l'année 1933.*

*Ann.* — Transmis par la Cour des comptes, le 26 février 1935, p. 113.

**IMPÔTS.** — V. la rubrique spéciale.

**Finances (suite)**

MESURES DESTINÉES À ASSURER LE FONCTIONNEMENT DES RECETTES ET DES DÉPENSES.

*Projet de loi décrétant diverses mesures destinées à assurer le service des recettes et des dépenses.*

V. aussi : 1° Armée : Défense nationale. — 2° Impôts. — 3° plus haut : Dette publique et emprunts.

Doc. — N° 27. Rapport de M. Moyersoen.

V. pour la discussion et le vote, la rubrique : Budgets : Crédits provisoires.

MONNAIE : DÉVALUATION. — V. plus haut : Dévaluation du franc belge.

**PETITE ÉPARGNE.**

*Projet de loi instituant un office central de la petite épargne (qui devient la loi du 7 décembre 1934).*

Doc. — N° 9. Projet transmis par la Chambre des représentants. N. 12. Rapport de M. Jos. De Clercq.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 5 décembre 1934, p. 36. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

M. le président propose de décréter l'urgence; l'urgence est déclarée et M. Jos. De Clercq donne lecture de son rapport, p. 45 (6 décembre 1934).

*Discussion générale :*

Discours de MM. Ingenbleek (qui estime que le projet ne répond pas aux contingences présentés, estime que le problème aurait dû être repris dans son entièreté afin d'arriver à l'organisation d'un véritable statut de la petite épargne, pose donc quelques questions au gouvernement et déclare que la réponse que lui donnera le gouvernement dictera son vote), Gutt, m. f. (qui indique au Sénat l'économie générale du projet et répond aux questions qui viennent d'être formulées par M. Ingenbleek), Dierckx (qui développe les motifs pour lesquels lui-même et ses collègues, sénateurs libéraux de l'arrondissement de Bruxelles, regrettent de devoir émettre un vote négatif), Logen (qui déclare que le groupe socialiste, conscient de sa responsabilité et désireux de voir diminuer la misère des petits épargnants, émettra un vote affirmatif dans l'esprit qui a été indiqué par M. Spaak à la Chambre), p. 45 à 47. — Interr. de MM. Lindekens (qui déclare qu'il émettra un vote affirmatif pour les mesures indiquées par M. Borginon à la Chambre), de Sélvs Longchamps, Ronvaux, Van Belle, p. 47.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 47 à 49.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 128 voix contre 8 (MM. Catteau, Croquet, Demets (Fern.), Dierckx, Henricot, Huisman Van den Nest, Huysmans (Arm.), le baron Boël) et 5 abstentions, p. 55 (6 décembre 1935). — Se sont abstenus : MM. Dens, de Sélvs Longchamps, Digneffe, Gillon et Ingenbleek, p. 55. — Le projet est soumis à la sanction royale.

*Projet de loi donnant au Roi les pouvoirs nécessaires en vue d'assurer la réorganisation et le bon fonctionnement des entreprises auxquelles s'applique la loi du 7 décembre 1934.*

Doc. — N° 30. Projet transmis par la Chambre des représentants. N° 32. Rapport de M. Ingenbleek.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, p. 98 (21 décembre 1934). — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Dépôt, par M. Ingenbleek, du rapport sur ce projet de loi, p. 100 (21 décembre 1934). — M. Ingenbleek demande l'urgence; l'urgence est déclarée et M. Ingenbleek donne lecture de son rapport, p. 100.

*Discussion générale :*

Discours de MM. Van Coillie (qui déclare qu'il ne veut pas intervenir dans le fond de la question, qu'il approuve l'intervention gouvernementale dans le domaine de la petite épargne mais expose ses appréhensions en ce qui concerne les classes moyennes), Rolin (qui fait remarquer que le texte de ce projet est extrêmement obscur, ce qui ne lui permettra pas de donner un vote affirmatif et développe ses critiques au point de vue du droit), Bovesse, m. j. (qui répond au discours de M. Rolin et fait remarquer que le projet en discussion est un projet de pouvoirs spéciaux, ce qui fait tomber l'argumentation de M. Rolin, déclare en terminant que M. Rolin restera seul avec les questions de droit qu'il a invoquées parce que ce qu'il faut avant tout, c'est que la Belgique soit sauvée), Wauters (qui s'explique devant le Sénat au sujet des attaques

**Finances. PETITE ÉPARGNE. Pouvoirs nécessaires en vue d'assurer la réorganisation et le bon fonctionnement des entreprises auxquelles s'applique la loi du 7 décembre 1934. Discussion générale (suite)**

dont les institutions économiques socialistes sont l'objet depuis huit mois, supplie le premier ministre, M. Theunis, de lui donner l'assurance qu'il ne s'agit pas, dans ce projet, d'une manœuvre politique, et M. Theunis, p. m., lui affirmant qu'il n'en est pas question, déclare qu'il donne au projet son adhésion), Theunis, p. m. (qui prend acte de l'adhésion de M. Wauters et l'en remercie, déclare que l'on établira le contrôle le plus complet et termine en répétant le réconfort qu'il trouve à sentir qu'en Belgique, au milieu des difficultés dont le pays est entouré il y a encore un sentiment profond de solidarité nationale), Crokaert (qui exprime le vœu que le gouvernement opère un redressement général, estime que M. Theunis, p. m., a eu d'excellentes idées et souhaite qu'il puisse les réaliser, pose certaines questions notamment en ce qui concerne la construction automobile, déclare en terminant que le pays demande que l'on soit sévère pour toutes les défaillances individuelles et déclare que, si le gouvernement donne confiance aux classes moyennes, il votera le projet), G. Rutten (qui demande si, ainsi que l'affirme certain journal, il est exact qu'une société industrielle, secourue par un organisme financier bénéficiant de la garantie de l'Etat, et qui n'a même pas payé sa cotisation pour la pension de ses ouvriers ait accordé à un administrateur des indemnités qui atteignent pour une seule année la somme de 450,000 francs), p. 100 à 106. — Interruptions de MM. Bovesse, m. j., Mullie, Rolin, Van Fleteren, Ingenbleek, Catteau, de Spot, G. Rutten, Volckaert, p. 101 à 106. — Discours de M. Bovesse, m. j. (qui déclare qu'il conviendrait d'examiner, à la lumière des faits précis de quoi il s'agit que, s'il y a délit, il appartiendrait au parquet de provoquer des poursuites, que, s'il n'y a que des abus, il appartient aux citoyens de faire valoir leurs intérêts, que le ministre de la justice ne peut intervenir dans ces conflits). Interr. de MM. Rolin, Vinck, Wauters, G. Rutten, p. 106.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 106, 107.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 103 voix et 5 abstentions, p. 107 (21 décembre 1934). — Se sont abstenus : MM. le baron de Dorlodot, Lindekens, Rolin, Van Belle et Van Berckelaer, p. 107. — Le projet est soumis à la sanction royale.

POUVOIRS SPÉCIAUX. — V. cette rubrique spéciale.

QUESTIONS FINANCIÈRES ET MONÉTAIRES : CONVENTIONS AVEC LE GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG. — V. Affaires étrangères : Grand-duché de Luxembourg.

RENTES DE L'ÉTAT : LIBRE CONVERSION. — V. Interpellations, au nom de M. le baron de Dorlodot.

Fiscalité provinciale et communale. — V. Impôts.

Fixation de l'ordre du jour. — V. Chambres législatives : Sénat.

**Flandr.**

EMPLOI DES LANGUES EN MATIÈRE JUDICIAIRE. — V. Organisation judiciaire : Langues.

Flandre orientale : pourcentage exagéré d'intervention dans le Fonds national de crise. — V. Interpellations, au nom de M. Moyersoen.

Fonctionnaires : services publics en temps de guerre. — V. Guerre : Mobilisation.

Fonctionnement des services des recettes et des dépenses. — V. 1° Budgets : Crédits provisoires. — 2° Finances : Mesures destinées à assurer le fonctionnement des services des recettes et des dépenses.

Fonds d'amortissement de la dette publique. — V. 1° Finances. — 2° Budgets : Budget des voies et moyens.

Fonds national de crise : pourcentage d'intervention de la Flandre orientale. — V. Interpellations, au nom de M. Moyersoen.

Fournitures classiques : gratuité. — V. Enseignement : Enseignement primaire.

Fraude en matière de douane et d'accise. — V. Impôts : Douanes et accises.

## G

**Garanties de sécurité résultant, pour la Belgique, de la partie V du Traité de Versailles.** — V. Interpellations, au nom de M. le baron de Dorlodot.

**Gendarmes : pensions des veuves et orphelins.** — V. Pensions : Pensions militaires : Gendarmes.

**Gilson (Paul). Démission imposée à M. P. Gilson par l'I. N. R.** — V. Interpellations, au nom de MM. de Spot et Becelaere.

**Gosselies : dégâts miniers.** — V. Secours et subsides.

**Gouvernement.** — V. Ministres et départements ministériels.

**Grades académiques : protection.** — V. Enseignement supérieur : Titres professionnels.

**Grades dans les cadres de réserve de l'armée.** — V. Armée : Officiers de réserve.

**Graisses comestibles.** — V. Alimentation et ravitaillement : Beurre, margarine et graisses comestibles.

**Gratuité des fournitures classiques.** — V. Enseignement : Enseignement primaire.

**Greffier du Sénat.** — V. Chambres législatives-Sénat.

**Grivèlerie.** — V. Droit pénal.

**Guerre.**

**COMBATTANTS, MOBILISÉS, ETC. : ADMISSION ET RÉINTÉGRATION DANS LES EMPLOIS PUBLICS.** — V. Administrations publiques.

**MOBILISATION.**

*Projets de loi : 1° concernant les devoirs des fonctionnaires en temps de guerre; 2° concernant les citoyens appelés par engagements volontaires ou par réquisition à assurer le fonctionnement des services publics en temps de guerre; 3° concernant l'exécution des contrats différés.*

*Doc.* — N° 23. Rapport de M. F. Demets.

*Projet de loi concernant les devoirs des fonctionnaires en temps de guerre.*

*Ann.* — Pas de discussion générale.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 132.

*Projet de loi concernant les citoyens appelés par engagements volontaires ou par réquisition à assurer le fonctionnement des services publics en temps de guerre.*

*Ann.* — Pas de discussion générale.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 132, 133.

*Projets de loi concernant l'exécution des contrats différés.*

*Ann.* — Pas de discussion générale.

L'article unique est adopté sans observations, p. 133.

*Vote sur l'ensemble des projets : 1° concernant l'exécution des contrats différés; 2° concernant les devoirs des fonctionnaires en temps de guerre; 3° concernant les citoyens appelés par engagements volontaires ou par réquisition à assurer le fonctionnement des services publics en temps de guerre.*

*Ann.* — Avant l'appel nominal, M. Vinck fait une déclaration, afin de donner connaissance à la Chambre de la réponse donnée par M. Devèze, m. d. n., à la question qu'il lui a posée au sujet de la portée du projet et annonce que, le ministre lui ayant affirmé que ces projets s'appliquaient uniquement à la défense du pays en cas de danger venant de l'extérieur et nullement en cas de troubles à l'intérieur, un certain nombre des membres du groupe socialiste donneront leur adhésion au projet, p. 159.

M. Van Belle, avant l'appel nominal sur le projet relatif au devoir des fonctionnaires en temps de guerre, fait remarquer que dans l'exposé des motifs de ce projet, les bourgmestres et échevins sont assimilés à des fonctionnaires et déclare que, s'il en était réellement ainsi, il devrait refuser son assentiment au projet, p. 159. — M. Vinck annonce que la question que vient de poser M. Van Belle rend son groupe hésitant, à moins que le ministre ne puisse calmer ses appréhensions,

**Guerre. MOBILISATION. Vote sur l'ensemble des projets (suite)**

p. 159. — M. Devèze, m. d. n., déclare que si cette assimilation se trouve indiquée dans l'exposé des motifs, c'est par suite d'une erreur, p. 159. — L'assentiment se rétablit à la suite de la déclaration du ministre, p. 159.

Il est procédé au vote par un seul appel nominal sur l'ensemble des trois projets qui sont adoptés par 97 voix contre 5 (MM. Van Fleteren, Van Roosbroeck, Verbrugge, Diriken et Hennejonck), p. 139 (27 février 1935). — Les projets sont soumis à la sanction royale.

## H

**Hausse des prix.** — V. Commerce et industrie : Motion d'ordre de M. Crokaert à ce sujet.

**Héritages.** — V. Impôts : Impôts indirects : Successions.

**Houille et ses dérivés.** — V. Commerce et industrie : Charbon.

**Hygiène et santé.**

**CONVENTION SANITAIRE INTERNATIONALE RELATIVE A L'AÉRONAUTIQUE.** — V. Affaires étrangères : Transports.

## I

**Importations, exportations et transit : conventions avec le grand duché de Luxembourg.** — V. Affaires étrangères : Grand-Duché de Luxembourg.

**Impôt foncier : Dispositions y relatives.** — V. Budgets : Budget des voies et moyens.

**Impôts.**

**ASSIETTE ET PERCEPTION DES IMPÔTS EN 1935.** — V. Finances : Mesures destinées à assurer le fonctionnement du service des recettes et des dépenses.

**DOUANES ET ACCISES.**

*Alcool (accise sur) : Communauté de recettes.* — V. Affaires étrangères : Grand duché de Luxembourg.

*Fraude : Répression.* — *Projet de loi établissant de nouvelles mesures pour réprimer la fraude en matière de douane et d'accises.*

*Doc.* — N° 17. Rapport de M. Mullie.

*Ann.* — Dépôt du rapport par M. Mullie, p. 64 (11 décembre 1934).

Au moment où ce projet vient à l'ordre du jour, M. le président rappelle que le rapport de M. Mullie constate que les dispositions de ce projet ont fait l'objet d'un arrêté royal publié le 22 août 1934 et pris en vertu des pouvoirs spéciaux; M. le président fait remarquer que la commission estime, en conséquence, que ce projet peut être biffé de l'ordre du jour, p. 75. — Le Sénat se déclare d'accord avec la commission et, par suite de cette décision, M. le président déclare que le projet est rejeté, p. 75.

*Tarif des douanes : Ratifications d'arrêtés :*

*Projet de loi relatif au tarif des douanes.*

*Doc.* — N. 129. Rapport de M. Mullie.

*Ann.* — Transmis par la Chambre des représentants, le 6 juin 1935, p. 703. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Dépôt du rapport par M. Mullie, p. 709 (25 juin 1935).

A la proposition de M. le président, la discussion générale de ce projet est jointe à la discussion générale des projets : relatif à la fiscalité provinciale et communale, relatif à des crédits supplémentaires et portant règlement définitif du budget de 1935. — V. éventuellement la rubrique : Impôts : Fiscalité provinciale et communale.

L'article unique est adopté sans observations, p. 793.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 111 voix contre 5 (MM. Godding, Laboulle, Lebon, Lindekens et Temmerman), p. 797 (27 juin 1935). — Le projet est soumis à la sanction royale.

*Projet de loi relatif au tarif des douanes.*

*Doc.* — N° 116. Rapport de M. Mullie.

**Impôts. DOUANES ET ACCISES. Tarif des douanes : ratification d'arrêtés. Projet de loi relatif au tarif des douanes (suite)**

**Ann.** — Transmis par la Chambre des représentants, le 18 juin 1935, p. 703. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Dépôt du rapport par M. Mullie, p. 709 (25 juin 1935).

A la proposition de M. le président, la discussion générale de ce projet est jointe à la discussion générale des projets : 1° relatif à la fiscalité provinciale et communale; 2° allouant des crédits supplémentaires; 3° portant règlement définitif du budget de 1925, p. 776. — V. donc éventuellement la rubrique : Impôts : Fiscalité provinciale et communale.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 792, 793.

L'ensemble de projet de loi est adopté par 111 voix contre 5 (MM. Godding, Laboulle, Lebon, Lindekens et Temmerman), p. 797 (27 juin 1935). — Le projet est soumis à la sanction royale.

**ENTREPRISES BELGO-COLONIALES.**

**Régime fiscal.** — *Projet de loi relatif au régime fiscal applicable en ce qui concerne les entreprises belgo-coloniales, leurs associés ainsi que les administrateurs de celles de ces firmes constituées sous la forme de sociétés par actions.*

**Doc.** — N° 33. Amendement du gouvernement.

**FISCALITÉ PROVINCIALE ET COMMUNALE.**

*Projet de loi modifiant certaines dispositions qui intéressent la fiscalité provinciale et communale.*

**Doc.** — N° 117. Rapport de M. Laboulle.

**Ann.** — Transmis par la Chambre des représentants, p. 703 (6 juin 1935). — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

M. le président propose de joindre la discussion générale de certains projets à la discussion générale du projet relatif à la fiscalité provinciale et communale et cette proposition est admise, p. 776.

**Discussion générale des projets de loi :** 1° modifiant certaines dispositions qui intéressent la fiscalité provinciale et communale; 2° autorisant des régularisations et des transferts et allouant des crédits supplémentaires à des budgets de 1933 et antérieurs et aux budgets de 1934 et de 1935; 3° et 4° relatifs au tarif des douanes (ratification d'arrêtés royaux); 5° contenant le règlement définitif du budget de 1935.

Discours de MM. le chevalier Dessain (qui, à l'occasion du projet sur la fiscalité provinciale et communale et sans discuter le fond, signale la situation que le projet crée aux communes; fait remarquer que le projet a pour but de ne pas compromettre en cours d'exercice, les budgets des provinces et des communes; tient, sans revenir sur le passé, à faire remarquer que toute la fiscalité communale a été rendue difficile depuis la guerre, signale les complications existantes et les anomalies extraordinaires et estime qu'une entente devrait intervenir entre les ministres de l'intérieur et des finances), Moyersoen (qui, comme le chevalier Dessain, déclare que c'est à l'occasion du projet et non sur le projet lui-même qu'il présente certaines observations, et développe les arguments qui prouvent que tout a contribué jusqu'à ce moment à augmenter les charges qui pèsent sur la propriété; estime qu'il faut, au contraire, pousser uniquement au développement de la propriété foncière, qu'il faut que l'on encourage la construction par l'octroi de primes, la lutte contre les taudis par l'application de la loi de 1931 et que, pour éviter amendes et procès on rétablisse un multiplicateur officiel sur lequel pourront se baser les déclarants; termine en déclarant que favoriser la propriété est faire de la politique féconde), De Bruyn (qui remercie le gouvernement des mesures heureuses qu'il a prises en matière de salaires et de traitements, puis indique les points qui restent à régler et termine en estimant qu'il semble juste puisque l'on adapte les traitements aux fluctuations de l'index, que la réduction opérée à un certain chiffre soit supprimée maintenant que ce chiffre est dépassé), p. 776, 777. — Discours de M. Max-Léo Gérard, m. f., qui commence par répondre aux observations de détail mais importantes cependant : 1° de MM. le chevalier Dessain et Moyersoen au sujet de la fiscalité provinciale et communale; 2° tout en remerciant M. De Bruyn d'avoir bien voulu constater que les mesures prises pendant les derniers temps ont apporté des satisfactions au personnel si dévoué de l'Etat, déclare, en réponse à sa demande, que la déclaration ministérielle qui lie les membres du gouvernement ne contient pas la promesse de modifier la relation existant à ce moment entre les traitements et les fluctuations de l'index, que le jour où l'index montera jusqu'au point où, en vertu des règlements en vigueur, une adaptation sera nécessaire, celle-ci se fera conformément à ce règlement, mais ne peut être faite plus tôt; 3° à une observation qui se trouve dans le rapport de M. Laboulle relative à la nécessité qu'il y aurait pour les provinces et les communes de savoir sur quelles bases elles pourront assoir

**Impôts. FISCALITÉ PROVINCIALE ET COMMUNALE. Discussion générale de divers projets de loi (suite)**

leurs taxes foncières pour équilibrer leurs budgets en 1935; puis répond à une question qui a été posée dès l'origine du gouvernement auquel il appartient, relativement aux conditions dans lesquelles s'exécute le budget de 1935 et termine en priant le Sénat de soutenir le gouvernement dans sa volonté d'une politique de travail et d'économie, p. 777 à 781. — Interr. de MM. Moyersoen, Arm. Huysmans, Van Overbergh, Ingenbleek, François, Volckaert, p. 778 à 780. — Discours de MM. Ingenbleek (qui remercie le ministre des précisions qu'il a données au Sénat, constate que malgré la dévaluation il existe un important déficit, puis ne voulant pas énerver l'action du gouvernement, ne cite mentes pas les chiffres mais déclare compter que, à bref délai, des actes importants interviendront pour la réalisation des promesses faites par le gouvernement au parlement), De Bruyn (qui prend acte de la déclaration du ministre, tout en affirmant que celle-ci ne lui donne pas satisfaction et demande que l'on étudie la question du paiement du personnel qui ne demande pas un avantage, mais le paiement d'après les fluctuations de l'index), Catteau (qui exprime le vœu que le gouvernement poursuive une politique impitoyable de compressions et d'économies et demande encore si, en dehors du ministre des transports, le gouvernement est d'accord pour engager 400 millions dans les travaux de la jonction Nord-Midi), p. 781. — Observations de M. le baron de Dorlodot, p. 781.

*Examen des articles et vote du projet de loi relatif à la fiscalité provinciale et communale.*

Les articles sont adoptés sans observations, p. 781.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 108 voix contre 1 (M. Lindekens) et 2 abstentions, p. 800 (27 juin 1935). — Se sont abstenus : MM. le baron de Dorlodot et Rolin, p. 800. — Le projet est soumis à la sanction royale. — Pour le vote des articles et le vote sur l'ensemble des autres projets joints à la discussion générale, voyez ces différents projets.

**IMPOTS DIRECTS.** — *Arrêts des cours d'appel du Congo. — Recours en cassation.* — V. Colonie : Impôts.

**IMPOTS INDIRECTS.**

**Successions.** — *Petits héritages.* — *Projet de loi portant modification de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 16 mai 1900 sur le régime successoral des petits héritages, modifié par l'article 2 de la loi du 23 juin 1924.*

**Doc.** — N° 38. Projet transmis par la Chambre des représentants, N° 78. Rapport de M. Coenen.

**Ann.** — Transmis par la Chambre des représentants, le 14 février 1935, p. 112. — Le projet est renvoyé à la commission de la justice.

Pas de discussion générale.

L'article unique est adopté sans observations, p. 437.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 113 membres présents, p. 455 (4 avril 1935). — Le projet est soumis à la sanction royale.

**Indemnités ou dommages et intérêts.** — V. Finances : Evaluation d'indemnités, etc., ou Droit civil : Dommages et intérêts ; Calcul.

**Indemnité aux miliciens.** — V. Armée : Milice.

**Industrie.** — V. Commerce et industrie.

**Infractions à la loi sur la journée de huit heures.** — V. Interpellations, au nom de M. Van Belle.

**I. N. R. : Démission imposée à M. Paul Gilson.** — V. Interpellations, aux noms de MM. de Spot et Becelaere.

**Inspection du travail.** — V. Travail.

**Interpellations.**

**Ann.** — A l'occasion d'une communication faite par M. le président Lippens au moment de la reprise des travaux du Sénat, le 26 février 1935, au sujet des travaux de la Haute Assemblée, notamment en ce qui concerne l'examen des budgets, M. le président déclare que, sauf exception ou urgence, les interpellations devront être jointes aux budgets des ministres en cause et cette proposition est unanimement admise par le Sénat, p. 114.

**Becelaere.** — V. de Spot et Becelaere.

**Interpellations (suite)****Carpentier.**

**Ann.** — Adressée à M. le ministre de l'instruction publique par M. Carpentier au sujet du statut de l'école industrielle de Gand. Demande d'interpellation, p. 113.

**De Bruyn.**

**Ann.** — Adressée à M. le ministre des transports par M. De Bruyn sur la suppression de la ligne de chemin de fer de Dixmude à Nieuport. Demande d'interpellation, p. 94. — L'interpellation de M. De Bruyn est jointe à une interpellation similaire de M. de Spot, voyez donc plus loin aux noms de MM. de Spot et De Bruyn, p. 126 à 130.

**de Dorlodot (baron).**

**Ann.** — 1° Adressée à M. le ministre des affaires étrangères par M. le baron de Dorlodot, en ces termes : « Le traité de Versailles, dont l'exécution est formellement garantie par l'Angleterre, la France et l'Italie (art. 428 et 430), assure la sécurité de la Belgique par la limitation des armements allemands (partie V du traité). De l'aveu général, l'Allemagne ne respecte pas ce traité dont, par ailleurs, elle réclame l'exécution lorsqu'elle croit que des articles peuvent lui être avantageux (notamment l'article 49, relatif au territoire de la Sarre). Je désirerais savoir ce qu'attend le gouvernement belge pour dénoncer les violations flagrantes du traité et pour demander, dans les formes prévues, que l'Angleterre, la France et l'Italie fassent, comme elles s'y sont engagées et avec nous, le nécessaire pour arrêter les armements allemands. Je désirerais savoir également quelles mesures le gouvernement a prises pour conformer son action aux indications contenues dans l'ordre du jour voté à l'unanimité par le Sénat, lors de ma dernière interpellation sur les armements allemands ». Demande d'interpellation, p. 8.

2° Adressée à M. le ministre des affaires étrangères par M. le baron de Dorlodot sur les mesures qu'il compte prendre pour que ne soient pas affaiblies les garanties de sécurité qui résultent pour la Belgique de la partie V du traité de Versailles. Demande d'interpellation, p. 113. — Observations de M. le baron de Dorlodot qui insiste sur l'urgence de son interpellation et annonce que si M. le ministre des affaires étrangères ne venait pas assister à la séance, il prierait le Sénat de l'entendre, p. 113. — Observation de M. Hymans, m. a. ét., au sujet de la fixation de cette interpellation, p. 114. — M. le baron de Dorlodot développe brièvement les motifs de sa demande d'interpellation et demande que celle-ci soit fixée au 19 mars, p. 114, 115. — M. Hymans, m. a. ét., déclare ne pas désirer répondre au commencement du développement de l'interpellation que vient de faire M. le baron de Dorlodot, mais accepte la fixation au 19 mars, p. 115. — A la fin de la séance du 14 mars, M. le baron de Dorlodot rappelle que son interpellation avait été fixée au mardi suivant 19, mais déclare que d'accord avec M. le ministre des affaires étrangères Hymans, cette discussion est remise à huitaine, p. 313.

3° Adressée à M. le ministre des finances par M. le baron de Dorlodot sur la nécessité d'opérer au plus tôt la conversion libre des rentes de l'Etat. Demande d'interpellation, p. 180. — M. le président estime que cette interpellation pourrait être jointe à la discussion du budget des voies et moyens, p. 180. — M. le baron de Dorlodot demande que, dans ce cas, l'interpellation ne soit appelée que le mercredi, étant forcé de s'absenter le mardi, p. 180. — Discours de M. le baron de Dorlodot, qui développe son interpellation au cours de la discussion générale des budgets financiers, p. 267 à 270. — Interr. de MM. Gutt, m. f., et Rolin, p. 269. — M. Gutt, m. f., répond à l'interpellation pendant son discours dans la discussion générale des budgets financiers auxquels l'interpellation du baron de Dorlodot a été jointe, p. 275 à 285.

**de Spot et Becelaere.**

**Ann.** — Adressée à M. le ministre des p. t. t. par MM. de Spot et Becelaere au sujet de la démission imposée par l'I. N. R. à M. Paul Gilson. Demande d'interpellation, p. 468. — M. le président propose de joindre cette interpellation à la discussion générale du projet de loi relatif aux comptes de prévision de la régie des télégraphes et des téléphones pour l'exercice financier 1935-1936, p. 468. — Cette proposition est admise, p. 468. — MM. de Spot et Becelaere développent leur interpellation pendant la discussion du dit projet de loi, p. 564, 565. — M. Spaak, m. t. et m. p. t. t., répond à l'interpellation de MM. de Spot et Becelaere pendant son discours de réponse aux observations présentées dans la discussion du projet relatif à la régie des télégraphes et téléphones, p. 567, 568. — V. pour le surplus la rubrique : Budgets : Télégraphes et téléphones, Comptes de la régie pour l'exercice 1935-1936.

**de Spot et De Bruyn.**

**Ann.** — Adressée à M. le ministre des transports par M. de Spot, sur la suppression de la ligne de chemin de fer de Dixmude à Nieuport. Demande d'interpellation, p. 94. — Une interpellation de M. De Bruyn sur le même objet est jointe à l'interpellation de M. de Spot.

**Interpellations. de Spot et De Bruyn (suite)**

Discours de M. de Spot, qui commence par déclarer qu'il fait siennes toutes les observations qui seront présentées par M. De Bruyn, ainsi que celles qui ont été présentées par la ville de Nieuport en tant qu'elles militent pour le maintien de la ligne Nieuport-Dixmude, puis développe son interpellation, en français, estimant que le ministre ne parle ni ne comprend le flamand, p. 126, 127. — M. du Bus de Warnaffe, m. t. et m. p. t. t., déclare, en flamand, qu'il comprend fort bien cette langue, p. 126. — Observation de M. Orban, p. 126. — Discours de M. De Bruyn (qui développe son interpellation), p. 127, 128. — Discours de M. Vinck, p. 128. — Discours de M. du Bus de Warnaffe, m. t. et m. p. t. t. (qui répond aux interpellations), p. 128 à 130. — Interr. de MM. du Bus de Warnaffe, m. t. et m. p. t. t.; G. Rutten, Van Fleteren, p. 128. — M. De Bruyn déclare qu'il aurait voulu répondre, point par point à l'argumentation du ministre, et renonce à le faire, afin de ne pas abuser du temps de parole, mais donne rendez-vous au ministre à l'occasion de la discussion de son budget, déclare qu'il renonce également à déposer un ordre du jour estimant que l'on se comptera au moment de la discussion du budget, p. 130. — M. le président déclare que l'interpellation est close, p. 130.

**Diriken.**

**Ann.** — Adressée à M. le ministre de la justice par M. Diriken, au sujet de la réponse qu'il a donnée à M. le député Pierco, suite à une plainte contre M. le docteur Christophe, qui, au laboratoire non agréé d'Ougrée-Marihay, a brûlé vifs dix-sept chiens, sous prétexte de recherches expérimentales. Demande d'interpellation, p. 8.

**Moyersoen.**

**Ann.** — Adressée à M. le ministre de l'intérieur par M. Moyersoen, au sujet du pourcentage exagéré d'intervention de la Flandre orientale dans les dépenses du Fonds national de crise. Demande d'interpellation, p. 113. — M. le président invite l'interpellateur à se mettre en rapport avec le ministre compétent pour fixer la date de l'interpellation et M. Moyersoen déclare être d'accord, p. 113. — Cette interpellation est jointe à la discussion générale du budget de l'intérieur : Discours de M. Moyersoen, qui développe son interpellation pendant la discussion générale de ce budget, p. 442, 443. — M. du Bus de Warnaffe, m. i., répond à l'interpellation pendant le discours qu'il fait en réponse aux divers orateurs qui ont pris la parole dans son budget, p. 447. — V. pour le surplus la rubrique : Budgets : Budget de l'intérieur pour 1935.

**Rogister.**

**Ann.** — Adressée à MM. les ministres des affaires économiques et du travail et de la prévoyance sociale, par M. Rogister, sur les accidents qui se sont produits à la Métallurgie du Prayon, ainsi que sur la situation qui est faite aux ouvriers de l'industrie du zinc, en ce qui concerne l'hygiène, et leur rémunération. Demande d'interpellation, p. 704.

Motion d'ordre de M. Rogister, qui annonce que, comme le lui avait conseillé M. le président, il s'est mis en rapport avec MM. les ministres du travail et des affaires économiques et que ce dernier lui a fait remarquer qu'il ne lui était pas possible de répondre à ce moment à l'interpellation, n'étant pas en possession du rapport de l'expert du parquet, déclare qu'il importe pour lui de pouvoir, par le rapport, être renseigné sur tous les objectifs qu'il veut poursuivre, notamment une réforme qui, à son avis, doit être apportée à l'inspection des mines et que, si le ministre veut lui donner satisfaction sur ce point, il attendra pour développer son interpellation que l'enquête soit terminée, p. 777. — M. Van Isacker, m. aff. éc., déclare qu'il lui serait, en effet, difficile de répondre à ce moment à l'interpellation, le rapport de l'expert du parquet n'étant pas déposé, mais qu'il sera à la disposition de M. Rogister après les vacances, tient cependant à déclarer que la fabrication du calcium, qui a été la cause du décès que l'on déplore, est arrêtée, qu'il n'y a donc plus urgence, p. 777. — M. le président déclare l'incident clos, p. 777.

**Van Belle.**

**Ann.** — Adressée à M. le ministre du travail et de la prévoyance sociale et à M. le ministre de la défense nationale, par M. Van Belle, sur les violations de la loi de huit heures et de la semaine de quarante-huit heures, du 14 juin 1921, dans les travaux exécutés pour compte du département de la défense nationale. Demande d'interpellation, p. 477. — M. le président propose de joindre cette interpellation à la discussion du budget du travail et de la prévoyance sociale et cette proposition est admise. M. Van Belle développe son interpellation pendant la discussion générale du budget, p. 618 à 620. — Interr. de MM. J.-J. De Clercq, Van Overbergh et Bernard, p. 618 et 620. — M. Delattre, m. t. p. s., répond à l'interpellation pendant son discours de réponse aux orateurs qui ont pris la parole dans la discussion d'ensemble du budget et de l'interpellation, p. 642. — M. Van Overbergh, par voie d'interruption estime que les explications de M. Delattre sont insuffisantes et que M. Devèze, m. d. n., devrait répondre à ce sujet, les faits signalés par M. Van Belle étant d'une extrême

**Interpellations. Van Belle (suite)**

gavité et de nature à alarmer le patriotisme des sénateurs, p. 642. — V. pour le surplus la rubrique : Budgets : Budget du travail et de la prévoyance sociale. Discussion générale, un grand nombre d'orateurs ayant traité la question de la loi des huit heures.

**Van Berckelaer.**

**Ann.** — Adressée à M. le ministre de l'industrie et du travail par M. Van Berckelaer, sur l'attitude du gouvernement en matière de réglementation de notre industrie diamantaire. Demande d'interpellation, p. 132. — M. le président propose de joindre l'interpellation de M. Van Berckelaer à la discussion générale du budget des affaires économiques et le Sénat admet cette proposition, p. 132. — M. Van Berckelaer développe son interpellation pendant la discussion générale du dit budget, p. 548 à 550. — M. Van Isacker, m. aff. éc., par voie d'interruption, fait remarquer à M. Van Berckelaer que ses observations s'adressent plutôt au ministre de la prévoyance sociale et trouveraient mieux leur place dans la discussion de ce budget, p. 550. — M. Van Berckelaer fait, à son tour, observer que, lorsqu'il a introduit sa demande d'interpellation, les attributions ministérielles n'étaient pas ce qu'elles sont au moment où il développe son interpellation et termine ses développements, p. 550. — M. Van Isacker, m. aff. éc., répond à l'interpellation de M. Van Berckelaer, à la fin de son discours de réponse dans la discussion de son budget et déclare notamment que les observations de M. Van Berckelaer s'adressent plus particulièrement à ses collègues les ministres du travail et de la prévoyance sociale; des travaux publics et de la résorption du chômage, mais qu'il ne manquera pas de leur transmettre ces observations, p. 558. — V., éventuellement, pour le surplus la rubrique : Budgets : Budget des affaires économiques. Discussion générale.

**Wauters.**

**Ann.** — 1° Adressée au gouvernement par M. Wauters sur la collusion entre la politique et la finance. Demande d'interpellation, p. 163. — M. le président estime que cette interpellation pourrait être jointe à la discussion du budget des voies et moyens, p. 180. — L'interpellation de M. Wauters est jointe à la discussion des budgets d'ordre financier : Voies et moyens, Dette publique, etc. — V. pour la décision prise de joindre les interpellations aux budgets la page 114, ou encore la rubrique : Chambres législatives-Sénat : Fixation de l'ordre du jour. M. Wauters développe son interpellation au cours de la discussion du budget des voies et moyens, p. 248 à 252. — Interr. de MM. le comte de la Barre d'Erquelines, Braconnier, Dujardin, Catteau, Volckaert, Renard, Beauduin, Henricot, Gillon, Huisman Van den Nest, p. 249, 250. — M. le président donne lecture d'un ordre du jour présenté comme conclusion à cette interpellation par MM. Wauters, Renard, Van Roosbroeck, Vinck, Mertens et Van Eyndonck, p. 254.

2° Adressée par M. Wauters au gouvernement sur la collusion entre la politique et la finance. — Demande d'interpellation, p. 168. — A la proposition de M. le président cette interpellation est jointe au budget des voies et moyens, p. 168. — Discours de M. Wauters, qui développe son interpellation au cours de la discussion du budget des voies et moyens, p. 248 à 252. — Interr. de MM. le comte de la Barre d'Erquelines, Braconnier, Dejardin, Catteau, Volckaert, Renard, Beauduin, Henricot, Gillon, Huisman Van den Nest, p. 249, 250. — M. le président donne lecture d'un ordre du jour présenté par MM. Wauters, Renard, Van Roosbroeck, Vinck, Mertens et Van Eyndonck, comme conclusion à l'interpellation de M. Wauters, p. 254. — Discours de M. Gillon, qui justifie son vote et celui de ses amis sur l'ordre du jour présenté par MM. Wauters et consorts et termine en proposant, au nom du groupe libéral, un amendement à cet ordre du jour, p. 270, 271. — Discours de M. Moyersoën (qui précise les différents objets visés par M. Wauters dans son interpellation; puis déclare que la droite sénatoriale se joint au groupe libéral pour indiquer, dans un ordre du jour, l'esprit dans lequel, si l'on veut faire à la droite des suggestions permettant (par exemple par un texte législatif plus étendu même que la proposition de M. Soudan) d'empêcher les faits de collusion et de compénétration abusive de la politique et de la finance, la droite sénatoriale examinera ces suggestions avec le désir de les faire aboutir), 271. — Discours de M. Wauters, qui commente les déclarations faites par ses collègues de la droite et du centre libéral et qui déclare, au nom de la gauche socialiste, se rallier aux amendements qui ont été présentés par ces deux groupes, puis motive cette décision qui est basée sur ce que le nouveau texte proposé est beaucoup plus étendu que celui présenté par la gauche socialiste et que, de plus, il reprend la terminologie de l'encyclique qui est plus précise que celle de la gauche socialiste, M. Wauters déclare que cette attitude n'exclut point son groupe, demande au gouvernement de répondre aux questions qu'il lui a posées, p. 271. — M. le président annonce que l'ordre du jour proposé par MM. Wauters et consorts est retiré et qu'il sera procédé le lendemain au vote sur l'ordre du jour présenté par MM. Gillon, Moyersoën et consorts, p. 271. — M. le président donne lecture de l'ordre du jour présenté par

SÉNAT. — TABLE DE LA SESSION ORDINAIRE 1934-1935.

**Interpellations. Wauters (suite)**

MM. Gillon et consorts. Le Sénat, ayant entendu l'interpellation sur la collusion entre la politique et la finance, exprime le vœu que des mesures urgentes et efficaces soient prises pour mettre un terme à toute collusion entre, d'une part, les intérêts privés et, d'autre part, les mandats politiques et fonctions publiques, p. 325. — Cet ordre du jour est adopté à l'unanimité par assis et levé, p. 325.

**Invalides : Admission et réintégration dans les emplois publics.** — V. Administrations publiques.

**Irrégularités dans les entreprises des travaux publics de l'Etat : enquête.** — V. Travaux publics.

**J**

**Jonction Nord-Midi.** — V. Transports : Chemins de fer.

**Juges de paix : compétence en matière de dégâts houillers.** — V. Mines : Dégâts miniers.

**L****Langues.**

**EMPLOI DES LANGUES EN MATIÈRE JUDICIAIRE.** — V. Organisation judiciaire.

**Lettre de change et billet à ordre.** — V. Droit commercial.

**Libre conversion des rentes de l'Etat.** — V. Interpellations, au nom de M. le baron de Dorlodot.

**Lignes de charge maxima des navires de commerce : conventions y relatives.** — V. Affaires étrangères : Marine.

**Ligne de chemin de fer Dixmude-Nieuport : suppression.** — V. Interpellations, au nom de M. de Spot et de M. De Bruyn.

**Listes des membres du Sénat.** — V. Chambres législatives : Sénat.

**Liste des candidats pour la place de conseiller à la Cour de cassation.** — V. Organisation judiciaire : Cour de cassation.

**M**

**Maes (greffier du Sénat).**

**Ann.** — Proclamé unanimement et sans scrutin greffier du Sénat, p. 247. — Prête serment, p. 247.

**Magistrats de la colonie.** — V. Colonies : Organisation judiciaire.

**Margarine et graisses alimentaires.** — V. Alimentation et ravitaillement : Beurre, margarine, etc.

**Mariage.** — V. Droit civil : Adultère.

**Marine.**

**NAVIRES DE COMMERCE.**

**Sauvegarde de la vie humaine en mer : conventions y relatives.** — V. Affaires étrangères : Marine.

**SAUVETEURS VOLONTAIRES.**

**Penson et réparation des accidents du travail.** — V. Assurances sociales : Marins.

**Mémorial du règne du Roi Albert.** — V. Roi et Famille Royale.

**Milice.** — V. Armée : Milice : Indemnités à allouer aux miliciens

**Mines.**

**CHARBON ET SES DÉRIVÉS : COMMERCE ET PRODUCTION.** — V. Commerce et industrie : Charbon.

**Mines (suite)****DÉGATS MINIERES.**

*Projet de loi modifiant la compétence des juges de paix et celle des tribunaux de première instance, en matière d'actions en réparation des dommages causés par les travaux exécutés dans les mines.* (Réamendé par la Chambre des représentants, le 21 mars 1934.)

*Doc.* — N° 7. Rapport de M. le baron Meyers.

*Ann.* — Discussion générale. Est entendu : M. Hanquet, qui discute le vote de la Chambre, déclare qu'il ne votera pas l'amendement relatif au taux du dernier ressort, mais qu'il est d'accord au sujet du délai à impartir aux experts, p. 60.

Les articles sont adoptés sans observations tels qu'ils sont amendés par la commission, p. 61.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 112 voix contre 1 (M. Hanquet), p. 63 (11 décembre 1934). — Le projet est renvoyé à la Chambre des représentants.

*Projet réamendé à nouveau par la Chambre des représentants.* — Transmis par la Chambre des représentants, le 6 juin 1935, p. 703. — Le projet est renvoyé à la commission de la justice.

M. le baron Meyers dépose le rapport sur ce projet et demande l'urgence, p. 798 (27 juin 1935). — L'urgence est déclarée et M. le baron Meyers donne lecture de son rapport, qui conclut à l'adoption du projet, p. 798.

Pas de discussion générale.

Les articles sont adoptés sans observations tels qu'ils sont réamendés par la Chambre, p. 798.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 95 voix contre 8 (MM. le vicomte Berryer, Crokaert, de Savoye, Digneffe, Hanquet, Hicquet, Mahieu et le baron van Zuylen, p. 802 (27 juin 1935). — Le projet est soumis à la sanction royale.

**Ministres.****CABINETS PRÉSIDENTS PAR M. LE COMTE DE BROQUEVILLE PUIS PAR M. G. THEUNIS.**

*Démission du cabinet présidé par M. le comte de Broqueville au moment de l'ouverture de la session et composition du nouveau cabinet présidé par M. G. Theunis.*

Pour les indications complètes concernant cette démission, la formation du nouveau cabinet présidé par M. G. Theunis, comme aussi les modifications apportées à la composition de ce cabinet, V. l'*Introduction*.

*Ann.* — A la fin de la première séance de la session, M. Van Belle annonce qu'il revient de la tribune de la Chambre, et que le gouvernement fait à ce moment une déclaration à l'autre assemblée, déclaration dont il résulte que le gouvernement est démissionnaire, p. 8. — M. Van Belle marque son étonnement que le gouvernement ne fasse pas au Sénat l'honneur de lui communiquer cette décision, p. 8. — M. Fort-homme, m. t. p., bien que n'ayant pas été chargé de cette mission, répond au vœu exprimé par M. Van Belle et déclare que M. le comte de Broqueville, p. m., vient d'annoncer la démission du gouvernement, p. 8. — M. Vinck proteste contre la façon dont le gouvernement traite la Haute Assemblée, et MM. Rolin et Ronvaux font certaines observations, p. 8. — M. le président annonce que, le gouvernement étant démissionnaire, le Sénat s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure, p. 8.

La copie des arrêtés royaux concernant ces diverses modifications sont en date des 20 novembre 1934, 15 janvier et 13 mars 1935, et sont transmis au Sénat par M. le premier ministre, p. 10, 113 et 316.

*Démission du cabinet présidé par M. G. Theunis.*

*Ann.* — Au début de la séance du mardi 19 mars. M. Theunis, premier ministre, annonce au Sénat la démission du cabinet qu'il préside et prononce un discours afin d'indiquer au Sénat les motifs de cette décision, p. 316. — Observations de MM. Vinck et Van Roosbroeck, p. 316. — M. le président, le gouvernement étant démissionnaire, propose au Sénat d'interrompre ses travaux et annonce que la Haute Assemblée sera convoquée dès qu'un nouveau gouvernement sera constitué, p. 316.

La copie de l'arrêté royal en date du 25 mars concernant cette démission est transmise au Sénat par M. le premier ministre p. 318.

**CABINET PRÉSIDENT PAR M. VAN ZEELAND.**

Un nouveau cabinet est formé le 25 mars 1935 sous la présidence de M. P. van Zeeland. — V. pour sa composition l'*Introduction* aux tables.

La copie de l'arrêté royal du 25 mars est transmise au Sénat par M. le premier ministre, p. 318.

**Mobilisation. — V. Guerre.****Mobilisés : admission et réintégration dans les services publics. — V. Administrations publiques.****Motions d'ordre.****Catteau.**

*Ann.* — Une discussion d'ensemble étant ouverte sur deux budgets et deux projets de loi, propose la disjonction de la proposition relative à la jonction Nord-Midi, p. 293.

**Crokaert.**

*Ann.* — Rappelle qu'il est intervenu pendant la discussion du projet sur la dévaluation du franc, notamment pour inviter le pays à garder son sang-froid et à ne pas augmenter les prix, ainsi que pour encourager le gouvernement à y veiller; attire l'attention sur le fait que des grands magasins ont haussé leurs prix; déclare que le groupe parlementaire des classes moyennes, dont il est président, n'a pas manqué d'attirer l'attention du gouvernement sur cette question et sur les problèmes complexes qu'elle soulève; déclare encore que son groupe aidera de toute sa force le gouvernement à apporter à la situation les solutions les plus opportunes, p. 451.

**Danhier.**

*Ann.* — Déclare s'être abstenu sur le projet de loi relatif au commerce du charbon (pouvoirs), alors que le *Compte rendu analytique* le renseigne comme ayant émis un vote affirmatif, p. 59.

**Gillon.**

*Ann.* — Rappelle la motion faite la semaine précédente par M. Rolin, lequel avait fait remarquer déjà que, le gouvernement ayant obtenu les pleins pouvoirs, il n'y avait aucune nécessité de hâter indûment la discussion des budgets; propose formellement la remise jusque après les vacances de Pâques de l'examen du budget des affaires étrangères, estimant que ce budget, touchant à des questions extrêmement importantes et délicates, ne peut être discuté dans l'atmosphère de fièvre dans laquelle le Sénat siège à ce moment, estimant que la dignité du Sénat en souffrirait, p. 583. — Observations de M. le président Lippens, p. 583. — Voir, pour le surplus, la rubrique Budgets : Budget des affaires étrangères.

**Hicquet.**

*Ann.* — Propose de limiter le temps de parole à dix minutes pendant la discussion sur la déclaration du gouvernement, p. 29.

**Huysmans.**

*Ann.* — Désirant intervenir dans la discussion de l'amendement qui vient d'être présenté par M. Rolin en ce qui concerne les budgets financiers, demande, une dizaine d'orateurs étant encore inscrits, si le débat sera continué pendant la séance en cours ou s'il reprendra le mardi suivant, p. 275. — Observations de M. le président et de M. Huysmans, p. 275.

**Lebon.**

*Ann.* — 1° Fait des observations au sujet de la mise en discussion du projet sur l'emploi des langues en matière judiciaire, ce projet ayant subi de nombreux retards, mais déclare ne pas insister si le gouvernement en fonctions veut bien continuer les promesses de ses prédécesseurs et s'efforcer de faire prochainement adopter cette loi, avec un texte pleinement acceptable par les Flamands, amenant ainsi le complet apaisement dans les régions flamandes du pays, p. 223. — V. pour le surplus : Organisation judiciaire : Langues.

2° A l'occasion du discours de M. Lindekens pendant la discussion d'ensemble de la déclaration du gouvernement, de la loi monétaire et des pouvoirs spéciaux, tient à faire part au Sénat des motifs pour lesquels les sénateurs flamands avaient décidé de donner leur appui au gouvernement et déclare qu'il leur a été promis par M. le premier ministre et M. le ministre de la justice que le projet sur le régime linguistique en matière judiciaire serait voté malgré les pouvoirs spéciaux et que le gouvernement soutiendrait le texte approuvé par la Chambre des représentants, p. 356.

**Meyers (baron).**

*Ann.* — Déclare n'avoir pas pris part au vote sur le projet relatif au commerce du charbon (pouvoirs), alors que le *Compte rendu analytique* le renseigne comme ayant émis un vote affirmatif, p. 59.

**Register.**

*Ann.* — Annonce que, comme il lui a été conseillé par le président, il s'est mis en rapport avec MM. les ministres du travail et des affaires économiques et que ce dernier lui a fait remarquer qu'il ne lui était pas possible de répondre en ce moment à l'interpellation, n'étant pas en possession du rapport de l'expert du parquet; déclare qu'il importe pour lui

**Motions d'ordre. Rogister (suite)**

de pouvoir, par le rapport, être renseigné sur tous les objectifs qu'il veut poursuivre, notamment une réforme qui, à son avis, doit être apportée à l'inspection des mines, et que si le ministre veut lui donner satisfaction sur ce point, il attendra pour développer l'interpellation qu'il présente à ce sujet jusqu'à ce que l'enquête soit terminée, p. 777. — V. la rubrique Interpellations, au nom de M. Rogister.

**Rolin.**

**Ann.** — 1° Pendant la discussion du projet de loi relatif à l'emploi du flamand en matière judiciaire, émet un doute sur la possibilité de terminer le débat le lendemain et suggère, plutôt que d'examiner les budgets restant à discuter la semaine suivante, d'ajourner ce débat jusqu'après les vacances de Pâques et de consacrer les séances annoncées pour la semaine suivante à poursuivre le débat sur l'emploi des langues, p. 500. V. pour le surplus : Organisation judiciaire : Emploi des langues.

2° Fait valoir les motifs pour lesquels il estime qu'il serait très fâcheux que le Sénat votât dans la fièvre du dernier moment, avant sa séparation pour les vacances de Pâques, un budget de l'importance du budget des affaires étrangères et propose, en conséquence, la remise de la discussion jusqu'après les vacances, p. 636. — Observations de M. le président, qui rappelle que cette proposition, déjà faite la veille, a été repoussée, p. 636. — V. pour le vote sur cette proposition la rubrique : Budgets : Budget des affaires étrangères pour 1935.

**Van Fleteren.**

**Ann.** — Estime que, après l'ampleur prise par la discussion générale du projet relatif à l'emploi du flamand en matière judiciaire, pour avoir une discussion claire et précise sur les articles, il serait désirable de limiter le temps de parole et, s'excusant de le faire, croit devoir invoquer ce qu'il a vécu pendant les dernières semaines à la commission de la justice; déclare qu'il ne veut nullement étrangler le débat, mais estime que celui-ci peut être condensé, p. 512.

**Van Roosbroeck.**

**Ann.** — Pendant la discussion de la déclaration du gouvernement et du projet relatif aux pleins pouvoirs et à la loi monétaire, propose de limiter le temps de parole à dix minutes, p. 358.

**Volckaert.**

**Ann.** — Proteste contre le dépôt tardif des rapports au moment où l'objet auquel ils se rapportent est inscrit à l'ordre du jour, notamment à l'occasion de la mise à l'ordre du jour du lendemain du débat sur le budget de la justice, alors que le rapport vient seulement d'être distribué aux membres du Sénat, p. 195.

**N**

**Naissance de la Princesse Maria-Pia.** — V. Roi et Famille royale.

**Naturalisations.****RETRAIT DE DEMANDES.**

**Ann.** — Communication de M. le président, qui indique les demandes de naturalisation qui ont été retirées, soit par désistement, soit par suite du décès des pétitionnaires, p. 113.

**PROJETS DE LOI ACCORDANT LA GRANDE NATURALISATION AVEC DISPENSE DES DROITS D'ENREGISTREMENT, LA GRANDE NATURALISATION, LA NATURALISATION ORDINAIRE AVEC DISPENSE DES DROITS D'ENREGISTREMENT ET LA NATURALISATION ORDINAIRE.**

*Projets de loi accordant la naturalisation. (Transmis par la Chambre des représentants, le 16 juin 1932.)*

**Doc.** — Rapports complémentaires de MM. le comte de la Barre d'Erquelines et Godding, n° 73.

Rapport complémentaire de M. le comte de la Barre d'Erquelines, n° 110.

Rapport de M. le comte de la Barre d'Erquelines, n° 111.

Rapport de M. le comte de la Barre d'Erquelines, n° 131.

*Prise en considération par scrutin secret.*

**Ann.** — M. le président indique la procédure qui doit être suivie pour le scrutin de prise en considération; il est procédé au vote pour la désignation des scrutateurs, p. 469. — M. le président annonce au Sénat le résultat du scrutin et déclare que toutes les demandes ont été prises en considération, à l'exception de celles de MM. Sibiriakog, Hirschthal et Lerner, p. 477.

**Naturalisations. PROJETS DE LOI ACCORDANT LA NATURALISATION. Prise en considération par scrutin secret (suite)****Vote des projets :**

**Ann.** — Vote des projets de loi accordant la naturalisation aux personnes dont les demandes ont été prises en considération, p. 496.

L'ensemble de ces projets de loi est adopté par 96 voix contre 22, p. 496 (10 avril 1935). — M. le président annonce que certains de ces projets seront soumis à la sanction royale et que les autres seront renvoyés à la Chambre des représentants, p. 496. — Annexe : Liste des naturalisations accordées, ainsi que de celles qui ont été rejetées, p. 508 à 510.

**Transmission de projets par la Chambre.**

**Ann.** — Messages de la Chambre des représentants en date des 6 et 19 juin, transmettant au Sénat des feuillets de naturalisation et renvoi à la commission des naturalisations, p. 703.

**Vote par scrutin secret sur la prise en considération.**

**Ann.** — M. le président indique à nouveau la procédure à suivre et les scrutateurs sont désignés par voie de tirage au sort, p. 709, 729. — Ces demandes sont prises en considération.

**Vote des projets.**

**Ann.** — Les projets de loi accordant ces naturalisations sont adoptés sans observations, p. 800, 801. — Voyez pour la liste des divers feuillets de naturalisation, 1<sup>rs</sup> pages 803 à 821.

L'ensemble de ces projets de loi est adopté par 98 voix contre 7 (MM. le duc d'Ursel, Gillon, Ligy, Mahieu, Mertens, Lindkens et Lippens), p. 801 (27 juin 1935). — Les projets de loi sont soumis à la sanction royale.

**Navigation aérienne.** — V. Transports.

**Navires de commerce : lignes de charge, etc. : conventions y relatives.** — V. Affaires étrangères : Marine.

**Nens, gouverneur provincial du Brabant : annonce de son décès.** — V. Provinces : Brabant.

**Nomination du greffier du Sénat.** — V. Chambres législatives-Sénat : Greffier du Sénat.

**O**

**Office central de la petite épargne.** — V. Finances : Petite épargne.

**Office national pour la jonction Nord-Midi.** — V. Transports : Chemins de fer : Jonction Nord-Midi.

**Officiers de réserve.** — V. Armée.

**Organisation administrative.**

**EMPLOIS ET FONCTIONS PUBLICS.** — V. Administrations publiques.

**SERVICES PUBLICS EN TEMPS DE GUERRE : FONCTIONNEMENT.** — V. Guerre : Mobilisation.

**Organisation judiciaire.**

**COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE DÉGÂTS HOUILLES.** — V. Mines : Dégâts miniers.

**COUR DE CASSATION.**

**Décès.**

**Ann.** — Notification du décès de M. Richard, conseiller à la Cour de cassation, p. 7.

Notification du décès de M. Jottrand, premier avocat général honoraire près la Cour de cassation, p. 10.

*Places vacantes. Présentation de candidats.*

**Doc.** — N° 6. Liste des candidats présentés à la Cour de cassation pour les places de conseiller, vacantes à la dite Cour par suite de la retraite de M. le président baron Verhaegen et du décès de M. le conseiller Richard.

**Ann.** — Communication de M. le président, qui annonce que M. le procureur général près la Cour de cassation transmet au Sénat la liste des présentations faites par la dite Cour pour les places de conseiller vacantes par suite de la retraite de M. le baron Verhaegen et du décès de M. Richard, p. 10.

M. le président propose que le Sénat procède à la formation de la liste qui lui est attribuée au cours de la séance qui suivra la clôture de la discussion de la déclaration du gouvernement, p. 10. — Assentiment du Sénat.

**Organisation judiciaire. COUR DE CASSATION. Places vacantes. Présentation de candidats (suite)**

Les candidats présentés par la Cour de Cassation sont : MM. Wouters, Paul, et Van Damme pour la première place; MM. Ista et Fontaine pour la seconde place; M. le président annonce que ces candidats sollicitent également les suffrages du Sénat, p. 10.

Scrutin pour la présentation de candidats : M. Wouters est proclamé premier candidat pour la première place; M. Van Damme est proclamé second candidat pour la première place, p. 63.

M. Ista est proclamé premier candidat pour la seconde place; M. Fontaine est proclamé second candidat pour la seconde place, p. 63.

**COURS D'APPEL DE LA COLONIE : RECOURS EN CASSATION. — V. Colonie : Impôts directs.****LANGUES.****Projet de loi concernant l'emploi des langues en matière judiciaire.**

*Doc.* — N° 86. Rapport de M. Jos. De Clercq.

*Ann.* — Motion d'ordre de M. Lebon, qui annonce que, lui et ses amis avaient prié M. Bovesse, m. j., de retarder la discussion du budget de la justice afin d'y joindre la discussion du projet sur l'emploi des langues en matière judiciaire, ayant constaté les nombreux retards subis par ce projet, mais déclare ne pas insister si le gouvernement en fonction veut bien continuer les promesses faites par ses prédécesseurs et s'efforcer que cette loi soit prochainement adoptée avec un texte pleinement acceptable aux Flamands et amener ainsi le complet apaisement dans les régions flamandes du pays, p. 223. — M. Bovesse, m. j., estime que le Sénat doit comprendre qu'il était impossible au gouvernement de subordonner la discussion du budget à l'examen préalable du projet sur l'emploi des langues en justice, déclare que le gouvernement souhaite vivement voir, dans le plus bref délai possible, cette question délicate résolue, s'engage en ce qui le concerne personnellement, à prendre connaissance du rapport dans la huitaine qui suivra sa distribution, afin d'être ensuite à la disposition du Sénat et arriver à une solution d'apaisement, p. 223, 224. — M. Van Fleteren souligne, à cette occasion, les nombreuses réunions tenues par la commission de la justice et le dépôt, puis le retrait de non moins nombreux amendements, M. Van Fleteren prie donc le ministre d'user de son influence auprès de la commission pour qu'elle termine ses travaux, suggère au ministre d'user des mêmes moyens dont il a usé précédemment pour faire aboutir en quelques jours quatre projets dont le groupe socialiste n'était guère partisan, p. 224. — M. Bovesse, m. j., s'étonne que cette discussion continue, alors qu'il vient de faire une déclaration précise, fait remarquer qu'il n'est ni sénateur, ni membre de la commission, que, en conséquence, il ne pourra intervenir efficacement que lorsqu'il sera en possession du rapport, p. 224. — M. le président Lippens déclare que ce que vient de dire le ministre est parfaitement exact, mais retient du débat qui vient d'avoir lieu qu'il est urgent que la commission ne perde plus de temps en vaines discussions et insiste pour que celle-ci termine ses travaux le plus promptement possible, p. 224. — Interr. de MM. Lebon, Hicguet, Orban, p. 224. — M. le président déclare l'incident clos, p. 224.

Avant d'ouvrir la discussion générale, M. le président Lippens fait remarquer que plusieurs de ses collègues ont annoncé leur intention de parler de l'une ou de l'autre des dispositions spéciales du projet et déclare qu'il serait désirable que ceux-ci ne prennent la parole que lors de l'examen de l'article qui fait l'objet de leur intervention, estime que le débat y gagnerait en clarté et prie les sénateurs qui désirent traiter des questions de détail de faire connaître au bureau les articles auxquels ils désirent être inscrits, p. 464.

**Discussion générale.**

Discours de MM. Gillon (qui fait une esquisse historique de la question flamande, estime que le principe de la liberté est sans aucun doute celui qui doit avoir l'approbation de tous, cite divers discours et opinions sur la question en discutant et résume son discours en déclarant qu'il ne faut pas augmenter la brisure entre les provinces du Nord et celles du Sud, qu'il faut que la Belgique reste elle-même et qu'il ne faut pas se prêter à sa destruction et s'efforcer au contraire pour le plus grand bien des communes belges à assurer le libre essor de deux civilisations qui continueraient ainsi à se compléter), Lebon (qui estime que le projet en discussion est d'une haute importance aux yeux des Flamands, qu'il est donc d'une portée à la fois culturelle et nationale; développe ensuite les arguments pour lesquels il estime que chacune des parties du pays doit rester maîtresse chez elle et que par ce moyen on peut avoir foi dans les destinées de la Belgique, dans la réconciliation des deux races, puis répond aux objections qu'il a entendu formuler, combat le bilinguisme et termine en déclarant que, quoi qu'il en arrive, le Sénat doit prendre ses responsabilités en se souvenant que si, le lendemain, le peuple flamand devait recommencer la lutte, celle-ci ne pourrait jamais

**Organisation judiciaire. LANGUES. Projet de loi concernant l'emploi des langues en matière judiciaire. Discussion générale (suite)**

cesser que dans la victoire), le comte de Brouchoven de Bergeyck (qui estime que le projet en discussion qui a réalisé une forte majorité à la Chambre, constitue une œuvre de justice et motive l'adhésion complète qu'il donne au projet), Vermeylen (qui commence par déclarer que, n'étant pas juriste, il abandonne volontiers les questions de technique judiciaire à d'autres; que ce que veulent les Flamands, c'est l'égalité complète en fait, que sur ce point-là, il n'y a pas de compromis possible, puis développe les motifs pour lesquels il prie le Sénat de rejeter, en bloc, tous les amendements proposés et d'adopter, sans modifications, le texte admis par la Chambre, rappelle que, pendant toute sa vie, il a défendu l'idée flamande non pas en adversaire du français, mais y voyant une idée de grandeur et de justice pour le pays, estime que le projet en discussion est la seule question irritante qui doit encore être discutée au parlement, supplie le Sénat de faire le dernier geste d'apaisement), p. 464 à 467. — Interr. de MM. Van Fleteren, Orban, de Selys Longchamps, Moyersoën, Hanquet, le comte de Brouchoven de Bergeyck, Henricot, Raport, le vicomte Berrieryer, Rolin, Legrand, De Bruyn, Jos. De Clercq, rapp. (qui fait remarquer que, parmi les abstentions, il y avait un grand nombre de mandataires qui s'étaient abstenus, parce que le projet, à leur avis, n'était pas assez radical au point de vue flamand), Van Overbergh, Verbist, p. 466 à 476. — Discours de MM. Hanquet (qui estime que le devoir du parlement est d'élaborer une loi d'apaisement et développe les considérations pour lesquelles il met en doute qu'il en soit ainsi dans le texte admis par la Chambre, considérant, d'accord avec de nombreux Wallons, que cette loi constitue une loi de représaille; défend ensuite les amendements qu'il présente et exprime le vœu que, dans la liberté, l'élite du pays wallon devienne capable de posséder les deux langues, et que les avocats wallons arrivent, sinon à parler, tout au moins à comprendre la langue flamande, termine en exprimant l'espoir que l'on en arrive à un régionalisme sain, et au sens de la liberté, qui, avec les sacrifices nécessaires et le respect des droits, assurerait la pérennité de la patrie), Lindekens (qui développe les motifs pour lesquels il considère que, colonie de la Belgique, la Flandre poursuit toujours son calvaire, indique certains exemples de la témérité fransquillonne et termine en déclarant qu'il faut que la Flandre modifie l'orientation et l'organisation politiques du pays, et que c'est cela que son groupe veut apprendre au peuple flamand), Rolin (qui commence par répondre au discours de M. Vermeylen, en ce qui concerne les avis émis par le barreau de Belgique, estime que l'exposé historique fait par M. Gillon a été utile, déclare que, issu d'une famille flamande qui a toujours défendu les droits des Flamands, il estime pourtant qu'il est convaincu de ne pas manquer à ses traditions familiales en estimant que le cadeau que l'on veut faire au peuple flamand est, dans la forme que lui a donné la Chambre, nuisible et mauvais tout en marquant son accord qu'une réforme est nécessaire, commente ensuite les amendements proposés et termine en estimant que l'accord sur les mesures qui aboutissent à un emploi beaucoup plus large du flamand afin de répondre aux intérêts flamands, est juste, mais que l'on dépasse le but désiré lorsqu'on instaure un régime de vexations et d'entraves inutiles), p. 480 à 490. — Interr. de MM. Lebon, Jos. De Clercq, rapp., Rolin, Gillon, Huisman Van den Nest, Tschoffen, Legrand, Orban, Van Fleteren, Hanquet, Raport, Cateau, de Selys Longchamps, p. 480 à 490. — Discours de MM. Crokaert (qui estime que la solution serait que le sens du pays pénètre davantage l'ensemble des citoyens dans la connaissance et l'originalité du peuple belge, c'est-à-dire de celui des vieux Pays-Bas et des liens profonds d'affinité, noués entre toutes les provinces belges, estime qu'il ne saurait y avoir une zone douanière entre les parties flamande et wallonne, puis exprime ses préférences pour les amendements présentés par la commission, ceux-ci apportant des assouplissements au texte admis par la Chambre, indique surtout les arguments qui l'amènent à prier le Sénat d'adopter les amendements concernant l'arrondissement de Bruxelles, demande que l'on fasse une œuvre modérée qui amènerait la pacification, estimant que, avant tout, on doit assurer la chose essentielle, c'est-à-dire une bonne administration de la justice), Legrand (qui développe devant le Sénat le côté du problème qui dans ce moment d'effervescence linguistique a amené des discussions passionnées et des commentaires injustes, de l'un comme de l'autre côté, commente ensuite les exagérations auxquelles ont abouti l'unilinguisme dans le domaine administratif et défend les amendements de la commission, convaincu que ceux-ci mènent la question dans la bonne voie), 491 à 496. — Interr. de MM. Hanquet, Orban, p. 493, 496. — Discours de MM. Cateau (qui tient à faire entendre encore la voix d'un Bruxellois avec l'espoir que tous ensemble on votera une loi d'apaisement qui fasse droit aux légitimes revendications des Flamands, commente la situation de l'arrondissement de Bruxelles et indique les points sur lesquels il estime qu'il faut se faire des concessions mutuelles en cette affaire, concessions qui amèneraient, par un effort loyal et par un souci de rapprochement, le vote d'une loi qui serait conforme aux désirs des justiciables et propose un amendement), Carnoy (qui estime que le bilinguisme belge pourrait être une belle chose s'il avait été et s'il pouvait être

**Organisation judiciaire. LANGUES. Projet de loi concernant l'emploi des langues en matière judiciaire. Discussion générale (suite)**

un véritable bilinguisme, puis développe certaines considérations sur le bilinguisme tel qu'il existe en réalité, estime que la loi en discussion permettra à la Flandre de prendre toute l'extension dont elle est capable, d'être elle-même dans cette Belgique qui doit être pour elle une maison accueillante et non pas une geôle, empêchant son extension, termine en déclarant que c'est comme Belge qu'il prie le Sénat de voter la loi afin de mettre fin à une longue injustice, p. 497 à 500. — Interr. de MM. Vermeylen, Orban, Vandeweerd, Jos. De Clercq, rapp., Dierckx, p. 497 à 499.

M. le président Lippens annonce, à ce moment qu'il y a encore trois orateurs inscrits dans la discussion générale et attire l'attention du Sénat sur la nécessité de voter le lendemain sur les articles et sur l'ensemble de la loi, fait remarquer qu'il y a de nombreux amendements et que, par conséquent, il sera nécessaire de voter successivement sur ses amendements et sur les articles auxquels ceux-ci se rattachent, M. le président propose donc de décider que la discussion générale sera close avant que la séance en cours ne soit levée et que le Sénat se réunisse le lendemain à 1 h. 1/2 afin de terminer complètement ce jour-là en prolongeant, au besoin, la séance, p. 500. — Le Sénat marque son assentiment, p. 500. — M. Rolin émet un doute sur la possibilité de terminer le débat le lendemain, et suggère que plutôt que d'examiner les budgets restant à discuter la semaine suivante, il serait préférable d'ajourner ce débat jusqu'après les vacances de Pâques et de consacrer les séances annoncées pour la semaine suivante, à la suite du débat sur l'emploi des langues, p. 500. — M. le président rappelle que dès le commencement de la discussion des budgets il a été entendu que le Sénat aiderait le gouvernement dans la tâche difficile que celui-ci a entreprise et dans son désir d'avoir les mains libres pour pouvoir se consacrer aux problèmes urgents dont le pays attend la solution, estime que le Sénat se doit de continuer l'effort déjà fait et arriver à terminer avant Pâques, l'examen des budgets transmis par la Chambre, M. le président déclare donc que, si contrairement à ses prévisions le débat en cours ne pouvait être terminé le lendemain, en prolongeant la séance, le Sénat devrait se réunir le vendredi, p. 500, 501. — Interruptions de MM. Orban, Van Fleteren, Rolin, p. 500.

Reprise de la discussion générale : Discours de M. Soudan, m. j., qui fait part au Sénat de ses perplexités, qui commente l'ensemble de la situation sans entrer dans le fond du débat, estimant que c'est la dernière loi linguistique et que si elle est votée sans les amendements aux articles 3 et 7, amendements qui retarderaient vraisemblablement toute solution pendant plusieurs années, l'on verrait alors sans contrainte et dans la bonne volonté, chacun apprendre à mieux connaître son voisin, le ministre fait donc appel au Sénat et déclare qu'il considère faire son devoir en lui demandant de penser au pays et aux heures dures qu'il traverse, en souhaitant que l'on fasse l'impossible pour marcher de l'avant et ne plus penser aux querelles qui ont causé des divisions, p. 501, 502. — Interruptions de MM. Hanquet, Rolin, Orban, Gillon, Dierckx, Branquart, Van Overbergh, p. 501, 502. — Discours de MM. Jos. De Clercq, rapp. (qui commence par déclarer qu'il comptait faire un exposé de l'économie du projet, estime ceci inutile par suite suite des discours qui ont été prononcés, rappelle loyalement qu'il a voté en commission contre tous les amendements proposés par celle-ci, qu'il n'est donc pas porte-parole de la commission et, en son nom personnel, prie le Sénat de tenir compte de trois considérations de fait : 1° que le projet de loi tel qu'il a été transmis par la Chambre est le résultat d'une transaction; 2° qu'il y a eu des abus incontestables dont ont été victimes et sont encore victimes les humbles, abus qui ont créés, en pays flamand un état d'esprit dont il y a lieu de tenir compte; 3° que le vote du projet est instamment réclamé par la partie flamande du pays; demande donc au Sénat que chacun sacrifie ses préférences personnelles afin que la paix linguistique soit enfin réalisée en Belgique pour le plus grand bien du pays); Rapport (qui commence par faire une rectification au *Compte rendu analytique* en ce qui concerne une interruption qu'il a faite la veille au discours de M. Lebon, puis indique les motifs pour lesquels il défend le projet tel qu'il a été voté par la Chambre et prie le Sénat de le voter sans plus de délai), Branquart (qui déclare ne pas prendre la parole par hostilité pour les Flamands, rappelle qu'il a, pendant sa carrière parlementaire assez longue, voté certains projets qui accordaient aux Flamands des prérogatives qu'ils réclamaient légitimement, estime que la thèse des Wallons est une thèse de liberté alors que la thèse de ses frères du Nord est une thèse d'autorité et même de contrainte puis développe les motifs pour lesquels il votera l'amendement des Bruxellois, mais déclare qu'il lui sera impossible de voter le projet tel qu'il est transmis par la Chambre, estimant que celui-ci provoque un profond mécontentement dans la partie française du pays, cette partie craignant la germanisation qu'on lui impose), Orban (qui déclare que les mandataires flamands veulent sincèrement la paix, développe les motifs qui prouvent que rien ne sera changé pour la Wallonie par le vote de la loi celle-ci

**Organisation judiciaire. LANGUES. Projet de loi concernant l'emploi des langues en matière judiciaire. Discussion générale (suite)**

portant uniquement remède aux injustices subies par les Flamands, déclare notamment que, si la loi n'était pas votée, les mandataires flamands reprendraient toute leur liberté et reprendraient la lutte jusqu'au jour où, par tous les moyens constitutionnels dont ils disposent, ils auraient fait triompher une cause qui est incontestablement celle de la majorité des Belges, puis développe les nombreux arguments qu'il estime devoir militer en faveur de l'adoption du projet pour lequel il fait appel à la sagesse de la Haute Assemblée, p. 502 à 508. — Interruptions de MM. Hanquet, Orban, Lebon, Van Fleteren, Gillon, le baron Meyers, De Bruyn, Jos. De Clercq, rapp., p. 502 à 507.

Motion d'ordre de M. Van Fleteren, qui estime que, après l'ampleur prise par la discussion générale, pour avoir une discussion claire et précise sur les articles, il serait désirable de limiter le temps de parole, et, en s'excusant de le faire, croit devoir invoquer ce qu'il a vécu pendant les dernières semaines à la commission de la justice, déclare qu'il ne veut nullement étrangler le débat, mais estime que celui-ci peut être condensé, p. 512. — La proposition de M. Van Fleteren est admise et le temps de parole est limité à cinq minutes, p. 512.

**Discussion des articles :****CHAPITRE I<sup>er</sup> — Emploi des langues devant les juridictions civiles et commerciales de 1<sup>re</sup> instance.**

Art. 1<sup>er</sup>. M. le président donne lecture du texte transmis par la Chambre, p. 512. — M. Soudan, m. j., estime que les mots : « sous les réserves ci-après » mots qui se trouvent à l'article 1<sup>er</sup> et dans presque chacun des articles sont des mots inutiles et propose de les supprimer non seulement à l'article 1<sup>er</sup>, mais aux articles suivants, p. 512. — La proposition de M. Soudan, m. j., est admise, p. 512. — M. le président déclare la suppression admise en français comme en flamand, 512. — L'article 1<sup>er</sup> ainsi amendé est adopté, p. 512.

Art. 2. Adopté avec la même modification que celle admise à l'article 1<sup>er</sup>, p. 512.

Art. 3. M. le président donne lecture du texte transmis par la Chambre d'une nouvelle disposition proposée par la commission de la justice et d'un amendement proposé par M. Catteau, p. 512. — Discussion. Discours de MM. Catteau (qui s'en rapporte au discours qu'il a prononcé pendant la discussion générale, mais fait encore certains commentaires au sujet de son amendement), Vinck (qui déclare que, hésitant jusqu'à la veille, le discours de M. Soudan, m. j. l'a convaincu de l'utilité d'accepter le texte tel qu'il est transmis par la Chambre et déclare en conséquence qu'il votera contre tous les amendements présentés par la commission), Rolin (qui déclare ne pouvoir, en ce qui le concerne, se rallier à l'avis de M. Vinck et à celui de M. Soudan, m. j., estimant que le souci d'apaisement ne doit pas aller jusqu'à l'abdication systématique chaque fois que l'on se trouve devant une opposition plus violente par l'intensité de ceux qui l'expriment que par le nombre de ceux qui la réclament, estime aussi qu'il faut en terminer, mais demande à chacun de ses collègues de peser en âme et conscience la valeur des amendements de la commission et de se prononcer uniquement d'après leur propre opinion, laissant à la Chambre le soin de prendre, à son tour, ses responsabilités, défend ensuite brièvement l'amendement de la commission), Jos. De Clercq, rapp. (qui combat l'amendement de la commission), Vermeylen (qui combat à son tour l'amendement de la commission), p. 512, 513. — M. Lebon déclare renoncer à la parole, p. 513. — Interr. de MM. Hanquet et Rolin, p. 513. — L'amendement de MM. Catteau et consorts est rejeté par assis et levé, p. 513. — M. le président donne une nouvelle lecture de l'amendement de la commission et déclare que cet amendement est adopté par assis et levé, p. 514. — M. Lebon demande l'appel nominal, M. le président déclare que le vote est acquis, mais que l'on pourrait procéder à une contre-épreuve; M. Lebon insiste sur sa demande, MM. Hicquet, le président Lippens, Vermeylen et Van Roosbroeck font diverses observations, p. 514. — M. le président estime qu'il faut un vote qui ne soit pas discuté et demande que l'on fasse la contre-épreuve, p. 514. — Le Sénat marque son assentiment, p. 515. — Il est procédé à une contre-épreuve par assis et levé et M. le président déclare que la contre-épreuve indique 44 voix pour et 51 contre, p. 514. — L'appel nominal est réclamé sur de nombreux bancs, p. 514. — MM. Arm. Huysmans, le président Lippens, Lebon et Bologne font diverses observations au sujet de l'exactitude de la contre-épreuve, p. 514. — M. le président Lippens déclare que dans un débat tel que celui en cours, il faut éviter toute équivoque et que, puisqu'il y a doute après l'épreuve et la contre-épreuve, il va être, conformément à l'article 30 du règlement, procédé à l'appel nominal, p. 514. — M. le président met aux voix, par appel nominal, l'amendement de la commission et cet amendement est rejeté par 66 contre 49 et 2 abstentions, p. 514. — Se sont abstenus : MM. Godding et Nihoul, p. 514. — L'article 3 est adopté tel qu'il a été transmis par la Chambre des représentants, p. 515.

**Organisation judiciaire. LANGUES. Projet de loi concernant l'emploi des langues en matière judiciaire. Discussion des articles (suite)**

Art. 4. M. le président donne lecture du texte transmis par la Chambre des représentants et d'une nouvelle rédaction proposée par la commission, p. 515. — Discours de MM. Rolin (qui indique brièvement la portée de l'amendement de la commission, estime que MM. Vermeylen et M. Jos. De Clercq, rapp., se sont trompés sur la portée du texte transmis par la Chambre, puis commenté ce texte et termine en estimant que le système de la commission présente un minimum de complications et de frais et un maximum de bon sens), Lebon (qui combat le texte de la commission et réfute le discours de M. Rolin et qui défend le texte de la Chambre), p. 515 à 517. — Interr. de MM. Lebon, Vermeylen, Rolin, Legrand, Hanquet (qui proteste contre le manque de courtoisie de M. Lebon), Catteau (qui demande que M. Lebon soit rappelé à l'ordre), Orban, Van Fleteren, Van Schoor, Van Belle, p. 515 à 517. — Pendant cette discussion, M. le président Lippens, tout en déclarant qu'il peut être très tolérant, vu l'importance du débat en cours, fait cependant des observations au sujet des nombreuses interruptions, p. 517. — Discours de M. Catteau (qui fait remarquer que la discussion a été caractérisée par le souci qu'ont montré tous les orateurs d'arriver à un terrain d'entente, mais prie M. le président d'insister auprès de certains sénateurs pour que ceux-ci n'emploient pas des expressions, qui, dans leur esprit, ont un caractère agressif, pour ne pas dire injurieux. M. le président Lippens déclare qu'il n'avait pas estimé que la façon dont M. Lebon s'était exprimé pouvait blesser quelqu'un, que, s'il en avait jugé autrement, il serait intervenu, p. 517. — M. Rolin demande à prendre encore la parole ayant été interrogé sur la portée de son amendement, et M. le président déclare qu'il l'aura après le rapporteur, p. 517. — Discours de M. Jos. De Clercq, rapp. (qui en réponse aux observations développées par M. Rolin estime que M. Rolin n'a compris, ni la loi, ni l'amendement qu'il a lui-même présenté), p. 517, 518. — Interr. de M. Rolin, p. 517, 518. — Discours de M. Rolin (qui, au risque de lasser la patience du Sénat, réfute les observations de M. Lebon ainsi que celles du rapporteur afin qu'une erreur ne se produise pas et que l'assemblée ne le vote pas dans l'incompréhension), p. 518. — Interr. de MM. Jos. De Clercq, rapp., et Van Fleteren, p. 518. — M. le président met aux voix, par assis et levé, l'amendement de la commission et l'épreuve étant douteuse, déclare que l'on va procéder à l'appel nominal, p. 518. — L'amendement est rejeté par 70 voix contre 64 et 2 abstentions, p. 518. — Se sont abstenus : MM. le comte de la Barre d'Erquelinnes et Verheyden, p. 518. — L'article 4 est adopté tel qu'il est transmis par la Chambre des représentants, p. 518.

Art. 5. M. le président donne lecture du texte transmis par la Chambre et d'amendements proposés par la commission, p. 518, 519. — Discours de MM. Ohn (qui prie la Chambre de ne pas admettre les modifications proposées par la commission pour les cantons rédimés et indique les motifs de sa demande), Edm. Claessens (qui rappelle que lui et ses amis ont déposé un amendement à l'article 7 pour le cas où l'amendement de la commission serait admis à l'article 4 et fait remarquer que cet amendement est proposé en faveur des habitants de la Calamine, qui parlent presque exclusivement l'allemand), Lebon (qui prie le Sénat d'admettre le texte de la Chambre sans modification et rappelle que le texte a été l'objet de longs débats à la Chambre), Orban (qui appuie les observations développées par M. Edmond Claessens), p. 519. — M. le président met aux voix par assis et levé le premier amendement de la commission et cet amendement est rejeté, p. 519. — M. Rolin fait encore diverses observations au sujet du second amendement de la commission : Suppression des §§ 2, 3 et 4, p. 520. — L'amendement de la commission est rejeté et le texte transmis par la Chambre pour l'article 5 est adopté, p. 520.

Art. 6. Adopté sans observations tel qu'il est transmis par la Chambre, p. 520.

Art. 7. M. le président donne lecture du texte transmis par la Chambre et d'une nouvelle rédaction proposée par la commission, p. 520, 521. — Discours de M. Hanquet (qui fait remarquer que l'on en est arrivé au point névralgique du débat, rappelle que quelques jours auparavant on a demandé au parlement de voter d'urgence la dévaluation pour le salut de la patrie, que maintenant on fait valoir les mêmes raisons pour une loi technique qui a pourtant été longuement étudiée par la commission, commission dans laquelle étaient représentés tous les groupes du Sénat; fait remarquer que M. Soudan, m. j., s'est fait l'avocat d'une cause qu'il ne considérerait pourtant pas comme excellente; prie donc ses collègues de dire, avec toute la déférence qu'ils doivent au ministre : nous ne marchons pas, afin de prouver que le Sénat ne peut faire abdication de ses convictions et devenir une Chambre à entériner, et afin d'arriver, d'accord avec la Chambre des représentants, à une solution d'entente nationale), Tschoffen (qui essaie en quelques mots de s'expliquer objectivement sur la question qui a tant passionné le parlement et développe les motifs pour lesquels il estime qu'il ne faut pas que l'on ferme d'autorité au français les prétoires

**Organisation judiciaire. LANGUES. Projet de loi concernant l'emploi des langues en matière judiciaire. Discussion des articles (suite)**

du pays flamand, cite un exemple récent : ayant été plaider à Furnes devant un tribunal flamand pour un litige d'ordre civil, tous les avocats présents parlaient le flamand; déclare en conséquence que les faits protestent contre les affirmations des Flamands et déclare que les Wallons viennent vers les Flamands les mains tendues et demande à ceux-ci de ne pas les accueillir les poings fermés), Legrand (qui, après le magnifique appel qui vient d'être adressé aux Flamands par M. Tschoffen, il renonce à prononcer un discours, mais estime que devant les concessions faites par les Wallons il serait bien malheureux que, du côté flamand, on répondît que l'on ne veut plus du français en Flandre; déclare en terminant qu'il estime qu'un pareil régime doit se développer en toute liberté), Lebon (qui, tout en rendant hommage au discours qui vient d'être prononcé par M. Tschoffen, estime que les droits des avocats sont grandement respectés et que l'on n'a jamais connu une loi plus tolérante, malgré l'urgent besoin de la réforme poursuivie, et termine donc en priant le Sénat d'adopter le texte transmis par la Chambre), p. 521 à 523. — Interr. de MM. Van Belle, Orban, Lebon, Bologne, le comte de Brouchoven de Bergeyck, Rolin, Van Fleteren, de Séllys Longchamps, Gillon, p. 521 à 523. — M. le président fait remarquer que l'amendement présenté par MM. Edm. Claessens et Simonis vient à disparaître, l'article 5 ayant été adopté tel qu'il avait été transmis par la Chambre, p. 523. — M. Rolin proteste contre cette décision, mais M. le président Lippens la maintient, le texte de l'amendement étant formel, p. 523. — M. le président donne une nouvelle lecture du texte proposé par la commission, p. 523, 524. — L'appel nominal est demandé et cette demande est régulièrement appuyée, p. 524. — Le texte proposé par la commission est rejeté par 69 voix contre 61 et une abstention, p. 524. — S'est abstenu : le comte de la Barre d'Erquelinnes, p. 524. — M. Verheyden fait remarquer que c'est par erreur que son vote a été enregistré comme un vote négatif et déclare qu'il s'est abstenu, ayant pairé avec M. Coenen, p. 524. — M. Soudan, m. j., rappelle qu'il a présenté un amendement tendant à modifier l'alinéa 2 du § 2; motive cet amendement, en donne lecture au Sénat et déclare que la commission du Sénat avait fort bien compris que cet alinéa du texte de la Chambre ne pouvait pas subsister, p. 524. — L'amendement de M. Soudan, m. j., est adopté par assis et levé, p. 524. — L'article 7, ainsi amendé, est adopté, p. 524.

Art. 8. M. le président donne lecture du texte transmis par la Chambre et de la nouvelle rédaction proposée par la commission, p. 524-525. — L'amendement de la commission est rejeté et l'article 8 est adopté tel qu'il est transmis par la Chambre, p. 525.

Art. 9. M. le président donne lecture du texte transmis par la Chambre et de la nouvelle rédaction proposée par la commission, p. 525. — M. le président estime que l'amendement proposé par la commission ayant la même portée que l'amendement qui a été rejeté à l'article précédent, cet amendement vient à disparaître et le Sénat marque unanimentement son assentiment, p. 525. — L'article 9 est adopté tel qu'il est transmis par la Chambre, p. 525.

Art. 10. Adopté sans observations tel qu'il est transmis par la Chambre, p. 525.

CHAPITRE II. — *Emploi des langues à l'information et à l'instruction en matière répressive, ainsi que devant les juridictions répressives de première instance et devant la Cour d'assises.*

Art. 11. M. le président donne lecture du texte transmis par la Chambre et d'amendements proposés par la commission, p. 525, 526. — M. le président estime que les amendements de la commission viennent à tomber par suite de votes antérieurs et le Sénat marque unanimentement son assentiment, p. 526. — L'article 11 est adopté tel qu'il est transmis par la Chambre, p. 526.

Articles 12, 13 et 14. Adoptés sans observations tels qu'ils sont transmis par la Chambre, p. 526.

Art. 15. M. le président rappelle le texte d'un amendement de la commission, mais estime que cet amendement tombe par suite du rejet de l'amendement qu'elle avait proposé à l'article 3, le Sénat marque unanimentement son assentiment et l'article 15 est adopté tel qu'il est transmis par la Chambre, p. 526.

Art. 16. L'amendement proposé par la commission est rejeté et l'article est adopté tel qu'il est transmis par la Chambre, p. 526.

Art. 17. M. le président rappelle le texte transmis par la Chambre ainsi que des amendements proposés par la commission, p. 526, 527. — M. le président estime que le premier amendement de la commission vient à disparaître par suite des votes antérieurs et le Sénat marque son assentiment, p. 527. — Le second amendement de la commission est rejeté et l'article 17 est adopté tel qu'il est transmis par la Chambre, p. 527.

Article 18 à 21. Adoptés sans observations tels qu'ils ont été transmis par la Chambre, p. 527.

**Organisation judiciaire. LANGUES. Projet de loi concernant l'emploi des langues en matière judiciaire. Discussion des articles (suite)**

Art. 22. M. le président donne lecture du texte transmis par la Chambre et d'une nouvelle rédaction proposée par la commission pour le troisième alinéa, p. 528. — M. Rolin motive brièvement cet amendement, M. De Clercq, rapp., déclare que tout le monde est d'accord pour l'accepter, p. 528. — L'amendement de la commission est adopté et l'ensemble de l'article 22, ainsi amendé, est adopté, p. 528.

Art. 22bis (nouveau) proposé par la commission. M. le président donne lecture de cette disposition, p. 528. — M. Rolin attire l'attention du Sénat sur la gravité de la question et motive l'amendement, p. 528, 529. — M. Soudan, m. j., déclare que le gouvernement accepte l'amendement; M. Jos. De Clercq, rapp., pose une question au sujet de l'interprétation positive de l'amendement et M. Rolin se déclare d'accord sur l'interprétation indiquée par M. Jos. De Clercq, p. 529. — L'article 22bis nouveau proposé par la commission est adopté, p. 529.

Art. 23. M. le président donne lecture du texte transmis par la Chambre et d'un amendement proposé par la commission, p. 526. — M. Soudan, m. j., fait une déclaration afin de bien fixer la portée de l'article, souhaitant d'obtenir l'accord du Sénat sur cette interprétation, p. 529. — Le Sénat marque son accord avec le ministre, M. Lebon demande si M. Soudan, m. j., accepte l'amendement de la commission, p. 529. — M. Soudan, m. j., déclare l'accepter et fait remarquer que son intervention a uniquement pour but de préciser l'application de la loi dans une hypothèse déterminée, p. 529. — M. le président demande si le Sénat est d'accord pour accepter l'amendement de la commission, MM. Van Overbergh et Lebon déclarent l'accepter avec la signification qui vient d'être donnée par le ministre, p. 529. — L'article 23, ainsi amendé, est adopté, p. 529.

**CHAPITRE III. — Emploi des langues devant les juridictions d'appel.**

Art. 24. M. le président donne lecture du texte de la commission et d'amendements proposés par la commission, p. 529. — M. le président estime que les amendements de la commission viennent à disparaître par suite de votes antérieurs et le Sénat marque son accord, p. 529. — L'article 24 est adopté tel qu'il est transmis par la Chambre, p. 529.

Art. 25. M. le président donne lecture du texte transmis par la Chambre et indique un premier amendement proposé par la commission aux §§ 1<sup>er</sup> et 2, M. Lebon déclare être d'accord, p. 529. — M. le président rappelle un deuxième amendement proposé par la commission, mais estime que cet amendement vient à disparaître, p. 529. — Le Sénat, à la suite d'une demande de M. le président, marque son accord sur les amendements de la commission aux deux premiers alinéas et l'article 25, ainsi amendé, est adopté, p. 529.

**CHAPITRE IV. — Emploi des langues devant la Cour de cassation.**

Articles 26, 27 et 28. Adoptés sans observations tels qu'ils ont été transmis par la Chambre des représentants, p. 530.

**CHAPITRE V. — Dispositions générales.**

Article 29, 30 et 31. Adoptés sans observations tels qu'ils sont transmis par la Chambre, p. 530.

Art. 32. M. le président donne lecture du texte transmis par la Chambre et d'un amendement proposé par la commission, p. 530. — M. Lebon déclare ne pas admettre cet amendement, p. 530. — M. Orban déclare être d'accord pourvu que le terme de la commission ait la même signification, p. 530. — M. Hanquet estime dans ces conditions que l'amendement est inutile, p. 530. — Observation de M. Orban, p. 530. — M. Jos. De Clercq, rapp., déclare que le rapport est formel dans son acceptation de l'amendement de la commission, p. 530. — M. Lebon déclare que si l'on est d'accord sur l'interprétation donnée par M. Orban et dans le rapport, il accepte l'amendement, p. 530. — M. Soudan, m. j., déclare également être d'accord et l'article 32 est adopté avec l'amendement de la commission, p. 530.

Articles 33 et 34. Adoptés sans observations tels qu'ils ont été transmis par la Chambre, p. 530, 531.

Art. 35. M. le président donne lecture du texte transmis par la Chambre et d'un amendement proposé par la commission, p. 531. — M. Rolin motive l'amendement de la commission, M. Lebon le combat estimant qu'il renverse le système adopté de mettre le client en avant et l'avocat derrière, M. Hanquet demande comment l'on s'en tirera lorsque le défendeur sera incapable d'écrire et même de signer, p. 531. — Observations diverses de MM. Soudan, m. j., Lebon, Orban, p. 531. — M. Soudan, m. j., déclare qu'il voudrait donner satisfaction à la commission, l'objection signalée par M. Hanquet étant réelle, et estime qu'il faut faire confiance aux avocats qui ne vont évidemment pas fausser la vérité devant les tribunaux, p. 531. — M. Lebon déclare, dans ces conditions, céder et estime que tout le monde admettra l'observation du ministre, p. 531. — L'article 35 est adopté avec l'amendement de la commission, p. 531.

**Organisation judiciaire. LANGUES. Projet de loi concernant l'emploi des langues en matière judiciaire. Discussion des articles (suite)**

Art. 36. Adopté sans observations tel qu'il est transmis par la Chambre, p. 531.

Art. 37. M. le président donne lecture du texte transmis par la Chambre d'un alinéa nouveau proposé par la commission et d'amendements proposés par le gouvernement, p. 531, 532. — M. Soudan, m. j., motive les amendements proposés par le gouvernement, et ces amendements sont adoptés, p. 532. — L'alinéa additionnel proposé par la commission est également adopté, p. 532. — M. le président donne une nouvelle lecture de l'article tel qu'il vient d'être amendé et l'article 37 ainsi modifié est adopté, p. 532.

Art. 38. Adopté sans observations tel qu'il est transmis par la Chambre, p. 532.

Art. 39. M. le président donne lecture du texte de la commission et d'un amendement proposé par la commission, p. 532. — M. Rolin défend l'amendement de la commission et en souligne l'importance. M. Lebon déclare qu'il ne peut accepter l'amendement estimant que l'on ne peut admettre que les lois linguistiques continuent à être transgressées par une révolte silencieuse, et occulte, mais agissante, estime que l'on ne peut en vouloir aux Flamands de cette opposition étant donnée la tendance qu'il a signalée, tendance qui est même parfois avouée avec humour, M. Orban appuie l'opposition de M. Lebon, p. 533. — L'amendement de la commission est rejeté et l'article 39 est adopté tel qu'il a été transmis par la Chambre, p. 533.

Art. 40. M. le président donne lecture du texte transmis par la Chambre et rappelle que la commission propose la suppression de cet article, 533. — M. Rolin estime que rien n'égalise en complication la disposition à laquelle la commission s'oppose, 533. — Observations de MM. Orban et Lebon en faveur de ce texte, p. 533. — M. Tschoffen appuie les critiques de M. Rolin, et estime que c'est rendre la loi bien difficile à appliquer et bien impopulaire que d'y insérer des dispositions telles que celles qui figurent dans l'article en discussion, p. 533. — M. Soudan, m. j., estime que la sanction appliquée aux greffiers est inadmissible appuyant en cela les observations de M. Tschoffen, et estimant que l'on mettrait les greffiers dans une situation intolérable, p. 533. — M. le président déclare qu'il va mettre aux voix le texte transmis par la Chambre et que ceux qui sont partisans de la suppression voteront contre, p. 533. — M. Jos. Declercq, rapp., fait remarquer qu'il ne s'agit que du second paragraphe. M. Rolin renouvelle ses observations contre le premier paragraphe, p. 533. — M. Soudan, m. j., estime qu'il ne faut pas qu'il y ait un malentendu, estime que le premier alinéa doit subsister, mais demande la suppression du second alinéa qu'il considère comme inadmissible, p. 533. — M. le président annonce que, dans ces conditions l'on va voter par division, p. 533. — Le premier alinéa de l'article 40 est adopté et estime que le Sénat paraît d'accord pour supprimer le second alinéa, le Sénat marque son accord et M. le président déclare le second alinéa supprimé, p. 533. — L'article 40, ainsi amendé est supprimé, p. 533.

Art. 41. M. le président donne lecture du texte transmis par la Chambre d'un amendement proposé par la commission et d'un amendement proposé par MM. Catteau et consorts, p. 533, 534. — M. le président estime que l'amendement de la commission vient à disparaître par suite des votes antérieurs, p. 533. — Observations de MM. Catteau (qui insiste pour que son amendement soit admis), Rolin, p. 534. — M. Soudan, m. j., déclare se rallier à l'amendement de MM. Catteau et consorts et cet amendement est adopté, p. 534. — L'article 41, ainsi amendé, est adopté, p. 534.

**CHAPITRE VI. — Organisation judiciaire. Connaissance des langues par les magistrats, jurés et greffiers.**

Art. 42. M. le président donne lecture du texte transmis par la Chambre et d'amendements proposés : 1<sup>o</sup> par la commission; 2<sup>o</sup> par le gouvernement, p. 534, 535. — M. Hanquet pose une question au gouvernement en ce qui concerne l'amendement du gouvernement estimant que le texte de l'amendement de la commission était infiniment plus clair, p. 535. — M. Soudan, m. j., déclare que s'il a proposé cet amendement au nom du gouvernement, c'est à la demande de M. Cornil, procureur général de Bruxelles, dont tout le monde connaît la haute compétence, le talent et l'impartialité, et donne lecture au Sénat de la lettre de M. Cornil; le ministre déclare que, en ce qui concerne les craintes exprimées par M. Hanquet, il y veillera aussi longtemps qu'il sera à la tête du département de la justice, p. 535. — M. le président met aux voix l'amendement du gouvernement en faisant remarquer que cet amendement exclut celui de la commission, p. 535. — L'amendement du gouvernement est adopté et l'article 42, ainsi amendé, est adopté, p. 535.

Art. 43 et 44. Adoptés tels qu'ils ont été transmis par la Chambre des représentants, p. 536.

Art. 45. M. le président donne lecture du texte transmis par la Chambre et d'un amendement proposé par la commission, p. 536. — M. Rolin défend l'amendement de la commission,

**Organisation judiciaire. LANGUES. Projet de loi concernant l'emploi des langues en matière judiciaire. Discussion des articles (suite)**

rappelle qu'il n'a pas rencontré d'opposition à la commission et souhaite qu'il en soit de même au Sénat, p. 536. — Observations de MM. Lebon, le président Lippens et Rolin, au sujet du texte qui doit être mis aux voix, p. 536. — M. Jos. De Clercq, rapp., déclare, au nom de la commission, que celle-ci a accepté volontiers, l'amendement ne faisant que consacrer la situation existante, p. 536. — L'amendement proposé au second par la commission avec la suppression des mots « Aube et Limbourg » est adopté, p. 536. — L'article 45, ainsi amendé, est adopté, p. 536.

Art. 45bis nouveau proposé par la commission. M. le président donne lecture de cette disposition et fait remarquer que cette disposition vient à disparaître, p. 536. — Assentiment du Sénat, p. 536.

Art. 46 à 50. Adoptés sans observations tels qu'ils ont été transmis par la Chambre des représentants, p. 536, 537.

Art. 50. M. le président donne lecture du texte transmis par la Chambre des représentants et d'amendements présentés : 1° par le gouvernement; 2° par la commission, p. 537, 538. — M. Soudan, m. j., fait remarquer que l'amendement du gouvernement est indispensable pour des raisons pratiques et indique ces raisons; M. Hanquet demande quelle est l'attitude du gouvernement en ce qui concerne l'amendement de la commission; M. Jos. De Clercq, rapp., déclare que le gouvernement estime que cet amendement enfonce une porte ouverte, p. 538. — Observation de M. Hanquet, p. 538. — M. Soudan, m. j., déclare qu'il va de soi qu'il est d'accord avec la commission, mais qu'il ne l'aurait pas dit de la même manière que M. Jos. De Clercq; observations de MM. Hanquet, Orban, Rolin, p. 538. — L'amendement du gouvernement et l'amendement de la commission sont successivement adoptés et l'article 50, ainsi amendé est adopté, p. 538.

Art. 51. M. le président donne lecture du texte transmis par la Chambre, d'un premier amendement proposé par la commission ainsi que d'un sous-amendement proposé par le gouvernement à l'amendement de la commission, p. 538, 539. — M. Soudan, m. j., justifie le sous-amendement du gouvernement, p. 539. — L'amendement de la commission est adopté tel qu'il est sous-amendé par le gouvernement, p. 539. — M. le président rappelle que la commission propose la suppression du § 3 du texte de la Chambre et cette suppression est admise, p. 539. — M. le président donne lecture d'un § 3bis nouveau proposé par la commission, p. 539. — M. Soudan, m. j., déclare accepter l'amendement de la commission, p. 539. — M. Jos. De Clercq fait remarquer qu'il s'agit d'une simple question de forme, p. 539. — L'amendement de la commission est adopté et l'article 51 est adopté tel qu'il vient d'être amendé, p. 539.

Art. 52. M. le président donne lecture du texte transmis par la Chambre et déclare qu'un amendement proposé par la commission vient à disparaître, p. 539, 540. — L'article 52 est adopté, p. 540.

Art. 53. M. le président donne lecture du texte transmis par la Chambre et fait remarquer que pour les raisons qu'il a indiquées à l'article 51, M. Soudan, m. j., propose de supprimer également à l'article 53 le mot « adjoints », p. 540. — L'article 53, ainsi amendé, est adopté, p. 540.

**CHAPITRE VII. — Dispositions transitoires.**

Art. 54. M. le président donne lecture du texte transmis par la Chambre et rappelle que la commission propose la suppression d'une phrase de ce texte, p. 540. — M. Rolin demande que le Sénat soit conséquent avec lui-même et admette à l'article 54 la modification qu'il a déjà admise à l'article 35, p. 540. — M. Lebon demande le maintien de la disposition; M. Cateau appuie les observations de M. Rolin; M. Soudan, m. j., fait remarquer que M. Lebon use sans doute chaque jour lui-même de la procédure qu'il voudrait voir supprimer; M. Temmerman estime que M. Lebon devrait avoir confiance dans ses confrères du barreau, p. 540. — Observation de M. Lebon, p. 540. — L'amendement de la commission est admis par assis et levé et l'article 54, ainsi amendé, est adopté, p. 540.

Art. 55. M. le président donne lecture du texte transmis par la Chambre et d'un amendement proposé par la commission, p. 541. — M. Rolin fait remarquer qu'il s'agit d'un amendement de pure forme, p. 541. — L'article 55 est adopté avec l'amendement de la commission, p. 541.

Art. 56. M. le président donne lecture du texte transmis par la Chambre et d'amendements proposés : 1° par la commission; 2° par le gouvernement, p. 541. — M. Soudan, m. j., fait remarquer que le texte ne vise pas les Cours d'appel et le souligne, de crainte de confusion, p. 541. — L'amendement du gouvernement est adopté et M. le président déclare que ce vote entraîne la disparition de l'amendement de la commission, p. 541. — L'article 56 est adopté tel qu'il vient d'être amendé, p. 541.

Art. 57. M. le président donne lecture du texte de la Chambre ainsi que d'une ajoutée proposée à ce texte par le gouvernement, p. 541, 542. — L'article 57 est adopté avec l'amendement du gouvernement, p. 542.

**Organisation judiciaire. LANGUES. Projet de loi concernant l'emploi des langues en matière judiciaire. Discussion des articles (suite)**

Art. 58. M. le président donne lecture du texte de la Chambre et d'un amendement proposé par le gouvernement, et l'article 58, ainsi amendé, est adopté, p. 542.

Art. 59. M. le président donne lecture du texte transmis par la Chambre et d'amendements proposés par la commission, p. 542. — M. Lebon combat l'amendement, p. 542. — Interr. de MM. Orban et Temmerman, p. 542. — M. Rolin s'étonne de l'éloquence déployée par M. Lebon pour combattre une aussi légère modification : Remplacement de la date de 1938 par celle de 1940 et propose à titre de transaction la date de 1939, p. 542. — L'amendement de la commission au § 1<sup>er</sup> est rejeté, p. 542. — M. le président déclare que l'amendement proposé par la commission au § 3 vient à disparaître, p. 542. — L'article 59 est adopté tel qu'il est transmis par la Chambre, p. 543.

Art. 60 et 61. Adoptés tels qu'ils sont transmis par la Chambre des représentants, p. 542, 543.

Art. 62. M. le président donne lecture du texte transmis par la Chambre et d'une ajoutée proposée à ce texte par la commission, p. 543. — M. Rolin justifie cette ajoutée en faisant remarquer que le texte de la Chambre est incomplet et M. Soudan, m. j., déclare être d'accord, p. 543. — L'amendement de la commission est adopté et l'article 62, ainsi amendé, est adopté, p. 543.

Art. 63. M. le président donne lecture du texte transmis par la Chambre et de deux amendements proposés par la commission, p. 543. — Ces amendements rejetés et l'article 63 est adopté tel qu'il est transmis par la Chambre, p. 543.

Art. 64. Adoptés sans observations tel qu'il est transmis par la Chambre, p. 543.

Art. 65. M. le président donne lecture du texte transmis par la Chambre et d'amendements proposés par la commission, p. 543, 544. — M. Soudan, m. j., prie le Sénat d'admettre les amendements proposés par la commission au premier alinéa et au 1° du 2° alinéa et de rejeter les modifications proposées au 2° et au 3° de ce même alinéa et motive sa demande, p. 544. — Le Sénat marque son accord, p. 544. — M. le président donne une nouvelle lecture de l'article tel qu'il vient d'être amendé et l'article ainsi rédigé est adopté, p. 544.

**CHAPITRE VIII. — Mise en vigueur.**

Articles 66 et 67. Adoptés avec une modification de date proposée par la commission à l'article 67, p. 544.

M. le président demande si le Sénat est d'accord pour procéder immédiatement au second vote des articles amendés et le Sénat marque unanimement son assentiment, p. 544.

Les articles amendés sont successivement remis aux voix et sont définitivement adoptés, p. 544.

Discours de M. Gillon qui motive son vote négatif, ainsi que le vote négatif de la plupart de ses amis du groupe de la gauche libérale, ceux-ci estimant, comme lui, que le Sénat a systématiquement écarté les dispositions qui, à leur avis, rendaient la loi acceptable, p. 544.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 75 voix contre 46 et 10 abstentions, p. 544 (11 avril 1935). — Se sont abstenus : MM. Crockaert, le comte de la Barre d'Erquelinnes, Janssens, Lindkens, Mattagne (Auguste), Rolin, Temmerman, Tschoffen, Vandewiele et Verheyden, p. 545. — Le projet est renvoyé à la Chambre des représentants.

MAGISTRATS COLONIAUX. STATUTS. — V. Colonie : Organisation judiciaire.

RECOURS EN CASSATION CONTRE LES ARRÊTS DES COURS D'APPEL DE LA COLONIE. — V. Colonie : Impôts directs.

TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE : COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE DÉGÂTS HOULLERS. — V. Mines : Dégâts miniers.

**P**

Parité-or du franc. — V. : 1° Droit civil : Dommages et intérêts ; Calcul. — 2° Finances : Dévaluation du franc belge.

Peines académiques. — V. Enseignement : Enseignement supérieur.

Pensions.

PAIEMENT DES PENSIONS.

*Proposition de loi assurant le paiement des pensions dès la mise à la retraite des anciens serviteurs de l'Etat (due à l'initiative de M. Arm. Huysmans).*

Ann. — Discours de M. Arm. Huysmans, qui indique les buts de sa proposition de loi et déclare que, le ministre des finances ayant exprimé l'intention de régler par arrêté royal, la situation qui a motivé le dépôt de cette proposition, il estime pouvoir retirer celle-ci, p. 59.

**Pensions (suite)****PENSIONS MILITAIRES.**

*Militaires rémunérés par une solde bonifiée. — Projet de loi relatif au calcul de la pension d'ancienneté des militaires rémunérés par une solde bonifiée.*

*Doc.* — N° 134. Rapport de M. F. Demets.

*Ann.* — Transmis par la Chambre des représentants, le 19 juin 1935, p. 703. — Le projet est renvoyé à la commission de la défense nationale.

Dépôt du rapport par M. F. Demets, p. 736 (26 juin 1935).

Pas de discussion générale.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 796, 797.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 108 voix contre une (M. Lindekens) et 2 abstentions, p. 800 (27 juin 1935). — Se sont abstenus : MM. le baron de Dorlodot et Rolin, p. 800. — Le projet est soumis à la sanction royale.

*Gendarmerie : Veuves et orphelins. — Projet de loi portant création d'une subvention au profit des veuves et orphelins du personnel subalterne de la gendarmerie.*

*Doc.* — N° 133. Rapport de M. F. Demets.

*Ann.* — Transmis par la Chambre des représentants, le 6 juin 1935, p. 703. — Le projet est renvoyé à la commission de la défense nationale.

Dépôt du rapport par M. F. Demets, p. 736 (26 juin 1935).

Pas de discussion générale.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 796.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 108 voix contre une (M. Lindekens) et 2 abstentions, p. 800 (27 juin 1935). — Se sont abstenus : MM. le baron de Dorlodot et Rolin, p. 800. — Le projet est soumis à la sanction royale.

**SAUVETEURS VOLONTAIRES.** — V. Assurances sociales : Marins.

**Petite épargne.** — V. Finances.

**Petits héritages.** — V. Impôts : Impôts indirects : Successions.

**Pétitions.** — V. Chambres législatives-Sénat.

**Placement des enfants en nourrice ou en garde.** — V. Enfance.

**Pleins pouvoirs.** — V. Pouvoirs spéciaux.

**Politique du gouvernement.**

V. aussi éventuellement la rubrique : Ministres et départements ministériels.

**NOUVEAU GOUVERNEMENT FORMÉ LE 20 NOVEMBRE 1934 SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. G. THEUNIS.**

*Ann.* — M. Hymans, m. a. ét., donne lecture au Sénat de la déclaration du gouvernement, p. 10, 11. — Interruptions de MM. Van Fleteren, Wauters, Volckaert, Jauniaux, p. 11. — M. Van Isacker donne lecture en flamand de la déclaration, p. 11, 12. — M. le président Lippens estime que, suivant l'usage, la déclaration sera discutée au Sénat immédiatement après la discussion à la Chambre et propose de fixer cette discussion au jeudi ou, éventuellement, au vendredi suivant; M. le président Lippens estime encore que le Sénat doit sacrifier ses intérêts particuliers à l'intérêt supérieur du pays et doit, au prix d'une prolongation de séance, décider que la discussion sur la déclaration gouvernementale sera terminée en une séance, p. 12. — Le Sénat marque son adhésion unanime, p. 12.

*Discussion de la déclaration.*

Discours de MM. le baron de Dorlodot (qui développe les motifs pour lesquels il votera contre la confiance et contre les pouvoirs spéciaux, pouvoirs dont il est pourtant partisan, en principe), p. 14 à 16. — Interr. de MM. Volckaert, Van Fleteren, le chevalier Dessain, Moyersoën, Rolin, Renard, p. 14 à 16.

Avant de donner la parole au prochain orateur inscrit, M. le président Lippens rappelle que le Sénat a décidé de terminer en une séance la discussion sur la déclaration; prie, en conséquence les membres de la Haute Assemblée d'être attentifs à la discussion, p. 16. Observation de M. Vinck au

SÉNAT. — TABLE DE LA SESSION ORDINAIRE 1934-1935.

**Politique du gouvernement. Discussion de la déclaration du nouveau gouvernement présidé par M. G. Theunis (suite)**

sujet du grand nombre d'inscrits sur les bancs libéraux, M. Van Belle annonce qu'il compte proposer la limitation du temps de parole, p. 16.

*Reprise du débat :*

Discours de MM. Arm. Huysmans (qui annonce que la gauche libérale du Sénat se rend parfaitement compte en apportant au gouvernement sa confiance, de la situation économique et financière dans laquelle se trouve le pays, mais estime que les périls de l'heure ne doivent pas être exagérés et termine en déclarant que la confiance que son groupe apporte au nouveau gouvernement n'implique une approbation sans réserve des arrêtés-lois du gouvernement précédent), Vinck (qui commence par faire la critique des gouvernements d'union catholique-libérale qui se sont succédé depuis 1927, puis développe les motifs pour lesquels le groupe socialiste ne peut accorder sa confiance au nouveau gouvernement qui vient d'être constitué), Fern. Demets (qui indique les motifs qui, selon lui, ont fait tomber le cabinet précédent et annonce qu'il votera la confiance), Dens (qui indique quelques moyens qui, selon lui, seraient efficaces pour combattre la crise, fait remarquer qu'il se trouve dans le nouveau gouvernement des hommes dont on connaît la valeur et le désintéressement et que leur seul souci sera de bien faire, déclare que c'est pour ce motif qu'il votera la confiance), Segers (qui annonce qu'il apporte au nouveau gouvernement l'appui loyal et désintéressé de la droite du Sénat et déclare que son groupe place le pays au-dessus des partis; que l'enjeu de la lutte, qui est engagée est l'intérêt supérieur même de la Belgique), p. 16 à 21. — Interr. de MM. Clesse, le chevalier Dessain, Van Roosbroeck, Ferminne, Wauters, Van Eylendonck, Mme Spaak, MM. Vinck, Volckaert, Rolin, Van Fleteren, Van Belle, Jos. De Clercq, p. 18 à 21. — Discours de M. Theunis, p. m., qui commence par déclarer qu'il ne fera pas à la Haute Assemblée le discours qu'il a fait à la Chambre, le temps du Sénat étant mesuré, se borne donc à en rappeler certains points en appuyant sur quelques questions spéciales et en mettant au point certaines affaires anciennes remises sur le tapis à la Chambre; parle donc brièvement de la situation internationale, insiste ensuite sur la stabilité du franc qui n'a aucun motif d'être touché, traite la question des bons du trésor, puis répond brièvement au discours d'opposition, p. 21 à 24. — Interr. de MM. Vinck, Wauters, Van Roosbroeck, le baron de Dorlodot, p. 22 à 24.

M. le président fait remarquer, à ce moment qu'il y a encore neuf orateurs inscrits et déclare que, dans le cas où le Sénat le désirerait, il est à sa disposition pour clore la discussion, p. 24. — M. Vinck estime que l'on n'a encore entendu qu'un orateur d'opposition et que, notamment MM. Wauters et Crockaert doivent être entendus, p. 24. — M. le président demande si le Sénat désire limiter le temps de parole, p. 24. — M. Van Fleteren demande que l'on ne limite pas encore, p. 24. — M. Van Belle demande que l'on ne limite pas pour MM. Wauters et Crockaert, mais que le temps de parole soit limité pour les autres orateurs, p. 24.

M. le président donne lecture d'un ordre du jour de confiance qui vient d'être présenté par MM. Hicguet et Segers, p. 24.

*Reprise du débat.*

Discours de MM. Crielion (qui prie le gouvernement de lui donner tous ses apaisements au sujet de sa décision de protéger efficacement les produits agricoles belges), Wauters (qui commence par déclarer que d'après lui, la constitution même du cabinet Theunis-Francqui a fait plus pour l'éducation socialiste des masses que dix ans de propagande, une série de conceptions abstraites leur étant apparues et leur ayant fait comprendre les dangers du capitalisme financier; déclare ensuite au premier ministre que son groupe s'exprime avec un parti-pris de modération, d'une part, parce qu'il y a dans le discours de M. Theunis beaucoup de choses sur lesquels son groupe peut marquer son accord, puis, parce qu'il ne veut pas entrer dans les médiocres violences de langage, puis pose certaines questions, parle notamment de la question du franc et termine en déclarant qu'il croit et espère que le jour est proche, où, sous le signe de la paix, l'on réalisera le socialisme), p. 24 à 29. — Interr. de MM. Theunis, p. m., Volckaert, Bologne, Van Belle, Moyersoën, Tschoffen, p. 25 à 27. — Discours de M. Theunissen, p. m. (qui répond brièvement à la partie du discours de M. Wauters concernant la question de l'or et brièvement à M. Crielion en ce qui concerne les intérêts de l'agriculture), p. 29.

Fait personnel de M. Ingenbleek en réponse à la partie du discours de M. Wauters qui a rappelé un mot se trouvant dans un de ses rapports relativement à la question des bons du trésor, p. 29. — Observations de MM. Wauters et Rolin, p. 29.

Motion d'ordre de M. Hicguet, qui propose de limiter le temps de parole à dix minutes, p. 29. — La proposition de M. Hicguet est admise, p. 29.

**Politique du gouvernement. Discussion de la déclaration du nouveau gouvernement présidé par M. G. Theunis (suite)**

*Reprise du débat.*

Discours de M. Mullie (qui suggère au ministre divers problèmes, étant discutés dans la presse, qu'une étude préalable en soit faite afin de permettre au parlement de se prononcer en connaissance de cause, et demande si M. Theunis ne pourrait pas rappeler à la vie le comité économique créé par M. Jaspar, puis fait diverses observations générales sur les questions qui se posent et termine en souhaitant plein succès au gouvernement qui vient d'être constitué), Lindekens (qui estime que la composition du nouveau gouvernement est un défi, notamment au peuple flamand, puis développe les motifs d'opposition du groupe nationaliste flamand), G. Rutten (qui traite la question du programme social, demande que le gouvernement fasse mention du minimum vital, souhaite l'abaissement du coût de la vie, demande le vote rapide d'un projet de loi sur la répression des publications pornographiques et termine en annonçant que le groupe démocratique accordera sa confiance au gouvernement), Croquet (qui souhaite que le nouveau gouvernement trouve une nouvelle formule de politique économique, fait diverses observations à ce sujet et termine en déclarant que la composition du nouveau cabinet lui donne de l'espoir et qu'il accordera sa confiance à celui-ci), Nihoul (qui appuie les observations développées par M. Mullie en faveur de l'agriculture et déclare qu'il donnera sa voix au gouvernement, ayant confiance en lui), Crokaert (qui développe les motifs pour lesquels, malgré la grande sympathie qu'il éprouve pour certains des membres du nouveau gouvernement, il n'accordera pas sa confiance à celui-ci, estime, au surplus, que la confiance entraînerait l'admission des pouvoirs spéciaux qu'il désapprouve et indique brièvement les motifs pour lesquels ils ne sont conformes ni à l'esprit, ni à la lettre de la Constitution), p. 29 à 34. — Interr. de MM. Clesse, Van Eyndonck, Van Berckelaer, G. Rutten, Tschoffen, Bologne, p. 30 à 33. — M. Hanquet déclare renoncer à la parole, p. 34.

M. le président met aux voix l'ordre du jour présenté par MM. Segers et Hicquet : « Le Sénat, approuvant les déclarations du gouvernement, lui accorde sa confiance. » et cet ordre du jour est adopté par 90 voix contre 63, p. 34.

**NOUVEAU GOUVERNEMENT FORMÉ, LE 25 MARS, SOUS LA PRÉSIDENTIE DE M. VAN ZEELAND APRÈS LA DÉMISSION DU CABINET PRÉSIDÉ PAR M. THEUNIS.**

*Ann.* — Lecture par M. van Zeeland, p. m., m. a. ét. et c. e., de la déclaration; cette déclaration comprend : 1° la défense du franc; 2° la réorganisation bancaire; 3° l'expansion économique; 4° la réorganisation de la structure interne du pays; 5° la politique économique extérieure, p. 318 à 321. — M. van Zeeland, p. m., m. a. ét. et c. e., annonce le dépôt de deux projets : 1° prorogeant d'un an les pouvoirs spéciaux; 2° projet de loi monétaire, p. 319, 320. — Interr. de MM. le baron de Dorlodot, Rolin, Vinck, van Fleteren, Renard, p. 319 à 321. — M. Van Isacker, m. a. é., donne, en flamand, lecture de la déclaration, p. 321 à 324.

M. le président fait remarquer que M. van Zeeland, p. m., m. a. ét. et c. e., étant appelé à une séance de commission spéciale à la Chambre, ne pourra, que le lendemain matin, faire au Sénat l'exposé des idées concrétisées dans la déclaration qu'il vient de lire, et estime, en conséquence, que le Sénat pourrait continuer son ordre du jour tel qu'il avait été prévu lors de la dernière séance, p. 324. — M. le président fait également une proposition en ce qui concerne les deux projets qui viennent d'être annoncés par le premier ministre, p. 324. — Voyez pour ces deux projets rubrique : Finances : 1° Pouvoirs spéciaux; 2° Dévaluation du franc belge.

M. Vinck demande que le lendemain, après l'exposé du premier ministre, M. le président veuille bien suspendre la séance afin de permettre aux groupes de se réunir, M. le baron de Dorlodot estime que l'on pourrait immédiatement suspendre la séance pour une réunion des groupes, M. Moyersoen résume la proposition de M. Vinck, appuie cette proposition et estime que le Sénat devrait, après le discours de M. van Zeeland, p. m., m. a. ét. et c. e., ne plus siéger en séance publique avant 2 heures, M. le baron de Dorlodot insiste pour que la séance soit immédiatement suspendue, p. 324. — M. le président fait diverses observations à ce sujet, observations auxquelles M. le baron de Dorlodot répond en insistant à nouveau sur sa demande, p. 324. — M. le président met aux voix la proposition de suspension immédiate de séance formulée par M. le baron de Dorlodot et cette proposition est rejetée, p. 324.

Discours de M. van Zeeland, p. m., m. a. ét. et c. e., qui fait l'exposé des idées concrétisées dans la déclaration du gouvernement, p. 333 à 338. — Interr. de MM. Volckaert, François, p. 334, 336.

A la proposition de M. le président, le Sénat décide de ne procéder qu'à une discussion d'ensemble sur la déclaration du gouvernement, sur le projet de loi prorogeant et complétant les lois des 31 juillet et 7 décembre 1934 et 15 mars 1935

**Politique du gouvernement. Discussion de la déclaration du nouveau gouvernement présidé par M. van Zeeland (suite)**

*attribuant au Roi certains pouvoirs en vue du redressement économique et financier et à l'abaissement des charges publiques et sur le projet de loi monétaire, p. 339.*

Voyez pour l'annonce de la transmission des deux projets par la Chambre pour le dépôt du rapport par M. Moyersoen, comme pour la lecture de ce rapport, la rubrique : Finances : Dévaluation du franc belge, et la rubrique : Pouvoirs spéciaux.

*Discussion générale des trois objets :*

Discours de M. Barnich (qui commence par faire remarquer que le débat qui va s'ouvrir au parlement peut être considéré comme le plus grave de tous ceux qui se sont déroulés depuis la guerre, puis pose la question des responsabilités et développe les arguments pour lesquels il a confiance en M. van Zeeland et exprime le vœu qu'il se trouve au Sénat pour le plus grand bien du pays la même majorité démocratique qui s'est dégagée la veille à la Chambre), p. 339 à 341.

M. le président fait à ce moment remarquer qu'il y a 18 orateurs inscrits et tout en se défendant de vouloir réduire le droit des sénateurs d'exprimer leur avis, les prie de développer cet avis aussi succinctement que possible, p. 341.

*Reprise de l'ensemble du débat :*

Discours de M. Segers (qui explique comment, en ce qui concerne la composition du nouveau ministère, beaucoup de ses amis et lui-même sont obligés de demeurer dans l'expectative, puis développe les motifs pour lesquels il estime que le pays se trouve amené à la solution proposée par M. van Zeeland, qui est le moindre mal, mais formule les réserves sous lesquelles il accepte), Arm. Huysmans (qui déclare avoir scruté le problème posé et déclare que c'est en pleine conscience de son devoir de mandataire de la nation et en dehors de toute question de parti qu'il lui est impossible d'apporter son adhésion au programme du nouveau gouvernement), le baron de Dorlodot (qui développe les motifs pour lesquels il demande à l'assemblée de l'aider à renverser le gouvernement qui vient d'être constitué), Wauters (qui développe les motifs pour lesquels la gauche socialiste apporte au nouveau gouvernement son appui unanime et sans réserve), Ingenbleek (qui déclare que lorsqu'il a appris que le gouvernement présidé par M. van Zeeland envisageait la dévaluation du franc, il a été à la fois surpris et indigné, mais que se souvenant que M. van Zeeland partageait précédemment ses idées et après avoir examiné la situation, il lui accorde sa confiance pour réaliser l'œuvre de salut public qu'il va entreprendre avec un courage et une abnégation dont il est impressionné), le vicomte Berryer (qui indique à la Haute Assemblée pourquoi il donne avec confiance son vote d'approbation au cabinet présidé par M. van Zeeland), Rolin (qui déclare s'en référer au discours que vient de prononcer M. Wauters, mais tient pourtant à expliquer aux hésitants pourquoi il estime que quelle que soit l'opinion politique de ceux-ci, ils doivent, toute réflexion faite, apporter au nouveau gouvernement le suffrage qu'il demande), Forthomme (qui déclare que, au point de vue de sa composition, comme au point de vue de son programme économique, il fait confiance au nouveau gouvernement, mais que, au point de vue financier, il doit faire des réserves, développe les arguments à l'appui de son opinion et demande au gouvernement de le rassurer, lui et certains de ses amis, qui comme lui attendent cette réponse avant de se prononcer définitivement), Lindekens (qui fait le procès du gouvernement présidé par M. van Zeeland et termine en déclarant que lui et ses amis estiment que la politique de parti est incapable de sauver la Flandre et qu'il est impossible que l'injustice faite à la Flandre par le sabotage des lois sur l'emploi des langues perdure encore), p. 339 à 356. — Interr. de MM. Moyersoen, rapp., Van Overbergh, Rolin, Arm. Huysmans, Van Fleteren, le baron de Dorlodot, Orban, Bologne, Ronvaux, le chevalier Dessain, Clesse, Dierckx, le vicomte Berryer, de Selys Longchamps, Segers, p. 342 à 354.

Motion d'ordre de M. Lebon qui, à l'occasion du discours de M. Lindekens, tient à faire part au Sénat des motifs pour lesquels les sénateurs flamands avaient décidé de donner leur appui au gouvernement et déclare qu'il lui a été promis par MM. le premier ministre et par le ministre de la justice que le projet de loi sur le régime linguistique en matière judiciaire serait voté malgré les pouvoirs spéciaux et que le gouvernement soutiendrait le texte approuvé par la Chambre des représentants, p. 356. — M. Lindekens prend acte de la déclaration de M. Lebon et A. Orban marque son approbation, p. 356.

*Reprise de l'ensemble du débat :*

Discours de MM. Waucquez (qui défend un point de vue voisin de celui développé par M. Forthomme, mais se déclare plus adversaire que lui du programme du gouvernement et développe les motifs pour lesquels il ne pourra pas assurer son vote au cabinet van Zeeland), p. 356 à 358. — Interr. de MM. van Zeeland, p. m., m. a. ét. et c. e., le comte de la Barre d'Erquelinnes, le baron de Dorlodot, Huisman Van den Nest, Rolin, p. 357, 358.

**Politique du gouvernement. Discussion de la déclaration du nouveau gouvernement présidé par M. van Zeeland (pouvoirs spéciaux et dévaluation du franc belge) (suite)**

Motion d'ordre de M. Van Roosbroeck, qui propose de limiter le temps de parole à dix minutes, p. 358. — M. le président Lippens appuie la motion de M. Van Roosbroeck, estimant que si une limitation n'est pas décidée, le débat se prolongera encore plusieurs heures; M. le baron de Moffarts proteste contre la limitation, estimant qu'il faut laisser aux sénateurs le temps de motiver leur vote sur les questions essentielles; M. Rolin attire l'attention de l'assemblée sur l'effort véritablement surhumain que l'on a demandé aux membres du gouvernement qui ont siégé toute la nuit à la Chambre et qui siègent au Sénat depuis 10 heures du matin et estime dans ces conditions, étant donné les travaux qui attendent les nouveaux ministres, que le Sénat ne peut les retenir plus longtemps en séance qu'il n'est strictement nécessaire, M. Segers propose de limiter le temps de parole à cinq minutes, p. 358. — Observations de MM. le baron de Dorlodot et Rolin, p. 358. — La proposition de M. Segers est admise, mais avec tolérance jusqu'à dix minutes, p. 358.

*Reprise de l'ensemble du débat :*

Discours de MM. F. Demets (qui justifie brièvement le vote affirmatif qu'il émettra, obéissant à des considérations plus élevées qu'à ses sentiments personnels qui sont nettement hostiles à la dévaluation), François (qui annonce qu'il donnera sa confiance au gouvernement, croyant ainsi répondre au désir de ses mandants et sans être partisan de la dévaluation qu'il considère pourtant comme inévitable), Carnoy (qui estime que l'on a attaché trop d'importance à la dévaluation qui est devenue un fait, puis développe dans un autre ordre d'idées les motifs pour lesquels il est partisan de la dévaluation et pour lesquels il donnera sa confiance au gouvernement van Zeeland), le baron de Moffarts (qui motive son opposition, critique la composition du nouveau cabinet et surtout l'absence des Wallons dans son sein, en regrettant notamment le départ de M. Pierlot, puis demande des éclaircissements sur la question du contingentement et espère que dans la question du notariat, l'on n'oubliera pas les intérêts de l'agriculture), Hanquet (qui justifie son abstention et celle d'un certain nombre de ses amis et critique particulièrement la dévaluation), Crockaert (qui déclare qu'il votera les pleins pouvoirs, le gouvernement qui vient d'être formé ayant déclaré le péril national), le baron du Four (qui pose une question au ministre relativement à la question des impôts après la dévaluation du belga), le comte de la Barre d'Erquelines (qui développe les motifs pour lesquels il ne peut accepter de partager les responsabilités du gouvernement), le comte de Brouchoven de Bergeyck (qui ne voulant pas prendre position contre la volonté énergique du gouvernement de sauver le pays, mais étant pourtant adversaire absolu de la dévaluation, déclare qu'il s'abstiendra), Mullie (qui annonce que le discours persuasif de M. van Zeeland l'a amené à donner sa confiance au nouveau gouvernement, mais exprime l'espoir que l'esprit et la lettre de la déclaration ministérielle seront appliqués d'une façon favorable à l'agriculture), 358 à 362. — M. de Sélys Longchamps déclare renoncer à la parole, p. 358. — Interr. de MM. Van Fleteren Wauters, Mullie, p. 359, 360. — Discours de M. van Zeeland, p. m., m. a. ét. et m. c. e., qui répond aux discours qui ont été prononcés, p. 362 à 365. — Interr. de MM. Arm. Huysmans, Van Overbergh, Vinck, p. 362, 363.

M. le président déclare close la discussion générale et le Sénat procède au vote des articles et de l'ensemble des deux projets joints à cette discussion, et ces projets sont successivement adoptés, p. 365 à 368.

Voyez à nouveau la rubrique Finances : Dévaluation du franc belge et Pouvoirs spéciaux.

M. Vinck déclare que l'assemblée félicite son président de la manière dont il a présidé ces longs débats, p. 368.

**Postes.**

UNION POSTALE UNIVERSELLE. — V. Affaires étrangères : Postes.

**Pouvoirs spéciaux.**

*Prorogation et extension de la loi du 31-7-34 (sous le ministère présidé par M. Theunis). — Projet de loi prorogeant et complétant les dispositions de la loi du 31 juillet 1934 attribuant au Roi certains pouvoirs en vue du redressement économique et financier et de l'abaissement des charges publiques.*

Doc. — N° 8. Projet transmis par la Chambre des représentants.  
N° 11. Rapport de M. Moyersoen.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 5 décembre 1934, p. 36. — Le projet est renvoyé aux commissions réunies des finances et de la justice.

M. Moyersoen dépose le rapport sur ce projet de loi et demande à pouvoir donner lecture de son rapport, vu l'urgence du projet, p. 36. — L'urgence est déclarée et M. Moyersoen donne lecture de son rapport, p. 36.

**Pouvoirs spéciaux. Prorogation et extension de la loi du 31 juillet 1934 (sous le ministère présidé par M. Theunis) (suite)***Discussion générale.*

Discours de MM. Rolin (qui indique les motifs de l'opposition de son groupe non seulement au gouvernement, mais au principe des pleins pouvoirs), Bovesse, m. j. (qui répond à M. Rolin et estime que celui-ci vient dans son discours de démontrer la légalité des arrêtés-lois et leur opportunité), p. 37 à 42. — Interr. de MM. Bovesse, m. j., Van Fleteren, Van Belle, Wauters, Rolin, Volckaert, Moyersoen, Lebon, Ronvaux, p. 37 à 42.

M. le président Lippens prévient à ce moment le Sénat qu'il y a encore cinq orateurs inscrits et rappelle que le Sénat doit encore examiner deux autres projets qui ont le même caractère d'urgence que celui en discussion, M. le président orie donc les membres du Sénat de réduire le plus possible le nombre des interruptions et les orateurs d'exposer aussi succinctement qu'ils le pourront leur manière de voir, p. 42. — M. Van Belle fait diverses observations et estime, plusieurs orateurs étant inscrits sur les deux autres projets dont M. le président vient de faire remarquer l'urgence, qu'il sera impossible de terminer pendant la séance en cours, p. 42. — M. le président fait remarquer que l'urgence oblige le Sénat à en finir rapidement, les convenances personnelles de chacun devant être sacrifiées à l'intérêt supérieur de l'Etat, p. 42. — Sous certaines réserves et en demandant la limitation du nombre d'orateurs et du temps de parole, M. Van Belle déclare admettre que l'on termine les trois projets pendant la séance en cours, p. 42. — M. Segers fait appel à la courtoisie de ses collègues et demande la limitation du temps de parole à dix minutes, p. 42. — La proposition de M. Segers est unanimement admise, p. 42.

*Reprise de la discussion.*

Discours de MM. Van Berckelaer (qui saisit cette occasion pour parler des abus qui existent dans l'industrie diamantaire), Hicquet (qui annonce que la gauche libérale sera unanime à voter le projet en discussion, comme elle a été unanime à donner sa confiance au gouvernement, puis développe les motifs pour lesquels son groupe se rallie à l'avis de la commission qui propose au Sénat l'adoption du projet), le baron de Dorlodot (qui pose deux questions au gouvernement au sujet du nouvel emprunt conclu en Hollande), p. 42 à 44. — Pendant le discours de M. Van Berckelaer, M. le président lui fait remarquer qu'il dépasse son temps de parole, p. 43. — M. Gutt, m. f., répond aux questions de M. le baron de Dorlodot, p. 44. — Observations de M. le baron de Dorlodot en réponse à M. Gutt, m. f., p. 44. — Discours de MM. De Bruyn (qui défend les intérêts du personnel de l'Etat très ému des nouvelles diminutions de salaire qui ont été annoncées), Lindekens (qui fait une déclaration de principe au nom des démocrates nationalistes flamands), p. 44.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 44, 45.

M. le président demande s'il ne serait pas opportun de ne voter sur le projet dont on vient de terminer l'examen qu'à la fin de la séance au moment où les deux autres projets urgents qui vont être examinés pourront également être soumis au vote, p. 45. — M. Volckaert propose de ne voter qu'à la fin de la séance et la proposition de M. Volckaert est admise, p. 45.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 86 voix contre 55 et 3 abstentions, p. 55 (6 décembre 1935). — Se sont abstenus : MM. Crockaert, le baron de Dorlodot et Lindekens, p. 55. — Le projet est soumis à la sanction royale.

*Production et commerce du charbon. — Projet de loi complétant les dispositions de la loi du 31 juillet 1934 attribuant au Roi certains pouvoirs en vue du redressement économique et financier et de l'abaissement des charges publiques.*

Doc. — N° 10. Projet transmis par la Chambre des représentants.  
N° 14. Rapport de M. Henricot.

V. pour l'examen aux *Annales* la rubrique : Commerce et industrie : Charbons : Houilles, etc.

*Nouvelle prorogation (sous le ministère présidé par M. Theunis). — Projet de loi portant prorogation des lois du 31 juillet et du 7 décembre 1934, attribuant au Roi certains pouvoirs en vue du redressement économique et financier et de l'abaissement des charges publiques.*

Doc. — N° 71. Rapport de M. Moyersoen.

Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 13 mars 1935, p. 275. — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Dépôt du rapport par M. Moyersoen, p. 299 (14 mars 1935). — M. Moyersoen, rapp., demande l'urgence; l'urgence est déclarée et M. Moyersoen donne lecture, en français et en flamand, de son rapport, p. 299.

**Pouvoirs spéciaux. Nouvelle prorogation (sous le ministère présidé par M. Theunis) (suite)**

Au moment d'ouvrir la discussion générale M. le président rappelle au Sénat que la discussion doit être terminée pendant la séance en cours et aboutir à une décision étant donné l'obligation dans laquelle le gouvernement peut se trouver de prendre certaines mesures pour des raisons impérieuses, M. le président prie donc MM. les sénateurs d'être à la fois clairs et concis, p. 299, 300.

*Discussion générale :*

Discours de MM. Dens (qui se borne à faire au nom de la gauche libérale, une courte déclaration afin d'annoncer que, tout en n'étant pas personnellement favorable aux pouvoirs spéciaux, lui et son groupe émettront un vote affirmatif, devant ce qu'ils considèrent comme une impérieuse nécessité, M. Dens traite notamment, dans sa déclaration, la question de la déflation), Vinck (qui critique l'usage fait des pleins pouvoirs accordés précédemment et termine en estimant que le cabinet de Broqueville, démissionnaire quelque temps auparavant, n'ayant pas fait rapport sur l'emploi des pouvoirs qui lui avait été accordés, il serait bon de consulter l'opinion publique à ce sujet), p. 300 à 302. — Interruptions de MM. Van Fleteren, Bologne, Clesse, Renard, Nolf, Rorvaux, Quinchon, Bernard, Moyersoën, rapp., Bossuyt, Beauquin, Van Overbergh, p. 300 à 302.

Avant de donner la parole au prochain orateur inscrit, M. le président prie la Haute Assemblée de ne pas interrompre, particulièrement les orateurs mandatés, qui ont à exposer les vues générales de leur parti, et demande que l'on fasse effort pour conserver au Sénat son prestige, p. 302.

*Reprise du débat :*

Discours de MM. Segers (qui déclare que la droite sénatoriale votera la prorogation, indique le motif de cette attitude et termine en rendant un hommage spécial au premier ministre et en déclarant que l'on doit se grouper autour de lui pour sauver le pays), Dierckx (qui, bien que adversaire des longs discours dans les circonstances où l'on se trouve, tient à motiver son vote affirmatif et sa confiance en la droiture, le courage et l'activité de M. Theunis, p. m.), le baron de Moffarts (qui, tout en formulant des réserves et en annonçant que s'il n'écouterait que ses préférences il voterait contre le projet, estimant que le pouvoir législatif ne doit pas tout abandonner à l'exécutif, déclare qu'il votera le projet pour trois motifs : 1° parce qu'il estime que le gouvernement doit pouvoir corriger certaines parties des arrêtés qu'il a pris; 2° parce que il fait de la discipline de parti; 3° parce qu'il a confiance dans le premier ministre, M. Theunis), Coole (qui développe les motifs pour lesquels, lui, et ses amis, n'ont plus confiance dans les promesses du gouvernement, celui-ci n'ayant pas tenu celles qu'il avait faites et termine en déclarant qu'il leur sera impossible de voter la prorogation demandée), Catteau (qui fait remarquer que les Chambres ayant siégé pendant la période des pouvoirs spéciaux, les membres des deux assemblées avaient le droit d'interpeller, mais que dès le premier arrêté qui a été pris en vertu des derniers pleins pouvoirs l'insuffisance des pouvoirs accordés a été démontrée, puis fait encore diverses observations concernant les crédits accordés et termine en demandant au gouvernement de développer davantage ces crédits), p. 302 à 308. — Interruptions de MM. Van Fleteren, Volckaert, Wauters, Renard, Vinck, le baron de Dorlodot, Ronvaux, Moyersoën, rapp., Rubbens, m. t. p. s., Van Eyndonck, Van Berckelaer, Orban, Longville, p. 302 à 308.

Avant de donner la parole à M. Theunis, p. m., M. le président Lippens fait remarquer à l'assemblée que la discussion porte exclusivement sur la question de la prorogation des pouvoirs spéciaux et que l'on ne devrait pas se livrer à des divagations pour examiner en particulier les arrêtés-lois, ceci devant venir en discussion plus tard, p. 308.

Discours de M. Theunis, p. m. (qui répond brièvement aux observations présentées), p. 308 à 311. — Interruptions de MM. Bologne, Van Isacker, m. a. éc., et m. t. p. s., Van Fleteren, Rolin, Vinck, Beauquin, Moyersoën, rapp., Van Overbergh, p. 309, 310. — Discours de M. Van Berckelaer qui critique particulièrement l'arrêté-loi introduisant le travail forcé pour l'obtention de l'allocation de chômage et demande que l'on organise un référendum pour être éclairé à ce sujet, p. 311. — Interruption de M. Rubbens, m. t. p. s., p. 311.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 312.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 83 voix contre 51 et 4 abstentions, p. 312 (14 mars 1935). — Se sont abstenus : MM. Crokaert, Croquet, le baron de Dorlodot et Hebbinckhuys, p. 313. — Le projet est soumis à la sanction royale.

**Pouvoirs spéciaux (suite)**

*Nouvelle prorogation sous le nouveau cabinet présidé par M. van Zeeland. — Projet de loi prorogeant et complétant les lois des 31 juillet, 7 décembre 1934 et 15 mars 1935, attribuant au Roi certains pouvoirs en vue du redressement économique et financier et de l'abaissement des charges publiques.*

Doc. — N° 83. Projet du gouvernement.

N° 84. Rapport de M. Moyersoën.

Ann. — Le dépôt de ce projet est annoncé par M. van Zeeland, premier ministre, au cours de la lecture de sa déclaration sur la politique du nouveau gouvernement qu'il préside, p. 320, 321.

Après la lecture de la déclaration, M. le baron de Moffarts propose, ce projet contenant d'autres choses que des questions financières, de nommer une commission spéciale pour son examen, qui serait composée des membres de la commission de la justice et de ceux de la commission des finances, p. 324. — M. le président soumet au Sénat la proposition de M. le baron de Moffarts et cette proposition est admise, p. 324. — M. le président prie les présidents de ces commissions de réunir leurs commissions encore ce même jour et le Sénat marque son assentiment, p. 324. — M. Hymans, m. c. m., estime que le projet relatif aux pouvoirs spéciaux et le projet monétaire forment un tout et qu'il serait par conséquent préférable de confier l'étude des deux projets à une même commission, p. 324. — M. le président soumet cette suggestion à l'assemblée, qui marque son accord, p. 324.

Annonce de la transmission de ce projet de loi par la Chambre, p. 332.

Dépôt par M. Moyersoën du rapport sur ce projet ainsi que sur le projet de loi monétaire, p. 333 (30 mars 1935).

M. le président croit répondre au désir de la Haute Assemblée en priant M. Moyersoën de donner lecture de son rapport et M. Moyersoën donne lecture, en français et en flamand, du rapport sur les deux projets, rapport qui conclut à l'adoption des projets, p. 338.

La discussion générale du projet sur les nouveaux pouvoirs spéciaux est, à la proposition de M. le président, jointe à celle de la déclaration du gouvernement et à celle du projet de loi monétaire, p. 339. — V. donc pour la discussion, la rubrique : Politique du gouvernement : Nouveau gouvernement formé le 25 mars 1935 sous la présidence de M. van Zeeland.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 365, 366. — Il est procédé au vote sur ce projet de loi et sur le projet monétaire par un seul appel nominal, p. 366.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 110 voix contre 20 (MM. Carpentier, Catteau, Coenen, le baron de Dorlodot, le comte de la Barre d'Erquelinnes, le baron de Moffarts, Dens, Dierckx, le baron du Four, Gillon, Godding, Huisman Van den Nest, Arm. Huysmans, Leyniers, Mahieu, le baron Meyers, Misson, Van Coillie, Vandewiele et Waucquez) et 19 abstentions, p. 367 (30 mars 1935). — Se sont abstenus : MM. Beauquin, Becelaere, Bossuyt, Criquelion, Croquet, Cuelenaere, Debersé, le comte de Brouchoven de Bergeycq, le baron Delvaux de Fenffe, Deponthieu, de Spot, le baron Gillès de de Pélichy, Hanquet, Lammertyn, Nihoul, J. Rutten, le vicomte Simonis, Van Overbergh et le baron van Zuylen, p. 367, 368. — Le projet est soumis à la sanction royale.

M. Vinck déclare que l'assemblée félicite son président de la manière dont il a présidé ces longs débats, p. 368.

*Projet relatif au charbon. — V. pour ce projet la rubrique : Commerce et travail : Charbons.*

*Réorganisation et bon fonctionnement des entreprises auxquelles s'applique la loi du 7 décembre 1934. — V. Finances : Petite épargne.*

**Président du Sénat.**

Ann. — M. Lippens est élu président du Sénat, p. 3.

M. Lippens prononce un discours en prenant possession du fauteuil de la présidence, p. 4.

MM. Vinck, Van Overbergh et le baron d'Huart sont élus, par acclamations, premier, deuxième et troisième vice-présidents du Sénat, p. 4.

Annonce le décès de M. De Graeve, sénateur de Gand et Eecloo, et prononce un discours à cette occasion, p. 4, 5.

Rend hommage à la mémoire de S. M. le Roi Alexandre de Yougoslavie et de MM. Barthou et Poincaré, puis donne lecture au Sénat des télégrammes échangés entre le Sénat belge, d'une part, et les Sénats yougoslave et français, d'autre part, à l'occasion du deuil qui a frappé les nations amies, p. 5.

## Président du Sénat (suite)

Naissance de S. A. R. la Princesse Maria-Pia : Donne lecture au Sénat des télégrammes de félicitations qu'il a adressés à LL. AA. RR. le prince et la princesse de Piémont et à S. M. la Reine Elisabeth, ainsi que des télégrammes de remerciements qui lui ont été adressés à cette occasion, p. 6.

Travaux du Sénat : Fait une communication au sujet du dépôt des budgets et de l'ensemble des travaux du Sénat; prie notamment les commissions de se constituer et de se réunir afin d'examiner, sans plus de retard, l'arriéré restant soumis à leur examen; indique les deux seuls objets en état d'être discutés en séance publique puis, venant d'apprendre la démission du gouvernement, propose au Sénat de ajourner jusqu'à convocation ultérieure, p. 8.

Déclaration du gouvernement : Cabinet présidé par M. Theunis. Estime que, suivant l'usage, la déclaration sera discutée au Sénat immédiatement après la discussion à la Chambre; propose de fixer cette discussion au jeudi ou éventuellement au vendredi suivant; estime que le Sénat doit sacrifier ses intérêts particuliers à l'intérêt supérieur du pays, et, au prix d'une prolongation de séance, décider que la discussion sur la déclaration gouvernementale sera terminée en une séance, p. 12. — Avant de donner la parole au prochain orateur inscrit, rappelle que le Sénat a décidé de terminer en une séance la discussion sur la déclaration; prie, en conséquence, les membres de la Haute Assemblée d'être attentifs à la discussion, p. 16. — Fait remarquer qu'il y a encore 9 orateurs inscrits et déclare que dans le cas où le Sénat le désirerait, il est à sa disposition pour clore la discussion, p. 24. — Demande si le Sénat désire limiter le temps de parole, p. 24.

Fixation de l'ordre du jour : A la fin de la séance du 30 novembre, propose de fixer la prochaine séance au mercredi 5 décembre, puis se rallie à la proposition de M. Volckaert tendant à la fixer au jeudi 6, p. 34.

Projet de loi concernant les pouvoirs spéciaux (ministère Theunis). Discussion générale. Prévient le Sénat qu'il y a encore cinq orateurs inscrits et rappelle que le Sénat doit encore examiner deux autres projets qui ont le même caractère d'urgence que celui en discussion; prie donc les membres du Sénat de réduire le plus possible le nombre des interruptions et prie les orateurs d'exposer aussi brièvement qu'ils le pourront leur manière de voir, p. 42. — En réponse à des observations de M. Van Belle, fait remarquer que l'urgence oblige le Sénat à en finir rapidement, les convenances personnelles de chacun devant être sacrifiées à l'intérêt supérieur de l'Etat, p. 42. — Pendant le discours de M. Van Berckelaer, lui fait remarquer qu'il dépasse son temps de parole, p. 43. — La discussion étant terminée, demande s'il ne serait pas opportun de ne voter sur le projet dont on vient de terminer l'examen qu'à la fin de la séance en cours, au moment où les deux autres projets urgents qui vont être examinés pourront également être soumis au vote, p. 45.

Proposition de loi fixant : a) le nombre de jours pendant lesquels les écoles primaires doivent être ouvertes; b) les dates des vacances. Fait remarquer que ce projet, qui date de plus de onze ans, a fait l'objet d'ajournements successifs; que, depuis novembre 1926, personne ne s'est plus intéressé à son sort; déclare que avant de porter cet objet à l'ordre du jour de la séance en cours, il a consulté M. le ministre de l'Instruction publique et que celui-ci a estimé que le projet doit disparaître, les dispositions qu'il contient faisant à ce moment l'objet d'un examen par la commission parlementaire scolaire; estime pourtant que, ce projet ayant été transmis par la Chambre, il ne voit qu'un moyen de donner satisfaction au gouvernement, c'est de rejeter l'article unique, p. 64.

Proposition de loi portant réorganisation de l'inspection du travail. M. Van Belle demandant la parole, lui fait remarquer que la discussion est close, p. 71. — Fait diverses observations, mais accorde la parole à M. Van Belle, p. 72.

Projet de loi établissant de nouvelles mesures pour réprimer la fraude en matière de douanes et d'accises. Au moment où ce projet vient à l'ordre du jour, rappelle que le rapport de M. Mullie constate que les dispositions de ce projet ont fait l'objet d'un arrêté royal publié le 22 août 1934 et pris en vertu des pouvoirs spéciaux; fait remarquer que la commission estime, en conséquence, que ce projet peut être biffé de l'ordre du jour, p. 75.

Projet de loi décrétant diverses mesures destinées à assurer le fonctionnement des services des recettes et des dépenses. Déclare qu'il est évident que le Sénat est unanime à estimer qu'il doit défendre ses prérogatives en matière de contrôle et que le pouvoir exécutif doit soumettre les budgets en temps opportun au parlement, ainsi que plusieurs membres l'ont fait remarquer; estime cependant qu'il est inutile de prolonger un débat sur cette question, étant donné qu'il est incontestable que l'on se trouve devant une situation exceptionnelle et que l'on ne peut exiger du gouvernement plus qu'il n'a fait depuis le peu de temps qu'il a pris le pouvoir, p. 92.

Anniversaire du décès de S. M. le Roi Albert. Rend un hommage ému à la mémoire de S. M. le Roi Albert et donne lecture au Sénat de la lettre que lui a adressée M. le Grand-Maréchal

## Président du Sénat (suite)

de la Cour, de la part de S. M. la Reine Elisabeth et de LL. MM. le Roi et la Reine, en remerciement pour les fleurs déposées, au nom du Sénat, à la crypte royale de Laeken, p. 111.

Annonce au Sénat le décès de M. Nens, gouverneur provincial du Brabant, donne lecture du télégramme qu'il a adressé à la députation permanente; propose au Sénat de charger son bureau d'adresser les condoléances de l'assemblée à la famille du défunt, p. 112, 113.

Fixation de l'ordre du jour : Au début de la séance du 26 février, à la reprise des travaux du Sénat, fait une communication à l'assemblée au sujet de l'organisation des travaux du Sénat. Propose d'admettre les règles établies l'année précédente pour la discussion des budgets : orateurs mandatés : deux par groupe; limitation du temps de parole pour les autres orateurs, afin d'arriver à voter avant Pâques les vingt budgets qui doivent être examinés; propose encore que le Sénat tienne cinq séances par semaine, deux le matin, mercredi et jeudi, et trois de l'après-midi : mardi, mercredi et jeudi. Déclare encore que, sauf exception et cas d'urgence, les interpellations seraient jointes aux budgets; termine en rappelant aux sénateurs qu'il a fait distribuer le tableau arrêté par le bureau avec les différents chefs de groupe et fait appel à la bonne volonté des sénateurs, p. 114.

Interpellations : Déclare que, sauf exception ou urgence, les interpellations devront être jointes aux budgets des ministres en cause, p. 114.

Projet de loi modifiant l'article 16, alinéa 4, de la loi organique de l'enseignement primaire. Discussion générale. M. Rutten protestant parce que ce projet ne devait venir en discussion qu'après tous les budgets, déclare que l'on a voulu profiter de la présence du ministre de l'Instruction publique, p. 120.

Projet de loi modifiant la loi du 21 juillet 1924 assurant la réintégration ou l'admission des Belges mobilisés, mutilés, combattants, etc., dans les fonctions et emplois publics. Au moment où la discussion de ce projet vient en ordre utile, annonce que la commission de l'intérieur propose au Sénat de ne pas adopter ce projet qui est devenu sans objet, le but qu'il vise étant atteint depuis plusieurs années, p. 122.

Suspension de séance : Au début de la séance du 27 février, certains projets intéressant la défense nationale venant en ordre utile, s'excuse auprès de M. Devèze, m. d. n., du peu de membres présents, p. 132. — Déférant au désir du ministre, suspend la séance pendant un quart d'heure, p. 132.

Budget de la défense nationale pour 1935. Discussion générale. M. Renard proposant, par suite de l'absence imprévue de MM. Rolin et Bologne, de remettre à une prochaine séance la suite du débat, estime qu'il est de l'intérêt de l'assemblée de ne pas faire perdurer la discussion; fait remarquer qu'il n'y a plus d'orateurs inscrits dans la discussion générale et déclare que, dans ces conditions, il est obligé de clore ce débat et de faire procéder à l'examen des articles; rappelle qu'il est toujours permis de prendre la parole sur l'un ou l'autre article, p. 143.

Budget de la gendarmerie pour 1935. Annonce que, le budget de la défense nationale ayant été terminé plus tôt qu'on ne le croyait, le Sénat va immédiatement passer à l'examen du budget de la gendarmerie, afin d'épuiser l'ordre du jour et de pouvoir s'ajourner au mardi suivant, p. 143. — A la suite d'observations de M. Disière, tient à faire remarquer que, comme M. Disière, il a été surpris par l'absence des orateurs inscrits dans le budget de la défense nationale et demande si le Sénat est d'accord pour aborder immédiatement l'examen du budget de la gendarmerie, p. 143.

Fixation de l'ordre du jour : Au cours de la séance du mardi 5 mars, rappelle les décisions prises et rappelle également à l'assemblée qu'elle tiendra une séance le lendemain matin, p. 163.

Budget de l'agriculture et des classes moyennes pour 1935. Discussion générale. M. Clesse demandant si la discussion du budget pourra se terminer ce jour-là, déclare que le ministre lui a exprimé le désir de parler le lendemain matin; que le rapporteur, M. Limage, souffre de la gorge; puis fait remarquer que plusieurs orateurs étant encore inscrits, le débat sera certainement encore poursuivi le lendemain matin, mais prie les prochains orateurs inscrits de prendre encore la parole, afin que, en tout état de cause, le débat puisse être terminé le lendemain matin, p. 180. — Les orateurs déclarant préférer prendre la parole le lendemain matin, déclare, dans ce cas, qu'il ne lui reste qu'à lever la séance, p. 180. — Reprise du débat. Pendant le discours de M. Clesse, lui fait remarquer qu'il a déjà dépassé son temps de parole, n'étant pas mandaté par son parti, p. 182. — A la suite des protestations de M. Clesse, déclare qu'il a veillé strictement à ce qu'aucun orateur non mandaté ne dépasse les dix minutes qui lui sont assignées en vertu de la décision prise par le Sénat et fait remarquer qu'il ne peut montrer aucune partialité pour l'un ou l'autre sénateur; prie en conséquence M. Clesse de conclure, p. 182, 183. — Répète qu'il a le devoir de faire respecter les décisions qui ont été prises, p. 183.

## Président du Sénat (suite)

Projet de loi instituant des sociétés privées. A la fin de la séance du 5 mars, donne lecture d'une lettre lui adressée par M. Rolin, rapp., afin de prier les auteurs de propositions éventuelles d'amendement de les faire parvenir en temps utile au rapporteur, p. 180. — Estime que le vœu exprimé par M. Rolin est justifié et que les débats seraient grandement facilités si les membres du Sénat voulaient bien en tenir compte; propose, d'accord avec M. Rolin, rapp., de fixer la discussion au mercredi 13 courant, p. 180. — Avant d'ouvrir la discussion sur ce projet, rappelle que le texte adopté en première lecture a été soumis, conformément à l'article 54 du règlement, à la commission de la justice; que la commission, au cours de ce nouvel examen, ne s'est pas bornée à revoir les articles amendés en première lecture, mais a réexaminé la question dans son entier; que c'est un texte complètement remanié sous un nouvel intitulé qui est soumis à l'approbation du Sénat. Félicite les membres de la commission ainsi que M. Rolin, rapp., du travail qu'ils ont accompli et qui facilitera grandement l'examen en séance publique, p. 255, 256. — Rappelle encore que les votes en première lecture ont été émis par l'ancienne législature, mais estime que le Sénat, se référant à la discussion qui a eu lieu en 1932, pourrait ne pas ouvrir à nouveau une discussion générale et aborder immédiatement la discussion des articles, p. 256. — Avant de lever la séance, M. le président félicite à nouveau la commission et M. Rolin, rapp., et fait remarquer que l'examen en séance publique qui vient d'être terminé prouve combien le travail bien fait en commission est utile à l'élaboration des textes législatifs, p. 262. — Texte amendé par la Chambre : Au cours de l'avant-dernière séance de la session, le 26 juin, propose d'examiner immédiatement les articles réamendés par la Chambre; fait remarquer que personne n'est inscrit et que le rapporteur et la commission sont d'accord sur les amendements apportés au projet, p. 758. — A la demande de MM. Van Fleteren et Jos. De Clercq, admet que M. Coenen puisse faire une observation le lendemain, avant le vote, p. 758.

Procédure parlementaire : Motion d'ordre de M. Volckaert, qui proteste contre le dépôt tardif des rapports, alors que l'objet auquel ils se rapportent est inscrit à l'ordre du jour, ainsi que le fait se présente pour le budget de la justice, figurant à l'ordre du jour du lendemain; déclare estimer que les observations de M. Volckaert sont tout à fait fondées et qu'il veillera à ce que le fait ne se représente plus, p. 195.

Budget des travaux publics pour 1935. Discussion générale. Propose au Sénat de remettre au lendemain la suite de la discussion; annonce qu'il y aura une séance du matin; fait remarquer qu'il y a encore une dizaine d'orateurs inscrits et forme le vœu que le débat puisse néanmoins être terminé à la séance du matin, p. 211.

Fait part au Sénat du décès de M. le vicomte de Biolley, greffier du Sénat; prononce l'éloge funèbre du défunt et propose à l'assemblée d'adresser à sa famille les condoléances du Sénat, p. 214.

Projet de loi concernant l'emploi des langues en matière judiciaire. A la suite d'observations diverses au sujet de l'examen et du vote de ce projet, M. Bovesse, m. j., s'étonnant que le débat se poursuive après la déclaration qu'il vient de faire, tendant à ce que cette question soit résolue le plus vite possible, déclare que ce que vient de dire le ministre est parfaitement exact, mais retient du débat qui vient d'avoir lieu qu'il est urgent que la commission ne perde plus de temps en vaines discussions, puis insiste pour que celle-ci termine ses travaux le plus promptement possible, p. 224. — Avant d'ouvrir la discussion générale, fait remarquer que plusieurs de ses collègues ont annoncé leur intention de parler de l'une ou de l'autre des dispositions spéciales du projet et déclare qu'il serait désirable que ceux-ci ne prennent la parole que lors de l'examen de l'article qui fait l'objet de leur intervention; estime que le débat y gagnerait en clarté et prie les sénateurs qui désirent traiter des questions de détail de faire connaître au bureau les articles auxquels ils désirent être inscrits, p. 464. — Annonce qu'il y a encore trois orateurs inscrits dans la discussion générale et attire l'attention du Sénat sur la nécessité de voter le lendemain sur les articles et sur l'ensemble du projet; fait remarquer qu'il y a de nombreux amendements et que, par conséquent, il sera nécessaire de voter successivement sur ces amendements et sur les articles auxquels ceux-ci se rattachent; propose donc de décider que la discussion générale sera close avant que la séance en cours ne soit levée et que le Sénat se réunisse le lendemain à une heure et demie afin de terminer complètement ce jour-là en prolongeant, au besoin, la séance, p. 500. — M. Rolin émettant un doute sur la possibilité de terminer ce débat le lendemain, rappelle que, dès le commencement de la discussion des budgets, il a été entendu que le Sénat aiderait le gouvernement dans la tâche difficile que celui-ci a entreprise et dans son désir d'avoir les mains libres pour pouvoir se consacrer aux problèmes urgents dont le pays attend la solution; estime donc que le Sénat se doit de continuer l'effort déjà fait et arriver à terminer avant Pâques l'examen des budgets transmis par la Chambre; déclare que si, contrairement à ses prévisions, le

## Président du Sénat (suite)

débat en cours ne pouvait être terminé le lendemain, en prolongeant la séance, le Sénat devrait se réunir le vendredi, p. 500, 501. — Discussion des articles. Art. 3. Donne lecture de l'amendement de la commission et le met aux voix par assis et levé, p. 514. — Déclare que cet amendement est adopté, p. 514. — M. Lebon demandant l'appel nominal, déclare que le vote est acquis, mais l'on pourrait procéder à une contre-épreuve, et fait encore des observations, p. 514. — M. Lebon insistant sur sa demande, estime qu'il faut un vote qui ne soit pas discutable et demande que l'on fasse la contre-épreuve, p. 514. — Déclare que la contre-épreuve indique 44 voix pour et 51 contre, p. 514. — L'appel nominal étant réclamé à nouveau, fait des observations au sujet de l'exactitude de la contre-épreuve, p. 514. — Déclare pourtant que, dans un débat tel que celui qui est en cours, il faut éviter toute équivoque et estime, puisqu'il y a doute après l'épreuve et contre-épreuve, qu'il va être, conformément à l'article 30 du règlement, procédé à l'appel nominal, p. 514. — Art. 4. Pendant la discussion, tout en déclarant qu'il veut être très tolérant, vu l'importance du débat en cours, fait cependant des observations au sujet des nombreuses interruptions, p. 517. — A la suite d'observations au sujet du langage employé par M. Lebon, déclare qu'il n'avait pas estimé que la façon dont celui-ci s'est exprimé pouvait blesser quelqu'un et que s'il en avait jugé autrement, il serait intervenu, p. 517. — Art. 7 : Fait remarquer que l'amendement présenté par MM. Edm. Claessens et Simonis vient à disparaître, l'article 5 ayant été adopté tel qu'il avait été transmis par la Chambre, p. 523. — M. Rolin protestant contre cette décision, la maintient, le texte de l'amendement étant formel, p. 523. — Art. 9. Estime que l'amendement proposé par la commission ayant la même portée que l'amendement qui a été rejeté à l'article précédent, cet amendement vient à disparaître, p. 525. — Art. 11. Estime que les amendements de la commission viennent à tomber par suite du rejet de l'amendement qu'elle avait proposé à l'article 4, p. 526. — Art. 15. Estime que l'amendement de la commission tombe, par suite du rejet de l'amendement qu'elle avait proposé à l'article 3, p. 526. — Art. 17. Estime que le premier amendement de la commission vient à disparaître par suite des votes antérieurs, p. 527. — Art. 24. Estime que les amendements de la commission viennent à disparaître par suite des votes antérieurs, p. 529. — Art. 25. Rappelle un deuxième amendement proposé par la commission, mais estime que cet amendement vient à disparaître, p. 529. — Art. 41. Estime que l'amendement de la commission vient à disparaître par suite des votes antérieurs, p. 533. — Art. 45. Observations au sujet du texte qui doit être mis aux voix, p. 536. — Art. 45bis, proposé par la commission. Fait remarquer que cette disposition vient à disparaître, p. 536. — Demande si le Sénat est d'accord pour procéder immédiatement au second vote des articles amendés, p. 544.

Budget des transports pour 1935. Annonce que M. De Bruyn, président de la commission des transports, demande, au nom de cette commission, que le Sénat discute simultanément le budget des transports, celui des P. T. T., le projet relatif à l'emprunt de 812 millions à contracter par la S. N. C. F. B., ainsi que la proposition de loi de M. Waucquez créant une Société nationale pour l'achèvement de la jonction Nord-Midi. Estime que cette demande peut être admise, d'autant plus que les deux départements sont, à ce moment, gérés par le même ministre, M. du Bus de Warnaffe, p. 242. — Une proposition étant faite par M. Catteau en vue de disjoindre le projet relatif à la jonction, fait remarquer que l'assemblée ayant pris une décision, une décision opposée ne peut être prise à ce moment (à la fin d'une séance du matin) sur la proposition de M. Catteau, la décision antérieure ne pouvant être modifiée que par un vote et le Sénat n'étant plus en nombre, déclare, en conséquence, que le débat d'ensemble va être repris et que le Sénat prendra ultérieurement une décision en ce qui concerne la disjonction, p. 293, 294. — Pendant le discours de M. Huisman Van den Nest, au cours du débat sur l'article 1<sup>er</sup> de la proposition de loi relative à la jonction Nord-Midi, lui fait remarquer qu'il ne peut rentrer dans la discussion générale et reprendre tout le problème, p. 411. — Texte du projet de jonction transmis, amendé, par la Chambre des représentants. A l'occasion de la fixation de l'ordre du jour des dernières séances de la session, propose de discuter cet objet au cours d'une séance du matin, p. 705. — M. Digneffe protestant contre cette proposition, fait remarquer qu'il n'y a encore que deux orateurs inscrits sur cette question : MM. Catteau et Digneffe; et déclare que s'il a fait sa proposition, c'est en vue d'accélérer les travaux du Sénat, un grand nombre de ses collègues désirant voir terminer pendant la semaine en cours les travaux de la Haute Assemblée, p. 705. — M. Digneffe insistant à nouveau, déclare qu'il s'agit simplement de fixer l'ordre du jour, p. 706. — A la suite d'une protestation de M. Van Overbergh au sujet de paroles prononcées par M. Henricot, déclare qu'il n'a pas cru entendre que M. Henricot ait suspecté quelqu'un de ses collègues, car dans ce cas il serait intervenu, p. 753.

Fixation de l'ordre du jour : semaine du 2 au 12 mars. Fait diverses observations et communications au sujet des travaux

## Président du Sénat (suite)

du Sénat et rappelle l'urgence de l'examen des budgets, p. 242, 243. — A la suite d'observations de M. Volckaert, estime ces observations pertinentes, mais insiste pour que le Sénat ne se laisse pourtant pas aller à travailler d'une façon plus lente, montrant au contraire dans les circonstances difficiles dans lesquelles l'on se trouve que la Haute Assemblée est à la hauteur de sa tâche, p. 243. — Déclare que, en tout état de cause, les membres du gouvernement devant se rendre à l'étranger pour y traiter des questions importantes, le Sénat devra terminer le jeudi, en siégeant jusque n'importe quelle heure, le projet sur les pouvoirs spéciaux et consulte le Sénat sur l'admission de la suggestion de M. Van Fleteren tendant à remettre toute décision en ce qui concerne la nécessité de tenir une séance le vendredi, p. 243. — M. Bologne protestant contre la précipitation avec laquelle l'on veut faire travailler la Haute Assemblée, fait remarquer qu'il se contente de faire respecter par le Sénat les décisions prises au début de la session; que ce n'est donc pas lui qui, comme on vient de le dire, conduit le Sénat à la baguette; que, du reste, il s'en rapporte à la volonté du Sénat, p. 243. — M. Van Belle proposant à son tour de réserver toute décision, déclare se rallier volontiers à cette suggestion, tout en faisant remarquer la facilité avec laquelle le Sénat a accompli ses travaux, grâce à la bonne organisation de ceux-ci et estime que le Sénat sera d'accord pour persévérer dans ces bonnes méthodes, p. 243, 244.

Rappelle à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un greffier en remplacement de M. le vicomte de Biolley, décédé; annonce que le bureau s'est occupé de la question et propose d'être à ses fonctions M. Maes, greffier adjoint, p. 247.

Projet de loi accordant de nouveaux pleins pouvoirs (cabinet Theunis). Avant d'ouvrir la discussion générale, rappelle que la discussion doit être terminée pendant la séance en cours et aboutir à une décision, étant donné l'obligation dans laquelle le gouvernement peut se trouver de prendre certaines mesures pour des raisons impérieuses; prie donc les sénateurs d'être à la fois brefs et concis, p. 299, 300. — Avant de donner la parole au prochain orateur inscrit, prie les membres de la Haute Assemblée de ne pas interrompre, particulièrement les orateurs mandatés, qui ont à exposer les vues générales de leur parti et demande que l'on fasse effort pour conserver son prestige au Sénat, p. 302. — Pendant la discussion, et avant de donner la parole à M. Theunis, p. m., fait remarquer à l'assemblée que la discussion porte exclusivement sur la question de la prorogation des pouvoirs spéciaux et que l'on ne devrait pas se livrer à des diversions pour examiner en particulier les arrêtés-lois, ceci devant venir en discussion plus tard, p. 308.

Déclaration du nouveau gouvernement, cabinet présidé par M. van Zeeland et projet de loi monétaire. Fait remarquer que M. van Zeeland, p. m., étant appelé à une séance de la commission spéciale à la Chambre, ne pourra que le lendemain faire au Sénat l'exposé des idées concrétisées dans la déclaration qu'il vient de lire; estime, en conséquence, que le Sénat pourrait continuer son ordre du jour tel qu'il avait été prévu lors de la dernière séance, p. 324. — Fait également une proposition en ce qui concerne l'examen en commission des deux projets qui viennent d'être annoncés par M. van Zeeland (pouvoirs spéciaux et dévaluation du franc belge), p. 324. — Fait diverses observations au sujet d'une suspension éventuelle de séance, puis met cette proposition aux voix, p. 324. — La Chambre ayant décidé le renvoi aux commissions réunies de la justice et des finances, prie les présidents de ces commissions de les réunir encore ce même jour en vue de procéder à l'examen de ce projet, p. 324. — Le projet relatif aux pouvoirs spéciaux et celui concernant la question monétaire ayant été joints, à sa demande, à la discussion de la déclaration ministérielle, fait remarquer qu'il y a 18 orateurs inscrits, et tout en se défendant de vouloir réduire le droit des sénateurs d'exprimer leurs avis, les prie de les développer aussi succinctement que possible, p. 341. — Appuie une motion de M. Van Roosbroeck tendant à limiter le temps de parole à dix minutes, estimant que si une limitation n'est pas décidée le débat se prolongera encore plusieurs heures, p. 358.

Budgets financiers : discussion générale et discussion des interpellations jointes. M. le baron de Moffarts proposant de remettre la suite du débat jusqu'après le vote de confiance au nouveau gouvernement, fait diverses observations au sujet de cette proposition et fait remarquer que les orateurs mandatés ont été entendus et qu'il ne reste à entendre que des orateurs ayant des points spéciaux à exposer; que, en tout cas, le Sénat n'émettra pas de vote pendant la séance en cours, p. 325.

Fixation de l'ordre du jour : Au début de la séance de mardi 2 avril, attire l'attention sur la nécessité d'arriver à voter tous les budgets avant les vacances de Pâques et si possible d'arriver également à terminer complètement les travaux pour le 17 avril afin de permettre au nouveau gouvernement d'accomplir la tâche très difficile que le parlement vient de lui assigner en votant de nouveaux pouvoirs spéciaux, p. 370, 371. — Donne lecture du tableau de l'emploi du temps qui a été

## Président du Sénat (suite)

dressé, p. 371. — A la suite d'observations de M. Van Belle, déclare que, en effet, l'examen des budgets pourra, cette fois, être réduit au minimum et fait encore diverses observations, p. 371. — Annonce qu'il va faire distribuer à tous les sénateurs un exemplaire du tableau dont il vient de donner lecture afin que ceci facilite la tâche de l'assemblée et que les sénateurs puissent plus facilement participer aux discussions qui les intéressent le plus, p. 371.

Proposition de loi modifiant l'article 21 de la loi du 25 octobre 1919 sur le crédit professionnel. Au moment où cet objet vient en ordre utile, rappelle que la commission propose le rejet de cette proposition de loi, celle-ci faisant double emploi, à la suite de l'arrêté-loi du 13 janvier 1935, p. 436.

Examen des budgets restant à examiner : Au début de la séance de l'après-midi du 4 avril, annonce que la Chambre des représentants a décidé de faire un grand effort pour terminer avant le 11 avril l'examen des budgets qui doivent encore être transmis au Sénat; indique quels sont ces budgets; prie ensuite les commissions compétentes de se réunir d'urgence dès le mardi suivant afin que les rapports puissent être rapidement déposés et prie le Sénat de faire à son tour un effort afin que tous ces budgets soient également discutés et votés par la Haute Assemblée avant les vacances de Pâques, p. 451. — A la fin de cette même séance attire l'attention de MM. les sénateurs sur la nécessité de prendre leurs dispositions pour être libres les 15, 16 et 17 avril afin de voter les budgets qui seront transmis par la Chambre la semaine suivante et déclare que l'on siégera les matin et après-midi, p. 461. — Répond aux observations de M. Van Fleteren et déclare que le Sénat ne devra statuer sur sa proposition que la semaine suivante et que la Haute Assemblée devra également se réunir encore au mois de mai mais qu'il faut essayer de s'en tenir au programme de travaux tel qu'il a été arrêté; estime que, du reste le Sénat désire qu'il en soit ainsi, p. 461.

Pendant la séance du mardi 9 avril, rappelle les observations qu'il a faites le 4 avril au sujet des dispositions à prendre pour l'examen des budgets venant de la Chambre; estime que le projet sur l'emploi des langues en justice pourrait être terminé pendant la semaine en cours et déclare que si le programme qui a été tracé peut être réalisé, la Haute Assemblée pourrait, après s'être séparée le 17 avril pour les vacances de Pâques, ne plus se réunir que fin mai ou début juin, pour l'examen des budgets coloniaux, p. 469.

Budget de l'intérieur pour 1935. Discussion des articles. Art. 1<sup>er</sup>. Donne la parole à M. Ronvaux, et celui-ci protestant parce que la discussion générale a été close, alors qu'il était encore inscrit, déclare que c'est pour permettre à M. Ronvaux d'intervenir qu'il lui donne la parole, p. 453.

Budget des affaires économiques pour 1935 et interpellation jointe relative à l'industrie diamantaire. Discussion. Attire l'attention du ministre sur la difficulté, pour les orateurs, de faire la discrimination entre les attributions du département des affaires étrangères, des affaires économiques ou du travail et de la prévoyance sociale, vu les modifications apportées aux attributions de ces départements, exprime ensuite le vœu que les observations développées à l'occasion du budget en discussion ne soient pas présentées à nouveau pendant la discussion des autres budgets, p. 553. — Discussion des articles du tableau du budget. Art. 32. Avant de donner la parole à M. Renard, fait remarquer que celui-ci était inscrit dans la discussion générale et que cette discussion a été close en son absence; que pourtant, M. Renard étant mandaté par son groupe, il lui accorde la parole, p. 560.

Budget des affaires étrangères pour 1935. Motion d'ordre de M. Gillon, qui propose la remise de la discussion jusqu'après les vacances de Pâques : Déclare qu'il a assisté lui-même à la réunion de la commission des affaires étrangères, commence par constater qu'il y a quelques erreurs dans le rapport, puis fait remarquer qu'il est plus soucieux que qui que ce soit de la dignité du Sénat, mais qu'il est indispensable que le budget des affaires étrangères soit voté avant que le Sénat ne parte en vacances, que cette décision a été prise sur les instances du premier ministre et déclare que le premier ministre lui a dit, ainsi qu'il en a fait part à la commission, que la situation internationale exigeait la plus grande vigilance et que M. van Zeeland, p. m., m. 2. et c. e., avait le désir de conserver un contact permanent avec la commission des affaires étrangères du Sénat, après les vacances de Pâques, afin de prendre, éventuellement, avec celle-ci, les mesures que comporterait la situation, mais qu'il est nécessaire de laisser au gouvernement la possibilité de se livrer au travail considérable qu'il a entrepris. Prie donc le Sénat de maintenir l'ordre du jour tel qu'il a été fixé antérieurement, p. 583. — Motion d'ordre de M. Rolin, qui propose également la remise de la discussion jusqu'après les vacances : Fait remarquer à M. Rolin que la même proposition a déjà été faite la veille et que le Sénat a, à l'unanimité, décidé de suivre sans modification l'ordre du jour qui avait été arrêté précédemment, puis donne la parole au premier ministre, celui-ci devant quitter la séance pour aller présider un conseil des ministres et ayant demandé la parole pour faire une déclaration avant l'ouverture de la discussion générale du budget

**Président du Sénat (suite)**

des affaires étrangères, p. 636. — L'extrême gauche protestant, demande si l'on désire qu'il mette aux voix la proposition de M. Rolin tendant à remettre la discussion, p. 636. — Déclare que si le Sénat décide d'ajourner la discussion, il est inutile de retenir M. van Zeeland en séance et met aux voix la proposition de remise, p. 636.

Budget des affaires étrangères et projet de loi portant approbation des conventions avec le Grand-Duché de Luxembourg : au moment du dépôt du rapport sur le projet de loi approuvant diverses conventions entre la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg, M. Rolin, rapp., demandant l'urgence, le Sénat décide de joindre la discussion de ce projet à celle du budget des affaires étrangères, quitte à reprendre cette discussion après le vote du budget; fait remarquer que ce budget doit nécessairement être voté le lendemain pour éviter le vote de douzièmes provisoires, p. 666. — Reprise du débat sur le budget des affaires étrangères et sur le projet relatif aux conventions commerciales. Propose, à 5 heures et demie, de remettre la suite de la discussion au lendemain, et après le discours du ministre, de passer au vote sur le budget, puis à la reprise du débat sur les conventions avec le Grand-Duché, p. 672. — Déclare que la discussion générale d'ensemble sur le budget et sur les conventions est close et consulte le Sénat sur le point de savoir s'il lui convient d'aborder immédiatement les articles du budget, p. 685. — Propose de reprendre immédiatement après l'examen des articles du budget, la discussion générale des conventions avec le Grand-Duché; déclare qu'il n'y a que deux orateurs inscrits, p. 685. — Discussion des articles du budget. Art. 1<sup>er</sup>. Fait remarquer à M. le baron de Dorlodot qu'il sort de l'objet en discussion, p. 685, 686. — Art. 2. M. Rolin demandant la parole pour une motion d'ordre en réponse au baron de Dorlodot, déclare qu'un orateur ne peut être interrompu par une motion d'ordre, p. 687.

Après le vote du budget des affaires étrangères, annonce que la discussion générale des conventions va être reprise, p. 688. — A la suite de diverses observations, fait remarquer qu'il est décidé que la discussion sera continuée le mardi, que le seul point en suspens est de savoir si certains orateurs parleront avant que la séance en cours ne soit levée, ainsi que le Sénat l'avait précédemment décidé, p. 688. — Déclare, la Haute Assemblée semblant le désirer, que la suite du débat est remise au mardi suivant, p. 688.

Décès du lieutenant-général baron de Ceuninck : Rend hommage à la mémoire du lieutenant-général de Ceuninck et s'associe, au nom du Sénat, aux sentiments de regret soulevés dans le pays par le décès de ce grand soldat, p. 548.

Budget du travail et de la prévoyance sociale pour 1935. Rappelle qu'une interpellation de M. Van Belle est jointe à cette discussion, p. 612. — Discussion générale du budget et de l'interpellation de M. Van Belle relative à des violations de la loi loi des huit heures. Fait remarquer que douze orateurs ont déjà été entendus, qu'il y a encore neuf inscrits; demande donc à ceux qui doivent encore prendre la parole d'éviter, par déférence pour ceux qui doivent les écouter, de répéter exactement les mêmes observations que ceux qui les ont précédés, et les invite à être aussi concis que possible, p. 630. — La liste des orateurs étant épuisée, propose d'interrompre la discussion momentanément afin de permettre au premier ministre, ministre des affaires étrangères, de faire une déclaration qu'il comptait faire au début du budget des affaires étrangères, M. van Zeeland, p. m., m. a. ét. et c. e., étant appelé à présider un conseil des ministres et ne pouvant, en conséquence, rester en séance, p. 636.

Projet de loi déterminant les effets de la loi monétaire du 30 mars 1935 relativement à l'évaluation d'indemnités ou de dommages et intérêts. M. Soudan, m. j., demandant l'urgence, déclare que le projet figure à l'ordre du jour de la séance et propose à la Haute Assemblée d'autoriser M. J.-J. De Clercq à donner lecture du rapport de la commission, p. 636.

Annnonce au Sénat que le parlement suédois fête le 500<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation et propose d'envoyer au président de la Première Chambre du Riksdag de Suède les félicitations de l'assemblée, p. 648.

Annnonce au Sénat le décès de M. Hénault, sénateur de Liège, et prononce un discours à cette occasion, p. 648.

Fixation de l'ordre du jour : fin de la session. Indique au Sénat les projets qui ont été transmis par la Chambre, fait remarquer que, bien que l'ordre du jour soit extrêmement chargé, il ne lui a pas été possible de convoquer plus tôt le Sénat, ces projets n'ayant été transmis que tout récemment, p. 704. — Estime qu'il entrera dans les convenances du Sénat de terminer ses travaux pendant la semaine en cours et prévient l'assemblée qu'elle devra probablement tenir des séances du matin, p. 705. — M. Van Fleteren protestant contre sa proposition, fait remarquer que celle-ci a été adoptée à l'unanimité par le bureau; que six projets qui doivent être examinés par le Sénat concernant le Congo et pourront être examinés ensemble; que le but du bureau est d'aller au devant des désirs du Sénat et propose de tenir une séance le vendredi si ceci était estimé nécessaire; rappelle que tous les projets

**Président du Sénat (suite)**

seront discutés aussi longtemps qu'il le faudra et que, par conséquent, il n'y aura pas de bousculad. ainsi qu'on semble le croire; proteste contre les intentions qu'on lui prête, p. 705. — Fait remarquer que la discussion sur l'ordre du jour occupe le Sénat depuis vingt minutes, puis propose d'aborder immédiatement le premier objet à l'ordre du jour et de réserver pour le surplus toute décision pour la fin de la séance en cours, p. 705.

Projet de loi tendant à mettre à la disposition du gouvernement les crédits nécessaires pour secourir les victimes des dégâts miniers sur le territoire de la ville de Gosselies. Propose que les commissions chargées de l'examen de ce projet se réunissent d'urgence et prie M. Solau de prévenir le président de la commission de la justice, p. 704.

Projets de loi relatifs aux budgets du Congo belge et du Ruanda-Urundi. Discussion générale. Fait remarquer que, bien qu'il ne soit que quatre heures, un grand nombre de membres ont quitté la salle; déclare qu'il fait cette observation afin de répondre à celles qui ont été faites au début de la séance, au moment de la fixation de l'ordre du jour, attirant l'attention du président sur le désagrément, pour les orateurs, de parler devant un auditoire peu nombreux, p. 713. — Consulte le Sénat au sujet de la suite de la discussion et sur le point de savoir si la séance sera prolongée après cinq heures, p. 718. — Fait remarquer que, s'il a soulevé la question, c'est que la Haute Assemblée se trouve en présence d'un ordre du jour assez chargé, mais déclare que si le Sénat désire siéger encore la semaine suivante, il sera déferé à ce désir, tout en estimant que le travail doit être organisé de telle manière que l'on en accomplisse le maximum dans le minimum de temps, p. 718.

Projet de loi relatif à la fiscalité provinciale et communale. Propose de joindre la discussion générale de divers projets à la discussion de ce projet de loi, p. 776.

Ajournement du Sénat à la fin de la session : Au moment où le Sénat va se séparer, souligne la façon dont la mission qui incombe à la Haute Assemblée a été accomplie en des circonstances particulièrement difficiles; fait remarquer la dignité des débats, l'excellent travail en commission, le respect de la bonne tradition parlementaire et l'observance d'une discipline volontaire sévère que les membres se sont imposé; remercie les sénateurs de leur assiduité aux séances, parfois fort longues cependant, ainsi que de l'aide qu'ils ont apportée au président dans sa tâche, p. 802.

**Primes.** — V. Commerce et industrie : Ventes avec primes.

**Prisons.****TRAVAIL PÉNITENTIAIRE.**

*Bilan, compte des profits et pertes et rapport sur l'activité de la régie du travail pénitentiaire.*

*Ann.* — Transmis par M. le ministre de la justice, p. 11.

**Prix de vente : hausse après la dévaluation.** — V. Commerce et industrie : Prix de vente : Motion d'ordre de M. Crokaert à ce sujet.

**Procédure parlementaire.** — V. Chambres législatives : Sénat.

**Projets et propositions de loi dont le Sénat est saisi.** — V. Chambres législatives : Sénat : Listes.

**Protection contre l'alcoolisme.** — V. Alcool.

**Protection des titres d'enseignement supérieur.** — V. Enseignement : Enseignement supérieur : Titres professionnels.

**Provinces.****BRABANT.**

*Décès de M. le gouverneur Nens.*

*Ann.* — Communication de M. le président qui annonce le décès de M. Nens, gouverneur du Brabant et donne lecture du télégramme de condoléances qu'il a adressé à la députation permanente; propose au Sénat de charger le bureau d'adresser les condoléances de l'assemblée à la famille du défunt, p. 112, 113. — Assentiment du Sénat, p. 113.

**FISCALITÉ PROVINCIALE ET COMMUNALE.** — V. Impôts.

**FLANDRE ORIENTALE.**

*Intervention dans les dépenses du fonds de crise.* — V. Interpellations au nom de M. Moyersoën.

**Prud'hommes : modifications à la loi, en faveur des voyageurs de commerce.** — V. 1° Droit commercial : Contrat d'emploi. — 2° Commerce et industrie : Voyageurs et représentants de commerce.

## Q

**Questeurs du Sénat.** — V. Chambres législatives : Sénat.

## R

**Ravitaillement.** — V. Alimentation et ravitaillement.

**Recettes et dépenses : mesures en vue d'assurer le fonctionnement de ces services.** — V. 1° Finances : Mesures en vue d'assurer le fonctionnement des services des recettes et des dépenses. — 2° Budgets : Crédits provisoires.

**Recours en cassation contre les arrêts des Cours d'appel de la colonie en matière d'impôts.** — V. Colonie : Impôts directs.

**Recouvrement des impôts en 1935.** — V. Impôts : Impôts directs et indirects.

**Redressement économique et financier.** — V. Pouvoirs spéciaux.

**Régie des télégraphes et des téléphones.** — V. Télégraphes et téléphones.

**Régime fiscal des entreprises belgo-coloniales.** — V. Impôts : Impôts indirects.

**Règlement définitif de budgets.** — V. Budgets.

**Règne du Roi Albert.** — V. Roi et Famille royale : Mémorial du règne du Roi Albert.

**Réintégration dans les fonctions et emplois publics.** — V. Administrations publiques.

**Rentes de l'Etat : libre conversion.** — V. Interpellations au nom de M. le baron de Dorlodot.

**Réparation des dommages causés par les déments et les anormaux.** — V. Droit civil : Déments et anormaux.

**Représentants de commerce.** — V. 1° Droit commercial : Contrat d'emploi. — 2° Commerce et industrie : Voyageurs et représentants de commerce.

**Responsabilité civile des déments et des anormaux.** — V. Droit civil : Déments et anormaux.

**Revenus : recours en cassation contre les arrêts de la Cour d'appel du Congo belge en matière d'impôts sur les revenus.** — V. Colonie : Impôts directs.

**Roi et Famille royale.**

**ANNIVERSAIRE DU DÉCÈS DE S. M. LE ROI ALBERT.**

*Ann.* — Discours de M. le président Lippens, qui rend un hommage ému à la mémoire de S. M. le Roi Albert et donne lecture au Sénat de la lettre que lui a adressé le grand maréchal de la Cour, de la part de S. M. la Reine Elisabeth et de LL. MM. le Roi et la Reine, en remerciement pour les fleurs qui ont été déposées, au nom du Sénat, à la crypte royale de Laeken, p. 111.

**MÉMORIAL A LA MÉMOIRE DU ROI ALBERT.**

*Projet de loi concernant l'érection d'un mémorial du règne du Roi Albert.*

*Doc.* — N° 42. Projet transmis par la Chambre des représentants. N° 48. Rapport de M. G. Rutten.

*Ann.* — Transmis par la Chambre des représentants, le 14 février 1935, p. 112. — Le projet est renvoyé à la commission de l'instruction publique.

Discussion générale : Discours de MM. Pierlot, m. i., G. Rutten, rapp., le duc d'Ursel, Vinck, p. 115, 116.

SÉNAT. — TABLE DE LA SESSION ORDINAIRE 1934-1935.

**Roi et Famille royale. MÉMORIAL A LA MÉMOIRE DU ROI ALBERT. Projet de loi y relatif (suite)**

Les articles sont adoptés sans observations, p. 116, 117.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 131 membres présents, p. 119 (26 février 1935). — Le projet est soumis à la sanction royale.

**NAISSANCE DE S. A. R. LA PRINCESSE MARIA-PIA.**

*Ann.* — M. le président donne lecture au Sénat de télégrammes de félicitations qu'il a adressés, au nom du Sénat, à LL. AA. RR. le Prince et la Princesse de Piémont et à S. M. la Reine Elisabeth, à l'occasion de la naissance de la Princesse Maria-Pia, ainsi que des télégrammes de remerciements qui lui ont été adressés, n. 6.

**SÉANCES DU PARLEMENT DE CANBERRA (COMMONWEALTH D'AUSTRALIE), AU COURS DESQUELLES FUT ÉVOQUÉ LE SOUVENIR DE FEU S. M. LE ROI ALBERT.**

*Ann.* — Hommage fait à la Chambre par S. E. l'ambassadeur de la Grande-Bretagne, p. 112.

## S

**Sauvegarde de la vie humaine en mer : conventions y relatives.** — V. Affaires étrangères : Marine.

**Sauveteurs volontaires : pensions et réparation des dommages causés par les accidents du travail.** — V. Assurances sociales : Marins.

**Secours et subsides.**

**CRÉDITS EN FAVEUR DES VICTIMES DES DÉGATS MINIERES DE GOSSELIES.**

*Gosselies.* — *Projet de loi tendant à mettre à la disposition du gouvernement les crédits nécessaires pour secourir les victimes des dégâts miniers sur le territoire de la ville de Gosselies.*

*Doc.* — N° 124. Projet transmis par la Chambre des représentants.

N° 135. Rapport de M. le baron Meyers.

N° 105. Projet réamendé par la Chambre des représentants.

N° 136. Rapport de M. le baron Meyers sur le texte réamendé par la Chambre des représentants.

*Ann.* — Transmis par la Chambre des représentants, le 19 juin 1935, p. 703. — Le projet est renvoyé aux commissions réunies de la justice et des affaires économiques.

M. le président propose que ces commissions se réunissent d'urgence, M. Solau déclare qu'il en sera ainsi, et, à la demande de M. le président, se charge de prévenir M. Ligy, président de la commission de la justice, p. 704. — M. Van Belle estime que le Sénat devrait faire ce qui lui est possible pour examiner ce projet le jeudi suivant après-midi, p. 705.

Dépôt du rapport par M. le baron Meyers, p. 797. — M. le baron Meyers fait remarquer que ce projet a été adopté à l'unanimité par la commission et estime qu'il entrera dans les vues du Sénat de déclarer l'urgence, p. 797. — Le Sénat déclare unanimement l'urgence et M. le baron Meyers donne lecture de son rapport, p. 797.

*Discussion générale :*

Discours de M. Rolin (qui déclare qu'il a été frappé de constater que l'administration des mines ait pris, à deux reprises : 1° en 1917, sous l'occupation allemande; 2° au lendemain de l'armistice, des décisions autorisant l'extension de l'exploitation au dessous de la ville de Gosselies, montrant ainsi une confiance aveugle dans un procédé nouveau, s'étonne également de la défaillance financière de la société et demande que l'on prenne des mesures pour que, à l'avenir, l'Etat ne soit plus placé devant des responsabilités auxquelles il est difficile de se soustraire), p. 797, 798. — Interruptions de M. Huisman Van den Nest, p. 798.

Les articles sont adoptés sans observations, p. 798.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 97 voix contre 5 (MM. le vicomte Berryer, Crokaert, Mahieu, Smets et le baron van Zuylen), et une abstention, p. 801 (27 juin 1935). — S'est abstenu : M. le baron de Kerchove d'Exaerde, p. 801. — Le projet est soumis à la sanction royale.

**Sécurité de la Belgique.** — V. Interpellations, au nom de M. le baron de Dorlodot.

**Semaine de quarante-huit heures.** — V. Interpellations, au nom de M. Van Belle.

**Services des recettes et des dépenses.** — V. 1° Finances : Mesures en vue d'assurer le fonctionnement des services des recettes et des dépenses. — 2° Budgets : Crédits provisoires.

**Services publics en temps de guerre.** — V. Guerre : Mobilisation.

**Servitude de débroussaillage.** — V. Transports : Chemins de fer.

**Sociétés privées.** — V. Droit commercial.

**Statut des magistrats de la colonie.** — V. Colonies : Organisation judiciaire.

**Subvention au profit des veuves et orphelins du personnel subalterne de la gendarmerie.** — V. Pensions : Pensions militaires : Gendarmerie : Veuves et orphelins.

**Successions.** — V. Impôts : Impôts indirects.

**Suède.** — V. Affaires étrangères.

**Télégraphes et téléphones.**

**RÉGIE.**

*Exercice 1935-1936. — Projet de loi relatif aux comptes de prévision de la régie des télégraphes et des téléphones pour l'exercice financier 1935-1936.*

*Doc. — N° 90. — Rapport de M. de Spot.*

*Ann. — Transmis par la Chambre des représentants, le 28 février 1935, p. 164. — Le projet est renvoyé à la commission des p. t. t.*

*Dépôt du rapport par M. de Spot, p. 468 (9 avril 1935).*

*M. le président rappelle qu'une interpellation de MM. de Spot et Becelaere a été jointe à cette discussion, p. 563.*

*Discussion générale du projet de loi et discussion de l'interpellation de MM. de Spot et Becelaere au sujet de la démission imposée à M. Gilson par l'I. N. R.*

*Discours de MM. de Spot (rapporteur du projet de loi) et Becelaere, qui développent successivement leur interpellation, p. 564, 565. — Interr. de M. De Bruyn, p. 565. — Discours de M. Godding (qui se déclare être assuré d'être interprète de nombreux auditeurs des émissions de l'I. N. R. en critiquant la façon dont cet institut remplit sa mission, surtout en ce qui concerne le journal parlé, celui-ci répandant parfois dans le public des informations inexactes qui ébranlent le crédit public; estime que l'I. N. R. sort de son rôle en se substituant à la presse), De Bruyn (qui, bien qu'il ait déjà à l'occasion du budget des p. t. t. présenté certaines observations, déclare qu'il reprend la parole dans la discussion en cours afin d'exposer et d'appuyer les revendications du personnel), p. 565, 566. — Interr. de MM. Moyersoen et J.-J. De Clercq, p. 565. — Discours de M. Spaak, m. t. p. et m. p. t. t. (qui répond aux discours qui ont été prononcés ainsi qu'à l'interpellation de MM. de Spot et Becelaere), p. 566 à 569. — Interr. et observations de MM. de Spot, rapp., J.-J. De Clercq, Godding, Spreutel, F. Demets, Hicquet, de Sélys Longchamps, Renard, Ronvaux, p. 566 à 568.*

*Les articles du tableau sont adoptés sans observations, p. 569. — V. l'annexe aux Annales parlementaires de la Chambre des représentants, séance du 27 février 1935.*

*L'article unique contenant le projet de loi est également adopté sans observations, p. 569.*

*L'ensemble du projet de loi est adopté par 120 voix contre 8, p. 588 (16 avril 1935). — Le projet est soumis à la sanction royale.*

## T

**Téléphones.** — V. Télégraphes et téléphones.

**Titres d'enseignement supérieur : protection.** — V. Enseignement : Enseignement supérieur.

**Traité de Versailles : mesures à prendre en vue d'assurer le respect de la partie V.** — V. Interpellations, au nom du baron de Dorlodot.

**Traité de Versailles : violations de ce traité par l'Allemagne.** — V. Interpellations, au nom de M. le baron de Dorlodot.

**Transferts et virements.** — V. Budgets : Crédits supplémentaires, etc.

**Transports.**

**AUTOBUS ET AUTOCARS.** — V. Budgets : Budget des voies et moyens.

**CHEMINS DE FER.**

*Emprunt. — Projet de loi autorisant la Société nationale des chemins de fer belges à contracter un emprunt de 812 millions de francs.*

*Doc. — N° 64. Rapport de M. le comte de la Barre d'Erquelines.*

*Ann. — Dépôt du rapport par M. le comte de la Barre d'Erquelines, p. 227 (7 mars 1935).*

*La discussion générale de ce projet de loi est jointe à la discussion générale des budgets des transports et des p. t. t., ainsi qu'à celle de la jonction Nord-Midi. — V. donc, pour cette discussion générale, la rubrique Budgets : Budget des transports.*

*Les articles du projet de loi autorisant l'emprunt de la Société nationale des chemins de fer belges sont adoptés sans observations, p. 410.*

*L'ensemble du projet de loi est adopté par 112 voix contre 2 (MM. le baron de Moffarts et Lindekens), p. 413 (3 avril 1935). — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.*

*Jonction Nord-Midi. — Proposition de loi instituant la Société nationale pour l'achèvement de la jonction Nord-Midi.*

*Doc. — N° 53. Rapport de M. Misson sur la recevabilité de la proposition de M. Waucquez.*

*N° 55. Proposition de M. Waucquez.*

*N° 68. Rapport de M. Waucquez.*

*N° 112. Projet amendé par la Chambre des représentants.*

*N° 119. Rapport de M. Waucquez sur le texte amendé.*

*Ann. — La proposition de loi est prise en considération et renvoyée à l'examen de la commission des transports, p. 164.*

*Dépôt du rapport par M. Waucquez, p. 244 (12 mars 1935).*

*La discussion générale de cette proposition de loi est jointe à celle des budgets : des transports et des postes, télégraphes et téléphones, ainsi qu'au projet autorisant la Société nationale des Chemins de fer belges à contracter un emprunt. — Voyez pour cette discussion la rubrique : Budgets : Budget des transports pour 1935.*

*Discussion des articles de la proposition concernant la jonction :*

*Art. 1<sup>er</sup>. M. Huisman Van den Nest constate que dans le discours prononcé par le ministre pendant la discussion générale mentionnée ci-dessus, celui-ci s'est déclaré partisan de la proposition de loi de M. Waucquez, et demande si la déclaration de M. Spaak engage le gouvernement et si celui-ci accepte dans son intégralité l'article 6 et la garantie qu'il comporte, p. 410. — M. Max-Léo Gérard, m. f., déclare que le gouvernement, à peine constitué depuis quelques jours, ne s'engage pas à accepter la formule inscrite dans l'article 6, mais qu'il est évident que le gouvernement désire que la question de la jonction Nord-Midi, à l'étude depuis trente ans, reçoive une solution le plus promptement possible), p. 410, 411. — M. Huisman Van den Nest estime que la réponse du ministre ne satisfait aucun des membres du Sénat, déclare qu'il est, en ce qui le concerne, animé d'un grand esprit de conciliation, mais insiste pour que le gouvernement accepte la formule de garantie, puis fait diverses observations afin de défendre les intérêts de la ville de Bruxelles qu'il estime que l'on ne peut détériorer), p. 411. — Interr. de MM. Segers, Van Overbergh, Waucquez, Cateau, p. 411. — Pendant le discours de M. Huisman Van den Nest, M. le président Lippens lui fait remarquer qu'on ne peut rentrer dans la discussion générale et reprendre tout le problème, p. 411. — Discours de M. Spaak, m. t. et m. p. t. t., qui déclare qu'en ce qui le concerne personnellement il est partisan de la jonction, que ce qu'il a dit lui semble concorder parfaitement avec la déclaration qui vient d'être faite par M. Max-Léo Gérard, m. f., car le gouvernement ne peut s'engager à financer ce travail que le jour où cela lui sera possible et ajoute qu'il reste entendu que les intérêts de la ville de Bruxelles doivent être respectés, p. 411, 412. — Interr. de MM. Segers, Waucquez, Huisman Van den Nest, p. 411, 412. — Discours de M. Henricot (qui fait remarquer au Sénat que l'adoption de la proposition de loi de M. Waucquez entraîne l'électrification de tout le réseau de 500 kilomètres, estime que la question doit être étudiée et que le coût de ce travail entraînera une dépense de plus d'un milliard et demi, p. 412. — M. Spaak, m. t. et m. p. t. t. estime que l'adoption de la proposition n'entraîne pas la question de l'électrification qui vient d'être signalée par M. Henricot, bien que cette électrification existe dans la pensée du rapporteur, estime que le Sénat peut voter la jonction et que la question de l'électrification sera examinée ultérieurement, p. 412. — M. Huisman Van den Nest proteste contre la façon dont le ministre traite la question et estime qu'il faut aboutir et : exécuter ou ne pas exécuter, p. 412. — L'article 1<sup>er</sup> est adopté, p. 412.*

**Transports. CHEMINS DE FER. Jonction Nord-Midi. Discussion des articles de la proposition concernant la jonction (suite)**

Les articles 2 à 7 figurant au texte de la proposition sont successivement adoptés sans observations, ainsi qu'un article 8 nouveau proposé par la commission, p. 412.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 93 voix contre 19 et 8 abstentions, p. 413 (3 avril 1936). — Se sont abstenus : MM. Branquart, Catteau, Clesse, Demets (Fernand), de Sélus Longchamps, Godding, Huisman Van den Nest et Ingenbleek, p. 413. — La proposition est transmise à la Chambre des représentants.

*Projet amendé par la Chambre des représentants.*

**Ann.** — Transmis par la Chambre, le 6 juin 1935, p. 703. — Le projet est renvoyé à la commission des transports.

A l'occasion de la fixation de l'ordre du jour des dernières séances de la session, M. le président Lippens propose de discuter cet objet au cours d'une séance du matin, p. 705. — M. Digneffe proteste contre cette proposition, estimant que la question est trop importante pour être examinée pendant une séance du matin; M. le président Lippens fait remarquer qu'il n'y a encore que deux orateurs inscrits sur cette question : MM. Catteau et Digneffe et déclare que s'il a fait sa proposition, c'est en vue d'accélérer les travaux du Sénat, un grand nombre de ses collègues désirant voir terminer, pendant la semaine en cours, les travaux de la Haute Assemblée, M. Volckaert estime, la question ayant déjà été longuement discutée au Sénat qu'il est inutile d'en recommencer l'examen; M. Waucquez, rapp., déclare qu'il est à la disposition du Sénat, mais appuie l'avis qui vient d'être émis par M. Volckaert, en faisant remarquer, que les amendements apportés au projet par la Chambre, n'ont même pas été discutés dans cette assemblée et ont été adoptés après lecture par M. le président; M. Digneffe insiste sur sa protestation, estimant que le Sénat doit examiner sérieusement le côté financier de la question; M. le président déclare qu'il s'agit simplement de fixer l'ordre des travaux; M. Van Belle déclare ne pas voir d'inconvénients à ce que l'on discute la jonction l'après-midi, estime que ce projet ne peut plus donner lieu à de longs débats et qu'il faut organiser le travail pour qu'il s'accomplisse normalement et que l'on termine pendant la semaine en cours sans bousculer personne, p. 705, 706.

*Discussion générale du texte amendé par la Chambre :*

**Ann.** — Discours de MM. Catteau (qui déclare ne pas vouloir se cantonner dans l'opposition, mais indique au ministre son point de vue en lui apportant, éventuellement sa collaboration s'il accepte ses suggestions), Digneffe (qui estime que, si le nouveau projet présenté par M. Waucquez a été adopté à la Chambre, on peut considérer cette adoption comme un vote de résignation; fait ensuite siennes les critiques et suggestions de M. Catteau et déclare en terminant qu'il ne demande pas au Sénat le rejet de la proposition, mais bien que l'interprétation qui sera donnée aboutisse à une étude préliminaire d'ensemble avant de commencer les travaux de la jonction), Henricot (qui estime que, contrairement à l'avis du rapporteur, le Sénat n'a pas connaissance de cause pour que chacun prenne ses responsabilités, estime que l'on ne peut entraîner la Belgique dans un aussi formidable travail, dont la réalisation doit en entraîner un autre plus formidable encore : la réalisation du métropolitain électrique de Belgique, sans aucune étude préalable et complète et développe les arguments à l'appui de son opinion), Hanquet (qui, en son nom comme au nom de plusieurs de ses collègues de la région wallonne indique brièvement les motifs pour lesquels ils ne peuvent s'associer à une entreprise qui est en suspens depuis trente ans et dont un récent gouvernement proclamait qu'il ne fallait pas englober, à fonds perdus, des sommes que l'on estime à peu près à un demi-milliard et qui dépasseraient probablement ce chiffre), Waucquez, rapp. (qui indique au Sénat l'état exact de la question, termine en déclarant que, depuis cinq ans, il a consacré à l'étude de ce problème un travail constant avec la préoccupation unique de l'intérêt national et supérieur du pays, sentiment pareil à celui, avec lequel il a estimé, en 1914, devoir participer à la défense du pays, termine en exprimant le vœu de voir le Sénat mettre fin à des attermolements de pitoyable exemple et confirmer sa volonté d'en finir par une majorité égale à celle du 3 avril précédent), p. 746 à 756. — Interruptions de MM. Van Overbergh, Waucquez, Carnoy, Volckaert, J.-J. De Clercq, Van Fleteren, le comte de la Barre d'Erquelinnes, François, Digneffe, Catteau, p. 747 à 755. — Pendant ce débat deux incidents se produisent : 1° M. Van Overbergh proteste contre des insinuations de M. Henricot qui parle de l'avis de personnes désintéressées que l'on aurait dû consulter, p. 753. — Diverses observations sont faites à cette occasion et M. le président Lippens déclare qu'il n'a pas cru entendre que M. Henricot ait suspecté quelqu'un de ses collègues, car, dans ce cas-là, il serait intervenu et M. Henricot déclarant qu'il n'a entendu viser aucun de ses collègues du parlement, M. Van Overbergh déclare ne pas insister, p. 753; 2° M. Van Overbergh fait certaines réserves au sujet d'un mot qui a échappé à M. Waucquez, lorsqu'il a parlé de la « consigne »

**Transports. CHEMINS DE FER. Jonction Nord-Midi. Projet amendé par la Chambre des représentants (suite)**

donnée par M. le ministre des transports d'autrefois, actuellement président du Sénat, à son personnel; M. Van Overbergh déclare qu'il tient à ce qu'une rectification soit faite et qu'il est dans son intervention, complètement d'accord avec M. le président, p. 756. — M. Waucquez déclare que s'il s'est servi du mot « consigne », celui-ci a certainement dépassé sa pensée et indique exactement ce qu'il a voulu dire, p. 756.

Reprise de l'ensemble du débat : Discours de M. Spaak, m. t. et m. p. t. t. (qui estime que M. Waucquez a très bien situé, au point de vue parlementaire, le plan sur lequel l'assemblée doit discuter, que le projet a été amendé, dans son texte, mais non dans son esprit, par la Chambre, et que, dans ces conditions, la Haute Assemblée aurait pu s'abstenir de discuter, à nouveau, le fond de la question, mais estime, quel que soit son désir de suivre M. Van Overbergh en mettant fin à la discussion, il croit, par déférence pour les sénateurs qui ont envisagé le fond de la question, devoir leur donner une brève réponse, déclare que les craintes exprimées sont excessives et, malgré l'avis émis par M. Lallemand, qui pense que, malgré le vote affirmatif du Sénat, la jonction ne sera pas exécutée, assure que, si le Sénat confirme le vote qu'il a émis précédemment, l'on entrera, dans peu de semaines, dans la voie des réalisations, p. 756 à 758. — Interruptions de MM. Van Fleteren, Henricot, Van Overbergh, Lallemand, Catteau, p. 756 à 758.

*Discussion des articles.*

**Art. 6.** M. Catteau pose une question au ministre au sujet du montant élevé du crédit inscrit à cet article et M. Spaak, m. t. et m. p. t. t., déclare vouloir par ce crédit marquer la volonté du gouvernement de commencer les travaux au lendemain du vote du Sénat, 759. — L'article 6 est adopté, p. 759.

Les autres articles sont adoptés sans observations, p. 759.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 86 voix contre 33 et 3 abstentions, p. 797 (27 juin 1935). — Se sont abstenus : MM. Cuelenaere, Lallemand et Nihoul, p. 797. — Le projet est soumis à la sanction royale.

**Ligne de Dixmude à Nieupoort : suppression.** — V. Interpellations : a) au nom de M. de Spot; b) au nom de M. De Bruyn.

**Servitude de débroussaillage. Projet de loi établissant la servitude de débroussaillage le long des voies ferrées.**

V. les documents n°s 74 et 129, session 1933-1934.

*Discussion générale.*

**Ann.** — Discours de M. le baron Delvaux de Fenffe (qui développe les motifs pour lesquels il estime que la question en discussion devrait trouver rapidement une solution, communique au Sénat certaines statistiques à ce sujet, préconise par le déoût d'amendements certains moyens qu'il considère comme efficaces et termine en déclarant qu'il est convaincu que M. du Bus de Warnaffe, m. t. et m. p. t. t., résoudra le problème de la façon la meilleure, soit dans le sens qu'il vient de préconiser, soit sous une forme qu'il jugera meilleure), du Bus de Warnaffe, m. t. et m. p. t. t. (qui répond au baron Delvaux de Fenffe et tout en se déclarant d'accord sur l'interprétation qu'il a donnée, prie le Sénat de ne pas admettre les amendements qu'il a proposés, mais déclare qu'il mettra la meilleure volonté en ce qui concerne l'étude d'un dispositif plus perfectionné pour éviter l'échappement des flamèches), p. 61 à 64. — Discours de M. le baron Delvaux de Fenffe (qui répond au ministre et termine en annonçant qu'il retire son second amendement, mais maintient le premier pour les motifs qu'il indique), p. 64.

*Discussion des articles.*

**Art. 1<sup>er</sup>.** M. le président donne lecture de l'amendement présenté par M. le baron Delvaux de Fenffe, p. 64. — M. du Bus de Warnaffe, m. t. et m. p. t. t., déclare accepter cet amendement, p. 64. — L'article 1<sup>er</sup> est adopté avec l'amendement de M. le baron Delvaux de Fenffe, p. 64.

Articles 2, 3 et 4. Adoptés sans observations, p. 64.

Le Sénat décide de passer immédiatement au second vote sur l'article 1<sup>er</sup> amendé et cet article est définitivement adopté tel qu'il est amendé par M. le baron Delvaux de Fenffe, p. 64.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 113 membres présents, p. 65 (11 décembre 1934). — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

**Travaux de premier établissement. Relevé récapitulatif des travaux de premier établissement à entamer en 1935 par la Société nationale des Chemins de fer belges.**

**Ann.** — Transmis par M. le ministre des transports, p. 113.

**NAVIGATION AÉRIENNE.**

**Convention sanitaire internationale.** — V. Affaires étrangères : Transports.

**Travail.**

ACCIDENTS DU TRAVAIL SURVENUS AUX SAUVETEURS VOLONTAIRES. — V. Assurances sociales : Marins.

ACCIDENTS A LA MÉTALLURGIQUE DU PRAYON. — V. Interpellations au nom de M. Register.

**CONTRAT DE TRAVAIL.**

*Proposition de loi complétant la loi sur le contrat de travail* (due à l'initiative de M. Bologne).

*Ann.* — La proposition de loi, appuyée par quatre membres, est prise en considération et renvoyée à l'examen de la commission du travail et de la prévoyance sociale, p. 36.

*Voyageurs et représentants de commerce.* — V. Droit commercial : Contrat d'emploi.

ECOLE INDUSTRIELLE DE GAND : STATUT. — V. Interpellations au nom de M. Carpentier.

**INSPECTION DU TRAVAIL.**

*Proposition de loi portant réorganisation de l'inspection du travail* (due à l'initiative de M. Mertens).

*Discussion générale.*

Discours de M. Rubbens, m. t. p. s. (qui oppose, au nom du gouvernement, la question préalable à la proposition de loi présentée par MM. Mertens et consorts et indique les motifs de cette attitude), Mertens (qui développe quelques considérations en faveur de sa proposition de loi et combat la question préalable s'étonnant de l'attitude prise par le gouvernement), p. 66 à 68. — Interr. de MM. Volckaert, Van Fleteren, Coole, Casterman, Bernard, Henricot, Van Berckelaer, Ronvaux, Rubbens, m. t. p. s., p. 66 à 68. — Discours de MM. Rubbens, m. t. p. s., qui répond à M. Mertens et insiste pour que le Sénat admette la question préalable; G. Rutten (qui indique l'attitude prise par la droite en commission, attitude à laquelle elle reste fidèle, désirant attendre le projet qui sera présenté par le gouvernement), Van Belle, rapp. (qui défend la proposition de loi et s'oppose à la question préalable), p. 68 à 70. — Interr. de M. Casterman, Rubbens, m. t. p. s.; Lebon, Van Fleteren, Clesse, p. 69, 70. — Discours de M. Rubbens, m. t. p. s. (qui oppose encore deux arguments au discours de M. Van Belle, rapp.), Coole (qui combat la question préalable et les discours de M. Rubbens, m. t. p. s.), G. Rutten (qui indique principalement à ses collègues socialistes la portée du vote qu'il va émettre et dans quelles conditions il admet la question préalable opposée par le ministre à la proposition de loi de M. Mertens), p. 70, 71. — Interr. de MM. Van Belle, rapp.; Casterman, Verbrugge, Van Fleteren, p. 70, 71. — M. Van Belle demande la parole et M. le président lui fait remarquer que la discussion est close, p. 71. — M. Van Belle insiste pour avoir la parole et fait observer que le R. P. Rutten a été autorisé à motiver son vote; que c'est également pour motiver le vote de son groupe qu'il demande la parole, p. 71, 72. — M. Laboulle appuie la demande de M. Van Belle, p. 71. — M. le président Lippens fait diverses observations, mais accorde la parole à M. Van Belle, p. 72. — M. Van Belle motive le vote du groupe socialiste, p. 72. — Observations de MM. Rutten, Bernard, Van Fleteren, p. 72.

La question préalable est adoptée par 62 voix contre 42, p. 72.

**Travail (suite)**

JOURNÉE DE HUIT HEURES : VIOLATION. — V. Interpellations au nom de M. Van Belle.

Travail pénitentiaire. — V. Prisons.

Travaux du Sénat. — V. Chambre législatives-Sénat.

**Travaux publics.**

IRRÉGULARITÉS DANS LES ENTREPRISES DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ÉTAT : ENQUÊTE.

*Proposition d'institution d'une commission d'enquête sur les irrégularités dans les entreprises des travaux publics de l'Etat.*

*Doc.* — N° 63. Rapport de M. Van Hoestenbergh sur la recevabilité de la proposition de M. Van Belle.  
N° 79. Proposition de M. Van Belle.

*Ann.* — Vote et adoption de la prise en considération et renvoi à la commission des travaux publics, p. 325.

Tribunaux de première instance : compétence en matière de dégâts houillers. — V. Mines : Dégâts miniers.

**U**

Union postale universelle. — V. Affaires étrangères : Postes.

**V**

Validation de pouvoirs. — V. Chambres législatives-Sénat.

Ventes avec prime. — V. Commerce et industrie.

Veuves et orphelins du personnel subalterne de la gendarmerie. — V. Pensions : Pensions militaires : Gendarmes.

Vice-présidents du Sénat. — V. Chambres législatives-Sénat : Bureau définitif.

Virements, transferts, etc. — V. Budgets : Crédits supplémentaires, transferts et virements.

Voyageurs et représentants de commerce. — V. 1° Droit commercial : Contrat d'emploi. — 2° Commerce et industrie.

**Z**

Zinc (Situation des ouvriers de l'industrie du). — V. Interpellations au nom de M. Register.